



**HAL**  
open science

## La ville et la guerre. Valence pendant la première guerre de religion (vers 1560-vers 1563)

Nicolas Danjaume

► **To cite this version:**

Nicolas Danjaume. La ville et la guerre. Valence pendant la première guerre de religion (vers 1560-vers 1563). Histoire. 2009. dumas-00407476

**HAL Id: dumas-00407476**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00407476>**

Submitted on 2 May 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LA VILLE ET LA GUERRE

## Valence pendant la première guerre de religion

(vers 1560-vers 1563)

### Tome I

*Mémoire de MASTER 1 « Sciences humaines et sociales »*

*Mention : Histoire et Histoire de l'art*

*Spécialité : Sociétés et économies des mondes modernes et contemporains*

*préparé sous la direction de M. Stéphane GAL*



**Nicolas DANJAUME**

Juin 2009

10, impasse des Lavandins

Le bas du village 26 300 Bésayes

04.75.47.38.59

06.20.99.66.90

# LA VILLE ET LA GUERRE

Valence pendant la première guerre de religion

(vers 1560-vers 1563)

## Tome I

*Mémoire de MASTER 1 « Sciences humaines et sociales »*

*Mention : Histoire et Histoire de l'art*

*Spécialité : Sociétés et économies des mondes modernes et contemporains*

*préparé sous la direction de M. Stéphane GAL*

Université Pierre Mendès France (Grenoble II)

UFR Sciences humaines

Département d'Histoire

*A Camille, à ma famille, pour leur soutien...*

« Lorsque l'horreur frappe, c'est toujours le cœur qu'elle vise en premier ».

Yasmina Khadra.

## **Remerciements**

*Toute ma gratitude va à Stéphane Gal, mon directeur de mémoire, pour l'aide constante qu'il m'a apportée à maintes reprises et pour ses conseils toujours précieux. Je tiens également à remercier chaleureusement le personnel des archives municipales de Valence, en particulier les personnes de l'étage « monde et régions ». Que soient aussi vivement remerciés le personnel des archives départementales de la Drôme, des archives municipales de Romans, de la Maison de têtes, et en particulier à Viviane Rageau pour l'intérêt prêté à mon étude ainsi que l'aide qui m'a été apportée. Enfin je n'oublie pas de remercier vivement le personnel des archives de l'évêché de Valence qui fut extrêmement attentionné.*

*Un grand merci aussi à Naïma Ghermani pour m'avoir fait découvrir l'intérêt des guerres de religion en Europe, et à Jérémie Foa pour les précieux renseignements qu'il a pu m'apporter. Que soient aussi vivement remerciés Jean Claude Arnaud pour sa connaissance du calvinisme, Pierre Maldonna et Sandra Giannini pour leur précieuse aide documentaire, ainsi que Carole Jourdy et Damien Delaye pour ses conseils informatiques. Merci encore à Mgr Lagleize, évêque de Valence, pour m'avoir orienté vers les archives de l'évêché. Je n'oublie pas non plus les aides et conseils apportés par Clarisse Coulomb, Alain Belmont et Anne Beroujon. Merci encore !*

*Je tiens enfin à remercier chaleureusement Camille et toute ma famille, en particulier à mon père, ma mère et ma soeur, qui m'ont apporté un soutien indispensable pour surmonter les épreuves.*

*Je n'oublie pas les autres personnes qui ont contribué de près et de loin à la tenue de ce travail, qu'elles soient toutes vivement remerciées ici.*

## *Introduction*

« Appelez-vous religion catholique inciter le peuple à se tuer les uns les autres ? A se manger, à se piller les biens, et user de toutes vengeances ? Appelez-vous religion réformée sacrilèges, meurtres, violences, pillages, appelez-vous ça réformée ? Nos docteurs disent que Jésus Christ n'a point voulu que ses apôtres aient publié la religion avec les armes [...] et Dieu n'a point voulu que sa religion si sainte ait été mêlée avec tant de méchancetés »<sup>1</sup>.

Tel est l'appel à la concorde que lance Jean de Monluc, évêque de Valence, à la fin de la première guerre de religion. Des chrétiens contre des chrétiens. Tel est bien la forme qu'a prise cette guerre civile. Sa ville épiscopale elle-même n'avait pas été épargnée. Mais comment en sommes nous arrivés là ? C'est une étude de Valence prise dans la première guerre de religion que nous réalisons ici.

Les historiens s'accordent à faire débiter la première guerre de religion le 30 mars 1562, suite à la saisie de Tours par les réformés, en représailles au massacre de Wassy perpétré par les gens du duc de Guise<sup>2</sup>. L'Edit de pacification d'Amboise de 1563, garantissant aux huguenots la liberté de conscience, marque un an après, la fin de ce que les contemporains nommaient déjà une « guerre civile ». Cette première guerre est déterminante dans les relations entre catholiques et protestants pour les décennies qui suivent. En effet, les réformés, en s'attaquant et en détruisant ce que les catholiques ont de plus cher, vont provoquer des blessures lentes à cicatriser.

Mais à Valence, comme ailleurs dans le sud de la France, la prise d'armes des réformés n'est pas immédiate. En Dauphiné, c'est précisément à Valence qu'éclate l'évènement déclencheur de la première guerre de religion. De nombreuses zones d'ombre entourent encore le déroulement des faits, auxquels nous consacrons précisément une partie de cette étude. Nous sommes alors le 25 avril 1562, jour de la

---

<sup>1</sup> Olivier CHRISTIN, *Les réformes : Luther, Calvin et les protestants*, découverte Gallimard, 1995, deuxième de couverture.

<sup>2</sup> Denis CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610*, t. I, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 28.

saint Marc. A Valence, c'est le jour de l'élection des consuls et des conseillers, personnages dont l'importance est primordiale puisque pour une année, ils se retrouvent à la tête du gouvernement de la cité. Le lieutenant général pour le roi en Dauphiné, Hector de Pardaillan, seigneur de la Motte-Gondrin, réside alors à Valence. Le lieutenant général est le plus haut représentant de l'autorité royale dans cette province. Il y représente le gouverneur du Dauphiné qui n'est autre que le duc de Guise, chef de file des catholiques intransigeants, refusant tout compromis avec les réformés. Malgré les privilèges du Dauphiné qui veulent que le gouverneur et le lieutenant général soient natifs de la province<sup>1</sup>, ni le duc de Guise, ni la Motte-Gondrin ne sont dauphinois. Ce dernier, ainsi perçu comme étranger par les habitants de Valence, était haï par les huguenots pour son oppression. D'après *l'Histoire ecclésiastique*, la Motte-Gondrin essaye de peser sur les élections en cette Saint-Marc 1562. Il fait cerner par ses hommes le couvent des cordeliers<sup>2</sup> où les votants se sont rassemblés et fait tenir les portes de la ville. Mais les protestants se sentent menacés et très vite la situation dégénère et tourne à l'insurrection populaire. Le lieutenant général est forcé de se retrancher dans son logis. En l'espace de deux jours il perd totalement le contrôle de la ville. Capturé le 27 avril, La Motte-Gondrin est exécuté et son corps est pendu aux fenêtres. La mort à Valence du plus haut représentant de l'autorité royale laisse entrevoir l'âpreté de ce qu'a été à Valence et en Dauphiné cette première guerre civile et religieuse.

Si les tensions religieuses atteignent à Valence leur paroxysme le 27 avril 1562, des troubles d'une exceptionnelle gravité secouent déjà la cité autour de Pâques 1560. Par conséquent, nous ne voulons pas nous limiter aux bornes chronologiques de la première guerre mais étendre notre étude à ce que Denis Crouzet appelle plutôt les « troubles de religion »<sup>3</sup>. Notre étude commence donc au début de cette année 1560, année où les valentinois font véritablement l'expérience de la discorde religieuse. Si dans les années précédentes la Réforme s'est implantée et propagée de manière plus ou moins clandestine, c'est bien en cette année 1560 qu'éclatent au grand jour les convictions protestantes d'une partie des habitants de la cité...se concrétisant par la prise d'un couvent au sein même de la ville. On peut effectivement dire pour Valence que la période allant de 1560 à la fin du mois d'avril 1562 correspond à une phase de

---

<sup>1</sup> N. CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné*, t. II, p 539.

<sup>2</sup> On pourra se référer à la représentation de Valence par Belleforest, figurant parmi les annexes, afin de situer ce bâtiment et ceux dont il va être question au fil de ces pages.

<sup>3</sup> Denis CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* t. I p. 50.



véritable publicisation des actions des réformés valentinois. Durant cette période, ils se retrouvent confrontés à l'hostilité d'une partie de la population, des consuls et du lieutenant général qui va résider à Valence même à partir de 1561. C'est bien l'étude de ces troubles et de leurs conséquences sur la vie de la cité que nous tentons de réaliser ici.

Ces troubles ne sont bien sûr pas venus de nulle part. Ils s'inscrivent dans la progressive montée en puissance du protestantisme français rangé derrière la théologie de Calvin. Jean Cauvin, dit Calvin, dont nous commémorons en 2009 le 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance, est venu après Luther. Il n'est donc pas à proprement parler « l'inventeur » du protestantisme mais fait entrer celui-ci dans une nouvelle phase décisive en ce milieu de XVI<sup>e</sup> siècle, suite à son installation à Genève en 1541. En effet, devant l'angoisse eschatologique qui habitent les hommes de l'époque, et que l'Eglise est incapable de dissiper, Calvin conçoit sa doctrine comme une réponse à cette angoisse. Il ne nous appartient pas d'étudier ici en profondeur la nature de sa théologie, mais rappelons rapidement les particularités principales qui provoquent la rupture avec l'Eglise romaine, source des divisions et des troubles qui vont mener tout droit à la guerre. Pour un protestant calviniste, la Révélation est connue par la Bible seule, la *sola scriptura* de Luther, alors que l'Eglise catholique y reconnaît aussi la tradition. Le Salut éternel n'est pas obtenu par la foi et les œuvres, mais par la volonté seule de Dieu qui scelle le destin de chaque homme. Les calvinistes refusent encore toute capacité d'intercession des saints et de la Vierge, refusent une hiérarchie entre les croyants matérialisée par le clergé catholique. Mais surtout, les calvinistes refusent la transsubstantiation catholique qui reconnaît la présence réelle de Dieu dans l'eucharistie. Pour Calvin, les espèces demeurent des espèces. De même, par les nombreux abus de l'Eglise romaine qui entretiennent les fidèles dans une économie du Salut, déformant horriblement la pureté du message du Christ, le pape et le clergé catholique passent aux yeux des calvinistes pour des falsificateurs et des agents du diable. Il faut donc pour eux à tout prix propager la nouvelle doctrine pour tenter une réconciliation avec Dieu. C'est cette incompréhension réciproque entre catholiques et protestants qui va mener tout droit le royaume dans la guerre civile et religieuse.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la montée progressive de l'influence protestante, mais notons que dès 1554 les premiers signes de l'implantation de la

Réforme apparaissent à Valence et en 1559 c'est un conseiller qui y manifeste publiquement son adhésion. La théologie de Calvin, a donc peut-être tardivement gagné du terrain à Valence mais ses progrès sont fulgurants. En cette année 1560, les premiers troubles graves éclatent à Valence, ville épiscopale dont les consuls sont catholiques. Il s'ensuivit, malgré Calvin qui était un homme d'ordre, un esprit d'insurrection<sup>1</sup>.

Dans l'histoire de Valence à l'époque moderne, l'étude de la cité au XVI<sup>e</sup> siècle et plus précisément l'étude des premiers troubles religieux fait office de parent pauvre, en particulier de la part de la recherche universitaire. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, des chroniqueurs de l'époque mentionnent bien des troubles valentinois, mais leurs récits restent très superficiels et par conséquent très incomplets voire parfois erronés. Jacques Auguste de Thou par exemple, un des participants à l'élaboration de l'Edit de Nantes notamment, ne mentionne les troubles religieux de Valence que pour évoquer la mort du lieutenant général la Motte-Gondrin le 27 avril 1562<sup>2</sup>. Les mémoires du prince Louis Ier de Condé, chef des protestants, n'accordent que quelques lignes à cette mort, sans plus de précisions concernant la ville et la guerre<sup>3</sup>. La mort du lieutenant général, le plus haut représentant l'autorité royale en Dauphiné, évoquée par ces illustres personnages aux récits surtout à teneur évènementielle et écrits à chaud au moment des guerres, montre bien quel put être alors le retentissement de cet épisode dans le royaume. Théodore de Bèze, une des grandes figures du calvinisme au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, nous livre dans son *Histoire ecclésiastique* le récit le plus abouti concernant les évènements d'avril 1562<sup>5</sup>. Une partie du douzième livre est spécialement consacrée au Dauphiné, il nous apporte quelques détails supplémentaires à propos des évènements qui se sont déroulés à Valence. Évènementiels et partiels, ces récits sont donc consacrés aux guerres de religion successives et s'attachent aux faits et batailles remarquables du territoire. Ces auteurs, essentiellement protestants, n'ont donc accordé que peu d'importance aux évènements de cette ville moyenne du Dauphiné.

---

<sup>1</sup> L'Histoire, « Le mystère Calvin », n° 340, mars 2009, pp. 42-63.

<sup>2</sup> Jacques Auguste de THOU, *Histoire universelle de 1543 à 1604*, t. IV, Londres, 1734, p. 285.

<sup>3</sup> CONDE, *Mémoires servant d'éclaircissement à l'histoire de M. de Thou contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe. Augmenté d'un supplément*. t. IV, Paris – Londres, Rollin, 1643.

<sup>4</sup> Théodore de BEZE était notamment premier recteur de l'académie fondée par Calvin, auquel il succèdera à la tête de l'église fondée à Genève. En 1561 il conduit la délégation réformée au Colloque de Poissy.

<sup>5</sup> Théodore de BEZE, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, livre 12<sup>e</sup>, pp. 157 – 200.

Il faut attendre 1661 pour voir Nicolas Chorier, juriste viennois, publier la première histoire consacrée véritablement au Dauphiné. Malgré un certain manque de critique objective, un récit ponctué d'avis personnels et de quelques incohérences chronologiques, l'historien du Dauphiné s'est attaché à collecter des sources tout en ne signalant pas lesquelles. En ce qui concerne les premiers troubles à Valence, clairsemés parmi d'autres événements dauphinois dans un ordre chrono thématique parfois déroutant, il en a constitué le récit le plus élaboré écrit jusqu'alors<sup>1</sup>. Aujourd'hui encore, l'œuvre de Nicolas Chorier reste une référence. Il ne reste plus en effet pour le chercheur qu'à retrouver les sources sur lesquelles Chorier construit son récit afin de les réutiliser à ses fins. Certaines sources utilisées par Chorier peuvent avoir disparu, ce qui accroît l'intérêt de son ouvrage, tout en gardant certes quelques réserves. Concernant le thème de notre étude, nous avons remarqué chez lui une fidélité remarquable concernant les premiers événements, notamment les troubles de Pâques 1560. Nicolas Chorier restitue au mot près le récit qu'en avait fait un témoin oculaire de Valence, François Joubert<sup>2</sup>. Enfin, Guy Allard et l'abbé Brizard, qui ont tous deux écrit une histoire du baron des Adrets, n'apportent pas d'élément supplémentaire concernant les péripéties du baron à Valence<sup>3</sup>.

L'histoire des guerres de religion en Dauphiné a véritablement connu ses heures de gloires au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque des érudits patentés retournaient ce champ fertile à grands renforts de publications, toujours à l'affût d'un document méconnu sur la province et ses grands hommes<sup>4</sup>. Pour une histoire de la première guerre de religion à Valence, il nous faut attendre 1831 pour voir les *Essais historiques sur la ville de Valence* de Jules Ollivier, ouvrage entièrement consacré à l'histoire de cette ville. Nous pouvons cependant regretter que si peu de pages soient consacrées à notre période. Jules Ollivier a cependant basé son récit exclusivement sur des sources écrites, préfigurant la future constitution de l'histoire en science. Les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle avaient déjà conscience de faire un travail qu'ils nommaient volontiers scientifique. Cependant en parcourant sa préface, on s'aperçoit que pour lui comme pour les autres érudits, l'histoire doit être événementielle pour lier les faits entre eux

---

<sup>1</sup> Nicolas CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné*, t. II.

<sup>2</sup> Les mémoires de François Joubert se trouvent aux archives municipales de Valence (AMV) sous la cote MS204. Nous en parlerons plus amplement en même temps que les autres sources.

<sup>3</sup> Guy ALLARD, *les vies de François de Beaumont, baron des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Callignon, chancelier de Navarre par M. Guy Allard*, Grenoble, Jean Nicolas, 1676. et Gabriel BRIZARD (abbé) *Histoire du baron des Adrets*, édition des 4 seigneurs, 1980.

<sup>4</sup> Stéphane GAL, *Grenoble au temps de la Ligue. Etude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562 - vers 1598)*, La Pierre et l'Écrit, PUG, 2000, p. 20.

« comme les anneaux d'une chaîne ». Il veut également que l'histoire soit moralisante et passionnée, à plus forte raison s'il s'agit d'histoire locale<sup>1</sup>. Il ne s'interdit donc aucun jugement de valeur. Même s'il les critique, Jules Ollivier reconnaît que pour lui Chorier et Allard sont à cette époque, quand les archives n'étaient ni si bien classées ni si bien inventoriées, parmi les seules sources valables. Pour l'histoire des premiers troubles et de la première guerre de religion, période à laquelle il n'accorde pas le plus d'attention, rien de vraiment révolutionnaire donc. Ses *Essais* sont cependant annotés en 1885 par André Lacroix, archiviste, ce qui permet de vérifier certains éléments ou trouver de nouvelles pistes. Le chanoine Perrot, en 1925, lorsqu'il fait paraître son histoire de *La basilique Saint-Apollinaire (cathédrale de Valence)* en 1925<sup>2</sup>, apporte des éléments nouveaux concernant la façon dont a été vécu l'épisode de la prise de Valence en avril 1562. Les textes sur lesquels il s'est appuyé avaient été déjà plus largement restitués dans *Les Annales valentinoises* de Marius Villard<sup>3</sup>. Sont également à signaler les histoires des guerres de religion en Dauphiné écrites par Jean-Denis Long<sup>4</sup> et le pasteur Eugène Arnaud<sup>5</sup>, lesquelles mentionnent la situation valentinoise essentiellement lors de la prise de la ville ou des différentes situations provinciales qui s'y tiennent. Il faut également savoir que la quasi-totalité de ces ouvrages du XIX<sup>e</sup>, faits par des érudits locaux, ne mentionnent les références de documents d'époque sur lesquels ces auteurs auraient du s'appuyer. L'historien d'aujourd'hui, en tant que scientifique, a besoin de se confronter aux sources directes pour les soumettre à la critique et ainsi s'appuyer sur des faits avérés. C'est le principal reproche que l'on formule à l'encontre des ouvrages d'érudits du XIX<sup>e</sup>, hormis le manque de problématisation et le fait qu'ils y laissent trop souvent transparaître leurs préférences religieuses ou politiques dans leurs études. Les érudits du XIX<sup>e</sup> se contentent de relever les faits et de s'en étonner. Nous les mettons en relation dans une perspective comparatiste.

La deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle offre très peu d'études sur le sujet en dehors de l'ouvrage André Blanc en 1977. Mort en 1992, Blanc était auteur de plusieurs ouvrages sur la ville de Valence, et redécouvrait dans les années 1970 pour en publier

---

<sup>1</sup> Jules OLLIVIER, *Essais historiques sur la ville de Valence*, Editions du Bastion, 1983.

<sup>2</sup> Jules PERROT (chanoine), *La basilique Saint-Apollinaire (cathédrale de Valence)*, Valence, Jules Céas et fils, 1925 ; réédité en 1995 à l'occasion du neuvième centenaire de la cathédrale.

<sup>3</sup> Marius VILLARD, *Annales valentinoises*, 1892.

<sup>4</sup> Jean-Denis LONG, *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné de 1560 à l'Edit de Nantes (1598)*, Genève, Slatkine reprints, 1970.

<sup>5</sup> Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, t. I. Genève, Slatkine reprints, 1970.

une partie, les mémoires de François Joubert qu'il annota<sup>1</sup>. On regrette cependant que les mémoires de Joubert s'arrêtant en avril 1562, André Blanc n'ait consacré que quelques lignes à la guerre proprement dite et n'ait pas critiqué le récit des événements de Joubert, pris pour argent comptant, ni formulé de véritable problématique autour de laquelle structurer son étude.

Mais il semble que les études d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur Romans, de Scott Van Doren et Daniel Hickey sur le procès des tailles aient fini par éclipser totalement les guerres de religion en Dauphiné dans les années 1990<sup>2</sup>. C'est ainsi que dix ans plus tard, Stéphane Gal lançait dans l'édition de sa thèse sur *Grenoble au temps de la Ligue* un appel à « un sérieux dépoussiérage » des études des guerres de religions dauphinoises<sup>3</sup>. La même année, Christophe Vyt, ancien élève d'Olivier Christin à Lyon II, faisait paraître ses travaux sur l'iconoclasme en Dauphiné<sup>4</sup>. Contrairement aux études de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, il s'agit bien dorénavant d'écrire une histoire véritablement problématisée et par conséquent plus ciblée sur un thème particulier. Une partie justement de cette étude est consacrée aux mutilations que Saint-Apollinaire a subies en avril 1562<sup>6</sup>. Ces travaux passionnants viennent ainsi apporter un éclairage sur un point précis des violences protestantes à Valence: l'iconoclasme. Mais cette étude récente se limite à cet aspect. Carole Jourdy, ancienne camarade de Christophe Vyt à Lyon avait réalisé également en 2000 un mémoire consacré à Valence pendant les guerres de religion<sup>7</sup>. Mais faute de temps comme elle le reconnaît, son travail, quoique d'une qualité certaine je trouve, en ce qui concerne les troubles de 1560 à 1563, peut encore largement être approfondi et une mise au point concernant l'élection consulaire du 25 avril 1562 serait nécessaire. Quant aux plus récentes histoires du Dauphiné, elles ont pour but de faire connaître l'histoire générale de l'ancienne province au grand public. Elles n'abordent par

---

<sup>1</sup> André BLANC, *la vie dans le Valentinois sous les rois de France (1500-1790)*, A. et J. Picard, 1977.

<sup>2</sup> Stéphane Gal, *Grenoble au temps de la Ligue...op. cit.* p. 20.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Christophe VYT, *L'iconoclasme protestant dans le Dauphiné pendant la première guerre de Religion (1562-1563)*, La pierre et l'écrit, revue du patrimoine du Dauphiné, n°12, décembre 2001, pp127-185.

<sup>5</sup> Nous pensons notamment à l'étude de Pierre Cavard sur *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Vienne, Blanchard, 1950, dont le déroulement suit presque littéralement l'ordre des délibérations consulaires.

<sup>6</sup> C. VYT, « La mutilation des statues de la cathédrale Saint-Apollinaire de Valence en 1562 », *Etudes Drômoise*, 2002, pp. 12 – 18.

<sup>7</sup> Carole JOURDY, *Valence pendant les guerres de religion (1562-1572)*, mémoire de maîtrise soutenu en 2000, médiathèque de Valence.

conséquent les troubles religieux de Valence qu'à travers, une nouvelle fois, l'assassina du lieutenant général, et ce en quelques mots<sup>1</sup>.

On voit donc que les ouvrages traitant des guerres de religion en Dauphiné, sont relativement nombreux. Mais chacun d'eux ne mentionne les troubles religieux de Valence des années 1560-1563 que pour en rappeler les événements remarquables et marquants. Aucun des travaux réalisés jusqu'à présent n'est consacré de manière exclusive approfondie à la période que nous étudions. Notre rôle était donc d'éclaircir le sujet, en cernant la diversité des comportements humains face aux choix politiques et religieux imposés par les crises du moment. Contrairement aux monographies du XIX<sup>e</sup> siècle, nous cherchons à nous interroger sur les cohérences d'ensemble des villes en les appréhendant dans le cadre élargi de provinces entières, comme appelle à le faire l'histoire urbaine renouvelée depuis les années 1980<sup>2</sup>. Nous chercherons donc à comparer nos résultats obtenus sur Valence pour dégager certaines dynamiques communes à d'autres villes, dans cette période particulière. Ainsi, en se plaçant résolument à la confluence des histoires politiques, sociales, religieuses et militaires, l'objectif est de tenter une véritable remise à plat de ce que tout le monde sait déjà sur Valence et les premiers troubles religieux qui s'y déroulent, en s'appuyant le plus possible sur des documents d'époque afin de confirmer, développer, nuancer voire réfuter ce qui a déjà été écrit.

L'étude de cette ville m'a amené à étudier différents types de sources. Pour faire une étude véritablement nouvelle de Valence durant les premiers troubles de religion, j'ai fait le choix de baser cette recherche presque exclusivement sur des documents originaux. Parmi celle-ci le manuscrit des mémoires de François Joubert<sup>3</sup>. François Joubert était un des principaux notables de Valence dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Issu d'une ancienne famille dauphinoise, celle-ci s'était établie à Valence au début du siècle. Son père, Jean Joubert, marchand de cette ville, a été exempté de taille en 1526 en sa qualité de roi des arquebusiers. Il assista au siège de Rhodes<sup>4</sup>, fut créé chevalier du Saint-Sépulcre puis citoyen de Valence dont il devient juge-mage. Il meurt en cette cité en juillet 1559. De son union avec Catherine Genas,

---

<sup>1</sup> La *Nouvelle histoire du Dauphiné*, parue chez Glénat en 2007, qui est l'ouvrage le plus récent, n'explique qu'en quelques mots les événements d'avril 1562 à Valence, bien qu'une gravure couleur de Totorel et Perissin illustre élégamment la mort de La Motte-Gondrin.

<sup>2</sup> Philippe Guignet, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Mondes modernes, Ellipses, 2005, p. 5.

<sup>3</sup> AMV, MS 204

<sup>4</sup> Les turcs levèrent le siège le 22 décembre 1522.

filles de Guillaume Rabot, il laisse vingt enfants dont parmi eux François, né en novembre 1534. François Joubert, catholique convaincu, est aussi un des examinateurs de l'université dont il fut d'ailleurs un des plus zélés défenseurs. En juin 1554 en effet, il fut un des artisans du rétablissement de celle-ci, qui est selon ses termes « l'une des plus belles roses » qui soit « au chapeau » des valentinois<sup>1</sup>. Le 15 novembre 1568, Jean de Monluc, évêque de Valence, le nomme à l'office de juge de la ville et le 6 avril 1569, Denis Paléologue, archevêque de Rico de passage à Valence, le nomme à son tour chevalier du Saint-Sépulcre. Il meurt vers 1587<sup>2</sup>. Salomon II de Mèrèz, continuateur des mémoires et membre par alliance de la famille Joubert, donna ce manuscrit à un de ses amis... un certain Nicolas Chorier. Ces quelques informations généalogiques, quoique courtes, permettent cependant d'admettre que François Joubert, présent à Valence durant les troubles que nous étudions, était en mesure de rendre compte de façon fiable ces événements. Tenus sous la forme d'un journal, ses *Mémoires* racontent de façon plutôt sèche les événements et anecdotes qui ont lieu à Valence jusqu'en 1562. Le regret que peut avoir le chercheur en parcourant ces mémoires réside essentiellement dans le fait que Joubert n'ait pas continué de les tenir pendant le reste de l'année 1562 et pendant 1563. Même si après son récit de la mort de la Motte-Gondrin il clos ses mémoires par ses mots « dès lors, j'ai été fuitif de ma maison »<sup>3</sup>, nous retrouvons François Joubert bien présent en 1562-1563 à Valence. Il semble donc qu'il ne soit pas resté longtemps en exil et que s'il a tenu un second carnet à son retour, celui-ci soit perdu. Nous devons donc chercher d'autres sources. Les délibérations consulaires de la ville ont été le plus grand vivier d'informations sur toute la période. Elles sont contenues dans un grand registre qui comprend les délibérations depuis le 25 avril 1559 jusqu'en 1564. Ce grand registre est connu sous la cote de BB6. Comme les archives municipales de Valence antérieures à la Révolution, ce registre est conservé à la médiathèque, à deux pas de la mairie et attenant à la mairie annexe. Avec ses délibérations consulaires, cette source est indispensable pour tenter de cerner les actions politiques de toute sorte, et par conséquent, tenter de pouvoir cerner ce qui transparaît des réalités de ces années. Dans les registres réalisés par l'archiviste André Lacroix au XIX<sup>e</sup> siècle, figurent les délibérations qui l'ont marquées, sous une forme plus ou moins brève.

---

<sup>1</sup> AMV, AA 10, selon Edmond Maignien, conservateur à la bibliothèque de Grenoble (voir note suivante).

<sup>2</sup> Tous ces renseignements sont tirés de la notice faite par Edmond Maignien à l'édition des mémoires de François Joubert qu'il a fait paraître en 1886 : *Mémoires de François Joubert et Salomon de Mèrèz*, Grenoble, 1886, pp. 1 à 5.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, folio 14 recto.

C'est un outil qui nous fut dès le départ d'un grand intérêt pour mieux comprendre le sens de certains passages, le temps de s'habituer pleinement à l'écriture des documents. Il fut donc pour moi incontournable durant les premiers jours de recherche. Le second registre connu lui sous la cote de BB7, d'égale grosseur, fut lui faute de temps, plus feuilleté que véritablement consulté. Il nous a été surtout utile pour relever quelques règlements de comptes d'après guerre dans lesquels nous pouvions puiser quelques informations supplémentaires, comme le cas du fils de La Motte-Gondrin qui vient demander justice pour le meurtre de son père. Enfin, les registres conservés sous la cote CC35 présentent un grand intérêt. Il s'agit des registres des comptes de la ville pour les années 1560 à 1563 et avant. Nous pouvons grâce à eux cerner quelques modes de revenus de la ville, le total de ses recettes, mais également ses dépenses durant toute cette période et l'effort fourni à cause de la guerre. Il nous a fallu également compter sur les ressources des archives départementales de la Drôme (ADD). Parmi les comptes de Saint-Apollinaire, cathédrale de Valence, que nous avons consultés, dans un empilement de cahier assez fins, figure le témoignage en latin du chanoine Achille Magnan, témoin oculaire de la prise de Valence<sup>1</sup>. Son récit nous est très précieux car il apporte de nouvelles précisions sur la façon dont les ecclésiastiques et catholiques de la ville subissent la prise de contrôle de celle-ci par les protestants.

Les sources que nous avons utilisées le plus largement sont donc les sources manuscrites. A l'aide des délibérations consulaires, nous recherchions des informations essentielles pour comprendre les jeux politiques et la chronologie des événements qui se déroulent dans la cité, tandis que la consultation des comptes pouvait nous apporter des indications rendant plus concrètes les informations réunies précédemment. En se basant sur ce type de sources, jusqu'à présent peu ou pas assez, voire aussi mal utilisées, tout restait à faire...mais ce n'est qu'en réalisant une étude basée sur des preuves apportées par ces documents d'époque que ce mémoire pouvait représenter un véritable intérêt scientifique.

Toutefois, afin de disposer d'un choix plus large de documents, j'ai également été amené à consulter des sources dites dormantes, c'est-à-dire des documents originaux transcrits et publiés dans des revues d'archéologie par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le but les mettre à la portée d'autres érudits. Longtemps évitées par

---

<sup>1</sup> ADD, Comptes généraux de Saint-Apollinaire, 15G 49, livret 99. Dans ce livret figurent plusieurs cahiers papier de diverses épaisseurs. Achille Magnan en a tenu un, composé de six folio et l'on retrouve les notes en question sur les folio 2 verso et folio 3 recto.



l'historiographie et les historiens du XX<sup>e</sup> siècle, sans doute par peur des erreurs de transcription, volontaires ou non de ces textes, ce type de sources commence à nouveau à susciter de l'intérêt, surtout depuis le succès des premiers travaux de Denis Crouzet<sup>1</sup>. Parmi ces documents figurent les « Mémoires » de François Joubert, publiées par Edmond Maignien. Figurent également des lettres de Charles IX adressées aux lieutenants généraux du Dauphiné de notre période, Maugiron et la Motte-Gondrin. Ces lettres présentent un intérêt certain car elles indiquent les grandes lignes de la politique à mener face aux réformés<sup>2</sup>. Nous avons consulté également les *Mémoires* de Condé dans leur édition de 1743, qui se trouve complétée de pièces justificatives. Et parmi ces pièces justificatives figure un « discours de ce qui a été fait ès villes de Valence et Lyon »<sup>3</sup>. Ces discours relatent les prises de ces deux villes au printemps 1562. Celui de Valence concerne bien sûr la mort de la Motte-Gondrin et constitue en cela une pièce très précieuse car les informations véridiques concernant cet événement nous manquent cruellement. L'auteur de ce « discours » est hélas anonyme, ce qui en rend l'authentification difficile. Mais au vu du « discours » concernant Lyon, il semble être contemporain des événements. Parmi les autres sources imprimées que nous avons utilisé, il nous faut également mentionner monseigneur Charles Bellet qui publie dans son ouvrage consacré à la ville de Tain des textes très intéressants émanant du conseil politique (protestant) installé à Valence durant la guerre<sup>4</sup>. Je regrette cependant de ne pas avoir eu véritablement le temps de rechercher une correspondance de Jean de Monluc qui nous aurait sans doute apporté un autre regard fort intéressant sur sa ville épiscopale, ainsi que des écrits du fort privé qui auraient pu rendre encore plus vivante notre étude de la ville durant la guerre. Il semble cependant que ces sources viennent à manquer pour la période de la première guerre de religion à Valence.

Ainsi, en se basant le plus possible sur des sources ou des textes originaux, nous nous proposons à présent de revoir l'histoire de Valence durant la période de troubles religieux que furent les années 1560-1563. Il s'agit donc bel et bien de porter un regard neuf sur ce sujet, en nous détachant de ce qui a déjà été écrit soit pour le prouver, l'approfondir ou le réfuter, mais aussi et surtout pour multiplier les angles

---

<sup>1</sup> Denis CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.*, t. I p 46.

<sup>2</sup> Bulletin de la société de statistiques, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 1841, t. II, pp 214-231.

<sup>3</sup> CONDE, *Mémoires de Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de monsieur de Thou*, t. III, pp. 343-344.

<sup>4</sup> Charles BELLET, *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné*, t. I, Paris, 1905, pp. 179-186.

d'approche afin de fournir une étude sociale, religieuse et économique de cette cité en crise.

Nous avons donc résolument choisi d'orienter notre recherche autour de deux thèmes d'étude qui nous semblent essentiels pour comprendre cette période. Le premier cherche à répondre à la question de la coexistence entre catholiques et protestants à Valence. Comment évoluent à Valence les relations ces communautés dans un contexte de vives tensions, ou chacune d'elle se retrouve tour à tour dominante et dominée ? De quelle nature est la domination catholique sur les protestants lorsque la ville est aux mains de consuls catholiques et que l'homme du duc de Guise, La Motte-Gondrin, lieutenant général, réside à Valence ? Comment les protestants parviennent-ils à vivre leur foi ? Et la ville prise, comment se déroulent les relations catholiques protestants une fois le rapport de force inversé ?

Le second champ de recherche tente de comprendre de quelle façon et par quels moyens Valence, ville de taille moyenne et aux finances exsangues, traverse telle le conflit et comment parvient-elle à subvenir aux dépenses et frais de guerre que les circonstances lui imposent.

Une deuxième partie sera consacrée aux évolutions des relations entre catholiques et réformés, tandis que dans une troisième partie nous étudierons plus spécifiquement comment la cité de Valence dans son ensemble traverse et subit le conflit, tant sur le plan économique que politico-militaire.

Pour répondre aux attentes d'un tel sujet, notre étude s'est tout d'abord donnée pour but de fixer une chronologie claire et détaillée des événements qui ont secoué la cité de Valence depuis les renforcements des troubles en l'année 1560 jusqu'à la fin de la guerre. Nous tenterons au préalable de tisser rapidement la toile de fond du décor urbain devant lequel se placèrent les divers acteurs qui firent l'histoire du temps des premiers troubles de religion à Valence, en tentant de saisir quels purent être les facteurs d'implantation de la Réforme dans la ville.

Nous nous attacherons ensuite à étudier l'évolution des relations entre catholiques et protestants au sein de la ville de Valence, au travers des actions de publicisation de leur foi menées par les protestants dans une cité dominée par les

catholiques ainsi que les conséquences que cela provoque. Nous étudierons ensuite l'inversion des rapports de force après le tournant des journées d'avril 1562 jusqu'à l'arrivée du maréchal de Vieilleville pour faire appliquer la paix d'Amboise.

Nous aborderons ensuite le thème de Valence dans la guerre, au travers de la position qui lui fut attribuée au sein du dispositif stratégique et militaire huguenot et de la mobilisation financière nécessitée par le conflit.

Cette étude pêche probablement par sa lourdeur et aussi parfois dans une compilation de faits qui peut sembler excessive. Cela nous a semblé toutefois inévitable. La masse documentaire restant encore très peu connue et utilisée, nous avons donc cherché à livrer le maximum d'informations concernant Valence durant la première guerre de religion. C'est le lot d'une étude sans précédent. J'ai fait du mieux possible dans le temps qu'il me fut donné et j'espère avoir pu apporter quelques pièces au puzzle de l'Histoire. « Mais Richard Tawney n'a-t-il pas souhaité jadis que le chercheur qui se trompe soit anéanti comme un Amalécite ? »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 – vers 1610)*, t.I Champ Vallon, 2005, p. 53.

**PREMIERE PARTIE :**  
**Chronique d'une guerre civile à Valence.**

Les tensions entre catholiques et protestants de Valence vont aller croissant de 1560 à avril 1562. Un point de non retour est franchi le 27 avril 1562 lorsque le lieutenant général La Motte-Gondrin est tué en cette ville de Valence. Le baron des Adrets s'installe à la tête du gouvernement des forces protestantes du Dauphiné. Dès lors les huguenots de la province entrent en guerre, une guerre dont l'objectif est de combattre les mensonges propagés par l'Eglise catholique. D'avril 1562 au printemps 1563, Valence et ses habitants se retrouvent propulsés au cœur du système stratégique et de l'effort de guerre protestant.

C'est un récit de ces événements qui secouèrent la cité rhodanienne que nous nous proposons de réaliser ici afin de fixer l'armature chronologique autour de laquelle va se construire notre étude. Nous dresserons en premier lieu la toile de fond des événements à venir, en vue de visualiser le cadre dans lequel vont se jouer ces rebondissements afin de mieux en saisir la teneur. Nous construirons ensuite un récit des événements qui se veut différents de ceux établis par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle. Il rassemblera de manière condensée les péripéties valentinoises de la première guerre de religion, tout en cherchant à revisiter l'évènement central de cette étude, l'assassinat de La Motte-Gondrin le 27 avril 1562.

# Chapitre I :

## Valence et la Réforme en Dauphiné : décor urbain et contexte religieux.

Traiter de la situation de Valence au XVI<sup>e</sup> siècle nécessiterait une étude à elle seule. Nous nous contenterons donc d'aborder dans ce premier chapitre les grands traits qui caractérisent cette cité, dans sa forme et son fonctionnement de façon à mieux comprendre les événements qui vont s'y dérouler. Nous rappellerons également de façon rapide et chronologique les antécédents dauphinois et valentinois à ces troubles religieux qui, à partir de 1560, ont profondément bouleversés cette vie urbaine. Ce premier chapitre a donc pour but d'établir les cadres des événements de la première guerre de religion à Valence.

### **1) Le décor urbain.**

Valence est une des dix villes que compte le Dauphiné<sup>1</sup>. Elle appartient à cet ensemble que l'on peut nommer Dauphiné rhodanien tant l'influence du fleuve y est déterminante et contribue à sa prospérité<sup>2</sup>. Cette cité domine par son rayonnement un ensemble géographique que l'on appelle le Valentinois, rattaché au Dauphiné par donation testamentaire au jeune Charles VII de Jean de Poitiers, le dernier comte, mort en 1419. Situé sur la rive gauche du Rhône jusqu'aux premiers contreforts du Vercors, le Valentinois est une région qui s'étend à peu de choses près de la ville de Montélimar au Sud, aux portes de la Provence, jusqu'à l'Isère au Nord, au-delà de laquelle commence le Viennois (annexe 2). La position géographique de Valence est singulière : fondée au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., issue de la fondation d'un camp romain, la cité s'étend au XVI<sup>e</sup> siècle sur deux niveaux. En effet, appuyée sur les bords

---

<sup>1</sup> René FAVIER, *Les villes en Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, La pierre et l'écrit, PUG, 1993, p 16.

<sup>2</sup> Stéphane GAL, *Grenoble au temps de la Ligue, étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, PUG, 2000.

du Rhône qui coule à ses pieds, Valence dispose sur les berges du fleuve d'une ville basse et d'un bourg. D'après le « Cadastre de Plèche » (annexe 3) qui représente un plan de la cité en 1547, on s'aperçoit que les berges de Valence font office de port pour les bateaux en transit sur le Rhône. Rien d'étonnant quand on sait par ailleurs qu'un des facteurs de prospérité de la ville est basé sur le commerce du sel, qui représente ici l'essentiel des profits venant du commerce fluvial. Les navires marchands ont la possibilité de s'amarrer aux murs de la cité donnant sur le fleuve<sup>1</sup> et les marchandises entrent et sortent par les cinq portes donnant accès à cette ville basse. On peut voir également grâce à ce cadastre qu'une rue entière est consacrée au commerce du sel : cette rue porte le nom très évocateur de « rue de la porte du portalet du sel », empruntant ce nom à la porte qui, du port, y donne accès<sup>2</sup>. Sur toute la longueur de cette rue sont en effet tenues des « boutiques à tenir le sel », ce qui contribue sans doute à faire de celle-ci une des plus animées de Valence. On note également la présence de plusieurs moulins qui témoignent du caractère artisanal de cette partie basse de la ville. Il faut aussi compter la présence d'une activité agricole qui semble surtout destinée à un usage particulier de citadins propriétaires. En effet, sur la représentation de Belleforest (annexe 3) mais également à travers quelques délibérations, figurent mentionnées des parcelles non bâties et cultivées. C'est dans cette ville basse que la densité de population semble être la plus faible et cela certainement en raison des crues épisodiques du Rhône. On accède à la ville haute par plusieurs rues ou plus exactement, des côtes. On compte au minimum quatre côtes : la côte Saint Etienne, la côte Saint Martin, la côte des Chapeliers, où résidera La Motte-Gondrin, et la côte de Baisse-Béguine, donnant sur une porte qui sera régulièrement condamnée durant les années 1560-1563. Cette partie haute de Valence est la plus peuplée. On y accède par trois grandes portes : la porte Tourdëon au nord, par laquelle le nouvel évêque faisait généralement son entrée après avoir prêté serment devant les consuls de respecter les privilèges de la cité. A l'est la porte Saint Félix, du nom du prieuré mitoyen et au sud la porte Saunière, tout près de laquelle se situent le palais delphinal, l'université, l'évêché et la cathédrale Saint Apollinaire. Des rues principales découpent la cité : la rue Saint Félix qui rejoint à l'ouest la très prestigieuse côte des Chapeliers, la Grand'rue qui part de la place des clercs, devant la cathédrale, et qui remonte en direction du nord. C'est dans cette rue

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 248 r. - 249 r., 22 mai 1560.

<sup>2</sup> La rue se situe sur le plan entre les parcelles 66 et 68.

que se situe encore aujourd'hui la somptueuse « Maisons des têtes » (annexe 3) dont le propriétaire est à cette époque un dénommé Antoine de Dorne, riche notable de Valence. Tous les samedi la ville s'anime grâce à un marché accordé par Louis XI en 1457 ainsi que deux foires : l'une se tient le premier juillet, l'autre le lendemain de la Purification<sup>1</sup>. Enfin, au cœur de la cité, se situe non loin de l'église Saint Jean, une des plus importantes églises de la ville, la maison de ville, ou « maison consulaire » selon l'expression donnée au début de chacune des délibérations consulaires. Acquisée en 1519 par les consuls de Valence, la maison de ville fut restaurée dans les années 1550. Les murs sont désormais ornés de créneaux à la mode italienne<sup>2</sup>. Ville universitaire depuis 1452, Valence est donc tant sur le plan culturel qu'économique un pôle qui ternit le rôle de capitale du Dauphiné revendiqué par Grenoble.

## **2) Les cadres politiques de la cité**

*Les consuls*, pour la partie sud du royaume de France, sont l'équivalent collectif de notre *maire* actuel<sup>3</sup>. A Valence ils sont au nombre de quatre, élus pour une année, par une assemblée des chefs de famille qui se réunit au Couvent des Cordeliers (annexe 3) tous les 25 avril, jour de la Saint Marc. A la différence du reste du Midi où tous les consuls ont les mêmes pouvoirs et les mêmes droits, on trouve dans plusieurs villes du Dauphiné un « premier consul »<sup>4</sup>. A l'instar de Grenoble, Crémieu ou Romans, Valence voit figurer dans ses institutions ce consul qui semble disposer d'un prestige et d'une autorité supérieure. Comme l'a relevé Emmanuel Leroy-Ladurie pour Romans, ce quatuor consulaire reflète un quadripartisme social. Le choix du premier consul se fait parmi les gentilshommes, les bourgeois, parmi toutes les personnes qui vivent noblement ou d'un revenu tiré de ses terres, de loyers, de créances, etc. Le second consul est choisi parmi les marchands ou les praticiens, c'est-à-dire les petits juristes. Le troisième est quant à lui choisi au sein des artisans et le quatrième consul au sein des laboureurs. Ces quatre consuls sont assistés tout au long de l'année de leur mandat par deux conseils : un « petit conseil », composé de douze membres, qui assiste les consuls pour les affaires courantes et le « grand conseil » comprenant

---

<sup>1</sup> Jules OLLIVIER, *op. cit.*, p. 142.

<sup>2</sup> A. BLANC, *op. cit.*, p. 37.

<sup>3</sup> Emmanuel LE ROY-LADURIE, *Le carnaval de Romans*, Paris, folio histoire, 1986.

<sup>4</sup> G. ZELLER, *Les institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1987, p. 32.



quarante membres réunis lorsque l'objet requiert une large consultation. Les sources que nous avons consultées pour l'étude de la première guerre de religion ne nous permettent pas de définir clairement les compositions de ces conseils. Cependant, ces modes d'organisation politique (consuls, conseils) se retrouvent dans de nombreuses villes du Dauphiné. L'étude réalisée par Leroy-Ladurie sur la ville de Romans en 1580 par exemple, nous montre une organisation des institutions très proche de celle de Valence au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, à partir de ce que les sources nous ont laissé entrevoir. Il serait donc cohérent de considérer une semblable composition des conseils, de la manière suivante : on sait que les quatre consuls représentent les quatre grandes composantes de l'élite sociale urbaine dont ils sont respectivement issus (notables, marchands, artisans et laboureurs). Le petit conseil serait donc composé de 12 membres recrutés à raison de 3-3-3-3 (=12) dans ces quatre catégories sociales, tandis que le conseil de 40 membres à raison de 10-10-10-10 (=40) membres dans chacun de ces groupes. Mais étant donné que nous n'avons pas les sources nécessaires pour confirmer cette hypothèse, c'est à prendre avec précaution. Au vu des délibérations étudiées, il nous a semblé que cette configuration est la plus envisageable. Les consuls de Valence sont bien sûr dotés des mêmes prérogatives que leurs homologues des autres villes (police, taxation des denrées, répression des vagabondages et mendicité, etc.). Ils commandent le guet et la petite milice urbaine dont dispose la ville. Celle-ci est le plus visible à travers les sources pour ce qui concerne la garde des portes, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

En ce qui concerne la justice, les consuls doivent s'en remettre à un juge-mage, nommé par l'évêque. Ce juge sert aussi souvent d'intermédiaire entre les consuls et le parlement de Dauphiné, résidant à Grenoble, lorsqu'il s'agit d'étudier si une mesure délibérée en conseil est conforme à la loi du pays ou non.

Enfin, ville épiscopale, Valence dispose d'un évêque, Jean de Monluc, ou Montluc selon l'orthographe qui figure dans les sources. Depuis le Moyen-Âge l'emprise de l'évêque y est très importante, même si le renforcement de l'autorité delphinale puis royale amoindrit celle-ci. Après de multiples luttes d'intérêt, les tensions entre l'évêque de Valence et les consuls de la ville avaient débouché en 1425 à l'écriture d'une constitution municipale, qui devait ainsi établir des limites à la puissance épiscopale. De ce compromis les habitants ont gagné le droit de se réunir

---

<sup>1</sup> E. LE ROY-LAURIE, *Le carnaval de Romans...op. cit.*, p. 34.

une fois par an pour élire les consuls et conseillers de la cité, ainsi que plusieurs privilèges municipaux qui tendent à une autonomisation vis-à-vis du prélat<sup>1</sup>. C'est ainsi que depuis cette date, chaque nouvel évêque à son entrée doit jurer de maintenir et protéger les intérêts de la ville. Jean de Monluc est évêque de Valence et de Die depuis 1554 mais ne semble guère résider régulièrement dans son diocèse avant 1558<sup>2</sup>. Bien que frère de Blaise de Monluc, maréchal de France et farouche partisan du catholicisme, Jean de Monluc apparaît bien comme une figure du parti des modérés, c'est-à-dire de ceux qui militent à la veille de la première guerre pour qu'un compromis soit établi entre catholiques et protestants pour retrouver l'unité chrétienne. Cette position consensuelle l'a souvent fait passer pour sympathisant voire protestant non déclaré, et ce encore dans les histoires des érudits du XIX<sup>e</sup> siècle. Jean de Monluc apparaissait aux yeux des gens de l'époque comme un esprit éclairé, tant homme d'Eglise qu'homme d'Etat. Il fut attaché à plusieurs ambassades : envoyé en mission à Constantinople de 1536 à 1538, en 1540 il fut chargé de l'ambassade de Venise. Son intelligence marquait ceux qui le rencontraient. Il fut envoyé de nouveau à Constantinople en 1545 afin d'œuvrer pour une union entre le roi et la Porte dont l'empereur serait exclu. En 1548 encore, il remplit une mission en Ecosse auprès de la régente, Marie de Lorraine<sup>3</sup>. C'est avec l'appui de la maison de Guise qu'il obtient en 1554 l'évêché de Valence et de Die, bien qu'il eut préféré celui d'Embrun car plus important. Fréquemment absent de son diocèse, il s'y faisait tout de même représenter par son vicaire général, résidant à Valence. Ce n'est qu'à partir de 1560 que Jean de Monluc s'insère véritablement dans les affaires françaises en proposant une médiation entre catholiques et protestants dès les premiers troubles qui surgissent dans sa cité de Valence.

Pour finir sur ce panorama, rappelons que la province de Dauphiné est gouvernée par le duc François de Guise, chef de file des catholiques dits intransigeants. Ce gouverneur résidant la plupart du temps à la cour du roi délègue sur place un lieutenant général pour appliquer ses ordres. Les lieutenants successifs doivent donc obéir aux ordres du duc de Guise. Les esprits vont d'autant plus

---

<sup>1</sup> J. OLLIVIER, *op. cit.*, p. 75.

<sup>2</sup> Archives de l'évêché de Valence (AEV), manuscrit anonyme du XIX<sup>e</sup> siècle relatant brièvement la vie des évêques de Valence, pp. 43-44.

<sup>3</sup> A. JOUAINA, J. BOUCHER, D. BILOGHI, G. LE THIEC, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Bouquins, Robert Laffont, 1998, p.1115.

s'échauffer que La Motte-Gondrin, le plus fidèle au duc, va venir résider à Valence aussi souvent qu'il le peut afin de tenir la ville sous l'obéissance du duc.

Une communauté protestante de plus en plus bruyante, un évêque modéré à la recherche d'un compromis, des lieutenants généraux sous la pression du chef des catholiques intransigeants, plusieurs facteurs déterminants sont donc réunis pour plonger Valence au coeur d'une période troublée.

### **3) Les progrès de la Réforme à Valence et ses environs avant 1560.**

Les troubles religieux ne sont pas apparus à Valence par hasard. En premier lieu, la ville devient un foyer intellectuel grâce à son université, ce qui favorise les idées nouvelles apportées par les échanges intellectuels entre étudiants et professeurs de divers horizons et sensibilités. De plus, sa relative proximité avec Genève la destine à recevoir le souffle des vents nouveaux de la Réforme au gré des voyageurs de passage. A mi chemin entre Lyon et la Provence, cette cité est incontestablement un lieu par lequel les idées réformatrices cheminent avec marchands et colporteurs. Dans une moindre mesure que Lyon, Valence, par son rayonnement intellectuel, sa position géographique et commerciale au centre des échanges, représente un creuset pour la religion nouvelle.

Des signes annonciateurs laissent présager un développement de la théologie de Calvin à Valence. En 1536, Genève adhère à la Réforme<sup>1</sup>. Le Dauphiné rhodanien fait désormais potentiellement office d'axe de diffusion tout tracé vers la Provence. Ainsi nous l'avons vu, il est plus que probable que colporteurs, marchands ou prédicateurs itinérants sillonnant le Dauphiné et sensibles au Calvinisme soient passés par Valence y trouvant un public réceptif. Même si dès le règne de François Ier, le Parlement de Grenoble essaie d'enrayer les progrès de la Réforme, la diffusion de celle-ci commence dès 1522 à Gap avec les prédications de Guillaume Farel qui

---

<sup>1</sup> Gwénola de RIPPET d'ALAUZIER, *Dauphiné protestant : regards sur les guerres de religion en Dauphiné au XVIe siècle, des prémices de la Réforme à l'Edit de Nantes*, Aubais, Publication du musée du protestantisme dauphinois, Mémoires d'Oc éditions, 2006, p 18.

rencontre un succès non négligeable. Malgré son exil forcé, ses propres frères entament leur prédication. Les Vaudois, chrétiens déclarés hérétiques qui habitent certaines vallées alpines depuis le XII<sup>e</sup> siècle se rallient aux réformés. Tout près de Valence désormais, un moine cordelier, Pierre de Sébiville, prêche la Réforme à Grenoble, très vite aidé par un autre moine, venu de Lyon cette fois, nommé Maigret. Mais en 1525 le Parlement interdit la traduction en français des livres sacrés. A partir de ce moment la répression s'abat sur le Dauphiné, laissant entrevoir la percée qu'a pu opérer la pensée calviniste. En 1528 à Vienne, c'est Rénier, autre moine cordelier et docteur en théologie. La liste des victimes de la répression s'allonge encore : en 1536 un pasteur vaudois se rendant à Genève est intercepté, condamné à mort et exécuté à Grenoble. En 1540 c'est à Embrun qu'est brûlé vif un laboureur qui tenait tête aux prêtres. En 1542 à Romans cette fois, un dénommé Rostain subit le même sort pour avoir arraché une image du Christ. Preuve de l'enracinement de la Réforme, le Parlement du Dauphiné prend de nouvelles mesures répressives : quiconque mange de la viande durant Carême se verra infliger une amende de cent sols tournois<sup>1</sup>. En juillet 1554 encore, un dénommé Lefèvre a la langue coupée et le corps brûlé vif pour avoir fait acte de prosélytisme réformé à Lyon et Grenoble. Le Calvinisme s'est répandu comme une traînée de poudre et gagne le sud de la province. A Die en 1551, le prêtre Gay est arrêté pour avoir ramené de Paris des livres luthériens. A Saint-Paul-Trois-Châteaux et Montélimar la Réforme gagne sans cesse du terrain.

Comment Valence au milieu d'un tel contexte aurait-elle pu échapper aux idées réformées ? Compte tenu de sa position géographique, au centre des échanges régionaux, la Réforme trouve chez un certain nombre de valentinois un accueil favorable. Loin de rester passifs au milieu de cette effervescence, ceux-ci commencent à faire de Valence un foyer important de la Réforme en Dauphiné, et ce dès avant 1560. Faute de temps, nous n'avons pu tenter de calculer leur proportion dans la population. Une étude reste à faire sur ce sujet. Dès 1554 enseigne à l'université de Valence un professeur de droit sensible aux idées de Calvin du nom de François Duaren. A partir de 1555 (et ce jusqu'en 1563), c'est un autre professeur de droit du nom de Pierre Loriol<sup>2</sup>. Cette même année, après Noël, on trouva sur les degrés de la

---

<sup>1</sup> Ces informations sur les premières répressions sont tirées de l'*Histoire du Dauphiné* dirigée par Jean BOUDON et Henri ROUGIER (1992), pp 280-281.

<sup>2</sup> E. ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné, aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, t.I, Paris, Grassard, p.33.

maison de ville des lettres à teneur hérétique, les auteurs restant inconnus. La population de Valence en fut troublée<sup>1</sup>. L'année 1557 semble voir un développement spectaculaire des progrès de la Réforme dans cette cité. Le pasteur Eugène Arnaud dans son ouvrage sur les protestants en Dauphiné nous rapporte qu'une école avait été fondée dans la ville par un « luthérien » originaire de Genève. Celui-ci aurait mis dans les mains de ses élèves un livre intitulé *Instruction pour la jeunesse*. Les nouvelles se répandant vite, il semble que son enseignement ait ensuite rencontré un franc succès chez de nombreux adultes, en particuliers chez les femmes (ce qui est d'une importance capitale puisqu'elles élèvent seules ou presque leurs enfants). Ainsi un prêche régulier fut institué<sup>2</sup>. Le chapitre de Saint Apollinaire ne tarda pas à en être averti et le 1<sup>er</sup> octobre en informa aussitôt l'évêque alors à Paris. Dès son retour, Jean de Monluc commença à travailler pour conserver l'union et la paix dans son diocèse. C'est ainsi qu'il fit publier un jubilé récemment accordé par le pape. Mais la population étant divisée à propos de cette ordonnance, des troubles se produisirent rapidement. Alors qu'ils affichaient l'information, des ecclésiastiques sont pris à partie par une bande de jeunes gens<sup>3</sup>. Cet événement n'est pas anodin, il montre une certaine assurance chez ceux qui critiquent l'Eglise romaine. Et il est fort à parier que les jeunes gens dont il est question fassent partie de la communauté protestante de Valence. Cette insolence de leur part, en dépit des risques encourus, peut laisser transparaître l'importance numérique et l'assurance qu'aurait déjà acquise cette communauté dans la ville. En mai 1558, il est encore question dans les délibérations consulaires d'une école particulière : une « scolle particuliere, outre celle de la ville, ou lon a entendu que s'y commet quelque abus à la doctrine des jeunes enfants ». De même des « propos sinistres contre la foy et religion crestienne et contre le corps de la ville » ont été entendus dans Valence<sup>4</sup>. Il est très probable qu'il s'agisse de la même école. Par conséquent, les consuls, soucieux de la tournure que commence à prendre les événements, mettent l'évêque au courant des événements et lui demandent son aide et participation afin de punir les « delinquans » et d'en faire des exemples pour les autres. Nouvelle preuve que la situation commence dangereusement à se tendre au sein de la cité.

---

<sup>1</sup> A. BLANC, *La vie dans le Valentinois...op. cit.*, p. 37.

<sup>2</sup> E. ARNAUD, *op. cit.*, pp.33-34.

<sup>3</sup> Abbé NADAL, *Histoire de l'université de Valence*, p. 49,50.

<sup>4</sup> Archives Municipales de Valence (AMV), registre BB5, délibération consulaire du 7 mai 1558.

Au niveau du royaume, les choses changent. En 1559, Henri II avait signé avec Charles Quint, empereur du Saint Empire, le 3 avril le traité de Cateau-Cambresis. Suite à ce traité mettant fin à la guerre entre les deux souverains, Henri II s'engage à débarrasser le royaume de France de l'hérésie. Dans le même temps, le 26 mai se tient clandestinement à Paris un synode national des églises réformées de France où sont adoptées une profession de foi et une Discipline d'inspiration genevoise. Dès lors, à partir de 1560, la situation change, glissant irrémédiablement vers un affrontement ouvert. C'est à partir de cette année que commence notre étude des troubles religieux qui vont secouer la cité de Valence.

## Chapitre II :

### Les premiers troubles (1560-avril 1562)

A partir de mars 1560, les consuls de Valence et le parlement décident de prendre très au sérieux cette nuisance que constitue la Réforme. Dès lors les tensions au sein de la cité vont aller croissant jusqu'en avril 1562, quand le 27 le lieutenant général La Motte-Gondrin est assassiné puis pendu. La mort du plus haut représentant de l'Etat en Dauphiné est le point culminant de ces tensions, qui sans cesse durant deux ans ont plongé la ville dans la stupeur, l'incompréhension et la méfiance vis-à-vis de celui de la religion rivale. Grâce au croisement des sources telles que les délibérations consulaires et les mémoires de François Joubert, nous pouvons désormais réaliser un récit des événements plus précis et plus étoffé que tout ce qui a pu être réalisé jusqu'ici, tant par Chorier, Arnaud, Jules Ollivier ou encore André Blanc.

#### **1) Prise de conscience du problème huguenot et valse des lieutenants généraux (janvier - août 1560).**

Au mois d'août 1559, François II est couronné à Reims, François Joubert, notable de Valence eut le privilège d'assister à l'évènement<sup>1</sup>. Le duc François de Guise et son frère le cardinal Charles de Lorraine s'imposent dans l'entourage royal grâce à leur situation d'oncle par alliance du roi. Le duc de Guise poursuit ainsi les persécutions du règne d'Henri II. Dès lors, des mesures destinées à endiguer les progrès de la Réforme sont mises en œuvre, mettant les protestants du royaume sous pression. Ces derniers, considérant le jeune roi comme étant encore mineur, contestent également la légitimité des Guise, d'autant plus qu'en temps que lorrains, ils sont vus comme étrangers. Outre leurs mesures très impopulaires, on les soupçonne de fermer l'accès au roi, en excluant leurs ennemis politiques et religieux

---

<sup>1</sup> Mémoires de François Joubert, AMV, MS 204, f. 1 recto.

des charges et honneurs. C'est ainsi que se forme une coalition anti-Guise. Pendant l'automne et l'hiver 1559, les communautés réformées de Paris, Strasbourg et Genève ont entretenu une propagande visant à rallier leurs coreligionnaires nobles se sentant lésés et méprisés. Un appel est lancé à « la noblesse du royaume » pour libérer le roi de la « tyrannie » des « étrangers »<sup>1</sup>. Finalement lassés par la prudence de Calvin et de Théodore de Bèze, quelques nobles huguenots passent à l'action, ce qui restera sous le nom de « conjuration d'Amboise », ville où s'installe la cour à partir du 22 février. Les conjurés ont bénéficié de la complicité active ou passive de marchands et d'artisans de plusieurs villes de France, particulièrement à Lyon et... à Valence, pour ceux venant de Provence et du sud-ouest<sup>2</sup>. Mais le 19 mars le coup de force a définitivement échoué. L'aspect violent de la conjuration marque les esprits et ne fait qu'accroître la méfiance des catholiques à l'égard des protestants. Il semble que ce soit justement à partir de ce moment que le mot « huguenot » devient le terme d'usage pour qualifier les réformés. Ce terme est sans doute une déformation du mot *eidgenossen* signifiant « conjurés », « confédérés » et désignant la faction qui a conduit Genève à la conquête de son indépendance<sup>3</sup>.

C'est à partir du mois de ce mois de mars 1560 que François Joubert nous signale dans ses mémoires les premiers incidents qui plongent les catholiques de Valence dans une inquiétude encore jamais atteinte. La ville semble en proie à une tension palpable, une atmosphère oppressante. On apprend dès le 20 mars à Valence le fiasco de la conjuration<sup>4</sup> à laquelle certains avaient sinon participé, du moins avaient soutenue. En mars donc, s'assemble dans la ville de Valence, à l'université qui plus est, des foules venant écouter le prêche à neuf heures du soir, chantant les psaumes et récitant des prières à la manière de Genève<sup>5</sup>. En 1560, Gilles de Soulas, originaire de Montpellier est le second ministre à prêcher à Valence. Selon Eugène Arnaud, c'est sa grande diligence et son grand savoir qui permirent à Soulas d'accroître rapidement le nombre de ses fidèles. Ne pouvant alors plus contenir les assemblées dans des maisons particulières, les prêches ont donc lieu de nuit dans l'université dont professeurs et écoliers étaient favorables au mouvement. Joubert rajoute dans ses mémoires : « on portait les armes, non pour offenser comme ils

---

<sup>1</sup> Arlette JOUANNA, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle 1483-1598*, Paris, PUF, 1996, p. 349.

<sup>2</sup> JOUANNA, *op. cit.*, p. 351.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 353.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f. 1 recto.

<sup>5</sup> Mémoires de François Joubert, f. 1 r.



disaient mais pour se défendre »<sup>1</sup>. Cette suspicion, cette méfiance envers son voisin, parmi la population d'une ville moyenne comme Valence, nous permet de mesurer le fossé déjà profond qui sépare les deux communautés. Au même moment, en d'autres villes du Dauphiné se tiennent semblables assemblées. A Romans, dès 1559 le juge de la ville, Charles Veilheu fait interdire le port d'armes car « certains séducteurs et dogmatisants » parcourent la ville avec arquebuses, pistolets et bâtons. Le 25 mars 1560, jour de l'élection des consuls de la ville, le même juge, président l'assemblée, rappelle la nécessité de faire cesser les assemblées nocturnes tenues en la ville<sup>2</sup>.

Le 6 janvier<sup>3</sup>, le parlement de Dauphiné par le biais du président Truchon est déjà averti qu'il se tient à Valence des assemblées interdites. Truchon offre alors au corps de ville qu'il sait innocent tout son concours pour les aider à faire cesser ces assemblées. L'évêque sera mis au courant de la situation dans les plus bref délais afin qu'il tente lui-même de son côté d'y remédier du mieux qu'il pourra. On requiert aussi son vicaire général et le juge de la ville pour qu'ils cherchent également moyens de faire cesser ces assemblées. On demande donc au juge tout particulièrement de faire sortir de la ville tous les étrangers et de fermer toutes les portes hormis celles de Saulnière et Tourdéon (annexe 3), les plus importantes de la ville. On stigmatise ainsi les personnes extérieures à la cité comme uniques perturbateurs de la vie de celle-ci. On mettra une solide garde à chacune des deux portes, lesquelles seront ouvertes à partir de cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Alors que les consuls demandent à Truchon de rappeler une nouvelle fois au parlement leur innocence dans ces affaires, ils délèguent sur la ville deux de ses notables, les sires Zappelon et Mervilloux coordonner les actions<sup>4</sup>.

En mars, les consuls prennent peur devant la montée des tensions dans leur cité. Le second consul, Jean Roy, sait déjà que depuis trois semaines se tiennent des assemblées. Après être allé vers l'évêque pour lui demander son soutien contre les rassemblements des réformés, les consuls font rappeler par des criées à travers la ville que toute assemblée est interdite de même que le port des armes. Le conseil de ville fait alors en séance le compte rendu des démarches faites pour innocenter la ville sur les assemblées auprès du parlement de Grenoble et du président Rabot. Une délégation menée par François Descombes a bien été envoyée devant le parlement à

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 1 r.

<sup>2</sup> Ulysse CHEVALIER, *Annales de la ville de Romans*, Jules Céas, 1897, p. 91.

<sup>3</sup> Bien qu'il soit noté 6 mars, ce doit être selon Lacroix le 6 janvier car les délibérations suivantes sont du mois de janvier et février (registre des *Archives communales de Valence* tenues par Lacroix, p. 33).

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 233 v. – 234 r., 1<sup>er</sup> avril 1560.

Grenoble. Leur mission était clairement de montrer l'innocence des consuls concernant la tenue de ces assemblées nocturnes. Après avoir pu exposer la gravité de la situation, la délégation est rentrée à Valence le mardi 26 mars où on apprend que « certaines » images ont été abattues. Il est plus que probable que cet acte relève d'une action iconoclaste visant à détruire des images représentant le sacré, chères aux catholiques mais honnies par les réformés. Le conseil de ville tente alors de se démarquer des « séditieux », terme qui caractérise désormais ceux qui participent à ces assemblées. L'objectif de ce voyage était bien de montrer au roi, par le biais du parlement de Dauphiné que toute la ville ne cautionne pas les troubles, afin de se prévenir contre d'éventuelles sanctions. Pour ramener l'ordre dans la cité, le premier consul Jean Bergier fait assembler le conseil de ville ce même jour, suivant l'ordre de Truchon, président du parlement. L'assemblée du conseil tombe d'accord pour prendre plusieurs mesures de sécurité. La fermeture des portes de la ville est décidée. Toutefois deux d'entre elles resteront ouvertes jusqu'au lendemain matin. On est en effet samedi, jour de marché. Pour ne pas priver commerçants et habitants d'un tel rendez-vous économique, on laisse donc ouvertes deux des portes jusqu'au dimanche matin. Par ce stratagème, les consuls se donnent la possibilité de mieux contrôler les allées et venues des entrants afin d'empêcher d'éventuels suspects de venir causer des troubles dans l'enceinte même de la ville<sup>1</sup>.

Mais le dimanche matin vers dix heures, les esprits s'échauffent aux abords des portes. Un nouveau conseil est réuni en urgence et décide leur réouverture pour éviter l'escalade des tensions. Sans renoncer à dissuader les perturbateurs éventuels, le juge et les consuls établissent conjointement un guet. Mais cette pratique de surveillance leur pose rapidement des problèmes dont ils informent le parlement : la première faille du système réside dans le discernement même des suspects en question. Comment repère-t-on un protestant voulant perturber la vie de la cité ? Un second problème est semblable au premier : le risque est grand de recruter pour ce guet des suspects qui laisseraient alors agir leurs coreligionnaires. Les consuls se trouvent donc dans une situation délicate et vont jusqu'à réclamer au parlement l'envoi de quatre de ses membres pour venir à Valence les aider à trouver une solution. Le comte de Clermont, lieutenant général de la province est lui aussi averti de la tournure que prennent les événements. Il est alors décidé que sa compagnie

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 231 r.-232. Ces pages contiennent également les événements du dimanche relatés dans le paragraphe qui suit.

viendra à Valence si celle-ci fournit les soldats en vivres et fasse, en attendant, le guet du mieux qu'elle pourra. Devant une organisation quasi clandestine des réformés, pouvant profiter de multiples complicités, la surveillance de la ville par le guet atteint ses limites, tant pour surveiller ceux qui viennent de dehors que ce qui se passe en ses murs. Les consuls n'ont alors d'autre choix que de faire appel à l'armée. Comme si une mauvaise nouvelle n'arrivait jamais seule pour les consuls, éclate ce dimanche un scandale d'iconoclasme. On apprend à nouveau que « certaines images ont été brisées », sans plus de précisions dans les délibérations consulaires, mais il y a fort à parier qu'il s'agit là encore d'images pieuses et de représentations religieuses. Les huguenots radicalisent donc leurs actions en s'attaquant directement et violemment à un aspect essentiel de la pratique du christianisme alors encouragé par l'Eglise : les représentations en images du sacré. Outre le redoublement d'attention durant le guet exigé désespérément par le conseil de ville, le clergé de la ville décide d'organiser des processions générales pour prier Dieu qu'il fasse cesser ces troubles et assemblées. Mais il en fut tout autre.

Loin de cesser leurs assemblées, les réformés de Valence radicalisent leur mouvement vers plus de reconnaissance. Le dimanche 31 mars<sup>1</sup>, les tensions atteignent un point encore jamais vu. Alors qu'un dénommé Philo, prêtre séculier, prêchait à Saint-Apollinaire par commission de l'évêque Jean de Monluc, les huguenots s'emparent de l'église du couvent des Cordeliers (annexe 3) pour y tenir leur prêche dès huit heures du matin puis à deux heures de l'après midi<sup>2</sup>. Chorier précise qu'ils s'y rendirent en foule et armés, non pas pour s'en prendre directement aux catholiques mais pour se défendre en cas d'attaque. Il est cependant probable que cela constitue également une manœuvre d'intimidation participant à leur quête de légitimité. François Joubert rajoute qu'ils ne rendirent pas l'église et continuèrent à occuper les Cordeliers. D'après Arnaud, plusieurs gentilshommes passés à la Réforme occupent le cloître, armés pour se prévenir d'une attaque catholique, sans violenter les moines<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> On notera que cette date, annoncée par François Joubert dans ses mémoires (AMV, MS 204, f. 1 verso) et par conséquent reprise par Nicolas Chorier dans son histoire du Dauphiné (t. II, p. 542.) et par les érudits du XIXe siècle tels Eugène Arnaud (*Histoire des protestants du Dauphiné*, p. 38.) ne concorde pas avec le jour de la délibération consulaire du 26 mars qui était un samedi. Mais l'erreur n'est certes pas capitale pour comprendre le déroulement des événements.

<sup>2</sup> Mémoires de François Joubert, f. 1 verso.

<sup>3</sup> E. ARNAUD, *op. cit.*, p. 39.

Le premier avril, les consuls de Valence ne maîtrisent plus les protestants révoltés de la ville. Ils continuent néanmoins un processus visant à les disculper de toute complicité avec les révoltés. Le baron de Montoison, pour la ville, écrit au duc de Guise pour témoigner de la bonne volonté du corps de ville. Le juge de Valence, Manuel, se porte à son tour volontaire avec Claude Rogier, catholique convaincu et professeur de droit à l'université<sup>1</sup> ainsi que Giraud Frère, pour aller trouver le comte de Clermont et le parlement de Dauphiné. Le but de ce nouveau voyage est toujours de justifier la ville de sa non participation aux assemblées « occultes » et de témoigner de la fidélité des consuls au roi et au duc de Guise. La conscience qui forge le patriotisme urbain en soudant les habitants d'une même ville commence sérieusement à se fendre à Valence. Suite à cette prise d'armes des huguenots, le corps de ville « désavoue désormais comme citoyens » tous ceux qui ont participé ou participent aux assemblées des prédicants<sup>2</sup>. Ce terme de « citoyen » témoigne tout à fait de l'importance de ce patriotisme urbain caractérisant les villes. Le fait qu'une partie des valentinois ne reconnaisse plus leurs propres voisins en tant que membre de cette communauté sacrée nous permet de mesurer l'importance de la fracture mentale qui départage désormais ceux des deux religions adverses.

Le 3 avril les nouvelles courent que plusieurs personnes quittent la ville avec leurs meubles<sup>3</sup>. Il s'agit d'une première vague de départs en exil de valentinois catholiques, aisés pour la plupart car il est probable que s'ils quittent la ville c'est pour rejoindre un autre de leur logis. Par peur des protestants et sans doute aussi par crainte d'une réaction royale qui viendrait punir la ville, ces habitants abandonnent la ville à son sort. En revanche, il est également signalé que d'autres habitants cherchent à se saisir des armes de l'arsenal de la maison consulaire, ce qui pousse les consuls à faire sortir les meubles et personnes le plus discrètement possible. Il semblerait donc que le groupe de personnes voulant se saisir des armes appartienne aux réformés de Valence, ayant sans doute pour but de donner plus d'envergure à leur prise d'arme. En faisant évacuer ces catholiques effrayés « sans faire de scandale », il est clair que les consuls souhaitent à tout prix éviter que la situation tendue au possible dégénère en accrochage en pleine ville.

---

<sup>1</sup> A. BLANC, *La vie dans le Valentinois...op. cit.*, p. 67.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 233v-234r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 234 r.

Le 6 avril arrive à Valence la nouvelle de lettres royales accordant « pardon et rémission plénière » à tous les participants aux assemblées, à condition qu'ils aillent sous quinze jours faire amende honorable auprès du vicaire épiscopal. Ces lettres arrivent à point nommé pour faire retomber la tension dans la ville. Tel est en tout cas l'objectif de la politique royale. Les consuls, soulagés, n'en espèrent également pas moins et font lire immédiatement en conseil les missives en question. Pour rendre grâce à Dieu de ce qui apparaît comme une promesse de retour à la normale, est aussitôt décrété par le premier consul Bergier d'organiser processions et prêches publics. Jean de Monluc assure de son concours. Le conseil rassemblé assure l'évêque et ses vicaires de faire proclamer le jour même les lettres de rémission du roi, afin que le calme revienne au plus vite. La procession générale quant à elle est prévue pour le lendemain, durant laquelle on exhortera par cris les habitants à y assister jusqu'à la fin. Les missives royales y seront relues à nouveau. Afin qu'aucun étranger venant à Valence ne prétende les ignorer, il est délibéré de faire proclamer à nouveau cette rémission lundi prochain. Les consuls et représentants de l'Eglise font donc le maximum pour faire revenir le calme, et cela dans un contexte qui reste très tendu parce que outre l'occupation des Cordeliers, des catholiques continuent de désertir la ville avec leurs biens, ce qui provoque l'émoi d'une grande partie de la population de la « république de Valence ». Pour endiguer cet exode qui risque d'affaiblir encore la ville dans ce contexte si sombre, le corps de ville permet aux femmes, enfants et meubles de quitter la ville si bon leur semble. Les hommes entrant dans la milice urbaine quant à eux sont retenus à Valence pour la défense de la ville. Sans doute les consuls redoutent-ils toujours que les esprits s'échauffent et que la situation dégénère en affrontement interconfessionnel.

Le 9 avril 1560 au matin, Félix Bourjac, docteur en droit et sénéchal de Valentinois et Diois arrive à Valence et fait rassembler au son des trompettes le conseil de ville. Dans la maison de ville il fait alors entendre aux consuls, aux conseillers et aux nombreux assistants les lettres qu'il a reçues du roi pour calmer les troubles. Ces lettres réaffirment les missives du roi visant à éviter de nouveaux tumultes. Il ne s'agit ni plus ni moins de l'édit d'abolition d'Amboise de mars 1560. Bourjac, déjà luthérien<sup>1</sup>, propose donc de rassembler une assemblée générale à laquelle seront conviés les réformés. L'objectif de cette assemblée est de réaffirmer la volonté royale pour conforter un retour au calme, tout en leur rappelant l'interdiction

---

<sup>1</sup> ARNAUD, *op. cit.*, p. 43. Ce terme désigne alors les protestants en général.

d'assister à des assemblées générales ou particulières. S'ils souhaitent pratiquer leur religion ou formuler des protestations, qu'ils s'adressent au roi pour en connaître l'avis<sup>1</sup>.

Durant la semaine Sainte, Joubert témoigne dans ses mémoires d'une certaine détente interreligieuse. Les catholiques vont à la messe et font Carême, tandis que les réformés « vivent à la mode de Genève », tous librement, sans rumeurs ni fâcheries, les uns envers les autres. Catholique, Joubert doit bien reconnaître qu'il n'a pas encore vu une autre ville où les protestants peuvent prêcher aussi librement. Le jeudi Saint pourtant, malgré cette détente apparente, la croix de l'église du Mont Calvaire est jetée à terre mais très vite redressée par le chapitre de Saint-Apollinaire. Joubert constate que la cathédrale elle-même est touchée : « l'image de Notre-Dame qui était sur la grande porte a été emportée ». Cette information témoigne du refus des réformés de vouer un culte à la Vierge. Les attaques contre les images de la piété catholique constituent des cibles privilégiées : une « image » à côté des ossements des morts au cimetière des Jacobins a été descellée et emportée, et d'après Joubert la rumeur dit qu'elle fut jetée dans le Rhône. Dans ses mémoires il rajoute que craignant que Saint-Apollinaire et les Jacobins tombent comme les Cordeliers aux mains des huguenots, les ecclésiastiques en ont tenu toutes les portes fermées à l'exception d'une seule par église le temps que les troubles s'apaisent. Cette crainte contraste avec la bonne entente qui avait un temps pu donner l'illusion d'une concorde retrouvée. Les catholiques malgré ces tensions ne désertent pas les églises. Une grande foule en effet vient écouter durant deux jours les prêches que fit Phillo à Saint-Apollinaire<sup>2</sup>.

La peur va bientôt saisir les habitants. On apprend à Valence ce samedi 13 avril que le Grand Prieur de France, le frère du duc de Guise est à Lyon, rassemblant une armée pour venir en cette cité. On se rassemble en la maison de ville pour convaincre les « évangélistes » de cesser leurs assemblées<sup>3</sup>. Sont alors dans Valence Job de Rostaing, conseiller du roi au parlement de Dauphiné, messieurs de Saint Germain et de Larthaudière, délégués par le comte de Clermont. Les instructions qu'il leur a données sont claires : « par tous les moyens possibles d'amitié et de douceurs, mitiger

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f. 235v-236r. et « Mémoires de François Joubert », f° 2v.

<sup>2</sup> « Mémoires de François Joubert », f° 3v.

<sup>3</sup> « Mémoires de François Joubert », f° 4r.

lesdites fâcheries ». Le lieutenant général impose donc l'apaisement et le consensus pour calmer les esprits. Ces émissaires innocentent le conseil de ville à propos des assemblées. Les participants à ces assemblées sont à nouveau désavoués comme citoyens. Une fois ces points réglés, tous les assemblés déclarent alors vouloir « vivre et mourir en la foi chrétienne de la sainte Eglise romaine et toujours avouer ses saintes constitutions ». Ce serment est prêté la main levée afin qu'en témoigne Rostaing. Ce serment a-t-il à ce moment la même importance pour tous ceux présents en ce jour ? Figurent en effet dans le conseil de ville et parmi les assistants des futurs huguenots clairement assumés. A deux heures de l'après midi, Rostaing s'est entretenu avec plusieurs participants aux assemblées et prédications publiques afin de les convaincre de renoncer à cette pratique. Les huguenots présents lui répondent ce qu'ils avaient déjà annoncé au conseil de ville à quelques nuances près : ils refusent de cesser de prêcher la parole de Dieu. Cependant ils consentent de ne plus participer aux assemblées mais affirment qu'une grande partie de leurs coreligionnaires continuent d'y assister. Les émissaires les somment donc de parler avec eux pour les en dissuader. A quatre heures de l'après-midi ces huguenots acceptent de s'y employer et l'entrevue se termine sur cet accord. Pour entretenir le processus de réconciliation, sont commis huit notables de la ville qui seront choisis par le juge de la ville. Trois jours plus tard c'est monsieur de Saint Germain lui-même qui va aller trouver le roi pour lui prouver à nouveau l'innocence du corps de ville.

Devant les émissaires venus parlementer avec eux dans les Cordeliers, les réformés de Valence formulent rapidement une réponse par la bouche de leurs chefs, monsieur de Mirabel (Joubert écrit Mirabeau), écuyer, François de Saillans, fils de Gaspard de Saillans (qui lui est catholique), Jacques Faure, docteur en médecine, François Marquet, procureur à Valence et calviniste de la première heure et Charles Savinas, notaire<sup>1</sup>. Chacun se relevant après avoir prié Dieu, déclarent au nom des réformés ne vouloir que prêcher la parole de Dieu. Ils refusent aussi d'être accusés de sédition, et si quelqu'un de leur église fait scandale, les meneurs protestants s'engagent à le bannir et le livrer à la justice de la ville pour que soit fait une punition exemplaire. La principale de leur revendication réside dans leur désir qu'on les laisse vivre en « bonne paix et amitié » avec chacun. Ils refusent également que soient placés des gardes aux portes de la ville, à moins qu'ils ne puissent y poster un nombre égal d'hommes à eux c'est-à-dire des réformés. Cette revendication exprime sans

---

<sup>1</sup> *Ibid.* f° 2v.

doute le fait qu'ils se sentent surveillés de trop près dans leurs allées et venues, ce qui pouvait être cause de quelques vexations et tensions avec les gardes des portes. Les consuls et le sénéchal Bourjac prennent acte de ces revendications et en informent le roi<sup>1</sup>. Est fait capitaine de la ville Gaspar de Saillans, écuyer (c'est-à-dire un noble non adoubé car l'adoubement coûte excessivement cher) et catholique, afin de tenir les portes fermées et faire le guet pour se prévenir de tout danger extérieur. Le 16 avril, une nouvelle entrevue se tient entre les notables de Valence et les réformés révoltés. Ils quitteront les Cordeliers, on déposera les armes de part et d'autre et sera fait crier à travers la ville que chacun vivra désormais en paix, sans s'injurier ni se faire de reproches. Malgré leurs engagements, les huguenots occupent toujours le couvent des Cordeliers et prêchent dans le réfectoire.

Ce 17 avril 1560, jour de Pâques ils refusent de tenir parole. Au lieu de le rendre à ses habitants, les réformés y célèbrent publiquement leur Cène, la plus solennelle de l'année. Toutes les portes de la ville étant fermées, excepté la porte Saint Félix, bien gardée par la milice urbaine, pour impressionner ou pour se préparer à une éventuelle défense, les huguenots des Cordeliers s'arment. Protestants de Valence et des alentours affluent en masse. Joubert les estime à quatre mille, tant paysans qu'artisans, femmes, « tous de bas état » et quelques écoliers. Dès lors, les consuls jugent plus prudent d'ouvrir deux nouvelles portes pour éviter une émeute populaire découlant de tensions avec les gardes et « laisser sortir amiablement les étrangers sans scandales ni craintes »<sup>2</sup>. A la fin du prêche, Joubert ne voit pas sortir du couvent les chefs des huguenots. Peut-être, nous dit-il, sortent-ils par derrière ou délibèrent-ils encore à l'intérieur ? Les catholiques de la ville assistent alors stupéfaits à cette véritable démonstration de force des protestants, malgré tous les efforts déjà fournis pour les en dissuader et calmer les esprits. Beaucoup craignent plus que jamais une réaction violente du roi. Le lendemain, plusieurs quittent Valence. Parmi eux la famille de Roma et de Sorman, considérablement enrichis par le commerce du sel<sup>3</sup>, qui partent avec leurs meubles pour Tournon, Jacques de Péronne, médecin, Antoine Morineau, écuyer, le juge de la ville, Antoine Manuel, Claude Corrier, lieutenant, et encore plusieurs autres<sup>4</sup>. Ces valentinois préfèrent abandonner une partie de leurs

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f. 236r.

<sup>2</sup> Mémoires de Joubert, f. 4r.

<sup>3</sup> A. BLANC, *op. cit.*, p. 42. Le 10 septembre 1537, un membre de la famille Sorman, André, prend adjudication du tirage du sel sur le Rhône, la Saône et l'Isère, tant à la part du royaume que du Dauphiné, Provence, comtat-Venaissin et principauté d'Orange, avec clause de payer 1000 livres à l'université de Valence.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 3r.



biens, craignant que le roi, dans sa colère n'envoie une armée punir la ville. Cette crainte était depuis longtemps partagée par les consuls, d'où leur insistance à se faire innocenter. Les sieurs de Saint Germain et Rosset, partis de Valence l'avant-veille par devant le roi, ont été avertis de cette nouvelle retentissante. Les consuls leur demandent de faire un détour par Grenoble pour y trouver le comte de Clermont et lui exposer la situation de la ville. Ils sollicitent sa médiation pour écrire au roi et au duc de Guise afin de les informer de la vérité des affaires. Ils demanderont également de la part des consuls que Rostaing puisse rester à Valence jusqu'au 25 avril, jour de l'élection des consuls, pour les aider à gérer ces troubles<sup>1</sup>. Le 18 avril, les consuls se préparent à remonter en bateau jusqu'au Grand Prieur pour lui présenter l'innocence de la ville<sup>2</sup>.

Un tel évènement n'est pas arrivé qu'à Valence. Le 20, les habitants apprennent avec stupeur qu'à Romans les protestants s'étaient emparés de l'église Saint-Romain (annexe 4) et y ont aussi tenu prêches<sup>3</sup>. C'était comme les évènements de Valence, le jour de Pâques. Ce 20 avril, arrive aussi à Valence une lettre du roi dont la teneur a de quoi renforcer l'hostilité des catholiques vis-à-vis de leurs concitoyens protestants. Le roi l'a écrite d'Amboise à destination du parlement de Grenoble et datée du dernier jour du mois de mars passé. Cette lettre est lue en la maison consulaire devant une centaine de personnes des plus notables de la ville<sup>4</sup>. Dans ses lettres il les avertit du danger que représentent les rebelles huguenots. Ceux-ci ont voulu le surprendre et l'attaquer au nom de leur religion. Cependant le roi consent qu'il y a au sein de l'Eglise plusieurs choses à réformer. Il fait donc part de sa volonté de rassembler un grand concile pour en délibérer. Le lendemain, dimanche 21 avril, cette lettre est lue en plein sermon à Saint-Apollinaire<sup>5</sup>. Ce dit jour Michel de l'Hôpital, de retour de Savoie est venu coucher à Valence.

Le corps de ville craint un regain de tension à l'approche de l'élection des consuls qui devrait se tenir le 25 avril. Les Cordeliers n'ont toujours pas été libérés, on parle de déplacer le lieu de l'élection en la *maison du palais*<sup>6</sup>. Le 23 avril, pour la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 238v-239r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 239v.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 4v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 238 v. - 239 r.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 4v.

<sup>6</sup> Sans doute le palais Delphinal (annexe 3), AMV, BB6, f° 239 r.

sécurité de la ville, on commande au capitaine de la ville, François Rey, de maintenir les portes fermées hormis celle de Saint Félix. On rassemblera un corps de garde de 30 hommes de la milice urbaine. Les arquebuses et les piques qui sont de la propriété de la ville, leur seront prêtés. Dans la délibération consulaire de ce jour, on signale que les protestants se tiennent au calme. On attend deux à trois jours avant d'en référer à la cour<sup>1</sup>.

Le 24 avril, à la veille de l'élection, à la demande du conseiller Rostaing, six notables de la ville se rendent aux Cordeliers réitérer la demande des consuls pour que le conseil général devant procéder à l'élection, puisse s'y tenir suivant l'ancienne coutume<sup>2</sup>.

Mais le 25 avril venu, jour de la Saint-Marc, l'élection fut reportée. On craignait en effet que durant le temps où le conseil général serait assemblé, les huguenots révoltés aux Cordeliers ne terrorisent la ville<sup>3</sup>. Encore un signe, s'il en était besoin, prouvant le renforcement de la communauté réformée de Valence et l'arrivée fin avril d'un second ministre du nom de Lancelot. Il arrive portant une lettre de Calvin datée du 22 avril dans le but de seconder Gilles de Soulas déjà en place<sup>4</sup>. On ne connaît pas exactement sa date d'arrivée, mais on sait qu'il fut fait prisonnier suite à la reprise des Cordeliers qui a lieu à la fin du mois.

Nous devons désormais faire face à une incohérence chronologique. François Joubert dans ses mémoires affirme que Maugiron, nouveau lieutenant général, arrive de nuit à Valence le 19 avril et libère les Cordeliers le 20 tout en maintenant que l'élection a du être repoussée car les Cordeliers sont encore occupés à la Saint Marc<sup>5</sup>. Les délibérations consulaires quant à elles font clairement comprendre que jusqu'au 24 et 25 avril au moins les Cordeliers sont toujours occupés et il ne semble pas à cette date que Maugiron soit entré en ville. On y lit que l'élection des consuls a été repoussée au 29 avril<sup>6</sup>. Par ailleurs, nous avons déjà remarqué dans les mémoires de Joubert plusieurs désordres chronologiques devant parfois nous obliger à revenir sur des folios précédents. Si les informations délivrées dans ces mémoires semblent fiables, devons nous en suivre obstinément la chronologie des mêmes évènements ? L'ordre des faits apporté par les délibérations consulaires nous semble plus fiable

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 239 r/v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 239 v.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 4 v.

<sup>4</sup> ARNAUD, *op. cit.*, p. 39.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 5 r.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 240 r. / 241 r.

étant donné qu'elles sont écrites en présence de plusieurs personnes et donc le jour même. Quand le lieutenant général serait-il alors arrivé à Valence ? Chorier, en possédant le manuscrit de Joubert suit sa chronologie. Eugène Arnaud, tout en ne citant pas ses sources, se rallie à la chronologie de Chorier. Etant donné que parmi nos sources les délibérations semblent les plus dignes de confiance, nous situons donc l'arrivée de Maugiron et la libération des Cordeliers entre le 25 et le 29 avril. On sait de plus que le 26 avril a lieu à l'évêché un conseil très restreint des consuls, conseillers et les commissaires Rostaing et Saint Germain, réuni à la demande de ces derniers. On sait par ailleurs que lorsque le lieutenant général Maugiron séjournera à Valence il sera logé dans ce même évêché. Etant donné que son nom n'est aucunement mentionné, on peut donc supposer qu'il n'est pas encore arrivé à Valence le 26 avril. Sans doute avertis de sa venue ou pour se préparer à un affrontement armés avec les huguenots qui occupent toujours le couvent et gênent le déroulement de la vie politique de la cité, les consuls de Valence et les commissaires décident ce jour là de dresser un corps de garde encore plus important que le premier, toujours aux frais de la ville. Son effectif s'élèvera désormais à cent hommes dont la solde sera payée grâce à une imposition prélevée sur les plus aisés de la ville<sup>1</sup>.

Comme l'élection reportée le 29 avril se déroule bien dans le réfectoire du couvent des Cordeliers, à cette date le couvent a été libéré. Selon Joubert, il faut trois jours au lieutenant général pour reprendre le contrôle total de la situation<sup>2</sup>. On peut donc supposer que Maugiron arrive à Valence dans la nuit du 26 avril et libère le couvent avec ses hommes le 27 au matin. En faisant abstraction des dates que nous fournit Joubert, voici le récit des événements tel qu'il les a perçus. A trois heures du matin, accompagné de Leyssin son frère, de « six ou sept vingt gentilshommes ou soldats », le lieutenant général venant de Vienne par le Rhône débarque à Valence. Sur le champ, il fait porter des pièces de fauconneaux et d'autres pièces plus petites chez « madame la présidente de Milan », avec les soldats nécessaires pour les transporter et ouvrir le feu sur les huguenots si le besoin s'en fait sentir. Maugiron fait sonner trompettes et tambourins pour se mettre en armes. Ensuite il donne jusqu'à huit heures du matin aux protestants retranchés dans les Cordeliers pour poser les armes et quitter le couvent, ce qu'ils ont fait. Dans l'après midi le couvent est réinvestit par les catholiques. Ils y disent les vêpres et continuent depuis l'office

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 239 v – 240 r.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 5 r/v.

divin. Tout le monde fut surpris de constater que les réformés n'ont pas abattu les images, hormis le crucifix et un *ecce homo* qui était dans les cloîtres. Mirabel et Quintel, les meneurs protestants parvinrent à s'enfuir tandis que les deux prédicants, Lancelot d'Albeau (arrivé récemment) et Gilles de Saulas furent fait prisonniers. Avec eux furent aussi pris le « gros » Marquet, Destratis, parcheminier, François Girod, Nicolas du Plan, libraire, Chaussetier, soldat, Florimond Viennois et la Bourcière, sa femme, ainsi que Lapra, docteur. Le Lendemain, dimanche, Maugiron fit crier que toutes les personnes étrangères à la ville la quitte dans les trois jours sous peine de subir l'estrapade. Il fait également fouiller les maisons de nombreux suspects à la recherche d'armes. Logé avec ses troupes à l'évêché, il semble que la venue du lieutenant général fit forte impression à Valence : « il était fort redouté dans la ville car il parlait comme roi ou lieutenant du roi commandait comme il voulait et était obéi »<sup>1</sup>. Il fit également crier que tous « caldaires » (c'est-à-dire « échaudé ») sortent de Valence sous vingt quatre heures sous peine de la hart.

Le 29 avril, dans le grand réfectoire des Cordeliers, se tient enfin le conseil général visant à élire consuls, conseillers et autres officiers de la ville<sup>2</sup>. Notons que le retour à Valence du juge Manuel, qui avait fui la ville, témoigne comme la tenue des élections d'un retour au calme. Les commissaires envoyés par le parlement de Dauphiné sont aussi présents. Cette cour de parlement justement, a réformé les modalités d'élection. Parmi les quatre consuls, le premier doit obligatoirement être noble, docteur ou bourgeois, vivant sans trafic ou négociation. Le second doit être marchand, le troisième artisan et le quatrième laboureur. Leur mandat reste annuel. Le petit conseil aura douze conseillers, dont trois de chaque état et même qualité que les consuls respectifs. Une même répartition sera établie pour le conseil des quarante, destiné à traiter les affaires requerrant une plus grande assemblée, à raison de dix nobles, bourgeois ou docteurs, dix marchands, dix artisans, dix laboureurs. Ils auront un receveur des deniers communs. Les suspects de religion protestante, de même que ceux qui sont allés à leurs prêches seront exclus de ces offices. Comme les suspects figurent en grand nombre parmi l'assemblée, le vote est remis à l'après-midi pour qu'ils n'y assistent pas. Ce changement n'est ni plus ni moins qu'une suppression des droits politiques des citoyens réformés de Valence. Le conseil se termine finalement le 30 avril par l'élection de Claude de Peyronne, docteur en médecine, comme

---

<sup>1</sup> Tout comme le récit de la venue de Maugiron, cette citation est celle de François Joubert dans ses mémoires (f°5 r.).

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 240 r. – 241 r.

premier consul, au poste de second consul, Vincent Zapellon, « milanais » (il fait sans doute partie de ces italiens venus s'installer en France<sup>1</sup>. Parmi les conseillers on compte Jacques de Saillans, docteur en droit, messire Jean de Conches, chevalier, le sieur de Montmeyran et Antoine Chaffin, bourgeois. Il y a aussi des marchands parmi lesquels Vincent Quadre, Jean Rey, Joseph Leiche<sup>2</sup>. Quant à ceux d'autres parcelles, artisans ou laboureurs, Joubert ne les mentionne pas car il ne les connaît pas. Grâce aux délibérations nous connaissons d'autres noms, figurant en (annexe 16). Tous ceux là constituent le conseil restreint.

Le 1<sup>er</sup> mai, les consuls réaffirment à Maugiron leur totale obéissance au roi. Cependant celui-ci leur fait part de son vif mécontentement pour certaines *paroles* entendues en ville. Il déclare alors vouloir trouver un remède définitif aux troubles et *fâcheries* survenues dans Valence<sup>3</sup>. Dans les jours qui suivent, la situation se tend à nouveau et les contrôles visant les étrangers entrant dans la cité se renforcent.

Le vendredi 3 mai, c'est le comte de Clermont, de nouveau lieutenant général en Dauphiné qui fait son entrée à Valence avec la Tivolière, futur gouverneur de valence, et son guidon, Lestang. Vers les dix heures arrive également Tavannes<sup>4</sup>. Gaspard de Tavannes, comte de Saulx, est un des favoris de Charles d'Orléans. Le duc de Guise, conscient de la gravité de la situation en Dauphiné a besoin d'un homme fort et tout dévoué dans la province. Il fait donc créer par commission extraordinaire Tavannes, lieutenant général en Lyonnais, Dauphiné et Forez. Le duc de Guise lui confia trois compagnies de gendarmes, seize enseignes de gens de pieds et lui conseilla de rassembler en chemins d'autres troupes sûres afin de pacifier le Dauphiné et d'y exterminer les séditieux<sup>5</sup>. C'est ainsi qu'il arriva à Valence par voie d'eau. Conscient des troubles que recommencent à causer les huguenots, Tavannes fait une entrée discrète dans Valence et harangue le peuple. Dans ses mémoires<sup>6</sup> il nous fait un bref récit des événements : il entre semble-t-il dans la maison consulaire en plein conseil. Un bourgeois de la ville, on ne sait pas lequel, lui demande de se retirer. Tavannes le malmène, le fait arrêter et le menace de le faire pendre. Son

---

<sup>1</sup> Stéphane GAL, *Grenoble au temps de la Ligue... op. cit.* p. 31.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 5 v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 241 r./v.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 6 v. Selon les délibérations consulaires (AMV, BB6, f°242 v. – 243 r.), Tavannes arriverait aux alentours du 7 mai 1560.

<sup>5</sup> A. BLANC, *La vie dans le Valentinois ...*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>6</sup> TAVANNES, *Mémoires*, cité par André Blanc p. 49.

comportement audacieux et l'appui militaire dont il dispose impressionnent grandement la population. La présence armée semble désormais le moyen privilégié pour tenir les réformés de Valence dans l'obéissance. Le lendemain, samedi 4 mai, c'est le baron des Adrets<sup>1</sup> qui fait à son tour son entrée dans Valence avec trois enseignes de gens de pieds. Le lendemain, Maugiron, Tavannes et Clermont mènent leur armée à Montélimar pour pacifier également la situation<sup>2</sup>.

Le 6 mai, la répression s'abat sur les rebelles de Valence. Arrive dans la cité une délégation du parlement de Grenoble pour juger les prisonniers arrêtés lors de l'épisode des Cordeliers. Cette délégation est composée de Louis Truchon, président du parlement, Laurent Rabot, Jean du Vache, Antoine Fabry, André de Ponat, Aymar du Rivail et Philibert Gaste de l'Aubespain, conseillers du parlement.

Le mardi 14 mai<sup>3</sup>, le conseil des quarante se rassemble à la demande de la délégation du parlement dans le but de déterminer les causes des troubles et séditions survenus. Ce qu'il en ressort nous en dit long sur les relations entre catholiques, modérés et protestants à Valence. Après que chaque conseiller ait donné son avis, on voit que selon eux l'origine des troubles est essentiellement due aux écoliers, à la trop grande tolérance dont a fait preuve la « justice spirituelle » (l'évêque) et à la faiblesse de la « justice temporelle » (le parlement) pour avoir donné « la liberté de parler à chacun » et ne pas rendre la justice selon les édits du roi. Ce qui est surtout pointé du doigt derrière tout ça, c'est le manque de connaissance la gravité de la situation qu'en ont eu l'évêque et le parlement et ainsi n'ont pas pu prendre les mesures punitives adaptées à temps. Ce qui est passé pour une trop grande tolérance. Un conseiller du nom d'André d'Exéa reproche même le manque d'anticipation dont on a fait part en rappelant que dès l'an dernier un de leur homologue du conseil, Yvonnet Brunet (peut-être de la famille d'un futur conseiller protestant en 1563) avait déjà déclaré que « la parolle de dieu avoye este cachee [et] quil estoit aujourdhuy le temps q[u'il] falloit q[u'e]lle se preschat<sup>4</sup> ».

Le lendemain de ce constat, le mercredi 15 mai, la justice temporelle s'abat sur les conjurés de Valence. Devant les Cordeliers qu'ils tenaient un mois plus tôt, les réformés capturés sont exécutés. Joubert précise que certains sont pendus comme

---

<sup>1</sup> A cette heure toujours officiellement catholique. Au moment où il passe du côté protestant il a 50 ans.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, mémoires de François Joubert, f° 6r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 243 v. – 245v. et AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert f. 6 r. (notons que cette fois les dates concordent).

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 244 r.

Marquet et Girod. D'autres comme Destratis et les deux pasteurs, de Soulas et d'Albeau, « ont eu la tête tranchée et sont mis en cartiers ». Les têtes des deux ministres protestants sont laissées sur une potence devant la porte du couvent, celle du dénommé Destratis est accrochée à la muraille « de la rivière »<sup>1</sup>, d'où il faisait écheller les gens qui venaient par le fleuve assister aux prêches. Tous les condamnés avaient sur la bouche un bâillon, sans doute pour éviter qu'ils haranguent la foule, ainsi qu'un écriteau à hauteur de l'estomac sur lequel on pouvait lire « séditieux et rebelles ». La maison du dénommé Marquet a été rasée<sup>2</sup> à l'exception du mur côté rue sur lequel serait plaqué un écriteau disant : « Icy estoit la maison de François Marquet secretere (secrétaire) des seditieux et rebelles qui furent executes le 25<sup>e</sup> may 1560 ». Leurs biens furent également confisqués<sup>3</sup>.

Le dimanche 19 mai, étant donné que de nombreux élèves de l'université se sont mêlés aux huguenots, le conseil des douze délibère de suspendre les cours jusqu'à la Saint Luc, et cela malgré l'opposition des professeurs, dont François Joubert<sup>4</sup>. Les consuls craignent effectivement un regain de tension du fait que plusieurs prisonniers arrêtés aux Cordeliers ont été relâchés récemment<sup>5</sup>.

Le mardi 22, les précautions sont encore affinées : les étudiants venant à l'université devront être notifiés dans un registre et devront eux même jurer « de vivre selon les constitutions de l'Eglise catholique et ordonnances royales ». Dans le cas contraire il serait interdit à quiconque de les loger. Ce jour là, d'autres prisonniers sont relâchés. Parmi eux, Chaussetier, soldat, Georges le Beau, de Pontpéri et trois autres « gens de métier ». Bien que libérés, ils sont tenus de faire amende honorable : ils suivent la procession qui sillonne la ville, tous en chemise, tête et pieds nus, torche en main et corde au coup, conduits par des bourreaux. Ayant ensuite assisté à « la grande messe », sans doute à Saint-Apollinaire, ils y ont abjurés avant d'être bannis pour trois ans du Dauphiné<sup>6</sup>. A cette même période, des personnes déjà bannies pour avoir assisté aux assemblées essayent de repasser en ville, « de jour ou de nuit », depuis le secteur des granges<sup>7</sup> où plusieurs semblent s'être rassemblés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il s'agit probablement de la muraille côté Rhône.

<sup>2</sup> Nous expliquerons cette symbolique dans la deuxième partie.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f. 6 v.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, *op. cit.*, f° 6 v.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 246 v. – 247 r, 19 mai 1560.

<sup>6</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f. 6 v – 7 r.

<sup>7</sup> Il s'agit probablement d'un lieu à l'emplacement de l'actuelle ville de Granges lès Valence, juste de l'autre côté du Rhône.

Le jeudi 23 mai, jour de l'Ascension, d'autres huguenots font amende honorable : Gabrielle du Sers (ou du Serre), La Brosse et Le Picard, sergents, assistent à leur tour à la « grande messe », tête nue, torche au poing et abjurent<sup>2</sup>.

Le 24 mai, le baron des Adrets se retire à son tour de la ville, la laissant désormais autonome et sans troupe pour gérer ses affaires. Le conseil de ville élit le premier consul, Claude de Peyronne, comme capitaine de la ville et celui-ci met alors sur pied un nouveau corps de garde pour se prévenir des multiples dangers<sup>3</sup>.

Samedi premier juin, après plusieurs tergiversations<sup>4</sup>, les consuls et les commissaires du parlement arrivés de Romans décident de faire publier des lettres du roi accordant un nouveau pardon à ceux qui ont assisté aux prêches réformés. Ces lettres de pardon, apportées par Aimé de Montbrun, notable de Valence<sup>5</sup>, avaient été demandées auprès du roi de façon unilatérale par Jean de Monluc<sup>6</sup>. On voit ici un aperçu de la politique conciliatrice que cherche à mener l'évêque de Valence. Sont toutefois exceptés de ce pardon : les chefs des rebellions, les ministres (clergé protestants), les « conspirateurs contre sa majesté » et les officiers royaux<sup>7</sup>.

Mais cette énième tentative de réconciliation ne suffit pas à détourner les réformés de leur religion. A la Pentecôte, une dénommée Jane Guérinot, veuve d'un certain Martin de Combes, est emprisonnée « pour la religion » (réformée). Elle se voit assignée à résidence avec pour seule permission de sortie celle d'aller à l'église. Le lendemain, outre la publication en grande pompe du pardon royal, fut aussi publié un nouveau règlement de police émanant du comte de Clermont et du président Truchon<sup>8</sup>. Toute personne entrant dans Valence doit désormais faire serment de « vivre catholiquement »<sup>9</sup>.

En juillet, on sait au moins jusqu'à Vienne qu'il se fait à nouveau dans Valence des assemblées nocturnes. Les tensions reviennent et les consuls tentent d'interdire le port d'armes dans la ville, de jour comme de nuit<sup>10</sup>. Le 25 juillet, Aimé de Montbrun

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f. 248 r – 249 r, 22 mai 1560.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, *op. cit.*, f. 7 r.

<sup>3</sup> *Ibid.* et AMV, BB6, f. 248 r. 249 r., 24 mai 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f. 249 v -251 r., 30 mai 1560.

<sup>5</sup> C'est un des cent gentilshommes de la chambre du roi. Il appartient à une famille différente de celle de Charles du Puy-Montbrun, chef renommé des huguenots (A. BLANC, *La vie dans le Valentinois...*, *op. cit.* p. 53.).

<sup>6</sup> AMV, BB6

<sup>7</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f. 7 v.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> AMV, BB6, f° 251 v – 252 r, 5 juin 1560.

<sup>10</sup> AMV, BB6, f° 257 v – 258 r, 11 juillet 1560.



apporte un nouveau pardon du roi au profit de « ceux qui avoient tenu les cordeliers ». Mais ce jour là on apprend également à Valence la révolte et l'entrée en guerre de Charles Dupuy-Montbrun, notoirement connu comme partisan virulent de la religion de Genève. Il semble, toujours d'après Joubert que le sénéchal de valentinois, Félix Bourjac, qu'on savait partisan de la réforme, se soit rangé à ses côtés. Valence est donc directement menacée par Montbrun. Un des objectifs déclaré de ce chef de guerre protestant est en effet de prendre la ville, de tuer plusieurs de ses notables, ainsi que le président Truchon. La situation s'étant donc passablement aggravée, d'autant plus que de nombreux exilés sont revenus illégalement, les consuls craignent désormais un danger venant de l'intérieur même de la ville. Ils requièrent donc à nouveau l'aide du parlement pour leur mise en défense de la ville<sup>1</sup>. Une phrase de Joubert est particulièrement évocatrice de la situation :

« Je prie dieu quil nous soit en ayde, car sommes en un temps fort mauvais, attandu que les huguenots commencent a relever les testes et disent quil n'est pas tout faict »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 7 v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f° 8 v.

## **2) Une tentative de reprise en main : La Motte-Gondrin à Valence (août 1560-avril 1562).**

Le samedi 3 août 1560, vers trois heures de l'après midi, Hector de Paradaillan, seigneur de la Motte-Gondrin et nouveau lieutenant général du Dauphiné, fait son entrée dans Valence<sup>1</sup>. Homme tout dévoué au duc de Guise, il vient de Grenoble où il a été reçu et reconnu comme lieutenant général de la province<sup>2</sup>, à la place du comte de Clermont démis de ses fonctions<sup>3</sup>. C'est dans la maison de Gaspard de Saillans que le lieutenant général est logé à Valence, et ce jusqu'aux journées funestes d'avril 1562. Il réside donc dans la côte des Chapeliers (annexe 3), l'une des rues les plus riches de la cité<sup>4</sup>.

Mais à peine Gondrin fut-il établi dans cette ville que déjà il doit repartir en guerre contre Dupuy-Montbrun qui a pris Malaucène, arsenal pontifical dans le comtat Venaissin. Après avoir emprunté mille écus à Grenoble ainsi que six de ses plus grosses pièces d'artillerie qu'il fait venir à Valence, il lève en cette ville six cent écus et quatre à cinq cent hommes<sup>5</sup>. François Joubert nous précise que ces enrôlés sont tous suspects d'appartenir aux réformés. Cette précision nous permet peut-être d'expliquer en partie les médiocres résultats militaires qu'a obtenu La Motte-Gondrin face à Montbrun alors qu'il était supérieur en nombre. Quoi qu'il en soit, l'intention du lieutenant général est claire : nettoyer la ville de ses éléments perturbateurs, au moins durant son absence. Toujours d'après Joubert, l'armée est sur pied et prête à partir le 24 août. Mais Gondrin a au préalable informé Montbrun du pardon royal et lui donne jusqu'à huit jours pour dissoudre son armée. En attendant sa réponse, il organise une procession générale à travers la ville de Valence<sup>6</sup>. L'heure est donc clairement à la reprise en main. L'armée partira le 3 septembre.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Une première tentative en 1558 s'était brisée contre un mur de protestations quasi unanimes, Gondrin n'étant pas issu du Dauphiné comme l'exigent les privilèges de la province.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 8 v.

<sup>4</sup> Daniel Hickey, *Le Dauphiné devant la monarchie absolue. Le procès des tailles et la perte des libertés provinciales 1540-1640*. La pierre et l'écrit, PUG, 1986.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, *op. cit.* f° 8 v.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f° 9 r.

Début septembre La Motte-Gondrin est de retour à Valence<sup>1</sup> après avoir obtenu un succès mitigé face à Dupuy-Montbrun. Apprenant rapidement la nouvelle qu'à Lyon de graves troubles ont éclaté, Gondrin repart presque aussitôt tenter d'y rétablir l'ordre. Il est de retour à Valence le 17 septembre, mais ce n'est que pour repartir le lendemain combattre Mauvans et Dupuy-Montbrun qui se révoltent à nouveau. La nouvelle court alors dans Valence que le roi tiendra en décembre des Etats généraux et en janvier un concile national<sup>2</sup>.

François Joubert témoigne également dans ses mémoires des difficultés des temps. Vins et foins sont très chers cette année 1560, plus chers selon lui que ces cinquante dernières années<sup>3</sup>. Les délibérations consulaires viennent confirmer ses dires<sup>4</sup>.

Au mois de novembre 1560, La Motte-Gondrin revint à Valence aux alentours du 13, auréolé de l'honneur qui lui fut fait en Provence : il avait reçu des mains du comte de Tende l'ordre de Saint-Michel<sup>5</sup> en récompense de ses services. Durant ce mois-ci, les tensions interreligieuses ébranlent de nouveau le royaume. A Valence, l'évêque Jean de Monluc obtient raison face aux accusations d'hérésie à son encontre, fomentées par le doyen de Saint-Apollinaire lui-même. Félix Vermond fut condamné à demander pardon à l'évêque pour ses accusations et dut verser la somme de 1500 livres dont 500 au roi, autant à Monluc et aux pauvres de la ville. Jusqu'à ce que le paiement fut fait, le doyen fut retenu dans les prisons de Valence.

En janvier 1560<sup>6</sup>, les esprits s'échauffent et donnent lieu à de nouveaux désordres en février. Le 6 mars, La Motte-Gondrin publie une ordonnance (annexe 6) qui dépeint bien la situation. Du fait de la dureté des temps, de nombreux vagabonds se sont installés dans Valence ainsi que des condamnés à l'exil rentrés clandestinement. Gondrin met donc en place une série de mesures visant à les jeter

---

<sup>1</sup> D'après François Joubert, le retour de La Motte-Gondrin à Valence serait le 6 septembre (f. 9 r.). Mais si l'armée quitte la ville seulement le trois septembre comme l'attesteraient la délibération consulaire du 29 août 1560 (AMV, BB6, f. 246 v – 265 r), la durée des opérations de seulement trois jours nous semble un peu courte. Nous préférons donc dire que Gondrin est de retour courant début septembre.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, *op. cit.*, f° 9 v.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 7 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 267 v – 268 r, 11 octobre 1560, et autres délibérations d'octobre.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.*, f° 10 r.

<sup>6</sup> Rappelons que l'année ne commence pas au mois de janvier en Dauphiné, mais nous pensons qu'elle débute avec la fête de l'Annonciation, autour du 25 mars justement.

dehors. Les tensions persistent même au cours de ce mois de mars. Des huguenots ont notamment menacé de reprendre les Cordeliers. La question de l'entretien d'une troupe dans Valence se pose donc à nouveau<sup>1</sup>.

En Avril, on observe que les conflits religieux viennent se mêler aux conflits politiques, épisode sur le quel nous reviendrons dans la deuxième partie. Une minorité de notables tentent de limiter encore le mode électoral du système politique valentinois au mépris des « anciennes coutumes ». A partir du 21, une délégation de plusieurs personnes parmi lesquelles des protestants notoires, vient faire valoir ses droits politiques<sup>2</sup>. On assiste à travers ces événements à une fusion entre protestations sociales et religieuses. Mais le 26 avril, l'évêque et le lieutenant général la Motte-Gondrin finissent par désapprouver cette modification de la constitution au dépend des plus basses classes, empêchant ainsi la colère de prendre racine dans un nouveau registre.

L'élection des consuls qui devait se tenir le 25 est par conséquent reportée au 15 mai, à laquelle assistent Jean de Monluc<sup>3</sup> et Rostaing, conseiller du parlement. Aimé de Montbrun est élu premier consul (annexe 16). Ce même jour est publié dans Valence un nouvel « édit du roi » visant d'après Joubert à effacer les rancoeurs entre catholiques et protestants mais en vivant toutefois dans la religion romaine sans faire d'assemblées<sup>4</sup>. Il peut s'agir d'une des lettres patentes émises le 22 février ordonnant au parlement de relâcher les réformés emprisonnés.

Comme chacune des tentatives de réconciliation, celle-ci se transforme en désillusion. A Valence arrive rapidement la nouvelle qu'à Lyon, lors de la fête Dieu, jour où l'hostie est promenée dans les rues de la ville, celle-ci fut jetée au sol par un personnage surgi de la foule<sup>5</sup>. Dans Valence même, les tensions ne retombent pas. La preuve en est qu'autour du 5 juin 1561, une procession générale est organisée à Valence en présence de La Motte-Gondrin. Ennemond Raison, consul des laboureurs, n'assiste pas à la procession, se faisant déclarer malade. Le lieutenant général ne croyant pas un moment à cette maladie exige une expertise sur cette prétendue

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 287 r - 288r, 23 mars 1561.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 292 v - 293 r, 21 avril 1561.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 298 r - 299 r, 15 mai 1561.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 10 v.

<sup>5</sup> *Ibid.*

maladie et menace d'en écrire au roi<sup>1</sup>. Fort heureusement pour le consul, il est innocenté cinq jours plus tard par une commission d'expertise menée par Rogier<sup>2</sup>, catholique notoire.

Aux environs du 21 juillet, est reçu à Valence l'édit du roi<sup>3</sup> émis le 13 juillet visant à interdire les conventicules privés ou publics sous peine de confiscation des biens. Au mois de septembre s'assemble à Poissy un colloque visant à faire se rencontrer et débattre théologiens catholiques et protestants. Jean de Monluc y participe, allant même jusqu'à proposer de faire quelques concessions afin de retrouver l'unité religieuse. Le colloque se terminera sur un échec. Encore.

Le 15 novembre à Valence est publié l'édit du roi donné le 18 septembre, interdisant le port des armes. Toutes les armes des particuliers de la ville devront être remises au logis de La Motte-Gondrin<sup>4</sup>. Au cours du même mois, les chefs et portes paroles des réformés de Valence, parmi lesquels Jacques Faure, médecin, Amelli, Jean Brunet, apothicaire, Guillaume Savinas, procureur, viennent trouver le lieutenant général pour lui réclamer un lieu pour prêcher. La Motte-Gondrin se garde dans l'immédiat de leur donner une réponse tranchée qui pourrait déclencher de nouveaux troubles en cas de refus net et définitif<sup>5</sup>. Selon Eugène Arnaud, Gondrin en guise de réponse fit emprisonner Amelli, Bourjac, du Mas et le ministre Jacques Roux mais ils furent relâchés peu après et Roux fut exilé<sup>6</sup>. Dans le flou chronologique auquel nous sommes confrontés dans l'*Histoire ecclésiastique* du pasteur Arnaud, il nous semble que celui-ci est moins bien informé que nous sur ces arrestations. D'après les mémoires de François Joubert, ces arrestations ont eu lieu non pas suite à cette requête des protestants mais au début du mois de décembre après que ces derniers aient prêché dans une étable de la ville<sup>7</sup>. Malgré ses incertitudes chronologiques, rappelons que d'après le pasteur de Crest La Motte-Gondrin aurait fait exécuter Duval, un des principaux ministres qui avaient succédé à Soulas et

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 102 r/v, 5 juin 1560. On notera que la numérotation des folios ne suit pas la même continuité que les précédents. Nous n'avons pas d'explication fiable pour éclaircir cette anomalie, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse d'une compilation de deux registres. En effet, malgré la récente restauration de la reliure du registre BB6, l'ancienne couverture du registre a été conservée dans la même boîte. La largeur de sa tranche nous laisse imaginer un registre d'une semblable épaisseur que celui présenté actuellement sous une reliure récente. Il ne s'agirait donc pas d'une compilation.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 103 r, 10 juin 1561.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f. 11 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f. 117 r – 119 r, 12 novembre 1561.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f. 11 v.

<sup>6</sup> E. ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné... op. cit.*, p. 75.

<sup>7</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f. 12 v.

d'Albeau, ainsi que plusieurs notables réformés<sup>1</sup>. Eugène Arnaud ne cite hélas pas sa source et nous devons reconnaître n'en avoir trouvé aucune trace dans nos sources ; ni dans les délibérations, ni dans les mémoires de Joubert. Cet évènement est donc difficile à vérifier et difficile à dater. Tout ce que nous dit Arnaud c'est que ces exécutions auraient eu lieu avant la requête demandée à Gondrin au sujet de l'obtention d'un lieu pour prêcher. Toutefois, restons très prudents quant à ces exécutions. Les relations qu'entretient le lieutenant général envers les protestants de Valence semblent encore sinon courtoises du moins mesurées, mis à part quand ils viendront à lui désobéir et à prêcher en ville malgré l'ultimatum qu'il leur avait lancé. A ce moment là sa colère et les menaces qu'il leur adresse seront d'une violence comparable à ces exécutions. Mais en temps normal, la Motte-Gondrin n'était toutefois pas près à tuer tous les réformés notoirement connus qui passaient devant lui. Pour qu'il en vienne à mettre à mort ces personnes comme l'affirme Arnaud, il a dû se passer quelque chose de grave entre eux et Gondrin. En l'absence de traces, gardons nous de toute affirmation catégorique. Quoi qu'il en soit, en ces temps, nous rapporte encore Joubert, les valentinois des deux religions se regardent « les uns les autres sur l'épaule avec si peu de charité et concorde »<sup>2</sup>. La situation reste donc très tendue mais nous ne disposons pas encore de preuves avérées sur de possibles débordements.

Le 25 novembre s'assemble à Lyon le synode du Dauphiné et du Lyonnais<sup>3</sup>, ce qui renforce les liens entre les communautés calvinistes.

Le mardi 2 décembre 1561, les huguenots de Valence commencent à s'assembler dans une étable de la rue Saint-Félix (annexe 3). Jacques Roux, venu de Provence, y prêche le mercredi, jeudi et vendredi<sup>4</sup>. Une délibération consulaire au sujet d'une plainte du vicaire général touchant ce prédicateur avance également le nom de Ruffi<sup>5</sup>. D'après Arnaud comme nous l'avons vu ci-dessus, il s'agit du pasteur chargé de seconder Jacques Roux. Toujours est-il que le vendredi 5 décembre, après avoir sommé le matin même les huguenots d'abandonner leurs activités, la Motte-Gondrin fait assembler le conseil de ville dans la maison consulaire. Tous tombèrent d'accord d'utiliser la force pour tenir les réformés dans l'obéissance aux édits du roi.

---

<sup>1</sup> E. ARNAUD, *op. cit.*, p. 75.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 76.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMV, BB6, f. 122 v – 123 r, 3 décembre.

Malgré les avertissements, les protestants avaient continué de tenir prêches. Ils furent arrêtés et menacés de mort par le lieutenant général, tandis que le ministre fut condamné à quitter le Dauphiné<sup>1</sup>. Il sera peu de temps après remplacé par un nouveau pasteur du nom de Jean de La Place<sup>2</sup>. On connaît donc d'après Eugène Arnaud les noms de quelques uns des interpellés et on sait qu'ils furent libérés peu après. Même si cet érudit protestant n'indique pas clairement sa source, cette libération prouve que La Motte-Gondrin ne mérite pas systématiquement la réputation sanguinaire qui lui est souvent rattachée. Malgré cette tentative avortée de pratiquer leur culte en toute liberté, les réformés de Valence ne baissèrent pas la garde. Leur nouvelle action se déroule sur le plan politique. Le 11 décembre 1561 en effet, une délégation de « ceux de la religion nouvelle » présente une requête « signée par un grand nombre de personnes », devant une assemblée réunie dans la maison consulaire en présence de La Motte-Gondrin<sup>3</sup>. On ne connaît pas la teneur exacte de cette requête, également signée par des conseillers. Il semble qu'elle soit nettement à teneur revendicatrice, à tel point que plusieurs catholiques du conseil la perçoivent comme menaçant l'unité de la ville. Dès le lendemain, le 12 décembre si on se fie à la chronologie établie par Joubert<sup>4</sup>, des catholiques de la ville, parmi lesquels François Joubert vont à la cour pour supplier le roi au nom du clergé de Valence de faire appliquer avec plus d'insistance son édit de janvier portant sur l'interdiction aux réformés de tenir assemblée.

Mais en janvier 1562, un édit du roi leur accorde tout de même la liberté de culte hors des villes closes. Les catholiques diront que cet édit conforta les huguenots dans leurs revendications.

Le 1er mars 1562, le duc de Guise pénètre dans Wassy, petite ville champenoise de 3000 habitants et close de remparts, à quatre lieux de Joinville, résidence habituelle des Guise<sup>5</sup>. Il semble que les troupes du duc aient eu maille à partir avec des huguenots allant au prêche dans la ville même. L'épisode se termine par le massacre de nombreux protestants.

Le 22 mars arrive à Valence le ministre d'Aiguille pour seconder La Place, à la demande de ce dernier. Mais le massacre de Wassy représente pour les réformés du

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert » f. 12 r/v.

<sup>2</sup> E. ARNAUD, *Histoire des protestants... op. cit.*, p. 76.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f.123 r -125 r, 11 décembre 1561.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f. 12 v.

<sup>5</sup> A. JOUANNA, *La France du XVIe siècle 1483-1598*, Paris, PUF, 2006, p. 395.

royaume le moment de prendre les armes afin de défendre et proclamer la parole de Dieu. Avec la prise d'Orléans par Condé le 2 avril, le royaume plonge alors dans la première guerre de religion.

Dans le Dauphiné, comme dans le sud du royaume, la guerre commence en décalage par rapport au nord du royaume où ont lieu les premiers événements. Déjà dans le mois La Motte-Gondrin fut chassé à coup de pierres par la population de Romans. Le 14 avril, il fit publier à Valence une lettre du roi au sujet de la prise d'Orléans par le prince de Condé. Cette lettre avertissait la population que quiconque se joindrait à son armée serait coupable du crime de lèse-majesté<sup>1</sup>. Malgré cette menace, les tensions engendrées et vécues depuis plus de deux ans par les habitants de la ville vont atteindre leur paroxysme fin avril et marquer l'entrée de l'ensemble du Dauphiné dans la guerre.

---

<sup>1</sup> E. ARNAUD, *Histoire des protestants... op. cit.*, p. 101.



## Chapitre III :

### La première guerre de religion à Valence

#### (Avril 1562-1563).

Après deux années de tensions croissantes, Valence n'échappe pas à la tourmente de la première guerre de religion qui emporte le royaume. Le 27 avril 1562, le baron des Adrets s'empare de la ville à la faveur de la mort du lieutenant général. Comme un coup de tonnerre, cet évènement marque l'entrée du Dauphiné dans la guerre. Dès lors jusqu'à l'été 1563 les habitants vivent au fil des évènements dont la résonance se fait sentir jusqu'à Valence.

#### **1) La prise de Valence (27 avril 1562).**

A la fin avril 1562, trois journées sont déterminantes pour le basculement de Valence sous domination protestante. Les évènements des 25, 26 et 27 avril n'affectent pas seulement la ville : elles marquent en effet l'entrée du Dauphiné dans la guerre civile. Le 27 avril mourait à Valence le lieutenant général la Motte-Gondrin sous les coups de la population et des soldats du baron des Adrets. Cet évènement marqua considérablement les esprits de l'époque. Ecrits et réécrits par de nombreux auteurs et chroniqueurs depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, tentons désormais d'y voir plus clair dans le déroulement de ces folles journées.

Le samedi 25 avril 1562, jour de la Saint Marc, la coutume veut à Valence que ce soit le jour de l'élection de ses consuls, conseillers et autres charges de la ville. Rappelons qu'il règne en ville un climat de suspicion extrême entre catholiques et protestants et la prise d'armes dans le nord de la France plonge sans aucun doute les catholiques de Valence dans la stupéfaction. La Motte-Gondrin, lieutenant général en Dauphiné est un homme du duc de Guise, le gouverneur de cette province. Il essaie donc d'appliquer sa politique, et celle-ci vise à empêcher les réformés de pratiquer leur culte en dehors du cadre légal imposé par les édits royaux. Pour appliquer cette

politique complexe et délicate, compte tenu de l'importance numérique des protestants à Valence, il lui faut disposer d'un soutien sans faille dans cette ville, dont il a d'ailleurs fait en quelque sorte son quartier général pour mieux la contrôler. La guerre vient d'éclater au nord et il doit craindre à juste titre que la gravité de la situation encourage les réformés de la ville à d'avantage d'audace. En ce jour d'élection, selon Théodore de Bèze, il semble donc que le lieutenant général cherche à influencer le choix des électeurs pour disposer de l'appui de consuls sinon actifs, du moins près à exécuter ses instructions. Mais est-ce la seule lecture que l'on peut faire de ces évènements ?

Le *discours de ce qui a été fait ès ville de Valence*<sup>1</sup> et Théodore de Bèze nous rapportent assez précisément les évènements de Valence<sup>2</sup>. Ce 25 avril, la Motte-Gondrin fait fermer les portes de la ville, arme ses gens de pied et à cheval et fait encercler le lieu de l'élection (le couvent des Cordeliers). Selon le théologien calviniste, c'est pour peser sur le choix de l'élection que Gondrin effectue ces manoeuvres. Il penserait que sa démonstration de force amène le conseil général à élire des consuls qui auraient sa faveur afin d'éviter sa colère. C'est une possibilité de lire les évènements. Mais nous proposons également une version toute autre. Faute de témoignage catholique précis, nous ne pouvons trancher sur la réalité des intentions du lieutenant général. Imaginons au contraire que Gondrin craigne que les bouillonnants réformés de Valence suivent l'exemple de leurs coreligionnaires du nord. Imaginons donc qu'il ait voulu au contraire protéger la ville et ses institutions durant les élections, brève période de flottement politique qui peut se révéler opportune pour une prise de pouvoir des réformés. Cette hypothèse n'est pas totalement dénuée de fondements car c'est bien ce qui arrivera à Lyon dans les jours qui suivent<sup>3</sup>. Ce qui passe pour un encerclement malveillant du lieu des élections serait donc un encellulement protecteur pour empêcher un possible coup de main protestant qui viserait à se saisir des Cordeliers et éventuellement à retenir plusieurs notables en otages. Les autres troupes armées joueraient donc le rôle de surveillance de la ville pour prévenir les mouvements suspects, visant notamment à se saisir de la maison consulaire et de son arsenal. N'oublions pas la date des élections : c'est un

---

<sup>1</sup> *Discours de ce qui a été fait ès villes de Valence et Lyon, et en premier de ladite ville de Valence*, in CONDE, *Mémoires de Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de monsieur de Thou*, Londres, 1643, t. III, pp. 343-345. (annexe 10)

<sup>2</sup> Théodore de BEZE, *Histoire ecclésiastique des églises réformées...op. cit.* p. 159.

<sup>3</sup> *Discours... op. cit.* pp. 345-348.

samedi, jour de marché et donc de grande affluence dans Valence. La fermeture ordonnée des portes ne serait donc pas pour empêcher les habitants de fuir ses troupes, mais au contraire pour empêcher des perturbateurs de venir troubler les élections, voire de venir prêter main forte aux éventuels révoltés de la ville. Difficile donc de dire pour qui était destinée cette démonstration de force. On peut éventuellement se dire que Gondrin pensait faire d'une pierre deux coups en influençant aussi le vote. On l'a déjà vu avoir une attitude très ferme vis-à-vis de certains consuls dont il désapprouvait le comportement. Rappelons nous l'épisode du consul absent lors d'une procession générale. Mais compte tenu du contexte de guerre, nous optons plus pour une protection des institutions de Valence plus que pour une manœuvre d'intimidation. Nous souhaitons donc ne pas le charger des mauvaises intentions que Bèze a bien voulu lui attribuer, sans des preuves irréfutables. Preuves dont personne ne dispose.

Les soldats de la Motte-Gondrin quadrillent donc la ville et en surveillent les accès. La situation étant déjà très tendue, rapidement les esprits s'échauffent parmi les habitants et en particulier parmi les réformés. Une vingtaine d'entre eux, craignant que le lieutenant général leur envoie ses hommes, se retranchent dans une maison avec la ferme intention de s'y défendre. Très vite la nouvelle arrive aux oreilles de Gondrin. Croyant sans doute au début du coup de main des réformés, il envoie aussitôt contre eux le capitaine Nicolas pour les arrêter, ce à quoi les rebelles s'étaient justement préparés. Bèze rapporte ensuite qu'immédiatement Gondrin pénètre lui-même dans l'assemblée, « une rondache à la main gauche et une pistole à la droite »<sup>1</sup>. Si Bèze dit vrai, ce qui, pour un détail aussi minime est difficilement vérifiable, nous pourrions supposer que Gondrin était gaucher. Une fois dans la salle, il semble que Gondrin ait tiré à vue sur un de ses propres secrétaires<sup>2</sup>, ce qui crée immédiatement une grande confusion. Devons nous voir cela comme un acte de folie, comme le récit de Théodore de Bèze le laisserait penser ? Si nous continuons sur notre révision des événements, peut-être pouvons nous supposer que ce n'était pas une simple perte de sang froid du lieutenant général, dont les qualités militaires ne sont pas méconnues. Croyant au complot protestant, peut-être a-t-il délibérément tué

---

<sup>1</sup> Th. De BEZE, *op. cit.*, p. 159.

<sup>2</sup> *Ibid.*

une personne qu'il soupçonnait être réformée et donc potentiellement un complice placé au sein même de l'assemblée électorale.

Quoi qu'il en soit, des protestants arrivent à s'enfuir et se saisissent de la porte Saint-Félix qu'ils parviennent à ouvrir, pour selon Bèze « faire sortir tous ceux de la religion qui voudraient se sauver étant donné que le bruit courut vite dans la ville qu'on voulut les massacrer »<sup>1</sup>. François Joubert lui, était sur la route venant de Grenoble lorsqu'il fut averti des événements. Voici donc le point de vue catholique : les huguenots ouvrirent la porte Saint-Félix non pas pour s'échapper mais pour faire entrer « tant qu'ils purent de gents, la plupart paysans en armes »<sup>2</sup>. Le *discours* affirme lui que c'est le lendemain dimanche, que la porte est prise<sup>3</sup>. Cela ne change cependant pas la compréhension des événements. Pour capturer ces fuyards, selon Bèze, ou pour attaquer ces intrus, selon Joubert, Gondrin avait déjà fait sortir par une autre porte<sup>4</sup> un détachement de cavalerie. Mais la rumeur arrivant plus vite à la porte, les huguenots se retranchent à l'intérieur même de celle-ci<sup>5</sup>. Arrivant trop tard, il semble, toujours selon Bèze, que les cavaliers se mirent à massacrer plusieurs paysans des alentours se rendant au marché. Si on s'en tient à la version catholique, ces paysans n'étaient pas innocents puisqu'ils portaient des armes. Nous ne sommes donc pas en mesure de savoir si ce massacre relève de la bavure ou s'il permis réellement d'empêcher l'entrée dans Valence à des complices d'un éventuel coup de main, comme il se fera à Lyon dans les jours qui suivront. Si les personnes tuées étaient toutes des paysans sans reproches, il n'est pas certains, compte tenu des tensions qui régnaient déjà en ville, que les soldats se seraient imprudemment et délibérément plu à tuer des innocents sans la moindre raison. Dans le cas de personnes armées tentant de pénétrer dans la ville, il n'est pas non plus exclu que des innocents aient aussi été tués. Il devait en effet être difficile aux soldats de faire la différence. Des affrontements ont aussi lieu dans l'enceinte même de la ville entre des soldats de Gondrin venus reprendre la porte Saint Félix et les protestants qui y sont retranchés. Sans doute les hommes du lieutenant général ne s'attendaient pas à trouver pareille résistance de la part d'un petit groupe de réformés, et après une violente fusillade, chaque camp laisse, d'après le *discours*, entre 18 à 20 morts sur le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f. 13v.

<sup>3</sup> *Discours...op. cit.*

<sup>4</sup> Sans doute la porte Tourdéon (annexe 3), la plus proche du lieu des élections.

<sup>5</sup> Th. de BEZE, *op. cit.*, p. 159.

terrain<sup>1</sup>. Dans sa version des évènements, l'historien de Thou annonce le même chiffre<sup>2</sup>. Si l'on confronte ces chiffres avec celui donné par Bèze pour dénombrer le petit groupe qui c'est emparé de la porte, le calcul est vite fait : les huguenots sont presque tous morts, ce qui est peu probable dans ce cas on nous signalerait la reprise immédiate de la porte. Bien qu'on ne sache pas comment celle-ci fut reprise<sup>3</sup>, on peut mettre en doute ces chiffres. Ne seraient-ils pas là pour embellir la résistance des réformés ? Certes, de Thou est catholique, mais ne soutient ni les violences catholiques, ni les violences protestantes. Son objectif, en avançant ce chiffre, n'est donc probablement pas de valoriser l'action des huguenots révoltés. Etant donné qu'il n'écrit pas au moment des évènements<sup>4</sup>, peut-être a-t-il entendu ce chiffre et l'a rapporté dans son récit. Dans sa lettre à Catherine de Médicis du 29 avril, le baron des Adrets estime le nombre des réformés tombés à la porte Saint Félix à 12 ou 13<sup>5</sup>. Là encore, on peut supposer que les chiffres sont amplifiés afin d'émouvoir la reine mère.

Cette tuerie ajoute à la confusion de la situation, elle est véritablement l'élément déclencheur du soulèvement de la ville, ce que craignait La Motte-Gondrin. Selon le récit du théologien protestant, les corps de ces personnes, retrouvés « dans les blés », sont apportés en ville sur des échelles, aux yeux du peuple, celui-ci probablement pétrifié. Ce qui nous amène à nous poser la question d'une instrumentalisation de la mort de ces hommes. S'il s'agissait bien de simples paysans des alentours, pourquoi sont-ils portés dans Valence alors qu'il ne s'agit pas véritablement de leur communauté ? Bien qu'il soit probable qu'ils connaissent en ville plusieurs personnes et qu'ils y avaient probablement un peu de famille, il aurait sans doute été préférable de les porter dans leur village pour que les familles puissent faire leur deuil dans l'intimité et que les esprits se calment. Mais au contraire, leurs corps meurtris sont exposés aux yeux de la population de Valence, comme pour montrer à chacun la faute impardonnable du lieutenant général. S'il s'agissait bien de protestants, cette mise en scène prend tout son sens. Ils devaient probablement se

---

<sup>1</sup> *Discours... op. cit.*

<sup>2</sup> De THOU, *Histoire universelle de de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1737, t. 4, p. 284.

<sup>3</sup> On pense que les réformés l'abandonnent lors du retour au calme le samedi soir. Le dimanche matin, les soldats de Gondrin pouvaient donc à nouveau envisager de la fermer.

<sup>4</sup> On aura remarqué que le récit de ces événements fait par de Thou (*op. cit.* pp. 284-285) paraît le moins élaboré en comparaison des autres sources que nous avons croisées.

<sup>5</sup> Annexe 3.

rendre régulièrement au prêche dans la ville et donc leurs visages étaient bien connus de la communauté protestante. L'exposition de leurs corps aurait donc pour but de pousser à la révolte cette communauté, mais aussi les catholiques avec lesquels ils avaient pu entretenir des liens. Si mise en scène il y a, celle-ci a le résultat escompté. Théodore de Bèze témoigne que les valentinois des deux religions se soulèvent alors et crient justice. Gondrin, voyant qu'il a la ville contre lui semble perdre le contrôle de la situation. Il faut en effet l'intervention concertée du vicaire et du nouveau ministre de Valence, La Place, pour arriver à calmer la foule en émoi<sup>1</sup>. Chacun rentre alors chez lui et la situation revient au calme, du moins pour l'instant. Il est en effet difficile qu'après de tels événements les esprits puissent retrouver leur sérénité.

Le lendemain, dimanche 26 avril, c'est jour de prêche à Valence pour les réformés. La nouvelle des événements de la veille a rapidement fait le tour de la campagne environnante. Bèze témoigne qu'arrive alors un long cortège d'hommes « tant du Dauphiné que du Vivarais »<sup>2</sup>, tous venus prêter main forte à leurs coreligionnaires valentinois, lesquels ils avaient entendu qu'on voulait tuer. Le *discours* quant à lui nous informe que ce serait les réformés valentinois eux même qui auraient demandé du secours à leurs coreligionnaires de « Mont-limart » (Montélimar), Romans, et « autres lieux voisins »<sup>3</sup>, craignant un coup de main contre eux. Les voyant arriver, des habitants de la ville, probablement les chefs réformés, vont à leur devant pour les rassurer et les remercier de leur secours. Mais on est dimanche, jour de prêche. Ceux-ci décident alors de rester à Valence pour y assister. Selon Bèze, craignant que du gonflement considérable de la population des fidèles il ne découle certains débordements, les protestants de Valence décident dans un premier temps d'annuler le prêche. Toujours selon lui, la Motte-Gondrin décide de profiter de l'application des édits les obligeant à prêcher hors de murs pour leur fermer les portes et empêcher les réformés valentinois de rentrer à nouveau. Cette stratégie, qui serait particulièrement audacieuse et risquée était-elle réellement ce à quoi il pensait ? Ou bien, craignant qu'un mécontentement découle de cette interdiction, fit-il du zèle pour convaincre les chefs huguenots d'organiser ce prêche, mais dans le strict respect des édits ? Cette politique aurait pu lui permettre de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Qui comprend l'actuel département de l'Ardèche, sur la rive droite du Rhône. Depuis le Moyen-Âge, le Valentinois entretient des liens particuliers avec le proche Vivarais, notamment en raison des anciennes possessions des comtes de Poitiers sur cette rive.

<sup>3</sup> *Discours... op. cit.*

chercher un retour au calme en donnant aux réformés de Valence l'occasion de pratiquer leur culte, mais dans les cadres de la légalité. Mais d'après le récit du théologien calviniste, le lieutenant général fait ensuite fermer les portes de la ville, dans le but selon lui de les retenir dehors et vider la ville de ces perturbateurs. Ce n'est pas impossible, l'occasion paraissait belle mais terriblement risquée : garder à ses portes une population en colère exposerait la ville à être prise d'assaut. Si on ne prête pas systématiquement à La Motte-Gondrin les intentions malveillantes que Bèze veut bien lui donner, on peut imaginer que c'est pour empêcher l'intrusion de séditeux étrangers à la ville qu'il commande la fermeture des portes. Mais le mal est fait. La manoeuvre des portiers n'échappe pas aux membres de l'assemblée et tous alors se jettent sur la ville, prenant les portes, malgré les appels au calme *des plus sages*<sup>1</sup>. Cette tentative de modération de certains cadres protestants pourrait laisser penser que les relations avec Gondrin ne sont peut être pas si mauvaises que cela et donc que ce n'est peut être pas l'individu borné et trompeur dont Théodore de Bèze nous fait le portrait. Acculé, La Motte-Gondrin se barricade dans la maison de Gaspard de Saillans, côte des Chapeliers où il était logé.

Le 27 avril « par une singulière providence de Dieu »<sup>2</sup> qui ne doit probablement rien au hasard, le baron des Adrets à la tête de plusieurs gentilshommes de la région, fait son entrée dans Valence. Il trouve une situation bien propice aux réformés. Une foule d'habitants en effet assiège le lieutenant général dans sa maison,

« avec merveilles crieries et menaces, les uns se plaignent des outrages de Gondrin, et de ses gens, les autres demandent que les meurtriers de l'avant-veille fussent châtiés sur le champ et devant tous »<sup>3</sup>.

Malgré les appels au calme des magistrats et du ministre, l'émeute ne s'est pas calmée, bien au contraire. A deux heures de l'après midi, le feu est mis à sa porte puis celle est enfoncée. Derrière cette porte nous précise Bèze, les conjurés trouvent une couleuvrine visiblement prête à être utilisée contre eux : « toute chargée d'un boulet et d'une chaîne ». Malgré les vociférations de cette foule éparsée et désarmée, continue-t-il, un grand nombre de ceux de la religion s'offrit de lui faire un passage

---

<sup>1</sup> Th. De BEZE, *Histoire ecclésiastique... op. cit.* p. 160.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

malgré les risques encourus par eux-mêmes. En dépit de cette proposition, il rapporte que Gondrin s'enfuit dans la maison voisine où il fut tué avec six ou sept domestiques. François Joubert nous rapporte que c'est sur les toits que Gondrin fut capturé par les dénommés Mirabel<sup>1</sup> et Rocolles<sup>2</sup> de la compagnie du baron des Adrets. Entre leurs mains, il semble qu'il ait voulu parler au baron<sup>3</sup>, pensant probablement être traité plus convenablement entre les mains d'un gentilhomme qu'aux mains de la population qui l'attendait en bas dans la rue. Sur la parole qu'on lui avait donnée, affirme de Thou, le lieutenant général s'était rendu<sup>4</sup>. Mais une fois désarmé et descendu dans la maison de Plovières, Chorier nous indique que Montjoux, gentilhomme que La Motte-Gondrin avait auparavant suffisamment offensé, laissa s'exprimer sa haine envers lui en le poignardant au défaut de sa cuirasse. Ce coup ne le tua pas immédiatement et Mougou<sup>5</sup>, un des amis de Louis Gay que Gondrin avait tué à Romans lui asséna un coup de hallebarde qui lui fut fatal<sup>6</sup>. A l'instar de ce qu'il avait fait subir à Gay, châtelain de la Côte-Saint-André, son corps fut pendu à la fenêtre du logis à l'aide d'une corde prise à un puits<sup>7</sup> que l'on passa sous ses aisselles<sup>8</sup>. Le corps, pendu à une fenêtre donnant sur la rue, permit à chacun de constater la mort de l'homme du duc de Guise.

« Encore cela fut fort mal aisé, précise t-il, à cause que Gondrin, durant ce tumulte, voulant se sauver par ce moyen, avait tellement fait noircir et rogner sa barbe, voire tout son visage, qu'il fallut prouver à ce peuple que c'était lui-même »<sup>9</sup>.

Notons que d'après Joubert, absent de Valence à ce moment, c'est le dimanche 26 avril que la Motte-Gondrin fut tué. Hormis Bèze, aucune source ne nous dit clairement qu'il meurt le 27 avril. Cependant le baron des Adrets dans sa lettre à la reine précise que les hostilités avaient commencé depuis deux jours. Comme l'indiquent toutes nos sources, il est tout à fait cohérent que les troubles commencent le 25 avril avec l'élection des consuls. Nous n'avons donc aucun doute sur cette date. Grâce aux précisions du baron des Adrets, nous pouvons donc bien confirmer que

---

<sup>1</sup> C'est sans doute un des chefs protestant de Valence dont on a parlé précédemment.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f. 14 r.

<sup>3</sup> N. CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné*, t. II, p. 556.

<sup>4</sup> De THOU, *Histoire universelle... op. cit.*, p. 284.

<sup>5</sup> E. ARNAUD, *Histoire des protestants... op. cit.* p. 108.

<sup>6</sup> CHORIER, *op. cit.*, p. 556.

<sup>7</sup> Probablement le puits de Saint Jean qui est le plus près de la côte des Chapeliers, d'après le *cadastre* de Plèche (ANNEXE 3).

<sup>8</sup> CHORIER, *op. cit.* p. 556.

<sup>9</sup> *Ibid.*



Gondrin a été tué le 27 avril et non le 26 comme le dit Joubert, voire le 25 avril comme cela est inscrit sur la gravure de Tortorel et Perissin représentant la scène<sup>1</sup>.

On remarque représentés sur cette gravure l'incendie mis à la porte du logis, le canon placé derrière ainsi que la façon dont fut tué le lieutenant général. Mais leurs gravures sont dix ans postérieures à l'évènement et selon David el Kenz elles sont aussi parfois élaborées comme des critiques vis-à-vis de la royauté<sup>2</sup>. Nous pensons que celle représentant la mort de La Motte-Gondrin peut-être considérée comme telle. Il figure en effet sur le linteau de la porte du logis du lieutenant général le blason fleurdelisé symbolisant sûrement le logis du représentant de l'autorité royale. Mais la maison est en réalité la propriété de Gaspard de Saillans, notable de Valence. Il est donc assez peu probable que ce blason figure au-dessus de la porte de cette maison. Nous pensons en réalité que cet indice marquant la présence royale à Valence est une liberté prise par les graveurs pour critiquer l'action royale à Valence, incarnée par la personne de Gondrin. En effet, le dialogue et la concorde entre les sujets du roi des deux confessions est un échec cuisant à Valence. Ce serait donc pour dénoncer cet échec royal que les graveurs ont représenté le logis de l'autorité royale assailli par une foule en colère. Cependant, toujours selon David el Kenz, Tortorel et Perissin ont conçu leurs gravures pour en faire un succès commercial. Ils prennent donc soin de donner à la plupart des gravures une teneur consensuelle sans toutefois omettre de vives critiques vis-à-vis de l'aveuglement du roi. Nous pensons ainsi que sur cette gravure Tortorel et Perissin ont pris soin de ne pas amalgamer jusqu'au bout le roi et La Motte-Gondrin ; C'est à la fois pour des raisons pratiques et symboliques qu'ils ont représenté la maison où est pendu Gondrin juste à côté de celle où il habitait, en dépit de l'éventuelle erreur « géographique » qu'ils aient pu commettre. Ainsi c'est d'avantage le personnage de La Motte-gondrin lui-même qui est pendu, plutôt que sa charge de représentant de l'autorité royale. La gravure ne provoque pas la royauté mais ne se prive pas de relever l'incompétence du personnage qui la représentait en Dauphiné.

Le *discours* et de Thou rapportent que dans les affaires du lieutenant général fut trouvé une lettre du duc de Guise lui commandant de mettre « à mort cruelle

---

<sup>1</sup> (ANNEXE 8)

<sup>2</sup> Nous faisons référence aux propos de David el Kenz, tenus lors de sa visite à l'université Pierre Mendès France à la fin de l'année 2008, dans un colloque organisé par Naima Ghermani.

partout où il mettait le pied » tous les réformés, sans distinction d'âge ou de sexe<sup>1</sup>. Peut-on vraiment croire que le duc de Guise eut l'imprudence de donner de tels ordres ? Nous pensons que peut-être les lettres furent fabriquées de toutes pièces ou bien leur découverte inventée pour justifier après coup l'exécution de La Motte-Gondrin. Peut-être encore, peut-on penser que ces lettres ont été imaginées par les chroniqueurs protestants pour justifier leurs coreligionnaires, dans le cas possible où de Thou se soit inspiré du *discours* et de leurs récits des évènements. Fabriquées ou inventées, il est indéniable que ces lettres menaçantes illustraient l'atmosphère de défense et de suspicion dans lequel vivaient les réformés. Ce qui est particulièrement marquant dans cet épisode est l'incapacité des troupes du lieutenant général à le dégager. Aucune source ne fait mention d'eux après les épisodes des prises des portes par les réformés le dimanche 26 avril. Sont-ils pour autant restés inactifs face à cette population déchaînée ? Cela paraît être la meilleure explication, car s'ils avaient été massacrés, nul doute que les récits protestants l'auraient mentionné, en l'enrobant peut-être d'un récit épique de combat urbain. Les soldats auraient donc abandonné La Motte-Gondrin. Pourquoi ? N'oublions pas qu'il était vu en Dauphiné comme un étranger et que ses soldats étaient probablement en majorité dauphinois<sup>2</sup>. En infériorité numérique face à leurs assaillants huguenots, peut-être leur fidélité au lieutenant général a-t-elle flanché plus rapidement que s'il avait été un des leurs. Pour peu que les soldats de Gondrin aient été mal payés par ce dernier, une fuite générale semble être la meilleure explication de l'absence de ses soldats.

Une autre question qui nous vient à l'esprit concerne la localisation de la maison de Gaspard de Saillans, lieu de résidence du lieutenant général et celle du président Ploviens, où il fut semble-t-il tué. Aucune source à ce jour ne nous permet d'y répondre formellement. On sait juste que la maison de Gaspard de Saillans était située dans la côte des Chapeliers. En ce qui concerne la maison du président Ploviens, la Motte-Gondrin parvient à trouver refuge, visiblement sans passer par la rue. En étudiant de près *le Cadastre de 1547* de Plèche (annexe 3), on remarque un peu en retrait du haut de la côte des Chapeliers la « maison seule des Ploviens », numérotée 48. La rue qui la sépare des autres maisons donnant directement sur la

---

<sup>1</sup>*Discours de ce qui a été fait ès villes de Valence et Lyon, et en premier de ladite ville de Valence*, in CONDE, *Mémoires de Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de monsieur de Thou*, Londres, 1643, t. III, pp. 343-345.

<sup>2</sup>*Ibid.*

côte semble étroite. Dans le cas où la maison de Gaspard de Saillans fait partie de ce groupe de maisons, peut-on alors imaginer que Gondrin fuyant par les toits avec une cuirasse ait réussi à sauter cet étroit passage ? Difficile de se rendre compte aujourd'hui de l'espace qui devait séparer les toits, mais il semble que ce saut aurait été pour Gondrin terriblement risqué, étant armé comme il l'était. Malgré l'énergie du désespoir, le lieutenant général aurait-il pu accomplir un tel exploit ? Une deuxième possibilité s'offre à nous pour tenter de localiser cette maison. Dans le numéro du Dauphiné libéré du 20 octobre 2008<sup>1</sup>, un article consacré à la tour Victor indique qu'elle aurait stoppé la Motte-Gondrin dans sa fuite par les toits. Si on s'en tient à cette version, dont la source n'est hélas pas citée, cette tour aujourd'hui détruite se situe bien plus bas dans la côte des Chapeliers (annexe 3). On peut donc imaginer que la maison de Gaspard de Saillans se situait plutôt dans ce secteur. Mais si l'on considère que, ne pouvant fuir à cause de la tour, Gondrin fut capturé et tué dans la maison de Plovières, c'est que ce dernier possédait une autre maison personnelle dans la côte, non loin donc de la maison familiale. La maison de Plovières devait par conséquent se situer sinon au pied de la tour Victor, du moins non loin de celle-ci. La gravure de Tortorel et Perissin montre les maisons de Saillans et Plovières attenantes. Il faudrait donc situer la maison de Gaspard de Saillans dans la partie basse de la côte. Mais il serait très peu probable que cette gravure représente fidèlement la situation valentinoise. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de Gaspard de Saillans, sa maison aurait éventuellement pu se situer à un des emplacements les plus agréables de la côte, au niveau de cette petite placette représentée sur le *Cadastre* de Plèche à côté de l'actuel hôtel de Seyes. Dans ce cas là, Gondrin aurait alors descendu la côte par les toits, sans doute pour rejoindre le port et fuir par bateau. Mais rien n'est moins sûr. Le flou entoure donc la localisation passée des maisons de Gaspard de Saillans et du président Plovières, théâtres du destin tragique du lieutenant général La Motte-Gondrin. Situées dans la partie haute ou basse de la côte, nul ne peut en être certain aujourd'hui. Seuls restent dans la côte des Chapeliers l'histoire des terribles événements d'avril 1562.

Le baron des Adrets prend donc possession de Valence. Bèze affirme que durant la prise de la ville par les réformés, hormis la mort de La Motte-Gondrin, « nul ne fut endommagé en ses biens ni en sa personne, hormis que la maison de

---

<sup>1</sup> ADD, CP 297.

Gondrin fut saccagée, dans laquelle toutefois les meubles furent très après rendus à la poursuite des anciens du consistoire et remis entre les mains du capitaine Cardet »<sup>1</sup>

Nous reviendrons nuancer cette affirmation qui blanchit les soldats huguenots.

Nous avons donc défendu la thèse mettant en avant l'idée que les émeutes de Valence pourraient partir d'un mal entendu, d'une incompréhension entre les réformés de la ville et le lieutenant général dans l'enchaînement des événements. Cette incompréhension tient du fait qu'ils se nourrissent une haine réciproque. Nous préférons nuancer, à la différence de Théodore de Bèze, l'idée d'un complot du lieutenant général visant à prendre le pouvoir à Valence et massacrer les protestants de la ville. Alors que pour le théologien protestant la mort de La Motte-Gondrin semble perçue comme un jugement de Dieu, nous avons de notre côté cherché à nuancer sa diabolisation, véhiculée par les réformés depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Mais peut-on dire au vu de ces terribles événements que les réformés de Valence étaient plus violents que leurs coreligionnaires d'autres villes ? Gardons-nous de telles hypothèses souvent dénuées de sens. Nous pouvons cependant relever trois facteurs qui expliquent comment la situation a dégénéré à Valence. Tout d'abord la haine que Gondrin inspirait aux réformés. Cette haine fut à l'origine du manque de confiance de cette population envers le lieutenant général, de laquelle découlent les malentendus que nous avons tenté de mettre en lumière. Il faut aussi compter sur le surnombre dans lequel se retrouvèrent les protestants le 26 avril, le jour du grand prêche qui se déroule hors des murs. L'apport numérique venant des alentours dont disposent les huguenots de Valence, les place désormais en position de force face à La Motte-Gondrin. C'est cette supériorité numérique couplé d'une haine farouche qui explique que celui-ci se soit retrouvé ainsi repoussé dans son logis. Enfin, la venue du baron des Adrets, à la tête de son armée révoltée, a précipité la mort du lieutenant général, précipitant la province dans la guerre civile.

Ce meurtre marque donc l'irruption de la guerre dans la province du Dauphiné.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

## **2) La guerre à Valence**

Dès lors la cité bascule dans la guerre. Aucun combat ne se déroule à Valence, mais les habitants voient la répercussion des événements sur leur ville. Nous passerons toutefois assez rapidement sur cette période qui fait elle-même l'objet d'une étude dans ce mémoire.

Le lendemain de l'homicide du lieutenant général, gentilshommes huguenots et autres notables présents à Valence s'assemblent et choisissent pour chef le baron des Adrets. Depuis son adhésion seize jours plus tôt à l'association entre réformés faite à Orléans sous l'égide du prince de Condé, celui-ci est colonel des légions du Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne, et gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné. La copie de l'accord du 11 avril a été apportée à Valence et l'assemblée y adhéra<sup>1</sup>. Il est également décidé qu'en attendant des ordres plus précis du prince de Condé, on ne touchera pas aux biens ecclésiastiques. Ce qui sera respecté, du moins jusqu'à la vague iconoclaste touchant tout le royaume. « Il n'a pas été alors possible de l'empêcher » nous dit Bèze<sup>2</sup>, ce qui bien sûr permet de blanchir les chefs du mouvement. De même, les « temples » seront fermés. Derrière ce terme de « temples », il faut comprendre « églises ».

Le 29 avril, pour se disculper du meurtre du lieutenant général et pour gagner une apparence de légitimité, le baron des Adrets écrit de Valence une lettre d'explication et de justification à Catherine de Médicis. La guerre était désormais allumée dans la province, tant dans le but de proclamer la gloire de Dieu que :

« dans l'espérance écrit-il dans sa lettre de prendre dedans peu de jours les chemins à Paris et nous joindre à toutes les autres provinces de France, qui, justement compassionnées de la raison de la captivité de leur roi, sont résolues de la recouvrer d'entre les mains des oppresseurs qui le tiennent »<sup>3</sup>.

Dès lors Valence se retrouve au centre de l'effort de guerre protestant. Durant de longs mois de guerre, la ville voit défiler compagnies et capitaines protestants qu'il faut systématiquement chercher à nourrir. Les finances de la ville, déjà exsangues juste avant le conflit, se retrouvent désormais saignées à blanc. Les cadres protestants

---

<sup>1</sup> E. ARNAUD, *Histoire des protestants...op. cit.* p. 111.

<sup>2</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique... op. cit.* p. 161.

<sup>3</sup> (annexe).

organisent la vie dans la province et le 8 juin 1562 se tient à Valence un synode provincial<sup>1</sup>.

La ville, durant cette période, voit son influence accroître sensiblement. Les réformés organisent dans cette ville un conseil politique doté des prérogatives du parlement pour traiter des affaires politiques et financières dans une zone géographique qui s'étend au moins au Dauphiné rhodanien. Les historiens qui ont traité le sujet datent la fondation de ce conseil des états Montélimar de décembre 1562. Toutefois, une délibération consulaire du 9 octobre 1562<sup>2</sup>, nous a permis de considérer que la création du conseil politique remonte à la première quinzaine d'octobre 1562. Dans la délibération il est en effet question de députer plusieurs notables pour participer à ce conseil.

Mais le vent commence à tourner pour les réformés. En septembre et octobre 1562, le baron des Adrets a subi deux défaites face aux troupes du duc de Nemours<sup>3</sup>. Même s'il ne s'agit que d'escarmouches, le doute commence à s'installer dans les esprits. C'est à partir de ce moment que le baron commence à négocier secrètement avec le camp catholique. Dans le même temps, probablement en raison des exactions qu'il a commises, le prince de Condé et le camp protestant commencent à se détacher de lui. Le duc de Nemours parvient à faire intercepter des lettres émanant des généraux protestants visant à mettre le célèbre baron en disgrâce. Les catholiques mettent à profit ces divisions internes pour tenter de se rallier le baron des Adrets. Celui-ci glisse progressivement dans le camp catholique et cherche le moyen de mettre rapidement un terme à la guerre. Après plusieurs entrevues avec Nemours, il parvient à négocier une trêve du 25 novembre au 6 décembre<sup>4</sup>. A cette date s'ouvrent aussi à on invitation les états du Dauphiné, rassemblés à Montélimar. Alors que le baron des Adrets cherche à obtenir une paix et à mettre un terme à la guerre, l'essentiel des délégués se prononcent en faveur de la continuation des combats et plusieurs mesures d'envergure furent prises, comme l'alliance avec les réformés du Languedoc, la levée de 60 000 livres sur la province et la tenue permanente du

---

<sup>1</sup> ARNAUD, *Histoire des protestants... op. cit.* p. 136.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 177 r./v.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> ARNAUD, *Histoire des protestants..., op. cit.* p. 138.

conseil politique à Valence<sup>1</sup>. Le baron des Adrets fut donc mis en échec sur sa politique.

Il convoque à Valence de nouveaux états le 4 janvier 1563. Voulant sans doute faciliter la prise en main par les hommes de Nemours, il cassa les garnisons de Valence et Romans. Les protestants ne furent pas dupes de ces manœuvres et arrêterent le baron à Romans le 10 janvier<sup>2</sup>. Malgré l'arrestation du baron des Adrets, le camp protestant ne se laissa pas désorienter dans sa politique de défense jusqu'aboutiste. Du 27 janvier au 6 février se tiennent à Valence de nouveaux états qui mettent en œuvre des mesures tant militaires et financières que religieuses et morales. Les huguenots sont donc loin de s'avouer vaincus. Désormais, c'est le comte de Crussol qui prend directement en charge la direction des affaires dauphinoises. Mais en mars fut découvert un complot catholique à Valence et Romans. Plusieurs personnes furent arrêtées. Parmi elles fut pendu Achille Chion, secrétaire de Jean de Monluc<sup>3</sup>. Avec la mort du duc de Guise à Orléans le 18 février, les deux camps sont privés de leurs principaux chefs. Plus rien ne peut désormais s'opposer au retour de la paix. Le 19 mars est publié l'Edit d'Amboise, mettant fin à la première guerre de religion. Cet édit garantit aux réformés la liberté de conscience. Leur culte n'est désormais admis que dans les maisons des seigneurs hauts-justiciers pour leur famille et leurs sujets, et pour les seigneurs ayant fiefs, pour leur seule famille. Le libre exercice du culte n'est désormais autorisé que dans une ville par baillage et sénéchaussée<sup>4</sup>. Malgré cette reconnaissance, la vie des protestants va s'en trouver considérablement compliquée, comme l'a étudié Jérémie Foa. Mais ceci est une autre histoire.

Le 30 mars, on publie la paix à Vienne<sup>5</sup>. Mais à Valence comme dans les autres villes encore tenues par les révoltés, la publication n'a pas lieu immédiatement. Le 20 avril une nouvelle assemblée générale des députés des villes protestantes de la province se tient à Valence « tout en restant armés »<sup>6</sup>. Le roi dut écrire une lettre à Crussol le 11 mai pour lui ordonner de déposer les armes<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 171 ; CHORIER pp. 580-581.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 174 ; CHORIER p. 588.

<sup>3</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique... op. cit.* p. 199.

<sup>4</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu... op. cit.* t. I, p. 29.

<sup>5</sup> ARNAUD, *op. cit.*, p. 188.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

Le maréchal de Vieilleville entame alors une tournée de la province pour faire appliquer l'édit de paix. Il arrive à Vienne le 5 juillet, début décembre il est à Grenoble. Dès le mois de juin on prépare la paix à Valence et la réception du maréchal<sup>1</sup>. Les relations avec les catholiques se normalisent à nouveau et fin juin un délégué de la ville apporte sa soumission au maréchal présent à Lyon. Il séjournera à Valence autour du 11 juillet<sup>2</sup>. Le 19 septembre 1563 les valentinois entament la réconciliation avec leur évêque<sup>3</sup>. Progressivement un climat d'apaisement se met en place dans la cité, le fracas des armes et les cris des foules faisant désormais place au calme... pour quelques temps.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, délibérations de juin 1563. f. 209 r. – f. 210 v.

<sup>2</sup> AMR, BB9, f. 94 r/v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f. 218 v. – 219 v. 19 septembre 1563.



## DEUXIEME PARTIE :

Des chrétiens contre des chrétiens. L'évolution  
des relations entre catholiques et protestants à  
Valence

Longtemps occulté par un récit plus ou moins bref de la prise de Valence et à la brève mention d'un complot catholique par Théodore de Bèze, l'évolution des relations entre catholiques et protestants de Valence au cours des premiers troubles n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. C'est donc à cette tâche délicate que nous avons tenté de nous atteler grâce aux informations fournies par les délibérations consulaires et les mémoires de François Joubert.

Nous verrons l'inversion du rapport de force entre les catholiques et les protestants avant et après la prise de la ville, au travers des actions de publicisation de leur foi, toujours plus spectaculaires que mènent les réformés valentinois et des mesures restrictives que les consuls et le lieutenant général leurs imposent en retour. Nous verrons aussi qu'entre ces deux « fronts », l'évêque Jean de Monluc œuvre pour la réconciliation.

Mais malgré la volonté de l'évêque, les tentions l'emportent et les journées des 25, 26 et 27 avril 1562 se transforment en journées de sang, marquant l'entrée dans le conflit de la cité et l'inversion des rapports de force entre communautés. Dès lors les catholiques sont mis en minorité au sein d'une ville passée entièrement sous contrôle protestant. Certes des tensions persistent, mais nous verrons que loin d'être opprimés, les catholiques valentinois restés en ville continuent de jouer un rôle politique dans la vie de la cité et vont garder pendant un certain temps une relative liberté d'expression.

Il semble donc que dès le début de la guerre, catholiques et protestants de Valence aient fait l'expérience de la coexistence pacifique, mettant en œuvre une sorte de « tolérance » qui leur permet de mettre de côté leurs oppositions religieuses pour préserver ensemble, de toutes leurs forces, l'intérêt de leur cité. Cela ne fit pas sans difficultés...

## Chapitre IV :

# Les actions des réformés pour légitimer leur culte

## dans une ville de Valence catholique

### (1560-avril 1562)

Des chrétiens contre des chrétiens. Voilà qui pourrait résumer cette première phase de relations entre les catholiques de Valence et leurs concitoyens réformés. Une vision du christianisme contre une autre. A partir de 1560, année des premiers troubles graves, et jusqu'en avril 1562, les protestants de Valence vont mener de multiples actions visant à faire reconnaître leur culte et à diffuser la « vraie » parole de Dieu. Mais ces actions ont eu d'inévitables conséquences dans leurs relations avec les catholiques, des restrictions, des privations, des sanctions mais aussi des tentatives de réconciliation.

#### **1) Les actions graduées des réformés**

Les « chemins de l'hérésie » sur lesquels les réformés valentinois emmènent leurs concitoyens vers l'Evangile s'illustrent par une conjugaison complexe de pratiques privées et publiques du livre et des paroles, par des actions symboliques et d'une portée bien réelle.

##### a) Des assemblées d'initiés : les assemblées nocturnes.

En janvier 1560, la communauté protestante de Valence, dans une phase de nette croissance, se contente encore de rassemblements discrets. Les premiers rassemblements remarquables se tiennent sous la forme « d'assemblées illicites », terme qui revient de façon récurrente dans les délibérations consulaires désignant des conventicules de lectures et de prières.

Bien avant celles de Valence, les réformés des régions touchées précocement par la doctrine de Calvin se regroupent en assemblées. En juin 1540, l'hérésie est officiellement condamnée par l'Edit de Fontainebleau qui en confie la répression aux Parlements. Dès lors, ces assemblées sont interdites. A Paris cependant, une assemblée de réformés, nocturne, avait été découverte en septembre 1557. On dénombrait alors plus de cent arrestations, dont des femmes de la noblesse. En mai 1558, se tenaient encore dans la capitale des rassemblements de réformés, chaque soirs au Près-aux-Clercs. Ces assemblées regroupaient alors 4000 personnes pour chanter des psaumes en langue vulgaire. A l'échelle du royaume, des sanctions très sévères sont alors décrétées envers les réformés qui se rassembleraient. En 1559, l'édit d'Ecouen du 2 juin prescrit aux officiers du roi d'éradiquer l'hérésie de Calvin par le feu ou l'expulsion des huguenots. En décembre, la déclaration de Villers-Cotterêts ordonne de raser les maisons servant de lieux de rassemblement aux religionnaires<sup>1</sup>.

En dépit de ces menaces, les réformés de Valence se rassemblent. Le 6 mars, le Parlement de Dauphiné par le biais du président Truchon, interpelle les autorités de la ville sur le fait qu'il se tient dans l'enceinte même de la ville des « conventicules et assemblées illicites »<sup>2</sup>. Sont alors pointés du doigt les vagabonds et étrangers présents dans la ville. Le 26 mars, les délibérations consulaires se font plus précises sur les agissements des réformés: on parle désormais d'assemblées nocturnes qui se sont tenues à Valence depuis trois semaines. Le premier avril encore, le terme d'assemblée occulte est employé par les consuls au sein du conseil de ville<sup>3</sup>. Ce terme démontre bien l'ignorance des consuls et probablement de nombreux catholiques de la ville au sujet de ce qui se passe réellement dans ces assemblées clandestines. Plusieurs éléments sont rassemblés pour que les catholiques perçoivent avec grande suspicion le déroulement de ces assemblées. Tout d'abord il s'agit bien d'hérétiques aux yeux des catholiques. Ces hérétiques se rassemblent la nuit, moment de tous les mystères, dans des assemblées secrètes qui plus est. C'est donc la porte ouverte à toutes sortes d'interprétations de la part des non réformés. Même s'il serait inconcevable que l'idée soit prononcée en conseil, Nathalie Zemon Davis a étudié l'imaginaire collectif des catholiques au sujet des assemblées nocturnes. Selon elle, il semblerait qu'une idée

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 26.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 231 v. – 232 r., 26 mars 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 233 v. – 234 r.

soit particulièrement répandue chez un certain nombre de catholiques : celle qu'à la fin de ces rassemblements, après le chant voluptueux des psaumes, les huguenots soufflent les chandelles et s'adonnent ensuite à des rapports sexuels<sup>1</sup>. Les catholiques peuvent donc imaginer assez vite le caractère impur et sacrilège de ces assemblées, du fait du mystère qui les entoure. Outre le fait de s'assembler, les réformés sont également armés<sup>2</sup>, « non pour offenser comme ils disaient mais pour se défendre », nous précise François Joubert dans ses mémoires<sup>3</sup>. Joubert nous renseigne également sur les lieux où se tiennent ces rassemblements :

« Ils sassambloient aux estudes de loix (c'est-à-dire l'université<sup>4</sup>) ou ils alloient ouyr le presche a neuf heures du soir et chantoient les psaulmes et faisoient les prieres commes a Genefve »<sup>5</sup>.

Les réformés de Valence, comme ceux de Paris et de France, ont une façon similaire de s'assembler pour pratiquer leur foi. Le lieu de rassemblement n'est pas choisi au hasard. Il est très courant que les villes universitaires soient non seulement très sensibles à ces nouvelles idées religieuses, mais aussi que l'université de la ville accueille ce genre d'assemblées. On observe le même phénomène dans l'Empire<sup>6</sup> suite à un processus relativement simple (mais non simpliste !) commencé quelques années plus tôt. Valence, ville de commerce dans le couloir rhodanien, non loin de Genève, est tout à fait disposée à recevoir l'apport intellectuel des voyageurs et marchands de passage. Le Rhône, à l'instar des autres voies d'eau, était très utilisé, apportant une sécurité de transport. Le monde du commerce justement, s'est largement ouvert au calvinisme. A Lyon, la proportion tourne autour de plus de 15 %. Mais voyageurs, marchands et colporteurs ne sont pas les seuls à pouvoir véhiculer les idées et la théologie de Calvin. En tant que ville universitaire, Valence dispose potentiellement d'un groupe d'intellectuels, tant élèves que professeurs, mais aussi libraires et imprimeurs, ouverts aux sensibilités de l'époque. Les prédicateurs protestants trouvent auprès d'eux un public avide de nouvelles idées à débattre. Ce

---

<sup>1</sup> N. Z. DAVIS, *Les cultures du peuple, rituels, savoirs et résistances au XVIe siècle*, Paris, Collection historique, Aubier, 1979, p. 258.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f. 231 v. – 232 v. 26 mars 1560.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 1 v.

<sup>4</sup> Annexe 3.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, Mémoires... *op. cit.* f° 1 v.

<sup>6</sup> Nous renvoyons pour cela à l'ouvrage de Bernard VOGLER, *Le monde germanique et helvétique à l'époque des réformes, histoire générale. 1517-1618*, t. I et II, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1981.

<sup>7</sup> JOUANNA, A., *La France du XVIe siècle 1483-1598*, Paris, Quadrige, PUF, 2006, p. 330.

public est aussi un public de lecteurs. Lorsque des écrits de Calvin leur sont passés entre les mains, il est fort à parier que la discussion s'est ouverte. Ils constituent l'essentiel du groupe intellectuel de la ville, sensibles dans leur ensemble à un humanisme érasmien qui n'hésite pas à critiquer les pratiques scandaleuses de l'Eglise romaine. Relâchement de mœurs, inculture du clergé, absentéisme des évêques... les sujets de critiques sont légion. Face à cette altération du message christique et la position pesante et omniprésente de l'Eglise, les humanistes mettent en avant le libre arbitre de l'être humain. Les idées de Calvin apportant un renouveau religieux, souvent portées par leurs pairs, arrivent assez vite à leurs oreilles. Les cercles intellectuels drainés par les universités échangent entre eux. Par correspondance ou débats organisés, la Réforme est parfois critiquée, discutée, acceptée.

L'université de Valence n'a pas dû échapper à ce foisonnement intellectuel, ce qui explique qu'elle ait pu devenir un lieu d'accueil pour les réformés. Les assemblées ont cependant lieu de nuit. Les réformés n'ignorent pas les sanctions encourues s'ils sont arrêtés. La nuit leur permet de disposer d'une certaine tranquillité. A cette heure de la soirée, les catholiques sont dans leurs foyers et vaquent à leurs occupations quotidiennes et ordinaires. Un afflux de personnes à l'université en plein jour aurait sans aucun doute alerté beaucoup plus tôt les membres du corps de ville. L'espace clos de l'université offre un autre atout pour rechercher l'intimité nécessaire à un tel rassemblement. Sans doute assez vaste pour accueillir une foule de plus en plus importante, il permet en outre d'y parler librement du fait qu'il soit fermé par des murs et abrité par un toit. L'université offre donc un confort et une discrétion que n'aurait pas un prêche en plein air. Mais compte tenu des risques encourus, quelque chose de très fort pousse les gens à venir assister au prêche. Cet élément qui donne une telle confiance aux participants réside dans le contenu même du prêche.

Le prêche est l'évènement central de ces rencontres. Il est la clé de voûte pour comprendre le succès fulgurant de la théologie calviniste en France, et en particulier à Valence. N'oublions pas ce qui obsède l'imaginaire collectif du XVI<sup>e</sup> siècle : une peur eschatologique profonde et tenace. Les chrétiens d'Occident sont plongés à ce moment dans la peur du Jugement dernier. A cause des guerres successives, des épidémies, les malheurs du temps aidant, l'Apocalypse leur semble imminente. La

culture du premier XVI<sup>e</sup> siècle est donc foncièrement pessimiste<sup>1</sup>. La peur de l'avenir a pour effet la recherche de la lecture de cet avenir, afin de lire les pensées de Dieu. Parmi ces tentatives de pronostication, on peut citer l'astrologie sur laquelle Denis Crouzet insiste dans ses *Guerriers de Dieu*. Lyon fut un des grands centres de publication des almanachs de Nostradamus où figurent ses prédictions<sup>2</sup>. Comment alors penser que la population de Valence soit restée hermétique à cette angoisse ? Cette peur, l'Eglise est tout à fait incapable de l'effacer. La lumière de l'Évangile qu'elle renvoie semble bien terne. Depuis la première moitié du siècle, elle a entretenu les fidèles dans une piété marchande qui la pousse à faire croire que la rédemption des fautes s'achète, que le temps à passer au Purgatoire, une autre invention de l'Eglise, peut être réduit en déboursant des sommes sonnantes et trébuchantes, les fameuses indulgences. Le calvinisme est quant à lui une défense contre l'angoisse du devenir. Il apparaît alors véritablement comme une théologie de l'apaisement et de la sérénité<sup>3</sup>. Il ne convient pas ici de faire une explication complète des différences entre le calvinisme et le catholicisme, nous renvoyons le lecteur au tableau de l'annexe 5. Rappelons que désormais pour les protestants, seule la foi en Dieu par l'Évangile conduit au Salut de son âme. Rien d'autre n'est nécessaire pour y parvenir. Ni l'intercession des saints, ni les pèlerinages, et encore moins l'achat d'indulgences ou de reliques. Calvin est dès la première *Institution* très méfiant vis-à-vis de l'Apocalypse dont il ne livre aucun commentaire. Il recommande d'attendre la venue du Rédempteur, hors de toute volonté de savoir et de pronostic, hors donc de toute anxiété. Par le concept de la prédestination, Calvin affirme que l'homme ne peut qu'espérer avoir été élu par Dieu, en voyant s'il est capable de se soumettre à la loi divine. Plus encore que la prédestination, l'attractivité du Calvinisme réside dans l'immense « consolation » de se savoir uni au Christ et sauvé par la foi seule en Lui, la *Sola Fide*<sup>4</sup>. Mais en temps que chrétien, il ne doit pas spéculer sur ce que le Seigneur a décidé<sup>5</sup>. L'homme dans sa bassesse ne peut rien comprendre à Ses plans.

C'est ainsi que l'on devient huguenot dans les années 1550-1560 : on adhère à ce retour vers une église primitive et purifiée. On va également au prêche, et on

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p.114.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 116.

<sup>3</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu... op. cit.* p. 144.

<sup>4</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu... op. cit.* p. 150.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 146.

continue d'y aller, malgré les périls et les embûches multiples<sup>1</sup>. C'est exactement la manière dont se comportent les réformés de Valence. Dans ces prêches, nous précise dans ses mémoires François Joubert, des psaumes sont entonnés et les prières se font comme à Genève, c'est-à-dire en langue vulgaire, en Français plutôt qu'en Latin. Ce choix a bien sûr pour finalité de rendre accessible à tous les bienfaits de la Parole de Dieu. On instruit les fidèles en lisant l'Évangile langue vulgaire et on les exhorte à vérifier par eux-mêmes dans les Écritures les mensonges et insuffisances du clergé<sup>2</sup>. Quant au chant systématique de psaumes, c'est un autre aspect de la religion réformée. La Vérité exposée, démontrée, reçue, révélée aux fidèles au cours du prêche, ceux-ci doivent manifester son appropriation par une glorification de Dieu dont les deux instruments sont les chansons et les psaumes<sup>3</sup>. C'est donc pour chercher à rendre grâce à Dieu de la plus belle des façons possibles que les réformés valentinois chantent les psaumes dans les « assemblées ».

Participants en groupe encore restreint à ces conventicules, assemblées secrètes, les fidèles devaient avoir conscience d'appartenir à un groupe d'élus, dans la certitude d'entendre dans ces prêches la parole de Dieu renouvelée par la théologie de Calvin. Mais au mieux nous estimons qu'ils ne devaient pas encore excéder quelques centaines de personnes dans l'université. Les contemporains ont conscience du succès croissant de ces assemblées. D'une part les consuls s'en inquiètent, stupéfaits que tant de personnes de la ville désobéissent délibérément au roi, et d'autre part les catholiques de la ville eux-mêmes. Préférant prier Dieu à leur manière plutôt que d'obéir aux édits du roi, la communauté huguenote de Valence surprend par son audace. Compte tenu du succès futur que rencontre la Réforme chez une grande partie des habitants de la ville, il nous est aisé de supposer que la population de Valence ait pu être agréablement surprise d'une telle fois en Dieu. Ce dont les gens avaient besoin, c'était de retrouver espoir et confiance en Dieu. Nul doute qu'ils recommencèrent à espérer. Cette audace a pu être pour les réformés une formidable publicité auprès des autres habitants, de leurs voisins.

Le Parlement, stupéfait par cette désobéissance volontaire « fut en grand trouble ne pouvant trouver les moyens d'empêcher telles assemblées illicites et armées »<sup>4</sup> nous dit Joubert. Si nous pensons que ces prêches et cette démonstration

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 145.

<sup>2</sup> N.Z.DAVIS, *op. cit.*, p. 21.

<sup>3</sup> Denis CROUZET, *La genèse de la Réforme française, vers 1520 – vers 1562*, Paris, SEDES, 1996, p. 438.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 1 v.



de foi a pu redonner confiance à une partie de la population, il est clair en lisant la réaction de Joubert qu'elle en a mécontenté une autre partie, dont des membres de l'université comme lui. Il nous précise également que Valence n'est pas la seule ville touchée par les assemblées : Romans, Montélimar « et d'autres villes du Dauphiné »<sup>1</sup> semblent touchées par ce phénomène.

Les prêches protestants, encore discrets à Valence en cette fin du mois de mars 1560 participent donc à la formation et au développement d'une communauté de réformés à Valence. Elles ont véritablement constitué les toutes premières structures d'encadrement de la piété, à la manière des communautés chrétiennes des premiers temps : ce furent des réunions d'hommes et de femmes priant ensemble et chantant parfois des psaumes<sup>2</sup>. Déjà en 1554, Calvin lui-même donnait des consignes de la conduite à suivre aux religionnaires du Poitou pour élargir ces premières assemblées :

« soyez constants, et montrez que le zèle qui vous a incité à bien commencer n'a pas été comme une bouffée de vent. (...) Tenez-vous donc, mes frères, tout coiment en votre cachette ; mais que ce ne soit pas pour fermer la porte à ceux qui désirent venir »<sup>3</sup>.

Une fois que cette communauté de Valence s'est fortifiée et qu'elle a pris conscience de sa force, les huguenots suivent la ligne directrice tracée par Calvin. Ils passent à l'action sur la scène publique, au beau milieu d'une population médusée, toujours dans le but de proclamer à la face des catholiques la vraie parole du Christ.

#### b) L'abandon de la clandestinité : des actions « coup de poing » et spectaculaires.

Les huguenots de Valence amorcent une phase d'abandon de la clandestinité en faisant connaître au grand jour leur adhésion à la Réforme aux mois de mars et d'avril 1560. La mort d'Henri II il y a moins d'un an avait été perçue comme une punition divine et donc un geste d'encouragement de Dieu à leur encontre. Un mouvement de fond s'est alors mis en marche dans le royaume, que ni les édits d'interdiction ni l'échec d'Amboise n'a pu entamer. Ce qui pousse les réformés à défier les autorités municipales et provinciales réside essentiellement dans leur

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> CROUZET, *La genèse...op. cit.* p. 438.

<sup>3</sup> *Ibid.*

volonté d'exposer au grand jour la parole de Dieu renouvelée, débarrassée des souillures de l'Eglise romaine, comme le dit Calvin<sup>1</sup>. C'est pour eux un véritable mouvement de réconciliation avec Dieu que rien ni personne ne doit entraver, au risque de laisser le Mal pénétrer les âmes. Ainsi, dans ce mouvement implacable, des étapes successives sont franchies dans l'ampleur des actions menées par les réformés de Valence.

« Le dimanche dernier jour de mars », nous dit Joubert, les protestants occupent soudainement l'église du couvent des Cordeliers<sup>2</sup>, et y tiennent deux prêches dans la même journée : à huit heures du matin et à deux heures de l'après midi<sup>3</sup>. Au même moment, les catholiques sont rassemblés dans la cathédrale Saint-Apollinaire pour écouter prêcher un moine séculier du nom de Philo. Il est probable que les protestants aient profité de l'occupation des catholiques de la ville pour se saisir du Couvent. Ce couvent est un lieu hautement symbolique de la ville : c'est là que se déroulent les assemblées générales devant traiter des grandes affaires de la vie de la cité, comme notamment l'élection des consuls. Les protestants frappent donc un grand coup. Mais pourquoi à ce moment là ? Pourquoi n'attendent-ils pas encore plusieurs semaines le temps de fortifier encore la communauté ? Le Carême touche alors à sa fin et la semaine sainte approche. Comme en témoigne le prêche de Saint-Apollinaire, cette période de l'année est une des plus intense religieusement dans la vie du chrétien. Mais les réformés, à la différence des catholiques, ne font pas le Carême. Pour crier à la face des catholiques la vraie parole de Dieu dont ils se sont détournés, les protestants souhaitaient donc marquer les esprits en disposant d'une tribune capable de donner à leurs actions l'écho et le retentissement nécessaires au moment précis où les catholiques s'apprêtent à vivre intensément l'entrée dans la semaine sainte. N'oublions pas que l'objectif primordial des réformés n'est pas de se comporter telle une secte secrète et renfermée : leur but est bien de révéler à tous la parole divine au centre d'une piété épurée. Ainsi, quoi de mieux, que de réquisitionner un des bâtiments religieux auquel les habitants sont le plus attachés ! Les huguenots entament donc tambour battant leur préparation de la semaine sainte. Pour le choix particulier de la date, nous n'y voyons pas au niveau du calendrier de raison évidente, hormis le fait que ce soit un dimanche, ce qui leur permet de donner une dimension sacrée à leur entreprise. Les protestants avaient décidé ce jour de

---

<sup>1</sup> N. Z. DAVIS, *Les cultures du peuple... op. cit.* p. 259.

<sup>2</sup> Annexe 3.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f°1 v.

mener leur action d'une part en raison de l'inattention des catholiques à leurs faits et gestes, trop occupés à aller écouter prêcher dans la cathédrale, et d'autre part en raison justement de ce prêche : en organisant leur propre prêche dans un endroit aussi célèbre, les réformés offrent donc par l'image d'un prêche alternatif, une piété alternative constituant un remède à l'insatisfaction suscitée par l'Eglise romaine.

Imaginons un instant quel put être le retentissement de cette occupation. Chez les réformés de Valence, il est probable qu'ils se mettent pleinement à vivre ce moment exceptionnel, n'ayant pour l'instant plus besoin de se cacher pour vivre pleinement leur réconciliation avec Dieu. Chez les indécis, c'est-à-dire les catholiques déçus par l'Eglise mais pas encore éduqués à la théologie de Calvin, grande a dû être la consternation devant une telle audace. Mais il est probable que cette preuve flagrante de piété, en dépit des dangers qu'ils encourent, ait pu commencer à sensibiliser certains. Chez les catholiques fervents cette fois, l'indignation est conséquente à la hardiesse des réformés, à tel point que le comte de Clermont, lieutenant général du Dauphiné est rapidement mis au courant de cet événement<sup>1</sup>.

Malgré les tentatives de conciliation catholique, les huguenots continuent à prêcher dans les Cordeliers, comme le dit Joubert, sans toutefois « faire autre scandale ni rompre images ni autels, sauf qu'ils ont empêché les pères cordeliers de faire leur office »<sup>2</sup>. On a ici une des lignes directrices qui va guider durant toute la période l'action des huguenots. L'occupation du couvent des Cordeliers n'est pas seulement une action symbolique limitée dans le temps. Les réformés cherchent en effet à bénéficier aussi longtemps qu'ils le pourront de l'écho que procure ce lieu à leur mouvement. Cependant, leur attitude bien que très déterminée, n'est pas suicidaire. L'objectif n'est pas de se mettre à dos la population de Valence, mais au contraire de réaliser une opération de « séduction », si l'on peut dire. Les réformés connaissent tout à fait ce que les fameuses « images » dont parle Joubert représentent pour les catholiques. Leur position étant encore fragile, rien ne servait de les détruire pour devoir ensuite faire face à une population attaquée sur un terrain essentiel de sa piété : les représentations pieuses, dont un culte est voué à certaines, ainsi que des images des saints intercesseurs. Les autels du couvent, éléments centraux de la Cène catholique où l'on élevait bien haut l'hostie, « le corps même du

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 236 r.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 3 r.

Christ », ne sont pas non plus profanés. L'heure en effet n'est pas encore venue de lancer un assaut généralisé contre les « souillures » de l'Eglise. Une telle action aurait été à ce moment là contre-productive, juste propice à soulever l'indignation générale à travers la ville. Les protestants préfèrent donc attendre, tout en tenant des prêches pour diffuser tant que possible le message de Calvin.

Arrive alors la semaine sainte. Tout se passe bien nous dit Joubert:

« Je vois en ceste ville de Vallence de telle liberté que les uns vont à la messe et font le caresme, les autres vivent à la mode de Genefve librement sans rumeurs ni fascheries les uns contre les autres. (...) Bien est vray qu'en nulle autre ville de France que j'aye l'on a pas encor descouvert de prescher publicquement aux temples par les ministres de Genesve, comme en ceste ville l'on fait maintenant »<sup>1</sup>.

Nous reviendrons plus loin sur la réalité de cette coexistence, mais il semble bel et bien qu'un schisme se soit opéré entre les habitants, certes pacifique pour le moment, mais qui les départage bel et bien entre ceux qui vont aux prêches catholiques de Saint-Apollinaire et ceux qui vont aux prêches des « évangélistes »<sup>2</sup>.

La modération des huguenots semble donc avoir un temps porté ses fruits. La plupart des catholiques de la ville semblent s'être accommodé de la présence protestante. On sait que dans de nombreuses villes du royaume se tiennent des assemblées de prêches clandestins, mais avec l'occupation des Cordeliers, il semble alors que la communauté protestante de Valence soit en pointe dans ce mode d'action, tant dans le royaume qu'en Dauphiné<sup>3</sup>. Comment expliquer une telle maturation du mouvement ? N'oublions pas que nous sommes juste après la conjuration d'Amboise. Si des valentinois ont bien soutenu des conjurés sur le chemin de Paris, il est tout à fait possible que plusieurs habitants de la ville, réformés, étaient au courant de ce qui se tramait. Malgré l'échec de l'opération, ils ont peut-être cherché à prolonger le changement politique que leurs coreligionnaires avaient tenté de provoquer auprès du roi. On connaît la finalité de leur action : suite à l'échec d'Amboise, peut-être ont-ils tenté de donner un nouveau souffle à la diffusion de la

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.* f° 3 v.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné...op. cit.* p. 542.

théologie de Calvin, en entrant semble t-il dans une dimension encore plus provocatrice, encore plus radicale suite à l'avortement des négociations.

Cette nouvelle dimension va atteindre son paroxysme le 14 avril 1560, le jour de Pâques. Déjà quelques jours auparavant courait la rumeur que les huguenots allaient organiser le jour de Pâques un grand prêche public. La veille de ce jour, le samedi saint, la nouvelle court dans la ville que le Grand Prieur, frère du duc de Guise assemble une armée à Lyon pour venir écraser les rebelles de Valence<sup>1</sup>. Des émissaires du comte de Clermont, lieutenant général de la province, viennent parlementer avec les « évangélistes », pour leur faire entendre raison. Arrivant au cours d'une de leurs assemblées publiques, les sieurs de Saint-Germain et de l'Artaudière, émissaires et gentilshommes dauphinois rappellent par l'édit du roi aux chefs huguenots, François Girod, François Marquet et François de Saillans, que s'ils désirent se faire entendre, qu'ils s'en réfèrent au roi<sup>2</sup>. Malgré tout, le lendemain, les réformés de Valence fêtent donc en grande pompe ce jour de Pâques, le plus important chez les chrétiens. Dans un contexte eschatologique, Pâques prend une importance toute particulière : c'est le jour qui commémore la résurrection du Christ. Après avoir montré à ses disciples une preuve d'amour telle qu'il a souffert jusqu'à supporter la croix, le Christ est ressuscité pour montrer aux hommes la nouvelle alliance scellée avec Dieu. Fêter la résurrection est donc plus que jamais l'occasion de déseschatologiser les mentalités collectives et en même temps de s'inspirer de l'audace du Christ pour faire connaître leur foi. Les réformés de Valence font à cette occasion une véritable démonstration de force. Une grande Cène ainsi que des prêches publics sont organisés aux Cordeliers<sup>3</sup>. Outre des gens de la ville, des personnes de l'extérieur viennent elles aussi assister au prêche et à la Cène, à tel point qu'ayant fermé les portes pour limiter les allées et venues, les gardes doivent revenir sur leur décision pour éviter une émeute<sup>4</sup>. La fermeture des portes avait en effet provoqué un mouvement d'inquiétude chez les protestants rassemblés aux Cordeliers, à tels points que ceux-ci en viennent à s'armer. François Joubert a en effet bien observé « qu'ils se mettaient en armes aux Cordeliers »<sup>5</sup>. Il est toutefois peu probable que des armes soient distribuées à ceux qui ne sont pas de la ville. Il s'agirait

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.* f° 4 r.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

plutôt de particuliers possédant des armes. Visiblement ce n'est pas dans un but offensif, mais plutôt dissuasif comme au mois de mars pour se rendre à l'université. Etant parfaitement conscients de l'illégalité de leurs actes, le but de ces réformés est donc bien sûr de se protéger d'une éventuelle attaque catholique.

Nous ne disposons pas de sources susceptibles de nous informer sur le déroulement de la cérémonie des Cordeliers. Cependant, compte tenu des connaissances dont nous disposons, il nous est relativement aisé de deviner le contenu de la Cène. Depuis le 26 mai 1559, les réformés de France ont adopté une Confession de foi et une discipline d'inspiration genevoise<sup>1</sup>. Les pratiques religieuses des communautés réformées sont donc similaires. Avec le baptême, la Cène pratiquée à Valence en ce jour de Pâques est un des deux seuls sacrements conservés par Calvin. Rappelant le sacrifice de Jésus Christ, elle assure que le croyant est racheté, d'où la pertinence de faire une Cène à Pâques dans un contexte eschatologique. Chez les catholiques d'alors, la Cène est une transsubstantiation, c'est-à-dire que durant l'eucharistie, l'hostie lors de l'élévation devient véritablement la chair du Christ et le vin présent dans un calice, Son sang. Le grand désir du catholique est donc de « voir » lors de l'élévation la divinité que le prêtre vient d'attirer dans les Saintes espèces, après avoir murmuré penché sur l'autel, le dos tourné à la foule. L'élévation est identifiée à la crucifixion<sup>2</sup>. Pour Jacques Chiffolleau, la transsubstantiation ressemble à une apparition merveilleuse et glorieuse, au milieu des cierges et de la fumée de l'encens<sup>3</sup>. C'est dans cette perspective d'un Mystère à l'antique que Calvin taxe la messe d'institution satanique. Pour lui, la transsubstantiation est un concept qui fait vivre les fidèles dans une illusion diabolique<sup>4</sup>. Pour l'auteur de *l'Institution*, même si le Christ avait dit lors de la première Cène que le pain est son corps et le vin son sang, la Cène calviniste a pour rôle de signifier et confirmer l'alliance marquée par le sacrifice de Jésus Christ. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une véritable ingestion matérielle qui participerait au Salut de l'homme, dans le cadre d'une piété matérialiste. Les réformés de Valence en faisant cette Cène se situent donc bien dans une opération de déseschatologisation collective.

Le succès de cette action est spectaculaire, Joubert en témoigne :

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu... op. cit.* p. 26.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 287.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

« Je vois sortir de leur presche bien quatre mille paysans ou artisans et fames (femmes) tous de bas état et quelques écoliers. Des apparents (gens de bien) personne si ce n'est qu'ils fussent deusmeurés dedans pour tenir leur conseil, ou ils sortirent par autre porte que la grande »<sup>1</sup>.

Etant donné qu'on estime la population de la ville aux alentours de 6000 habitants, le chiffre de 4000 participants semble peut-être exagéré même si les personnes venant de l'extérieur sont nombreuses. La population de la ville serait passée du simple au double ! Le nombre avancé par ce notable valentinois, catholique, est sans doute exagéré voire déformé, sous le coup de la surprise. Nous pensons plus rationnel de ramener le nombre de participants aux alentours de 2000 à 2500 participants. N'oublions pas que les Cordeliers peuvent accueillir l'assemblée de tous les chefs de famille de Valence lors des élections des consuls. En moyenne, le nombre de personnes par foyers s'élève à quatre. Le réfectoire du couvent devait donc accueillir environ 1500 personnes. Si l'on considère que le succès de Pâques est si important que cela et que les personnes « sortent » bien du couvent, on peut donc estimer au mieux que l'assemblée s'élèverait à peut-être plus de 2000 personnes, ce qui constitue un très beau succès pour les réformés et une démonstration de force qui, à n'en pas douter en écoutant Joubert, a marqué les esprits. L'autre élément remarquable que nous apporte ce récit des mémoires, réside dans la composition sociale de la communauté de Valence et des environs. Sans doute par mépris ou soucis du détail, ce notable valentinois met en avant le faible niveau social des participants à l'assemblée des Cordeliers. S'il est vrai que la Réforme trouva un écho particulier chez ces classes<sup>2</sup>, il ne faut pas perdre de vue qu'avant 1567, la Réforme touche indifféremment notables ou habitants de classes inférieures<sup>3</sup>. Si François Joubert distingue essentiellement des gens de « bas état », cela est essentiellement du fait qu'ils sont présents en plus grande quantité dans la population de Valence et des environs que gentilshommes et notables. De plus comme il le reconnaît lui-même, les « gens de bien » présents font partie des cadres du mouvement huguenots. Sans doute sont-ils restés en arrière assurer la continuité de l'action à mener.

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 4 r.

<sup>2</sup> Janine GARRISSON, *Protestants du midi, 1559 – 1598*, Toulouse - Privat, 1991, p. 44.

<sup>3</sup> N. Z. DAVIS, *Les cultures du peuple... op. cit.* p. 22.

On peut donc considérer sans trop se tromper que cette opération audacieuse se situe dans la continuité de ce que préconisait Calvin. C'est aussi pour continuer dans cette direction que les huguenots de Valence ne rendent pas le couvent à la suite de leur coup de force. Il faut continuer à diffuser le message épuré du Christ, être constant dans cet effort pour ne pas laisser le mouvement s'essouffler, c'est pour cela que les assemblées jamais ne cesseront<sup>1</sup>. Ce coup de communication ne s'est pas vu qu'à Valence : à Romans, le 17 avril, les huguenots de la ville s'emparent de l'église de Saint Romain<sup>2</sup> et y tiennent prêche<sup>3</sup>. Est-ce une imitation de leurs coreligionnaires de Valence ? Y a-t-il eu concertation ? C'est probable. Nous ne pouvons toutefois pas l'affirmer. Quoi qu'il en soit, les historiens des guerres de religion, à l'instar de Denis Crouzet, considèrent que le mouvement de publicisation du culte protestant commence dans le midi avec la prise de l'église collégiale d'Issigeac pour y établir le prêche, le 24 février 1561<sup>4</sup>. Les huguenots de Valence et même de Romans avaient donc presque un an d'avance sur leurs coreligionnaires du sud du royaume !

L'iconoclasme constitue une autre forme d'expression pour les huguenots. Dès le 26 mars 1560<sup>5</sup>, les délibérations consulaires en font mention. Les consuls n'évoquent alors que « certaines images qui ont été brisées ». Le phénomène se répète le jeudi saint mais cette fois c'est François Joubert qui évoque le sujet avec de plus amples détails :

« J'ay veu le jeudi saint que la croix de l'esglise du Mont-Calvaire avoit esté ébranlée pour la jetter par terre, mais ceux de l'esglise Sainct-Apollinaire l'ont raddressé, j'ay veu l'image de Nostre Dame qui estoit sur la grande porte de lad[i]te esglise levée et emportée. Un image qui estoit auprès des ossements des morts au cimetièrre des jacobins, levée et emportée, et il fut dit qu'on l'avoit jetée dans le Rosne (Rhône) »<sup>6</sup>.

Ces actions interviennent à Valence alors que la communauté protestante est déjà en pleine expansion. Des « images » représentent donc la cible des réformés, qui les détruisent. Pourquoi ? Quelles sont-elles ? Comme dans tous les autres cas

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 257 v. 258 r., 11 juillet 1560.

<sup>2</sup> (annexe 4)

<sup>3</sup> Nicolas CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné...op. cit.* p. 542.

<sup>4</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu... op. cit.* p. 27.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 231 v. – 232, 26 mars 1560.

<sup>6</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 4 v.



d'iconoclasme avérés dans le royaume, il s'agit de destructions de représentations figurées de Dieu et des saints. Le mobile des réformés est généralement relativement clair : ils s'appuient sur une interprétation littérale de la Bible, notamment les passages de l'Exode (XX, 4) et du Deutéronome (IV, 15) prescrivant de ne faire « aucune image taillée » de Dieu afin d'éviter les tentations idolâtres<sup>1</sup>. Pour l'Eglise romaine cependant, en voyant l'image d'un saint, le catholique ne vénère non pas l'image matérielle elle-même, mais le saint qui est représenté en image. Ce principe les différencie des cultes païens qui croyaient que l'idole possédait en elle la vie. Pour l'Eglise, ces représentations ont pour but de proposer au fidèle un exemple à suivre une vie vertueuse. L'image a donc pour fin de proclamer l'amour divin<sup>2</sup>. Mais chez les catholiques, ce qui fait la sacralité de l'image tient au fait qu'au moment de sa réalisation, l'homme est traversé par l'Esprit Saint qui conduit la réalisation. L'image est donc en même temps un don de Dieu, marquée par le Saint Esprit, ce qui explique la dévotion que les catholiques vouent à ces représentations. Alors que dans l'Empire Luther accepte certaines images seulement dans un but pédagogique, l'image est pour les catholiques une puissance de présence dans laquelle se rejoignent l'Ici-bas et l'Au-delà<sup>3</sup>. C'est cette fonction que Calvin lui, refuse totalement. Elles constituent pour lui une dissipation de l'honneur divin. Toute connaissance de Dieu étant en l'Ecriture, définie d'ailleurs en tant qu'illumination, il est inconcevable pour l'auteur de l'*Institution* que dans le culte papiste des images, le pur puisse posséder l'impur, c'est-à-dire l'homme ou son œuvre<sup>4</sup>. Dieu ne peut être présent aux siens qu'en esprit. Grâce aux délibérations consulaires, on comprend donc bien que les huguenots de Valence ont agi une nouvelle fois dans la continuité de la théologie de Calvin. Mais parmi les images, ils comptent aussi les statues : une statue de la Vierge est emportée. Ce n'est pas la première fois que cela se produit dans le royaume. Déjà en 1525 à Metz, aux frontières du royaume, une statue de la Vierge eut le nez cassé. La première en France se déroule à Paris dans la nuit du 1<sup>er</sup> juin 1528 : la statue fut cette fois décapitée. En 1555 à Toulouse, c'est tout un groupe d'étudiants (encore !) qui agit : ils s'en prennent aux statues qui ornent la façade de la cathédrale<sup>5</sup>. Il semble que l'image de la Vierge soit particulièrement visée, l'action de Valence vient encore le confirmer.

---

<sup>1</sup> JOUANNA, BOUCHER, BILOGHI, LE THIEC, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Bouquins, Robert Laffont, 1998, p. 986.

<sup>2</sup> CROUZET, *La genèse de la Réforme... op. cit.* p. 291.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 293.

<sup>4</sup> *Ibid.* pp. 294-295.

<sup>5</sup> JOUANNA(...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 986.

Cet acharnement s'explique essentiellement par sa place prépondérante dans le culte des saints. Chez les catholiques, les saints et Marie en particulier sont des intercesseurs lors des prières. Les calvinistes refusent eux toute intercession des saints pour rentrer en contact avec Dieu. Pour eux, la Vierge Marie est simplement cantonnée dans son rôle de mère du Christ. Mais pourquoi donc s'en prendre à sa statue ? Pour la même raison que les « images » : pour les huguenots, valentinois en l'occurrence, il s'agit de démontrer non plus par des discours de prêches mais bien par des actes concrets que ces statues que l'on malmène ne sont que des morceaux de bois et de pierre. Elle n'ont aucun pouvoir miraculeux et ne sauraient être le siège du sacré<sup>1</sup>. C'est encore la même idéologie qui permet d'éclairer le renversement de la croix de l'église du Mont Calvaire ainsi que la destruction du crucifix et de l'*ecce homo* des Cordeliers. Il s'agit pour les protestants de Valence de dénoncer à leurs concitoyens l'usage superstitieux qui en est fait. Les iconoclastes dans leur ensemble coupent donc méthodiquement les liens qui relient l'univers au surnaturel. A Valence leur action est ainsi dans cet optique là : désacraliser le monde pour mieux préserver la transcendance absolue et totale du sacré<sup>2</sup>.

Mais pourquoi les huguenots de Valence agissent-ils durant ces mois de mars et d'avril 1560 ? Nous avons vu que de 1525 à 1555 plusieurs actes iconoclastes avaient lieu à travers le royaume. Il semble que ce soit des actes isolés, hormis Toulouse certes, mais là encore il s'agit d'un groupe relativement spécifique. Mais au printemps 1560, c'est tout le midi de la France, où la Réforme est la plus implantée<sup>3</sup>, qui est frappé par ces actions. Dans le sud du royaume, un nouveau seuil de destruction vient d'être franchis : que se soit l'armée de Paul de Mouvant ou d'autres groupes, ce sont désormais des foules militantes qui opèrent ces destructions<sup>4</sup>. A Valence, la question se pose alors de savoir si ces actes sont réalisés par de grandes foules. Il ne semble pas. Nous avons vu avec quelles précautions les chefs huguenots ont veillé à ce que les Cordeliers ne soient pas saccagés : il s'agissait de ne pas se mettre à dos une part importante de la population encore attachée au catholicisme. Renverser, briser les idoles, c'est une provocation qui trahit la volonté expresse de scandaliser : c'est un acte à la fois de rupture et de défi à la Bête de l'Apocalypse<sup>5</sup>, dont l'Eglise romaine en est le représentant. C'est donc un acte sanctifiant, en

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Janine GARISSON, *Protestants du midi...op. cit.*, p. 14.

<sup>4</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 988.

<sup>5</sup> *Ibid.*

assumant le risque du martyr<sup>1</sup>. Mais pour les chefs des huguenots de Valence, le temps de la rupture n'était pas encore arrivé puisque la communauté commençait juste à s'agrandir à la lumière du jour. Il n'y a pas non plus de vraie logique d'action : la croix, la statue de la Vierge et l'image du cimetière des jacobins<sup>2</sup> ne sont pas encore dans le cœur même de la ville. La cathédrale, tout comme l'église Saint-Jean, pour ne citer que les plus prestigieuses ont été pour le moment épargnées, comme si ces huguenots n'osaient encore mener une action si risquée. Nous pensons donc qu'il ne s'agit que d'un petit groupe de réformés, particulièrement zélés, impatients ou imprudents, qui en voyant les actions de leurs coreligionnaires du midi auraient décidé d'anticiper ou de passer outre les instructions des chefs valentinois. C'est ainsi que l'on pourrait expliquer les destructions opérées aux Cordeliers : compte-tenu du monde qui s'y rassemblait, il devait être particulièrement difficile pour Mirabel, François de Saillans et les autres chefs huguenots de contrôler les faits et gestes de tous leurs coreligionnaires. Un élément pourrait nous informer sur leurs modes d'action : dans son récit de l'histoire des protestants du Dauphiné, Eugène Arnaud nous rapporte les mots que prononce François Marquet, un des chefs des réformés peu après l'épisode des Cordeliers pour la défense de sa communauté. Affirmant que depuis que la Réforme s'est amplement diffusée dans la ville, on ne voit plus de bandes sillonnant de nuit les rues de la ville pour agresser les éventuels passants<sup>3</sup>. Arnaud a donc compris que le chef huguenots mettait en avant la police des mœurs que s'imposaient les protestants, et donc par conséquent, une population de Valence convertie est une population honnête. Peut-être. Mais l'étude sur Vienne réalisée par Pierre Cavard, au sujet des événements qui s'y déroulent en 1561, nous permettrait néanmoins comprendre autrement cette affirmation. A Vienne en mars 1561, pendant plusieurs jours, des bandes armées protestantes parcourent les rues la nuit, et molestent les passants catholiques. Leur but n'est pas de les dépouiller mais bien de les intimider pour leur ôter l'envie de sortir dans les rues ou de regarder dehors la nuit tombée. En s'assurant ainsi le contrôle de la rue, les huguenots peuvent sereinement préparer leurs actions. Ils passent justement à l'acte dans la nuit du 19 au 21 mars et saccagent la façade de la cathédrale<sup>4</sup>. Imaginons qu'à Valence quelques huguenots particulièrement zélés aient procédé d'une façon similaire mais qu'ils

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> (annexe 3)

<sup>3</sup> ARNAUD, *Histoire des protestants... op. cit.* p. 44.

<sup>4</sup> Pierre CAVARD, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Vienne, Blanchard, 1950, p. 47.

furent encadrés ensuite par des chefs plus prudents, les propos tenus par le chef protestant n'en auraient pas été différents : il s'agit bien de police des mœurs, mais pas seulement de celle des catholiques ! Bien que cette hypothèse soit particulièrement séduisante, rien ne nous permet aujourd'hui d'en prouver l'exactitude. Il faudrait auparavant prouver l'existence des propos rapportés par Arnaud, chose que nous n'avons pas eu le temps de faire, le pasteur de Crest ne citant (hélas) pas sa source.

Au mois d'août 1560, le lieutenant général fait son entrée dans Valence. On n'entendra plus alors parler d'iconoclasme... jusqu'au funeste mois d'avril 1562. Mais pour le moment, devant l'échec de leur actions « coup de poing » de publicisation, les protestants de Valence orientent leurs actions vers le terrain politique pour faire reconnaître leur religion. Tant dans leurs actions clandestines que spectaculaires, les réformés de Valence ont en effet échoué dans leurs objectifs. Le sang a déjà coulé et La Motte-Gondrin, homme du duc de Guise et lieutenant général de la province, ne semble pas décidé à tolérer de leur part de nouveaux coups de force. Dans une lettre à Coligny, datée du 16 avril 1561, Calvin reconnaît que la situation s'est considérablement tendue. Il recommande donc le respect de la « légalité » comme seul rempart contre un déchaînement de la violence<sup>1</sup>. C'est ainsi que s'appuyant sur une base solide de fidèles, c'est sur un terrain plus politique que les chefs protestants de Valence vont désormais mener leurs actions à partir de l'année 1561.

### c) Retour à la légalité et passage à des actions politiques.

La première action menée en politique par les réformés est assez singulière et relativement indépendante de celles qui suivront aux mois de novembre et décembre de la même année. En effet, il ne s'agit pas encore de revendications religieuses. L'affaire remonte au 11 mars 1561. Lors d'une de ses assemblées, le conseil de la quarantaine avait émis la possibilité de se passer désormais de l'assemblée du conseil général pour élire les consuls. Cette décision a soulevé de vives protestations dans la population valentinoise qui se voit retirer au profit des plus notables son ancien droit électoral. Cependant les premières plaintes officielles auprès des consuls ne se font

---

<sup>1</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 60.

entendre qu'à partir du 21 avril<sup>1</sup>. Tout porte donc à croire que les notables de la ville ont tenté de dissimuler l'affaire. C'est le second consul Vincent Zappellon qui semble à l'origine de cette initiative. L'affaire fait grand bruit et une délégation d'habitants de la ville se présente devant les consuls ce 21 avril 1561 pour demander des comptes. On retrouve parmi eux plusieurs personnes qui ne sont pas encore des membres influents du protestantisme valentinois mais qui se révéleront comme tels une fois la ville sous le contrôle du baron des Adrets. A leur tête Pierre Taullier, que nous retrouverons dans le conseil de ville protestant en 1562-1563, Claude Amel, futur partisan du baron des Adrets, Jacques Alby, futur premier consul du conseil protestant en 1563, Jean Brunet, que nous retrouverons dans les actions menées en novembre et décembre 1561<sup>2</sup>. Plusieurs autres figureront en 1563 dans la liste des conseillers au conseil de ville. A cette date, difficile d'affirmer avec certitude que tous ces notables sont réformés. Mais c'est plus que probable, car sinon serait-ce une simple coïncidence que cette poignée d'habitants se présente unie dans cette action et que tous seront, une fois la ville sous contrôle protestant, des membres influents de celle-ci ? Pour Jean Brunet cependant, nous avons la quasi-certitude de son adhésion à la Réforme. En effet, quelques mois après, on le retrouve dans le groupe des plus influents des réformés de Valence<sup>3</sup>. Au printemps 1561, une poussée oligarchique s'opère donc à Valence sous l'action de l'élite citadine, en majorité catholique. L'objectif de cette élite est donc bel et bien d'étrangler la souveraineté populaire. Pourquoi ? Si on considère que la Réforme a le plus séduit les artisans et les classes « moyennes » et populaires, les notables catholiques de la ville redoutent-ils que si tous les chefs de famille continuent à pouvoir voter, un bourgeois huguenot, marchand par exemple, soit élu à la tête de Valence ? C'est possible, mais cet aspect politico-religieux ne transparait pas dans les délibérations. Quoi qu'il en soit on assiste au fait que des notables huguenots se sont ralliés à la cause populaire et se mettent à défendre becs et ongles, *unguibus et rostro*<sup>4</sup> les intérêts des plus basses couches de la société valentinoise. Comment expliquer cette récupération ? Il est peu pensable que ça soit par simple charité. Nous pensons qu'ils espèrent plutôt de la part de la populace un appui pour leurs intérêts religieux. En défendant les intérêts du

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 292 v. – 293 r., 21 avril 1561.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 11 v.

<sup>4</sup> *Unguibus et rostro* : « d'ongles et de bec », ou « bec et ongles ». Nous faisons une référence à la devise de Valence, officialisée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle mais issue de celle d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle. (cité dans *Valence*, Maury, 1991, p. 40. (ouvrage commun).

peuple de la ville, les notables huguenots font à nouveau une « opération séduction » auprès des valentinois, soit pour conforter ceux qui sont déjà convertis depuis les actions précédentes, soit pour rallier le peuple catholique mais désabusé...et scandalisé. C'est donc probablement pour éviter que cet incident politique ne prenne la forme d'un conflit religieux que le lieutenant général La Motte-Gondrin et l'évêque Jean de Monluc tranchent eux-mêmes en faveur du maintien des anciennes coutumes le 26 avril 1561<sup>1</sup>. Ils veulent donc à tout prix éviter que la situation ne dégénère à nouveau en un conflit incontrôlable, comme celui des Cordeliers.

En étudiant cette tentative de prise de pouvoir par les élites de la ville au printemps 1561, on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec ce qui s'était passé à Romans 20 ans plus tôt, au printemps 1542. Une situation anti-démocratique avait déjà pris corps graduellement en Dauphiné au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. L'absentéisme d'une grande part de la population des couches inférieures de Romans a favorisé en mai 1542 un véritable coup de force oligarchique et centralisateur<sup>2</sup>. Là aussi l'objectif était de soustraire l'élection des consuls au vote populaire. Le conseil des 40 était devenu corps électoral pour élire les consuls et l'assemblée délibérante municipale. Mais déjà certains membres de la bourgeoisie huguenote s'étaient momentanément ralliés à la cause populaire, portée notamment par une faction artisanale des plus contestataires, dans le but là encore de trouver auprès de cette population un appui pour leurs intérêts religieux<sup>3</sup>. La répression anti plébéienne de février-mars 1580 étudiée par Emmanuel Leroy Ladurie au travers du carnaval mettra un point final à ces luttes de classes. Tout porte à croire que les plus notables de Valence, dont la grande majorité est restée catholique, tentent de réaliser un coup du même type que leurs homologues romains. Mais des notables huguenots viennent contrecarrer ces projets, s'assurant ainsi un soutien franc et massif de la population... et une bonne publicité pour la religion qu'ils tentent sans cesse d'imposer dans la ville. Peut-être la population, quelle que soit sa confession commençait-elle à gronder captant des rumeurs de ce coup de force. Toujours est-il que les responsables protestants s'emparent du sujet et en font leur cheval de bataille et par la même occasion, assurent une plus-value à leur image, et donc à l'image de la Réforme. C'est pour couper court à ce stratagème autant qu'aux troubles qui

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 295 v. – 297 r., 26 avril 1561.

<sup>2</sup> E. LEROY LADURIE, *Le carnaval de Romans*, *op. cit.* p. 35.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 37.

pourraient en découler que l'évêque et le lieutenant général décident conjointement de maintenir les anciennes coutumes électorales.

Leur position se fortifiant de jour en jour, les huguenots de Valence tendent alors vers la recherche d'une légitimité religieuse. Au mois de novembre 1561 apprend-on dans les mémoires de Joubert, une délégation composée des chefs huguenots se rend auprès du lieutenant général<sup>1</sup>. Parmi eux, on retrouve des noms de personnes connues de Valence : Amelli, Jacques Faure, médecin, Jean Brunet que l'on a déjà vu lors de l'affaire précédente et qui exerce le métier d'apothicaire et Guillaume de Savinas, procureur. Leurs revendications sont claires : ils souhaitent « demander congés et lieux pour fere prescher »<sup>2</sup>, tout en déclarant vouloir se tenir sous la protection de Gondrin. Ainsi les huguenots jouent désormais cartes sur table. En se recommandant au lieutenant général, plutôt qu'une réelle soumission, il s'agit évidemment de mettre la balle dans le camp de La Motte-Gondrin et se donner une impression de légalité politique. Les huguenots de Valence n'agissent pas isolément, au contraire. Leurs revendications s'inscrivent dans un contexte national : le colloque de Poissy échouait un mois plus tôt mais le parti des « moyennieurs », dont l'évêque même de Valence est une des grandes figures, a fait entendre son point de vue conciliateur vis-à-vis des réformés. De plus, à Blois, Angers, Poitiers, Angoulême, Rodez, Millau, Montauban ou encore Cahors, les huguenots font également entendre leurs voix en réclamant des temples et un culte public<sup>3</sup>. C'est dans cette même perspective revendicatrice que s'inscrivent les huguenots valentinois. A Valence même on est dans une phase de détente et le désarmement des habitants est amorcé en conformité avec la politique royale<sup>4</sup>. Mais La Motte-Gondrin, dont on attend désormais l'avis, conscient d'être mis en difficulté par un contexte favorable aux huguenots qu'ils ont eux-mêmes entretenus, se refuse sur le moment à leur donner une réponse tranchée<sup>5</sup>. Le lieutenant général est en effet bien conscient de la période d'expansion exceptionnelle dans laquelle se trouvent les réformés de France. Joubert témoigne de l'écho des événements de Lyon : à Valence tout le monde apprend que dans cette ville :

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 11v. et 12 r., novembre 1561.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> JOUANNA(...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 77.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 118 r. / v., 12 novembre 1561.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, Mémoires... *op. cit.* f° 12 r.

« on a fait presches publiques en dix ou douze maisons. Au mois de novembre 1561, les huguenots (...) ont loué à Lion une maison près des Cordeliers (...) et y font leur temple »<sup>1</sup>.

Mais en temps qu'homme du duc de Guise et lui-même catholique intransigeant<sup>2</sup>, il préfère jouer la carte du pourrissement de la situation plutôt que de consacrer le triomphe des protestants en cas d'accord ou encore, de risquer des troubles en cas de refus catégorique.

En dépit de l'édit du 13 juillet 1561, interdisant sous peine d'arrestation et de confiscation des biens les assemblées secrètes ou publiques, les prêches n'ont jamais cessé à Valence. Ils sont assurés par le ministre Ruffi, au grand dam des catholiques de la ville<sup>3</sup>.

Au mois de décembre 1561, les réformés de Valence reviennent à la charge, mais toujours dans un cadre légal et politique, leur nouveau terrain d'action. Sur la requête de Gaspard de Saillans, chez qui loge le lieutenant général, de François Joubert, et de Jean Le Maistre, au nom des catholiques de la ville, le vendredi 3 décembre, l'assemblée du conseil, réaffirme l'obéissance aux édits royaux concernant la religion réformée, c'est-à-dire son interdiction, si besoin par le recours à la force, en présence de La Motte-Gondrin<sup>4</sup>. Le 11 décembre, se tient dans la maison consulaire une nouvelle assemblée : les réformés ont en effet présenté à leur tour une requête au lieutenant général, « portant la signature d'un grand nombre de personnes et même de quelques conseillers de la maison de ville », dans laquelle ils réclament « le maintien de leur religion »<sup>5</sup>, c'est-à-dire la liberté de culte. Les membres du conseil examinent alors cette requête et on voit alors distinctement les notables huguenots se prononcer au grand jour en faveur de la Réforme. Parmi eux figurent Jean Bergier, Jean Brunet, Paul Victeron, Giraud Machemin, des personnes que l'on retrouvera actives lorsque le conseil de ville sera aux mains des huguenots. Mais face à un conseil majoritairement hostile, leur requête est balayée et les réformés sont accusés de vouloir briser l'unité de la cité. Même si les signataires s'en défendent, il

---

<sup>1</sup> *Ibid.* f° 11 v.

<sup>2</sup> *Ibid.* f° 12 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 122 v.- 123 r., 3 décembre 1561.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 123 r. – 125 r., 11 décembre 1561.

<sup>5</sup> *Ibid.*



apparaît désormais qu'entre eux et les catholiques, le torchon brûle et l'unité valentinoise est de fait, bel et bien grandement fragilisée<sup>1</sup>.

Dès lors, le dialogue paraît rompu entre les deux religions. Ces mots de François Joubert reflètent bien l'atmosphère pesante qui devait étouffer la cité :

« (...) et puis vous assurer qu'il fait en ce temps pitié voir les chrestiens avec deux sectes se regarder les uns les autres sur l'espaule avec si peu de charité et de concorde que rien pis. Dieu par sa miséricorde nous daigne regarder »<sup>2</sup>.

Mais les réformés, résignés à cette situation de rupture, continuent leurs actions de publicisation en toute illégalité, jusqu'en avril 1562. Les délibérations consulaires ne mentionnent pas en détail les évènements de décembre, mais François Joubert, dans ses mémoires, nous donne de précieux renseignements. A partir du 2 décembre (au moins), les réformés de Valence s'assemblent dans une étable de la rue Saint-Félix<sup>3</sup> où leur ministre Jacques Roux, venu de Provence, y tient prêches<sup>4</sup>. Etant donné que les rassemblements ont lieu rue Saint-Félix, et que c'est la porte de cette même rue qui sera saisie par les réformés lors des journées sanglantes d'avril 1562, on peut éventuellement penser que les protestants ont une affinité particulière avec cet endroit de la ville et peut-être le quartier autour de Saint-Félix est-il un quartier à dominante protestante ? Mais peut-être n'est-ce qu'une coïncidence. Les prêches dans cette grange durent jusqu'au vendredi. Le lieu de rassemblement, une grange, nous permet de constater bien sûr l'illégalité de ce rassemblement, mais aussi supposer que les prêches furent suivis par une foule relativement importante, même si ce n'est pas la Cène des cordeliers. Mais le vendredi 5 décembre, c'en est trop pour le lieutenant général. Après leur avoir lancé un ultimatum le matin même, il procède à plusieurs arrestations, parmi lesquelles celle du ministre<sup>5</sup>. Cette fois-ci, à la différence des évènements des cordeliers, la répression ne s'est pas faite attendre.

Dans Valence, la situation s'est considérablement tendue, à tel point qu'on fait à nouveau fermer les portes de la ville<sup>6</sup> pour éviter toute action de surprise. On tend

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.* f° 12 r.

<sup>3</sup> (ANNEXE 3)

<sup>4</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.* f° 12 r

<sup>5</sup> *Ibid.* f° 12 v.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 127 r., 17 décembre 1561.

alors vers une radicalisation qui atteindra son paroxysme durant les journées d'avril 1562.

## **2) Les réactions catholiques**

Dès les premières nouvelles des assemblées au printemps 1560, les catholiques ne restent bien sûr pas indifférents.

### a) La méfiance du protestant.

La première de leur réaction fut bien sûr la méfiance. Au début du mouvement on stigmatise surtout les personnes étrangères à la ville, sans doute parce que les consuls refusent d'admettre que la communauté de la cité commence à se fissurer. Cette méfiance vis-à-vis des éléments extérieurs entraîne des mesures de mise en défense. La garde de la ville est renforcée, autour de deux secteurs clés : la garde des portes et des murs contre les personnes extérieures à la cité, et la surveillance au sein de celle-ci.

La première réaction catholique désigne le danger comme venant de l'extérieur des murs de la cité. La défense de ses marges est ainsi renforcée. Dès le 26 mars 1560, à la nouvelle de la tenue d'assemblées, des mesures de fermeture des portes sont prises afin d'empêcher dès le lendemain des personnes extérieures à la cité de pénétrer dans celle-ci. Toutefois de deux d'entre elles resteront ouvertes jusqu'au lendemain matin. On est en effet samedi, jour de marché. Pour ne pas priver commerçants et habitants d'un tel rendez-vous économique, on laisse donc ouvertes deux des portes jusqu'au dimanche matin. Par ce stratagème, les consuls se donnent la possibilité de mieux contrôler les allées et venues des entrants afin d'empêcher les éventuels suspects de venir causer des troubles dans l'enceinte même de la ville. Mais le dimanche matin vers dix heures, les esprits s'échauffent aux abords des portes. Un nouveau conseil est réuni en urgence et décide leur réouverture pour éviter l'escalade des tensions<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai, Maugiron, libérateur du couvent, est averti de la tenue de

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 231 r. – 232 v., 26 mars 1560.

« certaines paroles » dans la ville<sup>1</sup>. De même le 2 mai, les huguenots ont été délogés des Cordeliers et plusieurs d'entre eux sont en prison attendant leur exécution. Le lendemain, les consuls décident la tenue provisoire du marché hors des murs, à proximité du prieuré Saint-Félix, afin d'éviter que « les étrangers suspects de rébellion n'entrent en ville »<sup>2</sup>. Pour faciliter les contrôles, les « asniers » passeront 6 par 6 par la porte Saunière<sup>3</sup>. Le 24 mai, le baron des Adrets resté à Valence pour pacifier la ville aide les consuls à en organiser la protection. Trois fois par jours, les lieutenants passeront contrôler la bonne tenue des portes : à l'ouverture, à midi et à la tombée de la nuit aux clôtures de celles-ci. Les portes s'ouvriront désormais selon le choix arbitraire du capitaine. En bouleversant les heures d'ouverture, le but est donc de déstabiliser toute élaboration précise d'un plan protestant visant à s'introduire en ville<sup>4</sup>. Les portes constituent en effet l'élément clé à tenir contre les intrusions de l'extérieur. Depuis le 26 juillet, le lieutenant général La Motte-Gondrin s'est établi à Valence avec sa compagnie. Ses soldats peuvent désormais faciliter la tâche de la milice bourgeoise. La sécurité de la ville est une des principales préoccupations et l'entrée dans Valence s'en trouve davantage contrôlée : les gardes des portes reçoivent l'ordre ne laisser entrer ni étrangers ni suspects<sup>5</sup>. Cette consigne simple en apparence, l'est beaucoup moins dans son application. Autant il peut être facile de distinguer un individu de l'extérieur, autant il est beaucoup moins aisé de repérer les suspects d'hérésie. En effet, surtout chez les moins fortunés, il ne semble pas que les réformés constituent une communauté assez importante pour adopter une mode particulière. Par ailleurs, on avait déjà vu le 26 mars la difficulté de discerner ces éventuels « suspects »<sup>6</sup>. Le 23 mars 1561 à nouveau, des réformés de Valence « se sont jactés de vouloir se saisir derechef des Cordeliers »<sup>7</sup>. Alors que la garde des portes principales est renforcée, deux portes secondaires sont fermées<sup>8</sup>. Il s'agit des portes de « Besebeguine » et « du Cyre »<sup>9</sup>. Jusqu'en 1563, selon le degré de tension, ces deux portes sont régulièrement fermées et même murées. Etant donné qu'elles ne figurent pas sur la gravure de Belleforest en 1575, tout porte à croire qu'elles seront

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 241 r./v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f. 242 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f. 241 v. – 242 r., 2 mai 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 248 r. - 249 r., 24 mai 1560.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 261 r., 30 juillet 1560.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 231 v. – 232 r., 26 mars 1560.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 287 r. - 288 r., 23 mars 1561.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> (ANNEXE 3)

définitivement murées avant cette date. En décembre 1561 encore, la ville connaît un nouveau regain de tension. Le lieutenant général avait procédé à plusieurs arrestations de réformés au début du mois. Pour éviter que leurs coreligionnaires des alentours viennent leur prêter main forte, Gondrin commande la fermeture de trois des grandes portes de la ville et ordonne un renforcement de la garde aux autres<sup>1</sup>. Mais qu'est ce que signifie « renforcer la garde » des portes ? On voit dans la délibération de ce 17 décembre 1561 que les consuls proposent une autre alternative à la fermeture des trois portes. Ils proposent au lieutenant général de laisser toutes les portes ouvertes, sans doute pour ne pas asphyxier la vie économique de la ville, mais en revanche de poster deux personnes à la garde de chacune d'entre elles<sup>2</sup>. Cela signifierait donc que chaque porte de la ville n'est gardée que par une personne, ce que semble confirmer les registres de comptes<sup>3</sup>.

Hormis la levée de la milice urbaine et l'importance accrue de la garde de la ville, qui comme nous le verrons par la suite permet de surveiller autant l'extérieur que l'intérieur, des travaux de re-fortifications et de restauration de l'enceinte de Valence sont entrepris. Dans une délibération du 19 mai, il est décidé de remanier les murailles du bourg, réparer les murailles de la ville « aux endroits nécessaires », renforcer les portes et refaire les ressorts de celles-ci<sup>4</sup>. L'objectif est de restaurer le potentiel protecteur des murailles pour éviter au maximum les intrusions. Les murailles semblent en bien piteux état : des trous sont assez larges pour que des personnes puissent s'y glisser. Pour éviter les intrusions côté fleuve, venant de la rive droite ou par eau, on prend également des mesures pour protéger les murs contre le Rhône : les bateaux chargés qui y sont amarrés ne pourront pas rester plus de trois jours<sup>5</sup>.

La défense de la cité passe aussi par ses gardes. Le 7 mai, le comte de Clermont, lieutenant général, veut grossir les effectifs à 300 hommes, mais la ville proteste en déclarant que 100 personnes suffisent<sup>6</sup>. Il est évident que les raisons de cette revue à la baisse sont plus d'ordre économique pour Valence, la ville entretenant la milice, plutôt que purement sécuritaire. Le 16 mai, le baron des Adrets, encore présent dans la ville, aide les consuls à organiser la défense de la ville en mettant plus

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 127 r., 17 décembre 1561.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 23 r./v., années 1561-1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 246 v. - 247 r., 19 mai 1560.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 248 r. - 249 r., 22 mai 1560.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 242 v. - 243 r., 7 mai 1560.

de rigueur dans la milice urbaine. En effet, ce n'est pas que le lot de Valence : dans toutes les villes, l'organisation des milices bourgeoises est souvent assez lâche de même que leurs membres sont mal entraînés<sup>1</sup>. Désormais, un rôle des personnes « nécessaires à la garde de la ville » sera tenu<sup>2</sup>, pour connaître les réels effectifs mobilisés. La Motte-Gondrin absent de Valence le 27 août pour aller en guerre contre Dupuy-Montbrun, commande à nouveau de rassembler un corps de 100 hommes de la milice urbaine<sup>3</sup>, afin sans doute de prévenir les tensions qui pourraient découler de sa guerre contre le chef protestant. Gondrin ayant assez vite besoin de renforts, les 4 capitaines de la ville sont assemblés pour désigner « 100 des meilleurs soudards » de la ville qui iront le rejoindre avec l'artillerie<sup>4</sup>. Cette seconde levée est destinée à défendre la catholicité, et par conséquent la ville de Valence qui semblait directement menacée par la prise d'armes des huguenots du sud de la province<sup>5</sup>. Contrairement à la première, que nous étudierons juste après, celle-ci est strictement basée sur les compétences guerrières des habitants mobilisés. En septembre, Montbrun et Mouvans ont repris les armes<sup>6</sup>. Les consuls prennent de nouvelles mesures de sécurité, notamment la tenue du « guet de nuit »<sup>7</sup>. Le guet sur les remparts incombe à la milice urbaine, de même que les rondes de nuit. Il s'agit ici probablement de ces deux aspects, dont l'un, sur les remparts vise à surveiller l'extérieur de la ville, tandis que les rondes visent plus à sécuriser l'intérieur de l'enceinte.

Car les consuls prennent de plus en plus conscience que le danger peut également venir de l'intérieur de la cité. Le coup de main des huguenots valentinois contre le couvent des Cordeliers fait prendre conscience aux consuls que le danger peut venir aussi et surtout de l'intérieur de la ville. Durant l'occupation du couvent, que se soit pour les intimider ou pour préparer une attaque visant à libérer le bâtiment, un corps de gardes d'une trentaine d'hommes est mis sur pied, soldés aux frais de la ville. François Rey, déjà capitaine des portes de la ville en a accepté le commandement. On lui confie les arquebuses et les piques qui sont de la propriété de la ville afin qu'ils les distribue aux gardes ne disposant pas de leurs propres armes<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire...op. cit.* p. 1105.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 246 r. / v., 16 mai 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 264 r./ v., 27 août 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 264 v. – 265 r.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, *op. cit.*, f° 8 r.

<sup>6</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.* f°9 v.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 266 r./v., 29 septembre 1560.

<sup>8</sup> AMV, BB6, f° 239 r./v.

Au vu de la faible quantité de personnes enrôlées, on suppose que ce corps de milice bourgeoise vise plutôt à empêcher que les huguenots ne se saisissent d'un autre bâtiment de la ville, la maison consulaire par exemple. Lutter contre les émeutes est un des rôles de la milice bourgeoise<sup>1</sup>. Les consuls témoignent de la situation d'attente dans laquelle se trouve la ville : les huguenots se tiennent calmes dans le couvent, le corps de ville préfère attendre deux ou trois jours avant de donner des nouvelles de la situation au Parlement de Grenoble<sup>2</sup>. Le 26 avril, on parle de grossir la milice urbaine à 100 hommes<sup>3</sup>.

Le 16 mai, le baron des Adrets est encore présent dans la ville et aide les consuls à organiser la défense de la ville en mettant plus de rigueur dans la milice urbaine. En effet, ce n'est pas seulement le lot de Valence : dans toutes les villes, l'organisation des milices bourgeoises est souvent assez lâche de même, leurs membres sont mal entraînés<sup>4</sup>. Désormais, un rôle des personnes nécessaires à la garde de la ville sera tenu<sup>5</sup>, pour connaître les réels effectifs mobilisés. Le 24 mai, le baron des Adrets quitte Valence. Depuis l'épisode des Cordeliers et les exécutions qui en découlèrent, il était resté dans la ville pour pacifier la situation<sup>6</sup>. La défense de la ville est donc organisée pour pallier son départ. Le premier consul Claude Peyronne est élu capitaine de la milice bourgeoise. A l'instar des autres villes, se sont en effet souvent les consuls qui prennent la tête de la milice<sup>7</sup>. Le Parlement de Dauphiné est tout de même averti de son intronisation pour qu'il valide la décision. Ce sera gage de légitimité pour les décisions qu'il prendra. Peyronne choisit lui-même ses lieutenants pour que ceux-ci à leur tour choisissent « des hommes non suspects en cette ville »<sup>8</sup>. Les consuls veulent donc clairement exclure les réformés ou suspects de l'être de toute participation à la défense de la ville. On comprend cette réaction, ils craignent une trahison ou des complicités avec des intrus extérieurs. Mais cette méfiance reflète bien une chose : au sein d'une même ville désormais, on ne fait plus confiance à ceux de l'autre religion. Les gardes de la milice seront mobilisés sur une durée de huit jours renouvelables, afin de les tenir en alerte de façon constante. Au cours de la première quinzaine de juillet a lieu la montre générale, c'est-à-dire le passage en

---

<sup>1</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 1105.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 239 v. - 240 r., 26 avril 1560.

<sup>4</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 1105.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 246 r. / v., 16 mai 1560.

<sup>6</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 7 r.

<sup>7</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire... op. cit.*, p. 1105.

<sup>8</sup> AMV, BB6, f° 248 r. - 249 r., 24 mai 1560.

revue de la milice<sup>1</sup>. On connaît alors le nom des capitaines choisis par Peyronne : Achille Chion (*Chionis*), secrétaire de l'évêque<sup>2</sup>, François Rey, Emery et Jean Mellaret<sup>3</sup>, tous officiellement catholiques donc dignes de confiance.

Le 26 juillet, La Motte-Gondrin, nouveau lieutenant général fait son entrée dans Valence à la tête de ses troupes<sup>4</sup>. Le quadrillage de la ville par ses soldats apporte désormais un soutien de taille à la milice bourgeoise et va maintenir la ville sous une chape autoritaire. L'enjeu sécuritaire est de taille. Rappelons nous les phrases de Joubert dans ses mémoires : « (nous) sommes en un temps fort mauvais attendu que les huguenots commencent à relever les testes et disent qu'il n'est pas tout fait »<sup>5</sup>. Le choix de résider à Valence est donc très significatif. Non seulement la position rhodanienne de la ville est un atout stratégique important, qui lui permettra de descendre combattre Montbrun dans le Comtat ou occuper Lyon rapidement, mais il peut aussi et surtout surveiller de très près les huguenots valentinois qui ont déjà à plusieurs reprises démontré puissamment leur esprit rebelle.

Le 16 mai, on apprend à Valence que Charles Dupuy-Montbrun a pris les armes contre les catholiques et menace la ville<sup>6</sup>. Le lieutenant général fila donc à son rencontre après avoir levé des troupes à travers la province et à Valence. Si l'on en croit Joubert, cette levée fut pour Gondrin l'occasion de vider la ville des personnes présumées réformées, leur effectif selon Joubert se situe entre 400 et 500 personnes<sup>7</sup>. L'idée du lieutenant général est claire : empêcher à tout prix que des troubles se déclenchent durant son absence. Puisqu'il ne serait plus là pour surveiller cette population à risque, ils les emmènent pour toujours les garder sous son contrôle, au sein d'une discipline militaire désormais. Ils pourraient également lui servir de troupes sacrificables et donc facilement amoindrir la communauté protestante de Valence. Ce stratagème serait d'un grand cynisme : contraindre par la force des protestants à détruire d'autres protestants... c'est peut-être en partie ce qui explique les médiocres succès militaires qu'il a obtenus.

---

<sup>1</sup> Joubert affirme quant à lui que la revue a lieu le 14 juillet (AMV, MS 204, f° 8 r.) Nous pensons par ailleurs que son estimation de l'effectif mobilisé est excessive. Il estime en effet la garde de la ville à 1200 personnes, alors que nous avons déjà vu qu'un effectif de 300 serait déjà trop lourd pour Valence. Au vu des délibérations précédentes, l'effectif approcherait plutôt la centaine de gardes.

<sup>2</sup> Théodore de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique* (p. 199) nous apprend qu'Achille Chion sera arrêté en avril 1563, après avoir fomenté un complot catholique. Il sera exécuté.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, Mémoires... *op. cit.* f° 8 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 260 v., 26 juillet 1560.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, Mémoires ... *op. cit.* f° 8 v.

<sup>6</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » f° 8 r.

<sup>7</sup> *Ibid.* f° 8 v.

En septembre, Montbrun ayant repris les armes, on craint une recrudescence des troubles au sein de la cité. Des rondes de nuit de la milice sont ainsi mises en place<sup>1</sup> pour dissuader les réformés de mener des actions illégales. On pense notamment à l'iconoclasme ou la prise d'un nouveau bâtiment.

Le 23 mars 1561, nous l'avons vu, des Huguenots de Valence menacent de se saisir à nouveau du couvent des Cordeliers. Le danger vient donc à nouveau de l'intérieur. Pour les dissuader de passer à l'acte ou pour les attaquer, on lèvera à nouveau 100 hommes de la milice bourgeoise, tandis que les « dizeniers », bourgeois commandant un petit quartier, devront le surveiller avec la plus grande attention<sup>2</sup>.

Malgré tous leurs efforts, les réformés valentinois sont donc encore loin de remporter l'adhésion totale de la population, et c'est peu dire. Même si la théologie de Calvin se veut rassurante, les réformés provoquent chez de nombreux catholiques suspicion et méfiance. Les autorités municipales et provinciales, loin de les laisser diffuser le message protestant, vont tout faire pour les ramener au silence de la légalité.

Toutefois, les sanctions ne pleuvent pas immédiatement sur les huguenots valentinois. A chaque action des réformés, les autorités essayent d'abord de contrôler la situation par la négociation. Viennent ensuite les sanctions, puis éventuellement la rémission, venant du pardon du roi.

#### b) Négociation et rémissions, des soupapes de sécurités retardant l'affrontement confessionnel.

Avant la répression, les partisans de la négociation font entendre leur voix. Cette négociation est d'abord utilisée par le roi et les instances de la province. Au moment de la prise des Cordeliers, le 31 mars 1560, les autorités municipales et provinciales n'ont pas immédiatement employé la force pour que les choses rentrent dans l'ordre. Une semaine après le début de l'occupation du couvent, le sénéchal de valentinois, Félix Bourjac, que l'on verra plus tard ouvertement favorable à la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 266 r./v., 29 septembre 1560.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 287 r. - 288 r., 23 mars 1561.



Réforme, arrive à Valence le mardi 9 avril selon Joubert avec des lettres royales contenant les instructions visant à régler l'affaire « par bons moyens amiables »<sup>1</sup>. Selon une délibération du 6 avril, des lettres royales arrivent à Valence ce jour même pour accorder une rémission complète aux conjurés, et ce n'est que le 9 que le sénéchal assemble le conseil de ville pour réaffirmer les missives<sup>2</sup>. L'objectif est de mettre les huguenots face à leurs tors et de jouer la carte de la clémence pour obtenir un retour au calme. Mais les réformés ne se sentent nullement coupables, et n'ont donc que faire de la promesse d'une rémission, fut elle royale, qui empêcherait la propagation de la Parole du Christ. Une délégation de notables leur avait été envoyée pour les raisonner... en vain donc. Le lieutenant général, le comte de Clermont, est à son tour informé des troubles. Pour ramener les réformés sous son autorité, sa stratégie est encore la clémence et la discussion. Il envoie donc à Valence deux émissaires, Saint-Germain et L'Arthaudière pour qu'ils mènent les négociations avec « tous les moyens possibles d'amitié et de douceur afin de mitiger lesdites fâcheries »<sup>3</sup>. La veille de l'élection des consuls, le 24 avril 1560, alors que la ville est sous la menace militaire du Grand Prieur, une nouvelle tentative de discussion avait été engagée par six notables. L'enjeu des négociations était de faire en sorte que, selon la coutume, le conseil général puisse se tenir dans le réfectoire du couvent<sup>4</sup>. En vain une nouvelle fois. Viendra la répression. L'année suivante, le colloque de Poissy s'achève sur un échec. Chaque camp campe alors sur ses positions et à Valence la tension monte une nouvelle fois.

Arrivent alors à Valence des missives du roi visant à désarmer la population<sup>5</sup>. Les consuls, dont la volonté est bien sûr d'éviter que les tensions ne dégénèrent en affrontement, apportent tout leur concours et proposent de stocker les armes en lieu sûr, c'est-à-dire au logis de La Motte-Gondrin et à l'évêché (preuve qu'une grande part des valentinois a confiance en son évêque)<sup>6</sup>. Cette volonté de vouloir désarmer la population montre bien la crainte d'un basculement imminent de la situation en affrontement armé, ce que présentement les autorités cherchent à éviter. Malgré une politique de conciliation en tâtonnements, un bain de sang a peut-être été évité à Valence. Rappelons qu'en novembre 1561 est perpétré à Cahors un massacre de

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.* f° 2 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 235 r., 6 avril 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 236 r., 13 avril 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 239 v., 24 avril 1560.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 115 v. – 116 v., 4 novembre 1560.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 119 r.- 120 v., 12 et 16 novembre 1561.

huguenots ou encore à Fumel, la mise à mort du baron, catholique, après une sédition protestante<sup>1</sup>. Mais à ce moment là l'objectif général de la politique royale insufflée par la Régente est encore de retrouver l'union par la douceur.

Dans ces négociations, un acteur dont nous n'avons encore que peu parlé tient un rôle prépondérant, voire déterminant pour la maîtrise de la situation. Nous voulons bien sûr parler de l'évêque de Valence lui même, Jean de Monluc.

Marguerite de Navarre, notoirement favorable à la Réforme, l'avait attiré très tôt à sa cour et fait sa fortune. Cependant Monluc n'est pas passé du côté de la Réforme, comme souvent on a pu le penser. L'évêque de Valence, le plus proche conseiller de la reine mère est un moyennneur, terme qui désigne ceux qui ne se reconnaissent pas dans les orthodoxies protestantes mais surtout et essentiellement catholiques. Les motivations de moyennneurs visent essentiellement à retrouver l'union des chrétiens, mise à mal par l'apparition des réformes protestantes. C'est bien cette réunion qui paraît être l'idéal de ceux qui, autour de Catherine de Médicis et pour préserver l'autorité royale, s'efforcent d'éviter que la confrontation des confessions ne tourne à l'affrontement armé. Monluc en temps que moyennneur, diffère des réformes catholiques et protestantes, en cela qu'il insiste d'abord sur la liturgie<sup>2</sup>. Cette position diffère donc de celle que la réforme catholique veut instituer, mais il n'est pas le seul ecclésiastique à emprunter cette voie : on compte aussi dans ces rangs l'archevêque de Vienne Charles de Marsillac ainsi que Charles de Guise. Pendant le Carême 1561, Catherine de Médicis invita Monluc à prêcher à la cour. On sait que les propos tenus par l'évêque choquèrent considérablement le connétable Anne de Montmorency ainsi que plusieurs autres<sup>3</sup>. En août de la même année, c'est la faculté de théologie de Paris qui vient à interdire plusieurs de ses ouvrages, jugés hérétiques en particulier sur la question du purgatoire et sur la justification par la foi seule. En septembre, après l'échec du colloque de Poissy, Monluc continue de travailler sur la voie de la concorde. En février 1562 circulent des *Remonstrances faites au pape Pie IV de la part du roi Charles IX*, un pamphlet que l'ambassadeur espagnol Chantonnay et les auteurs de l'*Histoire ecclésiastique* ont attribué à

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 28.

<sup>2</sup> Thierry WANEGFFELEN, *Ni Rome, ni Genève, des fidèles entre deux chaires en France au XVIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 204.

<sup>3</sup> *Ibid.*

l'évêque de Valence<sup>1</sup>. L'objectif qu'il exprime dans ces *Remontrances* est ni plus ni moins la résolution du schisme entre les chrétiens. Sans entrer trop dans les détails, lesquels sont exposés dans l'élégant ouvrage de Thierry Wanegffelen, rappelons-en les grandes résolutions. En premier lieu il préconise l'utilisation d'un *Credo* minimal qui rassemblerait tous les chrétiens du monde autour des piliers du christianisme. L'accord sur le *Credo* serait suffisant pour faire partie de cette Eglise universelle, mais sous l'égide du successeur de Saint Pierre. Cette dernière condition constitue principalement un argument tactique visant à inciter la papauté à accepter la politique de tolérance menée par la Régente, Catherine de Médicis<sup>2</sup>.

Autour de ce *Credo* minimal, point d'ancrage de tous les chrétiens, pourrait très bien graviter toutes les autres opinions et pratiques présentes dans les différentes Eglises chrétiennes au dehors de l'Eglise latine. Ainsi Jean de Monluc à l'instar des moyenners apparaît capable de penser la diversité dans l'unité de l'Eglise. Bien qu'il ne se reconnaisse pas dans l'actuelle orthodoxie catholique, son objectif est bel et bien d'aider les catholiques d'entre-deux à demeurer dans l'Eglise catholique, à savoir les fidèles qui commencent à être séduits par les rites et les pratiques des protestants, qui leurs apparaissent comme véritablement « réformés » au sens propre, c'est à dire plus conformes aux usages de l'Eglise primitive<sup>3</sup>. L'objectif pour Monluc est désormais de conserver au sein de l'Eglise ces chrétiens d'entre-deux afin d'endiguer les succès de la Réforme et éviter le schisme profond et durable qu'il a commencé à voir se dessiner au colloque de Poissy. Ses options liturgiques sont bel et bien révélatrices des aspirations de ces chrétiens. On en perçoit la teneur dans le texte des *Remontrances* où trois points principaux sont combattus : le culte des images, l'administration des sacrements et la messe. Pour Monluc ces pratiques ont besoin d'une réforme, mais une réforme dans la continuité, sans rupture. Ainsi les principaux scandales et divisions, dus à des malentendus pourraient être évités, notamment à propos de la question des images et de l'eucharistie. Pour l'évêque de Valence, des avertissements et des commentaires en français peuvent suffire à faire accepter bien des pratiques catholiques dont le sens véritable est retrouvé et qui ne seraient plus dès lors occasions de troubles. Cela suppose la restauration de la prédication ainsi que la communion des laïcs sous les deux espèces, réclamée aussi

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

par le cardinal de Lorraine, Charles de Guise. Monluc est donc partisan d'une cérémonie plus participative, avec des lectures du *Credo* en langue vulgaire et des psaumes chantés également en langue vulgaire<sup>1</sup>...des pratiques en apparence assez proche de celles des protestants.

Toutes ces informations sur le parcours personnel de Jean de Monluc et sur ses aspirations religieuses, quoique brèves, nous permettent de mieux comprendre la politique qu'il mène au sein même de sa ville épiscopale. Cela nous permet dans un premier temps de mieux comprendre les accusations d'hérésie et de complicité avec les huguenots qui ont été portées à plusieurs reprises contre lui, notamment après plusieurs de ses prêches qui se firent « à la manière de Genève ». Au mois de novembre 1560 c'est le doyen de Saint-Apollinaire lui-même, Félix Vermond qui présente ses excuses à Monluc pour l'avoir accusé d'hérésie. Il fut condamné à une forte amende<sup>2</sup>. Cet incident reflète bien une chose : au sein même de l'église de Valence, tous les catholiques n'adhèrent pas ou ne comprennent pas la politique de l'évêque, y compris des ecclésiastiques de sa propre cathédrale. Le 14 mai, à la veille de l'exécution des meneurs des Cordeliers, se tint un conseil réuni à la maison de ville à l'initiative des conseillers du Parlement dans le but de déterminer les raisons de la propagation de la Réforme dans la ville<sup>3</sup>. Chaque conseiller de ville donne alors son avis. Il ressort de façon très nette que, même pour François Joubert, présent au conseil, la « justice temporelle » incarnée par le Parlement n'était pas assez efficace. Mais plus encore, c'est la trop grande tolérance de l'évêque et son manque de réaction punitive qui explique pour eux le succès fulgurant qu'a eu la réforme à Valence<sup>4</sup>. Comme le fait remarquer André d'Exéa, la responsabilité de l'évêque et du Parlement est d'autant plus grande que les choses pouvaient être anticipées : un an plus tôt déjà, des déclarations tenues par un conseiller ouvertement favorable à la Réforme avaient été entendues ici même. C'est presque un affront qui est fait ici à l'évêque : des conseillers comme Philibert du Burin vont même jusqu'à regretter ouvertement le temps de l'ancien évêque, Jacques de Tournon, dont la sévérité envers la réforme l'empêchait de pulluler<sup>5</sup>. On reproche donc à l'évêque son inaction en matière de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 9 r.

<sup>3</sup> *Ibid.* f° 6 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f°243 v. – 245 v., 14 mai 1560.

<sup>5</sup> *Ibid.*

répression. Mais les consuls ont pu constater par la suite son intense activité diplomatique pour ramener les habitants dans la concorde.

Monluc, pour œuvrer à la concorde entre les chrétiens, préconise « la douceur et la charité » plutôt que « la haine », « l'aigreur » ou « les injures et les menaces »<sup>1</sup>. Cependant les moyeneurs savent que les effets bénéfiques de cette politique vont mettre du temps à se faire sentir. C'est justement pendant cette attente et pour sa durée que la tolérance a été instaurée par la monarchie française. Cette politique de réunion s'illustre parfaitement à Valence. Le 15 mai 1560 avaient été exécutés les meneurs des Cordeliers. Le 24 mai, le baron des Adrets quittait Valence laissant la milice bourgeoise poursuivre la pacification. On était alors à nouveau entre valentinois, et c'est le moment que choisit l'évêque pour tenter un rapprochement entre les habitants de sa ville épiscopale, déchirée par les tensions religieuses. C'est ainsi que le 30 mai, alors que dans les jours précédents les consuls durcissaient la surveillance des personnes suspectes<sup>2</sup>, Aimé de Montbrun présenta au conseil de ville des lettres de pardon obtenues du roi « sur le fait des troubles qui ont été en la présente cité de Valence »<sup>3</sup>, c'est-à-dire concernant les événements des Cordeliers. C'est la stupeur au conseil : on demande à Montbrun par quel moyen il a obtenu ces lettres de grâce et on écrit immédiatement au Parlement, par lequel Montbrun est passé au préalable, pour supplier de ne pas entériner la grâce sans avoir auditionné les consuls de Valence. Il est donc clair que ce pardon ne fait pas du tout l'affaire des consuls qui avaient entamé une politique de durcissement vis-à-vis des réformés de la ville. Pris de cour dans cette action, ils accélèrent le processus. Le pardon n'a donc pas dans l'immédiat l'effet escompté ! Dès le lendemain, une fois passée la surprise, Montbrun est à nouveau convoqué pour expliquer qui l'a envoyé quérir cette grâce royale<sup>4</sup>. Il est donc obligé d'expliquer à l'assemblée que c'est Jean de Montluc lui-même qui lui a confié cette mission. La délibération rapporte de façon assez précise l'explication qu'a dû fournir Montbrun : l'évêque lui a envoyé par un laquais un paquet dans lequel il lui était demandé d'aller trouver le roi là où il sera le 15 mai (!) afin d'obtenir la grâce pour « tous ceux qui sont allés aux assemblées défendues, fait la Cène, baptisé enfants et fait mariages à la manière de Genève »<sup>5</sup>. On aura noté la date à laquelle Montbrun doit trouver le roi : le 15 mai, jour des exécutions. Ce qui

---

<sup>1</sup> T. WANEGFFELEN, *Ni Rome, ni Genève...op. cit.* p. 201.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 249 v., 27 mai 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 249 v. – 251 r., 30 mai 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 251 r., 31 mai 1560.

<sup>5</sup> *Ibid.*

signifie que l'évêque lui a confié cette mission quelques jours avant, peut-être Monluc espérait-il que la clémence aurait prévalu ou que la sentence serait reportée suffisamment loin dans le temps pour que Montbrun soit revenu avec les grâces. De plus Montbrun est d'abord passé les présenter au Parlement, alors présent à Romans. Est-ce une consigne de l'évêque ? Quoi qu'il en soit cela a permis d'une certaine manière de placer les consuls devant le fait accompli. On voit donc que Jean de Monluc a décidé, au grand dam des consuls et de manière totalement unilatérale, d'appliquer la stratégie des moyenneurs sur sa ville épiscopale : « la douceur et la charité ». Jean de Monluc savait qu'il fallait restaurer ce lien sacré caractérisant les habitants d'une même ville. Il a donc décidé de le faire sans concertation avec les consuls, ceux là même qui empruntaient la voie de « la haine » et « l'aigreur » pour mater les réformés de Valence.

Mais des assemblées continuent de se tenir dans Valence tandis que les consuls renforcent encore la surveillance des suspects<sup>1</sup>. Le 21 juillet, le même Montbrun apporte un nouveau pardon, probablement encore à l'initiative de l'évêque même si les sources ne le précisent pas<sup>2</sup>. Là encore les consuls cherchent à en réduire les aspects. Le 27 octobre un conseil des 40 est à nouveau réuni pour déterminer « la source des séditions et troubles advenus »<sup>3</sup>. Des bruits étaient parvenus à l'évêque, mettant à nouveau en cause sa politique. On l'a vu pour les accusations d'hérésies, punies le mois suivant, l'évêque s'il accepte que tous les catholiques ne partagent pas son optimisme, refuse cependant que son honneur soit écorné et son autorité méprisée. Lors de cette assemblée il demande donc des comptes aux consuls par la bouche de son vicaire général, Pierre Gillibert et d'Achille Chion son secrétaire. Les consuls sont désormais mis dans l'embarras, à tel point que pour que chacun puisse librement s'exprimer, le premier consul Peyronne demande aimablement au vicaire de quitter temporairement l'assemblée. Cependant l'autorité de l'évêque pèse sur le débat de l'assemblée. Les envolées sont moins dirigées contre l'évêque et les protestants sont vilipendés. Chacun adoucit sa position envers Monluc, revenant même sur les accusations qui avaient été portées à son encontre ; et la délibération nous confirme bien que les prêches de l'évêque ont pu choquer l'orthodoxie catholique : dans leur propre reniement, les consuls et conseillers démentent (en

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 257 v. – 258 r., 11 juillet 1560.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 258 v. – 259 v., 21 juillet 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 269 v. – 271 v., 27 octobre 1560.

toute hypocrisie semble t-il) avoir déclaré le 14 mai avoir déjà entendu « quelque chose de mauvais » dans les prêches de l'évêque<sup>1</sup>.

Bref, la politique valentinoise de Jean de Monluc illustre parfaitement ses positions conciliatrices au niveau national. Considérant les réformés non comme des hérétiques mais comme des schismatiques, il œuvre en faveur d'une réconciliation entre les habitants de sa ville épiscopale. Nous avons remarqué toutefois qu'il n'agit pas lui-même directement et préfère amener le pardon royal par le biais d'autres valentinois fidèles. Ces intermédiaires lui permettent ainsi de ne pas s'opposer de front aux consuls dont la politique vise à sanctionner les protestants. Monluc se montre ainsi très adroit en ne prenant pas le risque de tendre ouvertement la situation et de précipiter l'affrontement. Il préfère au contraire agir de façon discrète mais puissante, en procurant ponctuellement un pardon royal à sa ville en mettant les consuls dans l'embarras. Mais absent de Valence le 27 avril, il ne pourra empêcher la tourmente de s'abattre sur sa ville épiscopale<sup>2</sup>.

De la part de la royauté et de l'évêque, les objectifs sont clairs : la situation est tellement tendue que l'on craint qu'à la première goutte de sang versée la situation ne dégénère et bascule irrémédiablement vers une guerre civile et religieuse. Mais on saisit la complexité de la situation valentinoise : des huguenots qui sont prêts à mener coûte que coûte des actions de publicisation en vue de propager leur foi, des autorités municipales qui défendent l'orthodoxie catholique auxquelles va bientôt s'ajouter le lieutenant général La Motte-Gondrin, homme tout dévoué au duc de Guise. Enfin, au milieu de ces deux extrêmes, l'évêque Jean de Monluc et la royauté qui cherchent à appliquer une politique de réconciliation, faisant office de « soupape de sécurité » pour retarder ou annuler l'heure du déchaînement des passions.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> J-D. Long affirme (*op. cit.* p. 49) qu'après l'expédition de Valence, les troupes de des Adrets retiennent prisonnier Jean de Monluc à Annonay. Nous ne connaissons pas les conditions de sa capture ni celles de sa libération.

### c) Les sanctions catholiques et conséquences sur la vie de la cité.

Une fois passé le temps des négociations et de la temporisation, vient le temps des sanctions. Désormais, les tentatives d'un évêque trop lointain ne suffisent pas à enrayer la politique des consuls et du lieutenant général La Motte-Gondrin.

Dans un premier temps, les consuls se démarquent très clairement des réformés. Dès le 26 mars, à la nouvelle des premières assemblées, les consuls écrivent au Parlement pour leur expliquer leur innocence dans la tenue de ces rassemblements<sup>1</sup>. Cette démarche sera entreprise par le conseil de ville à chaque nouveau scandale occasionné par les réformés. Les 17 et 18 avril 1560<sup>2</sup> encore, au moment de l'occupation des Cordeliers, ils envoient des émissaires auprès du Grand Prieur, frère du duc de Guise présent à Lyon, pour lui présenter « l'innocence de la ville », avant que celui-ci ne vienne châtier Valence. Mis à part leur hostilité purement religieuse, les consuls savent que s'ils n'affichent pas leur hostilité aux réformés, ils risquent de subir le courroux du Parlement, du duc de Guise et du roi, sous forme d'amandes le plus souvent, suspension des privilèges de la ville, etc. Jusqu'en avril 1562 ils n'auront donc cessé de démontrer tant au Parlement leur innocence et leur condamnation sur la tenue des assemblées protestantes.

Nous l'avons vu, hormis l'évêque de Valence, la ville comporte une frange plus « dure » de catholiques, ceux qui ne cherchent pas de compromis avec les réformés. Ceux là rejettent et condamnent en bloc toutes les actions des protestants. Ces condamnations commencent par des purifications de la ville. Il s'effectue en effet un rejet mutuel de l'un et l'autre camp : on est convaincu du caractère impur et sacrilège de l'autre religion<sup>3</sup>. Nous avons déjà vu le processus intellectuel collectif qui se manifeste chez les catholiques lorsqu'ils apprennent la tenue d'assemblées nocturnes. Pour les catholiques de Valence, ces actions sacrilèges risquent d'attirer la colère de Dieu sur la ville ainsi que celle de la Vierge et des saints. L'objectif est donc de laver à tout prix la ville de cette souillure, au travers de rites de purification<sup>4</sup>. A Valence on trouve essentiellement des processions expiatoires anxieusement organisées après ces sacrilèges protestants. Dès le 26 mars après les assemblées et les images brisées on parle de solliciter le clergé pour organiser « des processions générales pour prier

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 231 v. – 232 r., 26 mars 1560.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 238v. - 239v., 17 et 18 avril 1560.

<sup>3</sup> N. Z. DAVIS, *Les cultures du peuple...op. cit.* p. 258.

<sup>4</sup> *Ibid.*



Dieu »<sup>1</sup>. Le 6 avril, après les premières lettres du pardon royal on décrète de nouvelles processions pour remercier Dieu de la grâce accordée à la ville. Durant la semaine sainte la situation ne semble donc pas encore suffisamment tendue au point d'empêcher les catholiques de manifester librement leur dégoût vis-à-vis des pratiques protestantes. Comme en témoignait Joubert, chacun des fidèles des deux religions pratiquait librement de son côté, sans affrontement ouvert. Cependant, étant donné que les catholiques de Valence craignent que les assemblées protestantes n'attirent la colère divine, crainte (ou soulagement à la nouvelle d'un pardon réconciliateur) manifestée par des processions, on peut éventuellement nuancer la façon dont Joubert percevait la situation, qu'il exprime par ces mots :

« En ce temps de la semaine sainte (...) les uns vont à la messe et font le carême, et les autres vivent à la mode de Genève librement sans rumeur ni fâcheries »<sup>2</sup>.

Dans son souhait de voir la concorde dans Valence, comme il le montre à plusieurs reprises<sup>3</sup>, ses paroles semblent trop idéalisées durant cette période troublée.

De nouvelles processions sont organisées après la reprise des Cordeliers. Celles-ci ont un caractère pénitent beaucoup plus marqué. Le 22 mai, ce sont le soldat Chaussetier, Georges le Beau junior, de Pontpéri et trois autres « gens de métier », prisonniers huguenots, qui doivent faire amende honorable en suivant une procession en chemise, tête et pieds nus, la torche en main et la corde au cou, conduits par des bourreaux. Ils ont ensuite assisté à la grande messe, sans doute à Saint-Apollinaire, y ont fait abjuration puis ont été bannis du Dauphiné<sup>4</sup>. Par leur renonciation à la Réforme, cette cérémonie de purification marque sous forme de pénitence ni plus ni moins qu'une réconciliation avec Dieu et l'Église...telle que la voient les catholiques de la ville. Le jeudi 23 du même mois, jour de l'Ascension, d'autres conjurés font leur cérémonie de réconciliation : Gabriel du Serre, La Brosse et Le Picquart, sergents, assistent eux aussi à une « grande messe », tête nue, torche au poing, et font également abjuration de la foi protestante.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 232 r., 26 mars 1560.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f°3 v.

<sup>3</sup> *Ibid.* f° 12 v.

<sup>4</sup> *Ibid.* f° 7 v.

Une fois Gondrin dans Valence, de fréquentes processions seront encore organisées. Cela s'inscrit dans sa politique de reprise en main des mœurs. En août 1560, On fait procession générale avant que les troupes partant combattre Montbrun ne quittent la ville. Il faut à tout prix s'assurer le soutien de Dieu dans cette entreprise. Dans sa politique de reprise en main, le lieutenant général semble instaurer véritablement un contrôle des mœurs de la population valentinoise. Le 5 juin 1561, il se plaint ouvertement de l'absence du consul des laboureurs, Ennemond Raison, à une procession générale. Ce dernier s'étant fait porter malade, La Motte-Gondrin demande l'ouverture d'une enquête sur cette soi-disant maladie<sup>1</sup>. Il semble évident que le lieutenant général, en multipliant les processions, veut accoutumer les habitants de Valence à ces pratiques caractéristiques de l'orthodoxie catholique. Il contrôle aussi les comportements des personnes, afin de s'assurer que les protestants ou les suspects d'hérésie se plient bien à ces contraintes, mais aussi que les catholiques indécis restent attachés à l'Eglise romaine. Ainsi ils ne risqueraient pas de mettre en péril son autorité. En constatant l'absence d'un des consuls à la procession, on imagine que Gondrin a immédiatement pensé que celui-ci était réformé et avançait un prétexte quelconque, lui opposant donc une sorte de résistance passive. Pour cette anecdote, l'expertise menée par le médecin du Roure et par Claude Rogier, catholique dont la fidélité n'est pas mise en doute, a démontré que la maladie du consul des laboureurs était avérée<sup>2</sup>. Est-ce pour le protéger d'une politique devenant trop oppressante, menée qui plus est par un étranger à la ville et à la province ? Ou est-ce tout naturellement une réelle maladie ? Le doute nous est permis. Quoi qu'il en soit cet exemple nous montre l'emprise du contrôle de Gondrin sur les valentinois.

Après les négociations et les processus de purification, viennent les sanctions proprement dites. Des sanctions de type physiques, politiques et financières sont infligées aux huguenots. Les « étrangers suspects de la rebellion » sont exclus de la cité dès le début du mois de mai<sup>3</sup>, de peur qu'ils ne causent des troubles en son sein. S'ils viennent à Valence faire du commerce, les conséquences de cette interdiction peuvent être désastreuses. Les conjurés des Cordeliers qui ont été libérés, habitants ou étrangers indistinctement, sont particulièrement frappés par les exclusions. Le fait de « chasser hors des murs lesdits rebelles et séditieux par telles punitions qu'ils se

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 102 r./v., 5 juin 1561.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 103 r., 10 juin 1561.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 241 v. – 242 r., 2 mai 1560.

gardassent de recommencer »<sup>1</sup>, répond a un seul but : débarrasser la ville de ses éléments dissonants. Les consuls recherchent l'homogénéité religieuse pour éviter les troubles occasionnés par la présence des hérétiques. On voit la profondeur du fossé qui sépare ce raisonnement de celui de l'évêque. Mais ces bannis ne comptent pas abandonner ni leur ville et ni la diffusion de la Parole. Peu de temps après leur expulsion, on les voit revenir aux portes de la ville et loger dans le secteur des Granges, sans doute sur le site de l'actuelle ville de Granges lès Valence, de l'autre côté de Rhône, et tentent de repasser « de jour ou de nuit »<sup>2</sup>, ce qui doit être empêché par une garde renforcée.

Les « écoliers » et étudiants de l'université s'étaient montrés particulièrement réceptifs à la Réforme. Les consuls craignent naturellement qu'il en soit de même dans l'avenir. On fera donc cesser les lectures de l'université pendant quelques temps<sup>3</sup>, afin d'éviter les rassemblements et échanges d'idées. En ce qui concerne les étudiants eux-mêmes, ils devront signer un registre de présence et jurer de vivre « selon les constitutions de l'Eglise catholique »<sup>4</sup>.

Quant aux nouveaux habitants qui arrivent dans Valence, les consuls cherchent dès la fin mai à éviter qu'ils puissent venir grossir les rangs des réformés. Chaque nouveau valentinois doit donc désormais prêter serment devant le premier consul de rester fidèle « au roi et à la Sainte mère l'Eglise »<sup>5</sup>. Ainsi au début du mois de juin, le 5, un nouveau règlement fait par les commissaires du lieutenant général, le comte de Clermont, est imprimé dans la ville<sup>6</sup>. On n'en connaît pas le contenu mais on peut très bien imaginer que la teneur soit semblable au serment des nouveaux entrants instauré quelques jours plus tôt. Malgré toutes ces mesures de contrôle, les bannis parviennent à rentrer en ville, à tel point qu'à la fin juillet 1560 les consuls s'en émeuvent et demandent au juge de Valence de les compter et de les faire arrêter<sup>7</sup>.

Outre ces mesures d'exclusions de la ville, les sanctions physiques se manifestent par des arrestations et des exécutions. Bien avant les tentatives des mois de juillet-août pour arrêter les bannis, les autorités provinciales ont procédé à

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 246 v. – 247 r., 19 mai 1560.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 248 r. - 249 r., 22 mai 1560.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 6 v.

<sup>4</sup> *Ibid.* f° 7 r.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 249 v., 27 mai 1560.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 251 v. – 252 r., 5 juin 1560.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 261 r., 30 juillet 1560.

l'arrestation de nombre de huguenots qui s'étaient saisis du couvent des Cordeliers au mois d'avril. Joubert constitue notre meilleure source sur ces événements. Au moment de la prise du couvent par Maugiron, deux des chefs protestants, Mirabel et Quintel avaient pris la fuite<sup>1</sup>. Les deux ministres, Lancelot d'Albeau et Gilles de Soulas, ont quant à eux été capturés avec Marquet, Destratis, parcheminier, François Girod, Nicolas du Plan, libraire, le soldat Chaussetier, Florimond Viennois et sa femme, ainsi qu'un dénommé Lapra, docteur et plusieurs autres<sup>2</sup>. Certains comme le soldat Chaussetier pourront ou voudront faire pénitence de leurs fautes. D'autres sont jugés par une commission de membres du Parlement du Dauphiné, parmi lesquels son premier président, Jean Truchon, Rabot, du Vache, Fabry, et plusieurs autres conseillers<sup>3</sup>. Depuis 1542 en effet les parlements étaient chargés de poursuivre et juger les auteurs d'hérésie. La sentence est sans appel. Les exécutions ont lieu devant le couvent des Cordeliers. La mise en scène est frappante. Marquet et Girod sont pendus tandis que Destratis et les deux ministres sont décapités. Les têtes des pasteurs sont plantées devant le couvent et celle de Destratis est figée sur la muraille des bords du Rhône, par où, nous dit Joubert, il faisait passer ceux qui venaient par le fleuve assister aux prêches. S'étaient-ils regroupés aux granges avant de traverser le Rhône ? C'est probable. Quoi qu'il en soit la façon dont sont exécutés ces meneurs protestants est claire, il s'agit de faire des exemples : la peine de mort attend les hérétiques, sauf s'ils se renient, ce qu'ils ont refusé de faire. Les têtes ne sont pas exposées au hasard : il s'agit de les utiliser à des fins pédagogiques, c'est-à-dire qu'aux endroits où ils ont sévi, on expose leurs restes. Cette mise en scène est faite de sorte que les habitants comprennent bien le verdict qui a été rendu, selon le point de vue des catholiques, et qu'ainsi personne ne puisse crier à l'injustice. Pour éviter de faire d'eux des martyrs, la commission a pensé à leur mettre un bâillon sur la bouche. Ils craignaient, et sans nul doute à juste titre, que les huguenots avant leur exécution n'exhortent la foule à continuer le mouvement ou mettent eux-mêmes leur mort en scène pour séduire les valentinois, à l'instar de l'attrait que réalisaient les premiers martyrs chrétiens. La maison de Marquet fut rasée, à l'exception de la façade sur laquelle fut écrit :

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires... » *op. cit.*, f° 5 r.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

« Icy estoit la maison de François Marquet secretere (secrétaire) des seditieux et rebelles qui furent executes le 25<sup>e</sup> may 1560 »<sup>1</sup>.

Cette sanction est conforme à ce que prescrivait la déclaration de Villers-Cotterêts de décembre 1559<sup>2</sup> : on peut donc également en déduire que ce logis était un lieu de rassemblement illicite des réformés valentinois. Leurs biens personnels sont aussi confisqués<sup>3</sup>, conformément à l'application de l'Edit de Châteaubriand<sup>4</sup>. Il n'y aura plus semble-t-il d'exécution à Valence jusqu'au commencement de la guerre. Néanmoins, d'autres arrestations frappent les réformés de Valence qui assistaient à des prêches rue Saint-Félix en décembre 1561<sup>5</sup>. La Motte-Gondrin nous dit Arnaud, les relâcha peu après et se contenta de bannir le pasteur<sup>6</sup>.

Des sanctions d'ordre politique frappent aussi les huguenots de Valence. Dans un premier temps, les consuls « désavouent comme citoyens » les participants aux assemblées<sup>7</sup>. Le message est clair : ils sont exclus de la communauté des habitants de la ville. Les consuls brisent le lien sacré qui réunissait ces habitants à la « République de Valence »<sup>8</sup>. La solidarité qui les unissait à la ville est rompu : il n'est plus question que la cité de Valence prenne le risque de se lier à ceux qui insultent Dieu. Les sources ne nous permettent pas de savoir avec précision quand et à quelles fréquences ces désavouements se sont réalisés dans les faits. On remarque juste que fréquemment dans les délibérations sont mentionnés des bannis, comme nous venons de le voir ci-dessus. Ces déclarations se sont donc bel et bien suivies d'exclusions de la ville. Dans un tel processus punitif, hormis les bannissements de certains d'entre eux, les réformés qui participent aux manifestations sont peu à peu privés de leurs droits de citoyens. C'est ce que nous pouvons constater en étudiant les mémoires de François Joubert. Suite aux événements des Cordeliers en avril 1560, la tension entre catholiques et protestants de la ville était à son comble. Le 29 avril a lieu l'élection des nouveaux consuls et conseillers, reportée en raison de ces événements. Aucuns des suspects ni ceux qui ont assisté aux prêches protestants ne

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 6 v.

<sup>2</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 26. La déclaration de Villers-Cotterêts ordonne en effet de raser les maisons servant de lieux de rassemblement aux réformés.

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 6 v.

<sup>4</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 25.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 12 r./v.

<sup>6</sup> E. ARNAUD, *op. cit.* p. 76.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 236 r., 13 avril 1560.

<sup>8</sup> AMV, BB6, f° 269 v. – 271 v., 27 octobre 1560.

sont autorisés à briguer ces charges ni celles d'assistants<sup>1</sup>. C'est donc une exclusion des institutions municipales de la ville. Mais en ce 29 avril au matin, sont présents dans l'assemblée de nombreuses personnes suspectées d'être favorables à la Réforme. Pour rendre immédiate cette interdiction, l'assemblée est reportée dans l'après midi pour faire en sorte que ces indésirables en soient exclus. Cette élection amènera à la tête de la cité une équipe de consuls particulièrement « huguenotphobes ». A leur tête le consul Claude de Peyronne, que nous voyons tenir dans une assemblée du 27 octobre un véritable plaidoyer anti-protestant<sup>2</sup>. Il semble donc que l'occupation des Cordeliers ait suscité chez les catholiques les plus zélés un rejet de la religion réformée, rejet qui s'exprime par voix électorale.

Sans doute par crainte qu'ils n'influencent trop la vie de la cité par leurs décisions, ou simplement par désir d'exclusion à titre punitif, les réformés de Valence voient leurs droits de citoyens touchés dans leur essence même : leur exclusion d'une participation à la vie politique de la cité, ce qui en fait immanquablement des citoyens de seconde zone. Cet acharnement contre cette catégorie de la population se manifeste également lorsque Montbrun apporte les pardons du roi obtenus par l'action de l'évêque. Le 30 mai, lors de la réception du premier pardon, nous avons déjà vu que les consuls étaient pris de cour dans leur politique de marginalisation des huguenots. Apprenant le pardon, ils en retardent l'application et mettent immédiatement en place d'autres mesures oppressives<sup>3</sup> avant de ne pouvoir le faire sans s'opposer ouvertement à l'évêque. Au moment où arrive ce premier pardon l'équipe des nouveaux consuls, Peyronne à sa tête, tente d'opérer un durcissement sans précédent. Ils décrètent qu'on empêche de rentrer dans la ville les « étrangers et fugitifs », c'est-à-dire les bannis, et qu'on expulse aussi de la ville leurs femmes et leurs enfants<sup>4</sup>, sans doute pour leur supprimer leurs principales raisons de tenter un retour dans Valence.

Le 21 juillet 1560, Montbrun a ramené à Valence un nouveau pardon du roi. Mais les consuls encore une fois, ne veulent pas entériner ce pardon avant d'y avoir fait « quelques mitigations, pour pouvoir tenir les rebelles en quelque crainte du roy »<sup>5</sup>. Les consuls, de leur propre aveu, ont bien vu que la politique conciliatrice de la Reine Mère et de l'évêque n'amène pas le calme espéré, du moins à court terme. Ils

---

<sup>1</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 5 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 269 v.- 271 v., 27 octobre 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 249 v. – 251 v., délibérations consulaires des 30 et 31 mai 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 249 v. – 251 r., 30 mai 1560.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 258 v. – 259 v., 21 juillet 1560.

ont donc choisi une fois de plus de malmenager la communauté protestante de leur ville.

Enfin, des sanctions financières veulent être imposées aux réformés. En effet, l'entretien des troupes qui étaient venues pacifier la situation d'avril 1560 coûte cher et pèse sur la ville, de même que l'entretien de la milice bourgeoise. Les consuls, voyant que « le roi ayant bon plaisir de châtier de punir les rebelles et séditeux »<sup>1</sup> désirent imposer sur les huguenots restants en ville des sommes telles que les frais occasionnés par les séditions soient remboursés... par les « séditeux » eux-même ou leurs coreligionnaires valentinois.

Que ce soit donc par le biais d'une exclusion pure et simple de la ville, par une suppression des droits fondamentaux, des impositions ou encore par des restrictions aux édits royaux, « la frange radicale » des catholiques de Valence avec les consuls à sa tête a réalisé une véritable réaction identitaire à la suite des évènements d'avril 1560 : on cherche désormais par tous les moyens à se débarrasser des huguenots, ces citoyens désormais fortement indésirables.

Pour Monluc les réformés sont des schismatiques, alors que pour Gondrin et les consuls ils sont des hérétiques. Ces deux perceptions différentes ont entraîné deux politiques elles aussi bien différentes. Les protestants de Valence sont donc pris dans la tourmente de ces luttes politiques qui tournent finalement à leur détriment, car l'évêque, trop souvent absent de sa ville épiscopale, ne réussit pas à mener jusqu'au bout sa politique de conciliation. Avec ces mesures répressives, les huguenots de Valence, jusqu'en avril 1562, n'ont plus tenté de coup de force tel que celui de l'occupation des Cordeliers. Ils n'organisèrent que quelques actions pour diffuser leur foi, mais se heurteront constamment au mur de l'orthodoxie valentinoise, incarnée par les consuls et le lieutenant général la Motte-Gondrin, malgré les tentatives de conciliation de Jean de Monluc.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 267 v. – 268 r., 11 octobre 1560.

Outre ces affrontements politiques, la prise de conscience du « problème huguenot » a eu des conséquences sur la vie même de la cité, en dehors du cadre systématiquement religieux. Les conséquences de ces divisions sont catastrophiques pour la cohésion de la cité. Dès le 3 avril 1560, quelques jours seulement après le début de l'occupation des Cordeliers, des catholiques valentinois quittent la ville avec leurs plus beaux meubles, des coffres et lits de plumes<sup>1</sup>. Tout porte à croire que fuyant les troubles occasionnés par les huguenots, ses habitants, parmi les plus prospères, abandonnent la ville à son sort. Rappelons nous que leur fuite se déroule dans un contexte de vives tensions puisque des huguenots zélés menacent de se saisir de l'arsenal de la maison consulaire. On voit bien que cette fuite dérange, il y a plusieurs protestations et il leur est donc conseillé de partir dans la plus grande discrétion<sup>2</sup>. Joubert mentionne également la fuite de plusieurs familles avec leurs meubles, autour du 18 mai 1560, c'est-à-dire après la cérémonie de la Cène organisée publiquement par les réformés<sup>3</sup>. Mais on voit assez bien qu'il s'agit une nouvelle fois de grandes familles de la ville, parmi lesquelles se trouve le juge de Valence lui-même. Ces familles craignent essentiellement la colère du roi et abandonnent donc la ville à son destin pour fuir à Tournon<sup>4</sup>, où elles possèdent sans doute de la famille ou d'autres biens. On voit donc que tout un pan de la société se désolidarise du devenir de la ville. Parmi les familles de notables restant, plusieurs sont divisées et il en fut sans doute de même pour les familles de conditions inférieures. C'est le cas de celles des Saillans et des Joubert, devenues parentes par le mariage. Dans ses mémoires, François Joubert parlant des réformés allant au prêche, mentionne pudiquement « qu'y allaient d'autres gens d'état aussi que je n'ai pas voulu écrire parce qu'ils étaient de mes parents et ne méritaient pas d'être nommés »<sup>5</sup>. Au folio précédent il mentionnait effectivement que François de Saillans, le propre fils de Gaspard, chez qui logeront le comte de Clermont puis La Motte-Gondrin, faisait partie des chefs réformés les plus zélés et occupait avec ses coreligionnaires le couvent des Cordeliers<sup>6</sup>. Les catholiques de la ville ne font plus confiance à leurs concitoyens réformés. On le voit encore à travers la délibération du 23 mars 1561 qui ordonne aux « dizemiers », membres de la milice bourgeoise, de garder un oeil sur les huguenots

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 234 v., 3 avril 1560.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 3 r.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 3 r.

<sup>6</sup> *Ibid.* f° 2 v.



de leur quartier<sup>1</sup>. Le 11 décembre à nouveau, on accuse les réformés qui demandent la liberté religieuse de vouloir se désunir du corps de la cité<sup>2</sup>. Que se soit donc au niveau de la conscience communautaire jadis commune à tous les habitants d'une ville, ou au niveau de la cellule familiale, la cassure religieuse occasionnée par la diffusion de la Réforme à Valence provoque de profondes divisions qui semblent alors irrémédiables. Les mentalités collectives évoluent vers une fortification des solidarités interreligieuses plus que interfamiliales et interurbaines.

La vie de la cité est touchée en réalité sur toutes ses facettes. En matière économique aussi, la vie de la cité se trouve perturbée. Le 2 mai, la suspicion avait provoquée le déplacement du marché hors des murs de Valence, à proximité du prieuré de Saint-Félix<sup>3</sup>. Les fermetures des portes semblent également gêner le commerce, à tel point que les consuls, en décembre 1561, sont prêts à s'opposer à Gondrin pour toutes les maintenir ouvertes, quitte à en renforcer la garde (qui serait alors doublée, pour passer à deux hommes !)<sup>4</sup>. Mais plus généralement, les finances de la ville n'étant déjà pas très bonnes, les troubles dans la cité participent à l'appauvrissement général de celle-ci<sup>5</sup>. Cette situation de pauvreté est à plusieurs reprises mentionnée dans les délibérations consulaires, surtout quand il s'agit de réduire les dépenses extraordinaires. Ce fut le cas nous l'avons vu lorsque les consuls déclarent ne pas avoir les moyens d'entretenir un corps de 300 hommes, ou encore en juillet 1561, la ville doit refuser la venue d'un grand prédicateur du nom de François Baldoïn si l'évêque ne prend pas en charge son financement<sup>6</sup>. La fermeture des portes, l'instabilité et l'insécurité ont sans doute réduit les flux commerciaux vers la ville et ont empêché les consuls de prélever autant de taxes que l'année précédente. L'instabilité nuit donc considérablement aux finances de la ville. Pour trouver l'argent nécessaire, les consuls ont dû procéder à une méthode qui va être de plus en plus systématisée au cours des troubles jusqu'en 1563 : il s'agit d'une imposition ou d'un

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 287 r. – 288 r., 23 mars 1560.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 123 r. – 125 r., 11 décembre 1561. Attention, bien qu'il ne s'agisse probablement pas d'une compilation de deux registres, ces folios font parti de ceux qui reprennent une numérotation sans suivre celle du départ.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 241 v. – 242 r., 2 mai 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 127 r., 17 décembre 1561.

<sup>5</sup> AMV, CC 35, cahier n° 107 : 24 avril 1559 au 25 avril 1560 (en Dauphiné l'année commence autour du 25 mars), le déficit des finances de Valence n'était que de 565 florins soit environ 338 livres (nous avons calculé que 1 livre équivaut à environ 1,667 florins). Mais l'année suivante comme nous le montre le cahier n° 108, les comptes de la ville sont nettement moins bons. Au 24 avril 1561, la dépense s'élève à environ 8137 livres, justifiés notamment par l'entretien des compagnies et de la milice, tandis que les recettes ne s'élèvent qu'à 6957 livres. Pour les consuls, le calcul est rapide : « on a plus despendu que receu » (f° 32 v.). Le déficit s'élève désormais à environ 1180 livres.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 105 v. – 106 r., 20 juillet 1561.

prêt organisé sur les plus « aisés » de la ville, c'est-à-dire les personnes les plus fortunées. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail quand le phénomène sera plus important, précisément au cours de notre troisième partie. Le 26 avril 1560, lorsqu'une compagnie de 100 hommes est mise sur pied dans la ville, ce sont les plus *aisés* de Valence qui sont imposés pour contribuer aux frais occasionnés par l'entretien de la compagnie. Le 18 août de la même année, lorsque Gondrin réclame qu'on lui prête 1000 écus remboursables sous 15 jours, pour financer son expédition contre Montbrun, ce sont à nouveaux les « personnes aisées » de la ville qui sont mises à contribution pour satisfaire le prêt du lieutenant général<sup>1</sup>. Seront-ils effectivement remboursés dans ces délais ? Rien n'est moins sûr étant donné les dettes que la Motte-Gondrin laissera aux valentinois à sa mort. Les consuls ont également pensé à un autre moyen pour réunir l'argent nécessaire. Ils prélèvent une taxe sur les nouveaux habitants, la somme de 5 florins. Dès le 22 mai 1560 cette possibilité est formulée au conseil, mais il faut obtenir l'aval du Parlement<sup>2</sup>. Après avoir obtenu l'avis du juge de Valence<sup>3</sup>, la mesure est mise en place le 5 juin et elle est même étendue rétroactivement aux habitants de la ville qui se sont installés depuis plus de dix ans<sup>4</sup> !

Enfin, l'université de Valence, pourtant « la chose principale du bien de cette ville »<sup>5</sup> pour les valentinois, n'est pas non plus épargnée par les troubles. Les prêches qui y furent tenus ainsi que le rôle de ses « écoliers » dans les actions des réformés ont porté un très grand préjudice à son fonctionnement. Le 19 mai, les consuls décident d'en suspendre les lectures jusqu'à nouvel ordre<sup>6</sup>. Les protestations des professeurs tels que François Joubert lui-même, Loriol, protestant, ou encore le doyen Cluzet, craignant que « d'autres (universités) s'augmenteraient par la ruine de celle-ci », n'y feront rien<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 263 r. - 264 r., 18 août 1560.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 248r.- 249 r., 22 mai 1560.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 249 v., 24 mai 1560.

<sup>4</sup> AMV, BB6 f° 252 r., 5 juin 1560.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 247 v., Deuxième délibération du 19 mai 1560.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 6 v.

A la veille de la guerre, la situation de « la république de Valence » est donc dans un état extrêmement critique. Certes une politique répressive menée par La Motte-Gondrin, appuyé par consuls de la ville, a réussi à maîtriser les huguenots de Valence. Mais ce fut au prix d'une réelle rupture de l'unité urbaine. La situation financière quant à elle est totalement exsangue. Les consuls en sont à chercher à empêcher les fraudes sur le prix des viandes, notamment chez les bouchers du bourg<sup>1</sup>, en punissant du fouet les voleurs, sans doute afin de pouvoir prélever les taxes dont la ville a besoin. Dans le même temps ils cherchent aussi désespérément un moyen pour soulager le « tiers état » face à « la cherté des vins et chairs qui augmentent journellement »<sup>2</sup>.

Le 21 mars, 20 jours après le massacre de Wassy perpétré par les propres troupes du gouverneur du Dauphiné, un regain de tension secoue Valence. Les protestants se préparent-ils au combat qui s'annonce ? Gondrin fait à nouveau fermer trois portes de la ville<sup>3</sup>. Dans tout le royaume un certain flottement est en effet perceptible au cours des premières semaines de mars<sup>4</sup>. L'ordre de mobilisation générale serait venu d'une lettre rédigée par Bèze le 20 mars qui semble t-il aurait circulé très vite. On sait par exemple qu'une copie est parvenue à Nîmes le 28 mars<sup>5</sup>. Peut-on imaginer que ce regain de tensions à Valence puisse correspondre à la réception d'une des copies des lettres de mobilisation ? C'est en effet fort probable. De plus, les 22 ou 24 mars Condé fait expédier aux Eglises des principales villes du royaume des lettres faisant état du massacre de Wassy, ajoutant que le duc de Guise s'était saisi des personnes du roi, de ses frères et de sa mère. Si Valence n'en a peut-être pas reçu, on peut être sûr que c'est le cas de Lyon. En un jour les nouvelles auraient pu atteindre Valence. C'est donc dans un climat d'extrêmes tensions qu'éclatent les événements d'avril 1562.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f°137 v., 31 mars 1562.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 135 r., 21 mars 1562.

<sup>4</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 527.

<sup>5</sup> *Ibid.*

### **3) Les violences d'avril 1562 décryptées**

Il est temps d'étudier de plus près les violences commises par les protestants lors de la prise de Valence. Leur origine est-elle un acte de vengeance ? Leur violence relève-t-elle d'une sauvagerie improvisée ? La question est complexe mais mérite bien que l'on y regarde de plus près pour comprendre ces « folles journées ». Si comme dans le cas de la mort du lieutenant général et de l'iconoclasme qui s'en suit le déchaînement de violence semble être l'acte d'une foule furieuse, nous verrons qu'elles obéissent néanmoins à une stratégie précise et méthodique de la part des huguenots.

#### **a) la mise en scène de la mort du lieutenant général**

Rappelons-nous des circonstances qui entourent la mort de la Motte-Gondrin : le 25 avril 1562, la population valentinoise semble s'être soulevée comme un seul homme contre son autorité, suite à une tuerie dont les circonstances, nous l'avons vu, restent encore incertaines. Acculé dans le logis de Gaspard de Saillans, le lieutenant général est assassiné le 27 avril après avoir été stoppé dans sa fuite par les toits. Son corps est ensuite suspendu à la fenêtre du logis de Plovier sur le toit duquel, semble-t-il, il fut capturé. Son meurtre avait été perpétré par l'un des gentilshommes de l'armée du baron des Adrets, entrée le même jour dans Valence, qui et semble-t-il avait ainsi réglé une affaire personnelle. C'est en effet ainsi que nous le présente le chroniqueur Jacques Auguste de Thou et Nicolas Chorier<sup>1</sup>. La façon dont fut suspendu le corps de Gondrin serait un élément en faveur d'une vengeance, bien que les récits de l'époque, c'est-à-dire celui de Joubert, n'en fassent pas mention. Cela n'a toutefois pas échappé à Chorier. Il semble donc que la mort du lieutenant général soit l'œuvre d'une foule en colère, excédée par ses pratiques autoritaires, qui se serait mêlée d'une vengeance personnelle.

Selon les sources, c'est donc une vengeance tant personnelle que populaire qui explique la mort de Gondrin. Mais peut-on se contenter de cette seule explication ? Il nous semble que derrière cette colère spontanée, c'est peut-être au nom de Dieu que fut tué La Motte-Gondrin. Cette violence en effet, d'une gravité extrême puisqu'il s'agit de la mort d'un homme, et d'un homme qui est le plus haut représentant de

---

<sup>1</sup> De THOU, *Histoire universelle...op. cit.* p. 284-285 et Nicolas CHORIER *Histoire générale...op. cit.* p. 556.

l'autorité royale en Dauphiné, arrive au moment où dans l'ensemble du royaume les luttes prennent l'aspect d'une violence collective primant sur le légalisme judiciaire<sup>1</sup>. C'est pour cette raison que le baron des Adrets tente de s'en disculper en écrivant aussitôt à la reine mère<sup>2</sup>. On remarque la mise en scène qui entoure cet assassinat : le corps du lieutenant général est exposé au dessus de la rue, pendu à une fenêtre pour « prouver à ce peuple que c'était lui-même »<sup>3</sup>. Jean Denis Long, sans citer sa source hélas, rajoute même que le corps de Gondrin fut traîné à travers la ville<sup>4</sup>. On a remarqué au cours de cette première guerre des mises en scène similaires, notamment dans la province, au moment du siège de Sisteron en juillet de la même année. Un capitaine catholique, capturé, est pendu à une croix par la main des femmes qui disaient venger les outrages dont il avait accablé les personnes de leur sexe<sup>5</sup>. Il n'est pas difficile d'imaginer que les motivations des protestants donnant suite à Gondrin étaient de venger l'oppression qu'il avait fait peser sur eux au cours de ces deux dernières années. On remarque donc comme à Sisteron, qu'il s'agit d'une violence sélective, que les huguenots destinent à montrer que la guerre qu'ils mènent est une guerre de justice, visant à la défense du peuple innocent, des bons, contre les outrages et punitions de ceux par la méchanceté desquels la paix publique est, ou a été troublée<sup>6</sup>. Il semble donc qu'en Dauphiné c'est la mort du lieutenant général à Valence qui inaugure ce processus démonstratif. Mais nous pouvons voir encore plus loin. Cette violence vise à la diffusion de la Réforme. Si elle ne touche pas immédiatement le clergé catholique, l'évêque ou ses gens, c'est l'homme du duc de Guise qui est frappé, et par extension le duc de Guise lui-même. Ce dernier s'était fait aux yeux du royaume le défenseur fervent d'un catholicisme pur et dur, inspiré au départ par Rome. A travers la personne du lieutenant général, c'est donc aussi le pape, ce représentant du diable qui est visé. En frappant Gondrin, ce sont donc les doctrines de la papauté qui sont frappées, la main du malin qui est enlevée de la cité, et la réconciliation envers Dieu qui est commencée. C'est donc en ce sens que l'on peut en effet dire que Gondrin a été tué au nom de Dieu. Si les protestants n'en ont

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 608.

<sup>2</sup> *Lettre du seigneur baron des Adrets à la reine mère touchant la mort de la Motte-Gondrin.* In CONDE, *Mémoires*, t. III, pp 348-349.

<sup>3</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 309.

<sup>4</sup> J-D LONG, *La Réforme et les guerres de religion...op. cit.* p. 46.

<sup>5</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu, ...op. cit.* p. 309.

<sup>6</sup> *Ibid.*

pas fait ouvertement et explicitement la promotion, c'est pourtant bien de cela qu'il s'agit, mais sous une forme implicite.

Deux éléments permettent donc d'expliquer la mort de La Motte-Gondrin. L'histoire de la vengeance personnelle et populaire en est un. Par la haine qu'il avait suscitée, Gondrin a créé un climat de suspicion extrême qui finit par dégénérer en émeute populaire dont il constitua la cible principale. Il a cristallisé les rancœurs découlant des vexations imposées aux protestants. Mais c'est surtout l'idéal religieux porté par les réformés qui permet d'expliquer comment et pourquoi est mort le lieutenant général. Ce second point, essentiel, découle en fait du premier. La mise en scène de la mort de Gondrin inspire au peuple l'avènement de la justice et symbolise le triomphe à venir du Christ, qui est précisément essence de toute justice. Les réformés inaugurent ainsi à Valence une politique destinée à justifier la guerre ouverte qu'ils lancent aux papistes, et dont le but immédiat est l'anéantissement de la tyrannie du duc de Guise et de Rome sur la communauté des croyants.

Cependant, une dernière question plus matérielle entourant cette mort reste encore à élucider : il s'agit des lettres retrouvées dans les affaires personnelles de la Motte-Gondrin. De Thou<sup>1</sup> et le *discours ès ville de Valence*<sup>2</sup> en font mention, tandis que le même *discours* précise aussi qu'il en fut retrouvé de semblables chez les chanoines du chapitre Saint-Jean de Lyon<sup>3</sup>. Il s'agirait de lettres du duc de Guise commandant à la Motte-Gondrin de massacrer de façon « cruelle »<sup>4</sup> tous les protestants des villes du Dauphiné. Alors que la théorie d'un complot royal déclenchant la Saint-Barthélemy de 1572 est désormais fortement remis en cause, voire exclu<sup>5</sup>, peut-on sérieusement imaginer que le gouverneur du Dauphiné, fut-il le duc de Guise lui-même, ait pu programmer « une Saint-Barthélemy avant l'heure » ? Aucune de ces lettres ne nous est parvenue. Certes nous disposons d'une lettre de Charles IX adressée à Gondrin et datée du 28 avril 1562 qui félicite le lieutenant général d'avoir procédé à des exécutions de protestants et lui suggérant de rendre les armes aux catholiques de la ville avec toutefois l'ordre de ne pas attaquer les

---

<sup>1</sup> De THOU, *Histoire universelle...op. cit.* p.

<sup>2</sup> *Discours de ce qui a été fait ès villes de Valence et de Lyon, et en premier lieux de la ville de Valence*, in CONDE, *Mémoires...op. cit.*, p.340.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 342.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 340.

<sup>5</sup> Jérémie FOA, « Protestants, Catholiques et Voisins. De la « Non-Saint-Barthélemy » dans quelques petites villes françaises », article non encore publié.

huguenots tant qu'eux-mêmes n'attaquent pas (annexe 7). Mais est-on sûr de son authenticité ? Toujours est-il qu'il ne peut s'agir que d'une lettre qui a dû arriver à valence après sa prise de contrôle par le baron des Adrets. Ces lettres ont-elles réellement été écrites par le duc de Guise ? Ont-elles pu être inventées par les meneurs huguenots pour justifier leur prise d'armes, comme ils ne cesseront de le faire durant la guerre ? Rappelons-nous que dès 1561 les églises réformées du royaume se sentent menacées d'une agression collective à travers une sorte de rumeur qui se propage d'une ville à l'autre<sup>1</sup>. Ce qui expliquerait la mention de ces mystérieuses lettres à Lyon. Le calviniste de Millau note ainsi le projet avorté du massacre de tous les réformés de Toulouse la nuit de la Noël 1561. A Béziers le 15 mars 1562, la foule au prêche est prise de panique croyant que les catholiques sont en chemin pour leurs couper la gorge<sup>2</sup>. Cette panique n'est pas sans rappeler celle de Valence qui déclencha la mort de Gondrin...et qui pourrait venir nourrir et justifier les doutes que nous avons déjà émis quant aux intentions aussi malveillantes que ce que Bèze a bien voulu faire endosser à la Motte-Gondrin. L'amplification du fantasme du massacre est en réalité un effet de la propagande qui suit l'épisode décisif de Wassy. C'est la conséquence d'une peur enracinée dans la brutalité de la répression catholique<sup>3</sup>...qui devait être très pesante à Valence. Denis Crouzet dans ses *guerriers de Dieu* nous mentionne une autre source parlant des lettres découvertes à Valence dans les affaires personnelles de Gondrin<sup>4</sup>. Mais on remarque que sans conteste, ces rumeurs nourrissent chez les protestants la notion de ce que Crouzet nomme la « juste querelle », une défense qui serait devenue légitime et naturelle sur la route d'une victoire voulue par Dieu. Tous les doutes nous sont donc permis quant à l'authenticité de ces dites lettres, tant que ni leur existence ni leur authenticité ne seront véritablement prouvées.

A la fin de cette journée du 27 avril 1562, après la mort de La Motte-Gondrin, les gentilshommes accompagnant le baron des Adrets, ainsi que plusieurs autres notables présents à Valence s'assemblent et choisissent officiellement pour chef le baron des Adrets<sup>5</sup>. Cet acte fondateur marque en Dauphiné la prise en charge d'une

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 613.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 310.

guerre publique par la noblesse provinciale, constituée comme dans l'ensemble du royaume en un parti nobiliaire<sup>1</sup>.

#### b) Les violences touchant les autres catholiques de la ville.

Cet aspect des violences a été omis par les chroniqueurs tels que Théodore de Bèze, Chorier et les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils ne mentionnent guère que les actes iconoclastes perpétrés, comme ce fut le cas dans tout le royaume<sup>2</sup>. Christophe Vyt, en 2000 s'est penché sur cet iconoclasme. Mais *quid* des autres violences ? C'est toute une armée protestante qui occupe désormais Valence, avec la ferme intention de mener une guerre visant à éradiquer la souillure romaine. Difficile donc d'imaginer que seul le lieutenant général et quelques images furent malmenés une fois la ville prise. Quel fut donc le degré de ces violences ? Point de véritables informations à tirer des délibérations consulaires. Les pages sont restées blanches durant ces journées d'avril<sup>3</sup>. Après le chaos perpétré le jour de l'élection des consuls, il semble que ceux-ci n'aient pu se rassembler et délibérer sereinement durant les événements. Nous devons donc chercher d'autres sources de l'époque pour déterminer les violences commises. François Joubert, alors absent de la ville, a été néanmoins informé des événements qui s'y sont déroulés. Les éléments qu'il nous rapporte dans ses mémoires peuvent donc être considérés comme fiables, à plus forte raison que le calme revenu, il fit son retour dans Valence et côtoya les témoins de ces journées d'avril. Nous avons également la chance de disposer du récit d'un témoin oculaire des événements : il s'agit de celui du chanoine Achille Magnan, rédigé en latin dans les comptes de Saint-Apollinaire<sup>4</sup> et publié au début du XX<sup>e</sup> siècle dans un bulletin archéologique de la Drôme<sup>5</sup>. Voilà des récits capables de nous permettre de cerner un peu mieux les violences dont Valence fut le théâtre.

Les actions des huguenots furent dans un premier temps dirigées contre les biens d'église et les clercs. Magnan, dont une traduction française presque complète de son texte figure dans les *Annales valentinoises* de Marius Villard<sup>6</sup>, rapporte que

---

<sup>1</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 529.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 137 v. – 142 r.

<sup>4</sup> ADD, 15G 49, Compte de l'Eglise Saint-Apollinaire, livret volant n° 99, f° 2 v. – 3 r. (6 folios), avril 1562.

<sup>5</sup> AMV, Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme, 1921, t. 55, pp. 142-143.

<sup>6</sup> VILLARD, *Annales valentinoises*, p. 68.



les offices divins et la messe furent suspendus et que les prêtres, sans doute saisis de terreur fuirent la ville<sup>1</sup>. Joubert précise lui que les clercs furent bien chassés de Valence<sup>2</sup>. Il semble également que les huguenots saccagèrent les reliques des saints et s'en prirent au trésor de la cathédrale : « cappas », « calices », « iocalia »<sup>3</sup>, etc. Le chanoine rapporte encore que des tombeaux furent ouverts et que les huguenots détruisirent par le feu tous les « instrumentaque » d'église, c'est-à-dire le mobilier, les accessoires divers, mais éventuellement aussi des documents<sup>4</sup>.

Le « templum » il faut comprendre Saint-Apollinaire, fut incendié, les tuiles furent brisées, sans doute pour y empêcher les rassemblements, les images furent détruites à la hache, le tabernacle profané et l'autel brisé tandis que les cloches et les orgues furent réemployés par les protestants<sup>5</sup>.

Hormis l'exil forcé des clercs, ces violences concernent surtout les biens d'Eglise, sous une forme bien connue dans la cité depuis 1560 : l'iconoclasme. Nous avons déjà vu qu'il ne s'agit pas d'une pulsion destructrice incontrôlée de la part des huguenots. On voit que les cibles ne sont pas choisies au hasard : les images et les autels ; de même la messe est supprimée. Tout concourt à supprimer les idoles du culte romain, dans cette dynamique massive de libération de l'angoisse. Nous avons déjà étudié la raison du refus des images chez les réformés. L'autel est lui aussi brisé parce qu'il est le support de l'acte central de la messe catholique : l'eucharistie en commémoration du sacrifice du Christ. C'est sur cet autel que le prêtre élève « Jehan le Blanc », rien de plus qu'un Dieu de pâte pour les réformés<sup>6</sup>, la plus immonde des idoles catholiques, élevée pour focaliser tous les regards et les désirs des fidèles. Cet acte est sacrilège car Dieu étant pure spiritualité, la Cène catholique détourne du Dieu vivant, de l'Evangile. En brisant l'autel sur lequel est pratiqué ce rite offensant Dieu, les huguenots usent une fois de plus d'une violence synonyme de réconciliation avec Lui, en détruisant les signes de l'abomination papiste. Toutes les offenses des catholiques susceptibles d'entraver la possibilité d'une nouvelle Alliance entre Dieu et son peuple sont supprimées. Des reliques de saints sont également détruites : là encore cet acte correspond à la théologie de Calvin. A l'instar de l'adoration des

---

<sup>1</sup> ANNEXE 12.

<sup>2</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 14 r.

<sup>3</sup> Respectivement « coiffe » ou « cape », il s'agit sans doute des chasubles et des mitres, « calices », « bijoux » in *Lexique latin-français, Antiquité et Moyen-Âge*, Paris, éditions Picard, 2006.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMV, Bulletin de la société d'archéologie... *op. cit.* p. 143, récit d'Achille Magnan (latin).

<sup>6</sup> CROUZET, Colloque France/Italie p. 422.

images, le culte des reliques transfère aux yeux du théologien protestant un honneur qui est seulement dû au Christ<sup>1</sup>. La destruction des reliques, comme le firent les huguenots à Valence, répond à l'objectif fixé par Calvin : détruire l'univers de l'apparence et de la supercherie dans lequel les catholiques sont immergés<sup>2</sup>. Ces os ne sont qu'ordure et néant. Le néant revient donc au néant<sup>3</sup>. A Valence comme dans d'autres villes du royaume, cela semble obéir à un mécanisme de purification : ce sont les reliques des saints, souvent les saints patrons de la cité, qui sont saccagées en premier, comme pour rompre avec un passé de folie idolâtre<sup>4</sup>. A Valence rien ne nous indique qu'il s'agit précisément des reliques des saints patrons, mais pour qu'elles aient pu constituer une cible aux huguenots, elles devaient disposer d'une aura particulière.

En utilisant une source autre que l'écrit, on peut aussi parvenir à approfondir notre étude de la vague iconoclaste qui frappa Valence. Il s'agit d'étudier la cathédrale Saint-Apollinaire elle-même. Certaines de ses représentations sculptées en portent encore les stigmates<sup>5</sup>. Cette vague iconoclaste déferla sur l'ensemble du royaume au moment où s'ouvrait la guerre. Christophe Vyt en a déjà étudié les logiques<sup>6</sup>. Sans reprendre son travail, nous pouvons toutefois en rappeler la teneur dans le but de compléter notre démonstration. Les images d'ornementation de la cathédrale constituent une véritable Bible pour illettrés, *Biblia pauperum* selon l'expression de Grégoire le Grand<sup>7</sup>. Mais la prise de la ville a permis de donner libre cours à la pulsion iconoclaste des huguenots. Joubert nous rapporte que l'iconoclasme se déroule à Valence le vendredi 8 mai 1562<sup>8</sup>. Mais contrairement à ce qu'affirme Christophe Vyt, nous ne pensons pas que ces violences aient provoqué le départ de Joubert. Il dit lui-même qu'il était à ce moment sur la route de Grenoble. Rien d'étonnant pour une personne qui a été souvent envoyée en délégation à la cour du roi ou peut-être ici au Parlement. Il se peut cependant que la nouvelle des événements ait différé son retour à Valence. Mais François Joubert, catholique

---

<sup>1</sup> CROUZET, *La Réforme en France et en Italie : contacts, comparaisons et contrastes. Actes du colloque international de Rome*, 27-29 octobre 2005, Rome, Ecole française de Rome, 2007, pp. 403 – 430.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> ANNEXE 13

<sup>6</sup> Christophe VYT, « La mutilation des statues de la cathédrale Saint-Apollinaire de Valence en 1562 », *Etudes Drômoise*, 2002, pp. 12 – 18.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 14 r.

notoire, montre son courage et son attachement à sa ville en regagnant Valence un peu après les terribles événements d'avril. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous traiterons des relations entre catholiques et protestants de la ville pendant la guerre.

Selon Joubert, la vague iconoclaste se déclare donc à Valence le vendredi 8 mai 1560. Ce jour là, « les huguenots ont abattu toutes les croix et images des esglizes de Vallence et autant en veulent fere par tout le Daulphiné »<sup>1</sup>. Théodore de Bèze lui-même rapporte qu'il y a eu un décalage entre la prise de la ville et cet acte qui est d'une ampleur nationale<sup>2</sup>. Il faut donc différencier cette action du pillage des biens ecclésiastiques qui lui, semble consécutif à la prise de Valence. Il ne nécessite en effet pas les mêmes outils intellectuels.

Olivier Christin dans son incontournable *Révolution symbolique* souligne que l'iconoclasme fut une « théologie pratique », une action pieuse se traduisant par des rites d'humiliation et de souillure proclamant l'imposture de la foi catholique qui prétend que le sacré réside dans la matière. La destruction est alors toujours raisonnée, avec des dates choisies pour leur valeur symbolique avec des frappes préférentielles<sup>3</sup>. Pour le cas de Valence, si l'iconoclasme s'est bien déroulé un Vendredi, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une référence au Vendredi Saint, jour de la crucifixion du Christ. C'est ce jour que les réformés de Valence ont choisi pour œuvrer en une nouvelle réconciliation, en référence au jour où Dieu scelle l'alliance avec les hommes par le sacrifice du Christ. Ce sont les stigmates de cette furie iconoclaste que Christophe Vyt en 2000, alors élève de Christin à Lyon II, a voulu montrer sur la cathédrale Saint-Apollinaire. Nous avons toutefois pu noter par le récit de Joubert que toutes les églises de la ville sont touchées.

L'iconoclasme qui s'exerça sur les linteaux de Saint-Apollinaire est sélectif, donc réfléchi. Nous pensons qu'il ne s'agit pas ici d'une dégradation motivée spécialement par des raisons sociales visant à malmener l'Eglise en forme de représailles. A travers cet iconoclasme, les huguenots de Valence ont en réalité mis en pratique leur foi : les statues sont brisées au nom de la *sola scriptura*<sup>4</sup>, ce qui illustre une fois de plus l'incompréhension qui sépare les protestants des catholiques. En effet, si les personnages, les calices et les hosties sont systématiquement mutilés, les

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 310.

<sup>3</sup> CHRISTIN, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Editions de minuit, 1991, p. 147.

<sup>4</sup> Christophe VYT, « les mutilations... » *op. cit.* p. 16.

différentes Bibles sont intactes<sup>1</sup>. Sur le tympan principal notamment, on voit nettement que l'hostie tenue par le Christ a disparu sous les coups tandis que la Bible qu'il tient dans l'autre main est intacte. Cette mise en pratique de la théologie calviniste ne fait par conséquent que révéler le désaccord fondamental qui oppose les réformés aux catholiques. La *sola scriptura*, l'eucharistie et les représentations de Dieu.

Le cas de Valence n'est d'ailleurs pas isolé : à Die, sur le tympan du portail de Notre-Dame, est représenté le Christ en croix, entouré de plusieurs personnages dont Marie. Tous les personnages sont également mutilés, à l'exception des Bibles représentées. On voit donc que les protestants de Valence ont mis en pratique les paroles iconophobes entendues dans les sermons des ministres. Mais pourquoi ne pas avoir agi au moment même de la prise de Valence ? Pourquoi avoir attendu plus d'une semaine avant de donner libre cours au triomphe de la théologie de Calvin ? Difficile de répondre à cette question. Sans doute les protestants furent-ils eux-mêmes surpris de l'acte qui venait de se réaliser par leur faute, la mort du lieutenant général. Des Adrets et Condé voulaient inscrire leur mouvement dans la légalité pour rassembler le plus de monde sous leur bannière et partir délivrer le roi du joug des Guise. Des Adrets avait par ailleurs interdit de toucher les biens ecclésiastiques sans ordres du prince, conscient de l'importance de garder un tel fond de richesses intactes pour financer la guerre. Autant de raisons qui permirent dans un premier temps de garder les biens d'Eglise à l'abri de la fureur protestante. Mais lorsque au début du mois de mai arriva sur Valence la déferlante iconoclaste, il semble que ce fut comme si le signal était vraiment donné : cette fois les hostilités contre les papistes sont totalement ouvertes. Et le processus devient incontrôlable.

Ces destructions d'églises ne sont bien sûr pas le seul lot de Valence. Il suffit de remonter jusqu'à Vienne pour trouver de semblables destructions. On détruit aussi la toiture des lieux de culte catholiques pour empêcher tout rassemblement<sup>2</sup>. Cependant, nous avons remarqué que sur Valence le couvent des Cordeliers semblait avoir été préservé pour servir de lieu de culte aux réformés. On observe la même façon de faire à Vienne. Les protestants y ont endommagé la totalité des églises, à l'exception de Saint André le Bas qu'ils conservent pour y prêcher<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> ANNEXE 13

<sup>2</sup> Pierre Cavard, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Vienne, Blanchard frères imprimeurs, 1950, p. 78.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Mais d'autres actions découlant de la prise de la ville obéissent à des motivations plus matérielles et individuelles. Théodore de Bèze nous rapporte que des Adrets avait interdit que l'on touche aux richesses des églises sans instructions de Condé<sup>1</sup>, dans le but évident de les réutiliser pour financer la guerre. Mais qu'en fut-il réellement ? Les délibérations consulaires viennent à nouveau à notre aide : des traces de pillage sont avérées. Le 20 mai 1562, des Adrets nommait Changy gouverneur de Valence<sup>2</sup>. Lorsque ce dernier arrive dans la ville le 25 mai avec les lettres du baron<sup>3</sup>, on peut y lire qu'une partie de ses instructions consiste à perquisitionner les logis « où vous aurez quelques soupçons car plusieurs personnes se sont saisies des bijoux et reliques ». Ces ordres font inmanquablement référence aux actes de pillage qui accompagnèrent la prise de la ville à la faveur du chaos qui y a régné. Ces pillages ont eu lieu avant la vague iconoclaste. C'est cet aspect des violences qui pourrait représenter en lui-même une vengeance populaire contre le poids de l'Eglise romaine, bien qu'il puisse aussi s'agir d'un appât du gain opportun. Il nous a semblé important de différencier la vague de pillage de l'iconoclasme. Ce ne sont en effet pas les mêmes outils intellectuels qui sont employés !

Des indices nous permettent donc d'imaginer quelque peu le flottement qui a pu s'installer dans Valence à la prise de celle-ci, période qui paraît tout de même assez brève puisque des Adrets a rapidement repris le contrôle de la situation. Mais une question se pose encore : après la mort de la Motte-Gondrin, les clercs ont-ils eux aussi subi la vindicte populaire ? Nous n'en avons trouvé aucune trace ni dans les délibérations consulaires, ni dans l'*Histoire ecclésiastique*, et pas non plus dans les mémoires de Joubert ou le récit d'Achille Magnan, mis à part leur mise en fuite. Cependant le chanoine Perrot, dans son histoire sur Saint-Apollinaire, mentionne un récit ajouté par une autre main dans les mêmes comptes où figure les écrits d'Achille Magnan<sup>4</sup>. Ce récit est écrit d'après lui le 21 juin 1567. Marius Villard utilise également cet « autre acte des archives de Saint-Apollinaire » mais ne lui attribue aucune date. Cette note rapporterait qu'au mois d'avril, lors de la prise de Valence, les clercs qui

---

<sup>1</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 310.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 155 r./v. On y trouve recopiées les lettres que de commission que des Adrets donne à Changy.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 153 r. – 156 r., 25 mai 1562.

<sup>4</sup> PERROT, *la basilique Saint-Apollinaire (cathédrale de Valence)*, Valence, Céas, 1995, p. 136 ; réédition de l'ouvrage de 1925.

n'avaient pas fui la ville se sont réfugiés dans la cathédrale. Le 27 avril, après la mort de Gondrin, ils furent délogés et chahutés par une foule en « furey ».

« La plus grande partie menée comme larrons et criminels devant ceux qui se disoient le consistoire, dans la maison qui fut de monsieur Peloux, docteur, au devant de l'esglise, et là ils furent mocqués, oultragés avec parolles exécrables qui ne se doivent non pas dire mais penser, et furent là détenus prisonniers, avec gardes qu'il falloit nourrir à leurs despens »<sup>1</sup>.

La note semble encore préciser que dans les jours qui suivirent, les dénommés Dupont et Gournier s'enfuirent moyennant argent. Mais des prêtres qui tentèrent aussi leur chance furent rattrapés et massacrés<sup>2</sup>. A notre plus grand regret, après avoir épluché tous les comptes présents sous la cote 15 G 49 au sein de laquelle le récit de Magnan se trouvait, ainsi que celles juste avant et juste après<sup>3</sup>, nous n'avons hélas rien trouvé. L'intérêt de cette note est énorme, mais nous ne pouvons hélas authentifier ces informations. Nous n'osons dire qu'il n'a peut-être jamais existé car Villard et Perrot donnent véritablement l'impression de l'avoir parcouru des yeux. Sans doute le papier est-il perdu. Ce récit est d'une gravité à la mesure de l'intérêt qu'il suscite chez l'historien. En effet, jusqu'à présent, hormis la mort de Gondrin et l'iconoclasme, aucune autre violence n'a été rapportée. Après avoir supprimé la messe, les huguenots, à travers ses humiliations, en viennent à supprimer ceux qui en assurent la pérennité des offenses catholiques, c'est-à-dire les prêtres<sup>4</sup>. On peut rapprocher ces actions expiatoires de l'iconoclasme.

Mais que penser de ce récit ? Nous sommes quasiment sûr de l'authenticité du récit de Magnan. Pourtant il ne parle pas de cette mise en scène alors qu'elle l'aurait concernée... sauf s'il a fui, ce que ses notes ne précisent pas. Joubert parle d'iconoclasme, mais pas d'humiliation ou de massacre de prêtres. Peut-être ne savait-il pas tout au moment où il rédige ses mémoires. Nous sommes dans l'incapacité de dire ce qui c'est réellement passé. Nous choisissons donc d'employer la plus grande réserve vis-à-vis de ces événements. Cependant, un doute principal persiste : nous savons qu'en France cette guerre aux « razés »<sup>5</sup> est plutôt un phénomène tardif dans

---

<sup>1</sup> VILLARD, *Annales valentinoises*, Monographie des villes et villages de France, Le Livre d'Histoire, 2005, p. 68 (réédition de l'ouvrage de 1825).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> ADD, 15G 48, 15G 49, 15G 50.

<sup>4</sup> CROUZET, *Colloque...op. cit.* p. 421.

<sup>5</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 617.

ces conflits interreligieux. Les violences envers le clergé apparaissent essentiellement lorsque chez les huguenots l'espoir que la Réforme s'impose à tous d'elle-même se dissipe. Ils feront alors endosser aux clercs la responsabilité de l'échec<sup>1</sup>. Il serait donc véritablement étrange que cette violence se produise déjà en avril 1562, alors que les huguenots viennent de remporter un succès facile et prometteur en anéantissant la Motte-Gondrin, leur persécuteur. Mais nous ne pouvons rien exclure. Dès le mois d'avril 1562 en Languedoc par exemple, à Caylus, un prêtre trouve la mort à l'issue d'un rituel similaire<sup>2</sup>. Nous pensons alors qu'éventuellement ce récit pourrait être un mélange d'évènements postérieurs à ceux d'avril 1562. Mais comment le mettre en évidence ? Notre connaissance des évènements postérieurs qui se déroulèrent à Valence n'est encore que trop lacunaire. On sait juste qu'en 1566 les protestants se soulevèrent à nouveau et reprirent la ville en 1568<sup>3</sup>.

Enfin, nous nous sommes questionné sur façon dont les valentinois, les catholiques en particuliers, ont vécu la prise de Valence par les troupes du baron des Adrets. On l'a vu, les catholiques voient leur liberté de culte supprimée. Joubert nous rapporte que les soldats du baron furent logés durant trois jours chez les habitants de la ville<sup>4</sup>. L'effectif de l'armée protestante devait s'élever à quelques milliers d'hommes, nous ne pensons donc pas que les catholiques aient été les seuls à les loger. Nous ne pouvons pas préciser la manière dont les choses se passèrent entre les soldats et la population catholique car nous n'avons pas retrouvé de plainte. Ce n'est jamais facile pour une famille de loger des soldats, dont les mœurs sont souvent brutales. On peut cependant penser que pour des Adrets, la discipline de ses troupes était un enjeu, d'une part pour montrer son autorité sur ses hommes, et d'autre part pour ne pas se mettre toute la ville à dos. On peut supposer que ces raisons limitèrent les dommages, tant chez les catholiques que chez les protestants. Les papistes furent néanmoins immédiatement désarmés et durent déposer leurs armes à la maison consulaire<sup>5</sup>. Les protestants s'assurèrent ainsi plus solidement le contrôle de la ville tout en mettant les catholiques en position de faiblesse. Magnan précise également que plusieurs catholiques furent forcés à l'exil, parfois violement, avec leurs femmes

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> CROUZET, *Colloque...op. cit.* p. 421.

<sup>3</sup> OLLIVIER, *Essais historiques...op. cit.* p. 119.

<sup>4</sup> AMV, MS 204, Mémoires de François Joubert, f° 14 r.

<sup>5</sup> *Ibid.*

et leurs familles<sup>1</sup>. Cette mesure, brutale, n'est pas sans rappeler les expulsions ordonnées par les consuls catholiques le 30 mai 1560. Il s'agissait alors d'expulser les femmes et les enfants des huguenots bannis de la cité<sup>2</sup>. Si cette mesure peut être vue seulement comme une façon de mieux contrôler la population catholique de la ville, comme c'était le but des consuls en 1560, on ne peut s'empêcher de trouver des similitudes avec la politique que des Adrets va systématiser durant la guerre : rendre coup pour coup à l'adversaire catholique. Que se soient ces exils forcés ou la mort de la Motte-Gondrin, tout se passe à Valence comme s'il y avait un rituel de défi montrant à l'ennemi papiste que chacun de ses actes recevra le paiement qu'il mérite<sup>3</sup>. Telle est la façon dont des Adrets conçoit la guerre qu'il vient d'ouvrir à Valence. Rendre la pareille à la barbarie de l'ennemi est pour lui un moyen de se mettre en position de force dans le but de la faire cesser<sup>4</sup>.

Quant aux violences de la vie courante entre habitants eux-mêmes, les délibérations n'en laissent rien paraître. Le 18 mai cependant, Rogier s'était plaint que « certains particuliers ont rompu et ouvert des certains passages, portes et cloisons de jardins en plusieurs endroits sous prétexte d'accommoder comme ils l'entendent »<sup>5</sup>. Carole Jourdy dans son mémoire de maîtrise réalisé en 2000 sous la direction d'Olivier Christin y voit un reflet des violences anti-catholiques, mais sans plus de précisions<sup>6</sup>. Que peuvent bien vouloir dire ces actes ? Rogier on le sait, est catholique. Mais peut-on penser que les autres particuliers touchés le sont aussi ? La délibération n'en fait pas mention. Mais si c'était le cas, seraient-ce des manœuvres d'intimidation menées par des huguenots zélés envers leurs concitoyens catholiques restés à Valence ? Ces actes pourraient tout aussi bien refléter des règlements de compte sociaux ou de voisinage, perpétrés à la faveur d'un flottement général. Mais hormis peut-être ces faits, aucun déchaînement de violence anti-catholique entre habitants n'est signalé à Valence.

A Valence, la destruction des images, de l'autel, la désacralisation du corps des saints, et aussi d'autres personnes au passé probablement illustre puisque leur

---

<sup>1</sup> Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme, t. 55, 1921, pp. 142 – 144. et voir en ANNEXE 12.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 249v. – 251 r., 30 mai 1560.

<sup>3</sup> CROUZET, *Les guerriers de Dieu...op. cit.* p. 611.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 150 r., 18 mai 1562.

<sup>6</sup> AMV, «mémoire de Carole Jourdy », p. 25.



tombeau est ouvert, sont intégrés dans un processus de destruction visant à faire disparaître de l'espace la « pollution papiste ». La violence des hommes se fonde dans le langage même de Dieu dont Calvin s'est fait l'interprète<sup>1</sup>. Cette violence se présente comme un exposé doctrinal de la *sola fide* et de la *sola scriptura* : il s'agit de rompre le charme diabolique orchestré par l'Eglise romaine. Par cette violence inaugurée par la mort de la Motte-Gondrin, oppresseur des vrais croyants, la ville est au centre d'un processus de purification pour entrer dans ce que les réformés conçoivent comme une ère nouvelle que chaque chrétien devrait amener : la construction du Royaume de Dieu et la destruction de Babylone. Le baron des Adrets forme juste après la mort de Gondrin une alliance entre les gentilshommes dauphinois. Cette alliance scelle l'entrée en guerre, on rendra à l'ennemi papiste chacun des coups qu'il portera.

---

<sup>1</sup> CROUZET, *La Réforme en France et en Italie...* (colloque) *op. cit.* p. 425.

## Chapitre V :

### Les catholiques de Valence au milieu des protestants en guerre.

Nous entrons dans une période, la première guerre de religion, qui a été le moins traitée à Valence. Les sources sont moins diversifiées et donc moins abondantes, d'où peut-être le manque d'études sur la question. De Bèze aux érudits des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en passant par Chorier, on se contente souvent de signaler la formation d'un conseil politique de rapporter les passages des armées ou la tenue d'assemblées provinciales. Très peu de travaux universitaires y sont consacrés. Carole Jourdy, en 2000, traitait l'ensemble des guerres à Valence. Faute de temps, elle s'est peu arrêtée sur cette période. Les relations entre les habitants de confessions différentes dans la cité sont donc un aspect méconnu. A l'aide des délibérations consulaires et des comptes de la ville, nous allons tenter de réaliser une analyse neuve et novatrice de cette période de guerre que constituent les années 1562 et 1563, à travers l'évolution des relations entre la communauté catholique de Valence et les protestants de la ville.

#### **1) Des tensions immédiates après la prise de la ville.**

Après les sanglantes journées du mois avril 1562, les protestants venaient de remporter un grand succès en se débarrassant de leur persécuteur, le feu lieutenant général la Motte-Gondrin. La ville était entre les mains du baron des Adrets et rien ne semblait alors pouvoir arrêter le triomphe de la Parole.

##### a) Le triomphe de la frange radicale huguenote

Les plus zélés des réformés, plus ou moins proches du baron, étaient alors peu enclins à faire des concessions aux catholiques restant dans Valence. En effet, la frange radicale des huguenots valentinois souhaite d'ores et déjà une rupture politique nette. Le secrétaire des assemblées consulaires a changé. Avant la prise de Valence, on le voyait en bas de chaque délibération signer de son nom : Deconches. La première délibération après ces terribles événements est datée du 29 avril 1562, après

une succession de pages laissées vierges le temps des troubles. Une nouvelle écriture, une nouvelle plume, une nouvelle signature caractérisent le nouveau secrétaire des délibérations consulaires durant au moins toute la période que nous étudions. Il s'agit maintenant d'un dénommé Dugaral<sup>1</sup>. Le ton de la rédaction lui aussi a changé : on ne sent plus de sa part le ton ironique que s'autorisait Deconches à propos des réformés<sup>2</sup>. Quant à ce dernier, on apprendra au détour d'une délibération du mois suivant qu'il fut remplacé pour cause de maladie<sup>3</sup>. Est-ce la réalité, ou bien une manière pudique de l'écartier des affaires de la cité parce que trop lié à l'ancienne équipe consulaire? Le doute est permis. Le 30 avril se tient dans la grande salle basse de l'évêché la première grande assemblée depuis le début de la guerre. Le Baron des Adrets est présent, de même que Barthélemy Griller, le vicaire général de Jean de Montluc. Les consuls, élus dans les flottements du 25 avril, sont également présents : Antoine Richard, le premier consul, Pierre Sorbier, le second, Antoine Meillan et Antoine de Salles, respectivement troisième et quatrième consuls. Claude Amel, un des notables de Valence et receveur général des finances de la cité prend alors la parole. C'est un personnage qui n'avait pas encore fait parler de lui dans les rangs des réformés de la ville, mais qui ce jour là (est-ce la présence du baron des Adrets qui le pousse à se mettre en avant ?) se lance dans un véritable plaidoyer politique contre les consuls élus sous la pression de la Motte-Gondrin. Il apostrophe l'assemblée pour démontrer que les consuls furent illégalement élus :

« (...) par certaines menées et intelligences avec forces d'armes (...) sans qu'il fut permis à chacun de parler librement pour la crainte de ceux qui pour lors portaient les armes »<sup>4</sup>

On sent un air revancharde dans ses propos. Il met en évidence l'illégitimité de cette élection à cause des soldats de la Motte-Gondrin présents dans les cloîtres des Cordeliers, présence armée en contradiction avec « l'ancienne coutume ». Amel requiert donc en son nom et celui de ses « adhérents », c'est-à-dire sa clientèle, sans doute tout autant protestante que lui, de mettre rapidement en place une nouvelle élection. A travers un discours revancharde, Claude Amel veut continuer sur cette dynamique positive aux huguenots. Sous l'apparence la légalité, il veut véritablement

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 142 r., 29 avril 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 123 r. - 125 r., 11 décembre 1561 (pour ne prendre qu'un seul exemple).

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 147 r., 4 mai 1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 143 v., 30 avril 1562.

tirer un trait sur cet héritage de la période de domination catholique que constitue encore la présence de ces consuls, anciens jouets de la Motte-Gondrin. Même s'il ne le prononce pas dans son discours, ses intentions semblent claires : élire de nouveaux consuls qui seraient eux-mêmes, compte tenu de la situation désormais entièrement sous contrôle protestant, des partisans de la Réforme. Même s'il assure vouloir respecter la liberté de penser<sup>1</sup>, il sait que la présence même de des Adrets dans Valence est en lui-même un moyen de pression. De même, il ne doit pas ignorer que l'exode déjà bien commencé des catholiques de la ville a sensiblement diminué leur communauté, ce qui affaiblit par conséquent leur poids électoral. Amel feint de ne pas rechercher ce créneau là, mais il doit savoir qu'il est indéniable que des consuls élus dans un tel contexte soient autre chose que protestants. Par cette stratégie, il cherche à faire passer durablement le politique sous contrôle huguenot. Dans ses reproches, Amel s'en prend ouvertement au vicaire pour dénoncer les abus de Gondrin<sup>2</sup>. S'il souhaitait stigmatiser les derniers catholiques en s'en prenant au dernier représentant officiel de l'évêque, il n'agirait pas autrement.

Il ne s'en tient d'ailleurs pas là dans son offensive politique. Richard et son équipe consulaire, sans doute intimidés par les pressions, se proposent d'abandonner leur consulat. Claude Amel bondit sur l'occasion : non seulement il soutient le bien fondé d'une pareille démission, mais surtout il pousse des hommes de sa clientèle à briguer ces charges<sup>3</sup>. Il se fait donc figure de proue d'une volonté des réformés d'accaparer des institutions politiques de Valence. C'est donc à travers ce discours fondateur du 30 avril que l'on peut sentir les tensions qui existent entre les protestants et les catholiques. Cependant nous avons remarqué que malgré la prise de la ville, malgré la présence du chef des réformés, malgré les pressions des plus zélés, les huguenots de Valence n'ont pas tenté de prendre le pouvoir de façon autoritaire. Pourtant l'assassinat du lieutenant général n'a-t-il pas suscité chez eux des scrupules. Alors pourquoi ? Souvenons nous que Gondrin n'était pas dauphinois et qu'il s'était mis durablement à dos la communauté protestante. Les réformés valentinois auraient-ils démontré une marque de respect envers l'institution consulaire de leur ville ? C'est bien possible. Mais nous pensons que la présence même de des Adrets y est aussi pour quelque chose. Rappelons-nous de sa lettre à la Reine Mère (annexe 11). Il se démarque de la violence exercée sur le lieutenant

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* f° 144 r.

général pour ne pas que la reine désavoue l'action des huguenots. C'est une action conciliante que le parti réformé tente d'avoir envers le roi et sa mère, en formulant le désir de les libérer de la tyrannie des Guise. Condé lui-même déclare agir au nom du roi. Quelle image le parti protestant aurait-il donné auprès du roi et de la Reine Mère si des Adrets et ses hommes avaient ouvertement bafoué les institutions d'une ville ? Ils auraient évidemment fait le jeu de la propagande catholique visant à condamner sans relâche les actions protestantes. C'est donc peut-être aussi pour ne pas se mettre le roi à dos que la prise de Valence ne s'ensuit pas d'un accaparement sauvage de son consulat. Un acte d'un tel scandale n'aurait éventuellement pas manqué d'écorner sensiblement l'image de soldats du Christ que veulent véhiculer les protestants armés à travers le Dauphiné. Toujours est-il que dans ces tensions politiques découlant de la prise de Valence, un homme émerge pour se faire un nom parmi les plus zélés des réformés : Claude Amel.

#### b) Le cas Claude Amel

Il est intéressant de s'arrêter sur le personnage Claude Amel. Nous avons essayé de reconstituer sa démarche personnelle qui le fit basculer vers la Réforme et figurer parmi les plus zélés protestants de Valence. Amel apparaît vraiment dans les archives à partir du 25 avril 1560, quand il est nommé receveur des finances de la ville. Il a tenu l'actuel registre 108 qui figure sous la cote CC35 aux archives municipales de Valence. Rien ne laisse penser à travers ce registre des comptes une quelconque attirance d'Amel pour la Réforme. Comme n'importe quel receveur, il note méticuleusement les dépenses et les recettes de la cité jusqu'au 24 avril 1561. Le bilan financier de la ville est mauvais : les recettes s'élèvent à environ 6957 livres, soit plus de 3000 livres de moins que l'année précédente<sup>1</sup>, alors que les dépenses s'élèvent à 8137 livres<sup>2</sup>. Il se trouve que ce déficit, dont une bonne part est dû à la régulation armée des troubles causés par les protestants<sup>3</sup>, se retrouve à sa charge le temps que la ville le rembourse. Mais comme les consuls ne lui ont donné aucun délai pour le rembourser, « ainsi que le conseil en avisera », il se retrouve en attendant handicapé

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 107 tenu par Jean Bergier, f° 19 v. – 20 r.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 108 tenu par Claude Amel, f° 32 r. / v.

<sup>3</sup> *Ibid.* f° 9 r. – 11v. notamment.

d'une coquette somme s'élevant à 1179 livres<sup>1</sup>. L'effort financier d'Amel ne se limite pas à cela : les consuls lui demandent d'avancer des sommes de plus en plus élevées. On voit plus loin qu'il a également prêté la somme de 3000 livres à la ville la même année, laquelle n'a pour le moment « ni le moyen, ni le pouvoir de lui rendre »<sup>2</sup>. En janvier 1560/1, il estime que les consuls lui sont encore redevables de 3600 livres, soit plus de la moitié des recettes de la ville ! Mais bien loin de lui témoigner des signes de reconnaissance, les consuls le soupçonnent et contestent les chiffres qu'il avance. Une commission de contrôle est rassemblée pour calculer le montant des dettes dues à Claude Amel<sup>3</sup>, parmi laquelle figure François Deconches, le secrétaire des délibérations consulaires, écarté après la prise de la ville. Le 30 janvier, cette commission estime la somme à lui rembourser à seulement 2000 livres, au lieu des 3600 qu'il réclamait<sup>4</sup>. Qui a raison ? On ne peut le dire. Mais il se trouve qu'Amel paie beaucoup, rend un immense service aux consuls en leur apportant des liquidités. Ceux-ci en retour ne nourrissent que des soupçons envers lui. Cette situation pourrait faire naître de l'amertume et de la rancœur chez n'importe quel homme. Est-ce la raison qui pousse Amel à se rapprocher de la Réforme, en guise de vengeance envers des consuls avarés et malhonnêtes, qui prétendent pourtant défendre le message chrétien ? Ils ont dépensé d'importantes sommes en matière militaire pour mater les réformés de la ville, tandis que les pensions versées au clergé sont également non négligeables<sup>5</sup>. Autant de facteurs qui peuvent excéder Claude Amel et le pousser vers une religion de justice, de pureté et d'honnêteté. Certes, cela relève du domaine de la supposition, mais nous pensons que c'est peut-être une piste d'explication : un personnage, peut-être déjà sensible à la théologie de Calvin, qui se sent volé et humilié, car par ces soupçons c'est bien son honneur qui est atteint, et qui par amertume et dégoût se tourne vers une foi nouvelle qui lui est présentée, et sans doute à juste titre, comme vierge de toute corruption et mesquinerie. Nous avons trouvé cette perspective intéressante. Elle aurait le mérite de pouvoir avancer une raison au zèle particulier que met Claude Amel pour dénoncer les nouveaux consuls, élus selon lui pour être des marionnettes de Gondrin, et donc destinés à être aussi

---

<sup>1</sup> *Ibid.* f° 32 v.

<sup>2</sup> *Ibid.* f° 29 v.

<sup>3</sup> *Ibid.* f° 30 r.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> On voit ainsi dans le registre CC 35, cahier n° 109, f° 25 et 26 (AMV), que la pension annuelle de l'évêque est de 220 livres, sans compter diverses autres pensions, aux chanoines, ou encore pour faire dire certaines messes. Ainsi, Claude Machevin, prêtre de Saint-Jean, touche pas moins de 27 livres pour la messe « des trois martyrs ».

mauvais que les précédents. Amel, plein de rancune ou de désir de justice, vilipende donc les consuls et le vicaire général au cours de cette assemblée générale. Est-ce la présence de des Adrets qui le pousse à cette audace ? Veut-il démontrer à la foule sa foi à travers la recherche de la justice et la stigmatisation des ennemis de Dieu ? Toujours est-il qu'il sera non seulement maintenu à son poste durant la guerre, mais le baron des Adrets le prendra avec lui pour différentes missions d'ordre financier, notamment en juin 1562 pour lever sur plusieurs villes de la province des sommes sur les « aisés »<sup>1</sup> en assurant la fonction de receveur de la province, ce que semble confirmer Cavard à l'aide des archives de Vienne<sup>2</sup>. Il semble que finalement en embrassant la Réforme, Claude Amel ait trouvé la reconnaissance qu'il espérait.

## **2) A la recherche d'un consensus**

Parallèlement à l'hostilité affichée par certains réformés de Valence, des tentatives sont entreprises pour faire retomber les tensions au sein de la communauté des habitants. Une volonté de retrouver l'harmonie au quotidien semble véritablement recherchée, même s'il n'est pas question pour les réformés de revenir sur les acquis d'avril 1562. Cette recherche d'un consensus s'axe essentiellement autour du domaine politique mais aussi du rapport avec les derniers représentants de l'Eglise romaine.

### a) un consensus politique

Dès le 29 avril 1562, la première assemblée consulaire tenue depuis la prise de Valence se rassemble autour des consuls élus quelques jours plus tôt<sup>3</sup>. On notera la présence de Claude Rogier, catholique bien connu dans la ville. Il est justement l'artisan d'une proposition que l'assemblée adopte immédiatement : écrire au Parlement pour se justifier sur la mort du lieutenant général La Motte-Gondrin. Cette lettre d'explication aurait pour but de montrer que ce meurtre c'est fait sans le

---

<sup>1</sup> AMR, BB8, délibération du 18 juin 1562 et A. LACROIX, *Romans et le Bourg-de-Péage avant 1790 : archéologie, histoire et statistique*, Marseille, Lafitte reprints, 1978.

<sup>2</sup> Pierre Cavard, *op. cit.* p. 80.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 142 r. / v., 29 avril 1562.

consentement de « toute la communauté dudit Valence, par gens étrangers et inconnus »<sup>1</sup>. C'est Rogier lui-même qui sera envoyé auprès du Parlement « pour prendre avis et conseil ». Après avoir approuvé cette initiative, l'assemblée décide également que les consuls et plusieurs conseillers écriront au roi, sans doute pour éviter que celui-ci n'apprenne les nouvelles par quelqu'un d'autre. Le risque serait grand en effet, qu'éventuellement des catholiques voulant instrumentaliser les faits ne donnent au roi une version erronée des événements, au plus grand préjudice de la ville. Ainsi, par le soulèvement quasi unanime contre La Motte-Gondrin, on pouvait s'attendre à trouver une ville furieuse et en rupture avec les institutions provinciales voire royales, au profit d'un lien privilégié avec le prince de Condé par exemple. On s'aperçoit que c'est loin d'être le cas. Non seulement le cadre institutionnel a été respecté, mais il y a toujours des interlocuteurs catholiques. Nous sommes sûr de la fidélité à toute épreuve de Claude Rogier pour la foi catholique<sup>2</sup>. Pourtant c'est bien lui qui tente un rapprochement. Si les consuls sont encore catholiques, ils ont tout intérêt à ne pas se faire marginaliser, donc à faire oublier leur confession au profit d'un renforcement de l'identité citadine. Même si les termes ne sont pas les mêmes dans la délibération consulaire, il semble évident que les consuls et les notables catholiques tentent un rapprochement avec les huguenots de la ville. Sûrement y en a-t-il déjà dans la salle. Ils pourront sans doute se faire les relais de cette politique d'unité urbaine auprès de leurs coreligionnaires. Au-delà de la propre sécurité des catholiques de Valence, peut-être les consuls ont-ils senti que les choses sont allées trop loin et qu'il est temps de ressouder la ville autour de son identité urbaine avant qu'un point de non retour soit atteint. Pour cela, un procédé bien connu du temps des premières assemblées deux ans plus tôt est repris: il s'agit de rejeter la culpabilité sur des éléments extérieurs à la cité. De cette manière la gravité de la faute n'est pas niée, ce qui rallie les catholiques, tandis que l'on en déresponsabilise les réformés de la ville, manière d'éviter une identification à ce meurtre dans un but provocateur vis-à-vis des catholiques. Cette volonté de justification, si elle a en premier lieu le but de s'expliquer auprès du roi, le fait qu'elle soit formulée par un des grands notables catholiques de la ville laisse penser que c'est aussi un stratagème qui permettrait de ne pas fermer la porte à des tentatives de réconciliation des protestants avec leurs concitoyens catholiques. Dès le lendemain la même démarche est reprise en

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> A. BLANC, *La vie en Valentinois sous les rois de France...op. cit.* p. 67.



assemblée générale à l'initiative de Claude Rogier : il s'agit pour lui de faire en sorte que « tout le corps de ladite ville sans aucune séparation » montre au roi que « la communauté dudit Valence a fait tout ce qui lui était possible pour le sauver (la Motte-Gondrin) des étrangers »<sup>1</sup>. Une volonté de conserver la population de Valence au sein d'une union sacrée est donc clairement affichée. Dans cette perspective on voit clairement émerger le personnage de Claude Rogier : ce professeur de droit<sup>2</sup> devient l'artisan principal des tentatives de réconciliation.

De leur côté, se lit également la volonté des consuls de mettre un terme à leur situation inconfortable, dûe à leur manque de légitimité, afin de calmer certains esprits. Dans cette assemblée du 30 avril, à laquelle le baron des Adrets assiste, le premier consul Antoine Richard prend la parole pour démontrer à tous son incapacité à exercer cette charge. Il met en avant son grand âge, il est sexagénaire, et se présente dans un état de faiblesse tel qu'il ne pourra pas supporter une telle charge et administrer comme il se doit<sup>3</sup>. Il déclare aussi vouloir seulement participer à la vie de la cité en temps que citoyen ordinaire et appelle à de nouvelles élections. C'est sans doute la manière qui lui a semblé la plus honorable pour ne pas perdre la face, ce qui serait arrivé s'il avait présenté sa démission. Le second consul, Sorbier, fait une déclaration similaire. Les consuls veulent donc couper court à toute instabilité qui découlerait de la contestabilité de leur position. L'objectif, nous le voyons, est bien de calmer la situation. Tentent-ils de se protéger eux-mêmes et de protéger les autres catholiques restant dans la ville ? Ou bien le premier consul recule-t-il devant la complexité de la situation en prenant son âge comme prétexte ? Nous ne pouvons pas exclure une de ces deux hypothèses. Toujours est-il qu'il va quand même assurer une transition de plusieurs semaines à la tête du consulat (il meurt au cours du mois de juin<sup>4</sup>), signe que la majorité des huguenots valentinois cherchent d'hors et déjà la stabilité politique.

Parallèlement à ces tentatives conciliatrices venant des catholiques, les protestants expriment pour leur part une forte volonté d'intégrer la direction des affaires de la cité. Le 30 avril Amel, à la tête des plus zélés d'entre eux, propose la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 144 r., 30 avril 1562.

<sup>2</sup> A. BLANC, *La vie dans le Valentinois...op. cit.* p. 67, note 147.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 143 v., 30 avril 1562.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, f° 32 v. 33 r.

nomination de 40 conseillers en plus des 40 déjà en place depuis le 25 avril « afin que les affaires de la cité puissent traiter et conclure comme il appartient », et réclame dès le dimanche suivant, c'est-à-dire le 3 mai, la tenue d'une nouvelle assemblée générale pour élire de nouveaux consuls et conseillers<sup>1</sup>. On peut supposer quelles sont les raisons personnelles qui poussent Claude Amel à réclamer l'éviction de ces consuls. Sa proposition cependant est restée sans suite. Pourquoi ? En réalisant de nouvelles élections, ce serait une nouvelle entorse à la tradition, et nous avons déjà cru comprendre à plusieurs reprises que les habitants y sont très attachés. Il semble donc que les habitants prennent le temps de réfléchir. Par ce choix, on voit qu'ils ne sont pas dans leur majorité, en phase avec les idées des huguenots radicaux. Ils préfèrent le choix de la stabilité politique, comme si l'intérêt de la communauté toute entière restait primordial dans les heures difficiles qui s'annoncent. Les 2 et 3 mai, loin de voir dans les conseils qui se tiennent le triomphe de la politique de rupture voulu par Claude Amel, comme ce dernier l'avait réclamé, c'est au contraire celle de Claude Rogier qui triomphe, « au nom de tous les habitants » pour laver la communauté de la mort du lieutenant général. Nous remarquons que cette orientation politique intervient au moment où le baron des Adrets a quitté Valence en direction de Vienne et de Lyon<sup>2</sup>. Il y a fort à parier que ce départ détend un peu l'atmosphère au sein de la cité, privant les huguenots radicaux d'un soutien de poids et mettant ces derniers en minorité. Les habitants de Valence, dans leur majorité, sans doute grâce à cette politique de conciliation commencent à retrouver cette conscience d'appartenir à une même ville, un sentiment supérieur qui avait commencé à s'effriter dès le début des premières querelles religieuses.

Mais l'amorçement d'une solidarité renouvelée ne signifie pas pour autant que les réformés se désintéressent de la politique de leur ville. L'objectif de la plupart des réformés de Valence est bien d'amener la construction du royaume de Dieu, mais pas en niant les institutions de leur ville. Le 6 mai, « dans la grande salle rouge de l'évêché », en présence d'un autre vicaire Pierre Gilibert, dit lui aussi « vicaire général de monseigneur de Valence », du bailli épiscopal, mais en l'absence de Claude Amel, Antoine Richard fait une proposition totalement novatrice pour associer les réformés

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 144 r., 30 avril 1560.

<sup>2</sup> De Rippert d'Alauzier, *Regards sur les guerres de religion...op. cit.* p. 50.

au gouvernement de la ville<sup>1</sup>. Les pressions des radicaux ont-elles en partie porté leurs fruits ? Richard propose de donner une représentabilité significative aux huguenots de la ville au sein des institutions. Ils pourront désormais nommer des représentants pour assister à tous les conseils, « tant particuliers que généraux », c'est-à-dire celui des 12, des 40 ou d'autres selon la nécessité. Chacune de leurs voix aurait la même valeur que celle des conseillers déjà élus, et on ne pourra conclure aucune chose en l'absence de tous ou d'une partie d'entre eux. Après délibération, cette réforme est adoptée et « de commun consentement sont reçus en commis huit des nommés de l'Eglise réformée » : Louis Rousset, Marc de Vernoulx, Antoine Faure, Achille Lambert, François Monchault, Claude Ferailon, Paul Victeron, et François de Combes<sup>2</sup> (ou Decombes), trois des partisans de la requête présentée par certains réformés à Gondrin le 11 décembre 1561<sup>3</sup>. Ces huit nommés assisteront au conseil des quarante. Pour assister au conseil des 12, sont nommés parmi eux trois personnes, à savoir Rousset, Vernoulx et Lambert, auxquelles vient se rajouter un quatrième commis du nom de Fabry<sup>4</sup>. Le ton de la délibération ne le laisse pas transparaître, mais cette mesure est véritablement exceptionnelle ! Dans un contexte de guerre, catholiques et protestants de Valence participent côte à côte à la vie politique de la cité. Cependant les réformés ont un avantage indéniable : leur absence à un conseil en rend la décision invalide. Cette particularité permet aux réformés de disposer d'un véritable droit de *veto*. En effet, il leur suffit désormais de désapprouver une décision des consuls ou des catholiques présents aux assemblées pour la rendre caduque... ce qui fait bien d'eux les maîtres de la politique valentinoise ! Ils ont respecté leurs concitoyens catholiques après le départ de des Adrets, respecté les institutions de la ville, mais leur domination se concrétise désormais au niveau politique. Même si leur position de force est due à une prise d'armes, ils ne se sont pas emparés du pouvoir de façon sauvage. Cette réforme, en gravant dans le marbre des coutumes valentines un état de fait bien concret, exprime cependant une « volonté de traiter en bonne unyon »<sup>5</sup> les affaires de la cité.

Lors d'un conseil général rassemblé le 28 mai 1562 dans le grand réfectoire du couvent des Cordeliers, les consuls et Antoine Richard le premier, requièrent à nouveau d'être désistés de leurs charges consulaires et réclament que soit procédé à

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 147 r. – 148 r., 6 mai 1562.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 123 r. – 125 r., 11 décembre 1561.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 147 r. – 148 r., 6 mai 1562.

<sup>5</sup> *Ibid.*

une nouvelle élection<sup>1</sup>. Richard se plaint notamment que son grand âge n'est pas adapté à la gravité de la situation. Nous pensons surtout qu'il a peur du baron des Adrets. Lors de la première séance depuis la prise de la ville, nous avons vu Amel réclamer une nouvelle élection. Dans les lettres qu'il donne à Changy datées du 23 mai, il nie lui-même la légalité de l'élection et la légitimité des consuls et réclame leur déposition immédiate une fois les nouveaux consuls élus<sup>2</sup>. Il menace en outre tout désobéissant à Changy d'être condamné pour crime de lèse-majesté. On comprendrait que dans un tel contexte Antoine Richard, âgé ou non, ainsi que les autres consuls veillent déposer leur charge de peur de subir le même sort que La Motte-Gondrin. On est alors en plein état de grâce du baron des Adrets, qui a mis la main sur Grenoble dès le 11 mai. Antoine Richard dit cette fois clairement que les habitants n'ont pas voulu le désister malgré sa volonté. Mais c'est selon Charles de Montoison, qui s'exprime au nom de « ladite communauté », à cause de l'impossibilité qui découle du « règlement » imposé à la cité par le Parlement. Cette résistance nous montre une nouvelle fois l'attachement de la population à l'intégrité des droits et privilèges de leur ville... au détriment d'un triomphe qui aurait peut-être été rendu encore plus total si des consuls entièrement protestants avaient été mis en place immédiatement.

On remarque au cours de ce même conseil général un retour démocratique dans la cité, effectué par et pour les valentinois. Pas seulement par la volonté de respecter le « règlement », mais aussi par la suppression unilatérale du nouveau « règlement » électoral que le Parlement avait imposé à la ville en 1560. Nous n'avons pu trouver de documents nous informant avec précision sur sa teneur, mais il semble qu'il ait consisté à réduire le nombre de chefs de familles ayant droit d'élection. Est-ce une question de statut social ? C'est ce qui paraît transparaître ici, de même que cette fameuse impossibilité totale de réélection. Le respect des coutumes a donc ses limites, d'autant plus s'il est étranger à la ville. Mais ayant fait un choix de stabilité politique, la population ne s'était pas permise de le supprimer sans une concertation générale, nouvelle preuve d'une conscience urbaine en passe d'être retrouvée. L'assemblée supprime donc « le règlement fait par ces messieurs du Parlement », permettant un nouvel élargissement de la base électorale et la tenue de nouvelles élections.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 156 v. – 158 r., 28 mai 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 155 v., délibération consulaire du 25 mai 1562.

On a donc vu que si dans un premier temps il semble que la stabilité politique a été gardée, on observe à partir de la fin mai un nouvel élan pour favoriser le triomphe de la Réforme au sein du domaine politique valentinois. Cette nouvelle élection a lieu le 11 juillet 1562<sup>1</sup>. Jacques Alby, ancien conseiller dans l'ancienne équipe, est élu à la tête des consuls de la ville. S'est-il converti à la Réforme ? Difficile à dire mais au vu de l'énergie qu'il dépense au cours de son mandat pour soutenir l'effort de guerre huguenot, il nous est permis de le supposer, ou alors d'affirmer s'il est catholique, qu'il fait passer en tout premier plan les intérêts économiques et politiques de sa cité. On compte aussi parmi les conseillers Paul Victeron et Marc de Vernoulx, qui avaient déjà été désignés parmi des réformés pour assister au conseil, ainsi que Jean Bergier, Jean Brunet, signataires de la requête de décembre 1561. Etant donné que le conseil à sa première assemblée comporte uniquement 12 conseillers<sup>2</sup>, on peut déduire que le système compensatoire mis en place au cours du précédent consulat a été supprimé et que l'équipe dirigeante a pris une nette coloration huguenote...chose inévitable compte tenu du contexte et des antécédents dont nous avons déjà parlé.

Le 21 mars 1563, on parle encore en conseil de « montrer l'innocence du corps de ville touchant la mort du feu monseigneur de la Motte-Gondrin »<sup>3</sup>. Alors que la guerre est dans sa phase finale, le baron des Adrets a été arrêté à Romans le 10 janvier, les protestants sont à la tête de Valence et ils n'ont pas déposé les armes dans la province. Pourtant c'est encore une des figures du catholicisme valentinois, Claude Rogier, qui est à l'origine de cette nouvelle initiative conciliatrice. Rogier, l'acteur du consensus. Comment comprendre cette attitude ? Comment concevoir qu'une nouvelle fois qu'à un tel point il cherche à défendre les intérêts d'une ville favorable à la Réforme ? Serait-ce par gratitude envers des consuls protestants qui ne pratiquent cependant pas de chasse au catholique ? Nous ne le pensons pas. Il y a quelque chose de plus profond qu'une simple recherche de consensus. On pourrait peut-être assimiler sa conduite à celle des actuels palestiniens chrétiens de Gaza. Bien que les deux situations n'ont en apparence rien de commun, on remarque que les deux sujets évoluent dans un environnement hostile. Pourtant, ils sont nés, ils ont grandi dans ce lieu et y sont viscéralement attachés. Si les chrétiens de Gaza se sentent gazaouis et

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 165 v. – 166 r., 11 juillet 1562.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 194 r. / v., 21 mars 1563.

veulent à tout prix vivre comme tels pour que leur concitoyens les considèrent comme tels, en dehors de tout préjugé religieux, il n'y a pas de doute qu'il en va de même pour Rogier. Il aime sa ville<sup>1</sup>, s'y sent chez lui et veut être considéré comme une de ses composantes à part entière. Dans ce but, il prouve une fois de plus son attachement à défendre les intérêts de sa cité, même dans un contexte qui lui est difficile.

Nous parlons depuis déjà plusieurs lignes d'une forme de solidarité renaissante entre les valentinois, catholiques comme protestants. Mais comment est perçu le départ, souvent volontaire ou forcé, de plusieurs membres de la communauté, essentiellement de confession catholique ? Hormis pour les bannis, les troubles n'ont pas empêché certains catholiques de réintégrer la communauté pour participer à la gestion de cette crise. Des catholiques comme Rogier sont restés malgré tout. Joubert lui, est rapidement revenu en ville<sup>2</sup>. Des ecclésiastiques eux même sont restés à Valence, mais ne pouvant plus disposer des revenus des biens ecclésiastiques ils sont contraints de travailler pour ne pas tomber dans une trop grande misère. On en voit notamment travailler aux fortifications<sup>3</sup>. Ce cas valentinois n'est pas isolé. Pierre Cavard a également montré pour Vienne que le détournement des biens ecclésiastiques et de leurs revenus a laissé le clergé inférieur dans la misère, le poussant tantôt à mendier ou à travailler.

Il est clair que dans l'adversité, la fuite de certaines personnes « lesquelles sont sans doute dans le camp de l'ennemi ou ailleurs » passe pour un abandon, ce qui est dit clairement : ils ont laissé la ville en temps de nécessité ». On sent l'amertume à travers ces paroles des consuls protestants. Outre un refus de la vraie foi, c'est un refus de la solidarité qui est manifesté par ces fuyards. On comprend ainsi d'autant mieux le zèle que montre Claude Rogier à laver la ville du meurtre de La Motte-Gondrin. En effet, même lorsque la ville est mise par le baron des Adrets au cœur de la machine de guerre protestante, qui paie les grains et les travaux de fortifications ? Ce sont tous les habitants, il n'y a pas de sanctions financières pesant en particulier sur les catholiques (leurs deniers seuls n'auraient de tout façon pas suffi à financer l'effort de guerre). Les frais de ce conflit touchent finalement les habitants de façon

---

<sup>1</sup> André BLANC dans son ouvrage *La vie dans le valentinois...* retrace le parcours futur de Rogier, lequel sera en effet toujours dévoué à défendre les intérêts valentinois ; note 147 p. 67.

<sup>2</sup> On le voit présent au conseil général du 28 mai 1562., AMV, BB6, f° 158 r., sans doute est-il déjà revenu dans les quelques jours qui précèdent cette assemblée. Cela signifierait que son absence de la ville a duré moins d'un mois depuis les événements d'avril.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 171 r., 29 juillet 1562.

indifférente, d'où cette solidarité renforcée avec les catholiques restant et cette amertume envers ceux qui ont abandonné la communauté valentinoise.

Cette solidarité a ses limites, notamment celle de la question du commandement. Si le consulat reste aux mains de personnes présumées catholiques, le commandement militaire, c'est-à-dire la réalité du pouvoir, passe lui entre les mains protestantes. Il ne faut pas perdre de vue que les huguenots valentinois, même s'ils ne se lancent pas dans une chasse aux catholiques de leur ville, participent à une guerre visant à diffuser dans le reste de la province et du royaume la Parole du Christ. Il est pour eux question de renouveler l'alliance divine. Il n'est donc pas question qu'ils renient leur succès. Pour s'aventurer sur le chemin du conflit armé tout en assurant la sécurité de la ville, il est donc important pour les huguenots de choisir un chef qui marche dans la même direction qu'eux, un chef protestant lui aussi. Le 18 mai 1562, des Adrets n'est plus dans Valence, les protestants choisissent un chef capable d'assurer la continuité de l'engagement. Au sein de la maison consulaire, avec l'accord tacite des quatre consuls et du vicaire général, Mirabel est nommé « pour chef en ladite ville pour en icelle commander »<sup>1</sup>. Il s'agit bien sûr de Claude Mirabel, qui se présentait déjà en 1560 comme le chef des plus zélés réformés de Valence. Il avait notamment participé à l'occupation des Cordeliers. On l'a vu revenir en avril 1562 aux côtés du baron des Adrets<sup>2</sup>, pour prendre désormais la tête de la défense de la ville. Le 20 mai, c'est le baron des Adrets qui nomme lui-même un de ses plus proches lieutenants pour gérer la défense de Valence<sup>3</sup>. Mais nous le répétons, d'après nos sources, cette mainmise protestante sur le pouvoir armé de la cité ne donne pas lieu à la maltraitance des catholiques restant en ville. L'évêque lui-même y sera accueilli avec les honneurs<sup>4</sup>. On comprend en effet aisément qu'à partir du moment où ils n'entravent pas le triomphe de l'Évangile, les réformés ont pour le moment d'autres priorités à gérer.

Enfin se pose la question de l'emprise des institutions protestantes sur la vie politique de la cité. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus amplement dans la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 150 r./v., 18 mai 1562.

<sup>2</sup> C'est confirmé dans A. BLANC, *La vie dans le Valentinois...op. cit.* p. 41, note 80.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 152 r. – 153 r., 23 mai 1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 172 r., 14 août 1562 : « délibéré puis conclu du commun consentement que le corps de ville ira au devant de monseigneur de Valence en la meilleure compagnie de notables pour lui rendre tout l'honneur possible comme à l'accoutumée ».

troisième partie, mais nous considérons qu'à partir d'octobre 1562<sup>1</sup>, après la formation d'un conseil politique à Valence, sorte de petit Parlement, les consuls de la ville sont déchargés de l'essentiel de leurs prérogatives politiques et financières, au profit de ce conseil qui planifie une politique à l'échelle plus régionale. Cet amoindrissement des compétences des consuls a pour conséquence de limiter les sujets sensibles concernant les habitants de la cité, à la différence de l'époque catholique d'avant avril 1562 ou des mesures politiques et économiques étaient prises contre la minorité religieuse, les protestants à ce moment. Durant la guerre, les consuls se retrouvent essentiellement chargés de la gestion du ravitaillement des armées passant à Valence, mettant les finances et la population de la ville à rude épreuve, ce qui a plus ou moins réussi à gommer les tensions interconfessionnelles.

Mais qu'en est-il du rôle du consistoire, ce conseil chargé de la conduite spirituelle, morale et administrative des membres de l'Eglise réformée<sup>2</sup> ? On sait que l'autorité consistoriale se fait parfois pesante sur la vie quotidienne, notamment en imposant avant la réforme catholique un idéal de discipline de soi et de ses pulsions<sup>3</sup>. Quelle est cette emprise à Valence ? Les sources dont nous disposons ne nous apportent aucun élément sur ce point, hormis peut-être une délibération de 14 avril 1563<sup>4</sup>. L'influence du consistoire se fait là sentir dans le domaine politique. On redoute d'éventuelles actions des catholiques à l'approche des élections. On sait notamment qu'à Romans la paix a déjà été publiée. Douze membres du consistoire se joignent à une commission d'examen des candidats à la prochaine élection consulaire. Sous prétexte du contrôle spirituel et moral de la communauté valentinoise, le consistoire s'immisce dans le contrôle de la vie politique de la cité. Son but est bel et bien d'empêcher les catholiques de participer à la vie de la cité. Mais c'est bien là le seul cas que nous ayons pu relever. La plupart du temps, il ne semble pas influencer les affaires de la cité.

La volonté conciliatrice relevée à Valence n'est cependant pas un cas complètement isolé. A Vienne aussi, les consuls écrivent au gouverneur placé par des Adrets, Bernin, l'homologue viennois de Changy, qu'ils déclarent vouloir vivre unis, dans

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 177 r./v., 9 octobre 1562.

<sup>2</sup> JOUANNA (...), *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, op. cit., p. 820.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 196 r./v., 14 avril 1563.



la « paix, amitié, fraternité et concorde (...) veu mesme que tous les habitans de la villeveulent vivre scellon les saintz livres du viel et nouveau Testament et aultres catholicques, ainsi que le Roy l'a jusques icy commandé »<sup>1</sup>.

On voit bien derrière ces termes cette volonté de vivre ensemble. Les différences théologiques s'effacent derrière des idées beaucoup plus œcuméniques, reflétant comme à Valence une conscience urbaine revigorée. Faut-il y voir l'influence de Charles de Marillac, archevêque de Vienne... et moyenneur comme Jean de Monluc<sup>2</sup>. Cette question mériterait probablement une étude.

#### b) Accommodements religieux et volonté de ne pas être en rupture avec l'évêque.

Preuve de cette prise de conscience identitaire, les relations avec l'évêque ne sont pas coupées. Le 21 mai 1562 on attend son avis à propos du départ d'un professeur de l'université. Il est en effet prévu qu'il vienne prochainement à Valence, sans que les huguenots du conseil le désapprouvent<sup>3</sup>. Comment expliquer le maintien des relations entre l'évêque et la population de sa ville épiscopale, désormais majoritairement protestante ? De son côté, Jean de Monluc considère les huguenots valentinois non comme des hérétiques, mais comme des schismatiques, ce qui lui laisse envisager une réconciliation entre eux l'Eglise, à force de patience et douceur<sup>4</sup>. Les protestants de Valence ont probablement gardé une bonne image de l'évêque. Il est certain qu'ils n'ont pas oublié ses efforts d'adaptation à leur foi, ce qui lui avait même valu d'être considéré hérétique, comme eux, dans son propre camp<sup>5</sup>. Quant aux consuls, il est évident qu'ils ont tout intérêt à grader de bonnes relations avec Jean de Monluc : il dispose à la cour d'une aura certaine, ce qui peut lui permettre de plaider auprès du roi et de la Reine Mère en faveur de la ville.

Le 14 août encore, on apprend l'arrivée de l'évêque le lendemain, c'est-à-dire le 15 août<sup>6</sup>, le jour de la Vierge Marie. Il n'a probablement pas choisi ce jour au hasard :

---

<sup>1</sup> Pierre Cavard, *op. cit.*, p. 74.

<sup>2</sup> Arlette Jouanna (...), *Histoire et dictionnaire...op. cit.* p. 85.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 151 r., 21 mai 1562.

<sup>4</sup> WANEGFFELEN, *Ni Rome, ni Genève...op. cit.* p. 201.

<sup>5</sup> AMV, MS 204, « Mémoires de François Joubert », f° 10 r., novembre 1560.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 172 r., 14 août 1562.

Marie ayant été choisie par Dieu pour porter le Christ en son ventre, ce fut donc pour les catholiques grâce à cette manifestation d'amour divin, la première à être sauvée. Est-ce un message implicite d'espoir de réconciliation que Monluc envoie à sa ville ? C'est tout à fait possible compte tenu des intentions qui sont les siennes depuis le début.

Cela nous ramène au problème posé par cette note énigmatique des comptes de Saint-Apollinaire rapportant le massacre de plusieurs prêtres lors de la prise de la ville<sup>1</sup>. Peut-on envisager que les relations entre l'évêque et sa ville épiscopale soient restées aussi courtoises ? C'est assez peu probable. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin, mais en 1563, vers la fin de la guerre, les consuls tentent une réconciliation avec Monluc, peu après qu'un complot catholique ait été découvert et réprimé dans le sang. Pour le moment, une expression que nous avons relevé dans la délibération du 28 mai 1562 peut indiquer l'estime que la population de Valence tient encore envers l'évêque : lorsque Pierre Gilibert est nommé parmi les présents, on précise « vicaire général de monseigneur de Valence (c'est-à-dire Jean de Monluc) tant en la spiritualité que temporalité »<sup>2</sup>. Les catholiques n'en diraient pas plus ! On peut donc supposer que l'autorité morale de l'évêque est respectée et que ses orientations religieuses, si elles ne pèsent pas autant que la théologie de Calvin, méritent tout de même un certain respect.

Un consensus, synonyme de paix sociale, est aussi recherché par les interlocuteurs membres du clergé qui sont restés à Valence malgré la gravité des événements et le danger que cela représente pour eux. Le 23 mai 1562, François du Fay, seigneur de Changy arrive à Valence pour en être le gouverneur, sur commission du baron des Adrets<sup>3</sup>. Après avoir exhibé à l'assemblée ses lettres de commission, il réclame une réponse rapide. Derrière les enjeux stratégiques qui vont être attribués à Valence, s'agit-il aussi d'y durcir la domination protestante ? On peut interpréter de cette manière une partie du contenu des lettres<sup>4</sup>. Toujours est-il qu'un des bras droits du baron va occuper la ville. On peut craindre qu'il ne se comporte vis-à-vis des catholiques comme s'était comporté la Motte-Gondrin envers les protestants. Pourtant sa venue semble bien accueillie de la part du vicaire général. Celui-ci

---

<sup>1</sup> VILLARD, *Annales valentinoises...*, *op. cit.* p. 68.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 156 v. -158 r., 28 mai 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 152 v., 23 mai 1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 154 v., ligne 16. ANNEXE 14.

s'empresse de répondre au nom de la ville qu'elle l'accepte « pour sa tuition et sa défense et de tout le valentinois sous l'obéissance de la majesté du roi »<sup>1</sup>. Comment expliquer un tel empressement à se soumettre, surtout de la part du chef des catholiques de Valence ? Nous voyons deux raisons essentielles. La première consiste pour le vicaire à rester coûte que coûte dans les meilleurs termes possibles avec le baron et ses représentants. Surtout ne pas contrarier des Adrets, sinon ce qui reste de l'Eglise à Valence pourrait disparaître de façon violente. Le vicaire pourrait ainsi tenter de sauver ce qui peut l'être, au niveau du trésor notamment et par la négociation si possible. La deuxième raison, résiderait dans la volonté de se préserver des violences risquant de naître d'un nouveau désordre. En se soumettant à une institution clairement établie et identifiable, avec sa logique et ses codes, le vicaire tente peut-être de se protéger des violences tel qu'il fut en avril. Le vicaire, sans doute pour protéger ce qui reste des églises à Valence et dans le diocèse, aurait donc fait le choix d'une politique du pire, sans en avoir véritablement la liberté de choix. S'il ne se soumet pas à l'ordre établi, le risque est grand que ce qui reste de l'Eglise, ce qu'il tente de défendre face à la tornade huguenote, soit emporté par des protestants agissant de façon plus ou moins libre et désordonnée. Voilà quelques éléments de réponse qui permettraient de comprendre le sens de l'empressement du vicaire à se soumettre au gouverneur du Valentinois et Diois, installé par des Adrets.

Un autre signe de cette détente est perceptible grâce au compte-rendu du conseil général du 29 juillet 1562, tenu dans le même registre des délibérations consulaires<sup>2</sup>. Parmi la liste des personnes assemblées, est mentionnée la profession ou l'état de certain. Nous voyons un dénommé Pierre Fournier, « cleric ». Outre le vicaire général et un second, il semblerait donc que d'autres ecclésiastiques soient restés en ville. Cette supposition se trouve confirmée un peu plus loin dans le registre dans la délibération consulaire du même jour<sup>3</sup>, qui se tient visiblement l'après midi<sup>4</sup>, après le conseil général. Il s'agit de finaliser la question des fortifications discutées le matin même et réquisitionner des bras pour atteindre le nombre de 3000 corvées à réaliser. On voit ainsi les consuls décréter que les clercs qui travailleront seront payés. Quelle n'en fut pas notre surprise en voyant ces mots ! Tous les récits que nous avons

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 152 v., 23 mai 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 169 v. – 170 v., 29 juillet 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 170 v., 29 juillet 1562.

<sup>4</sup> *Ibid.* Nous lisons « de relevée », ce qui signifie l'après midi.

rassemblés concernant la prise de la ville mentionnaient la fuite des ecclésiastiques, forcée ou volontaire. On a découvert très vite que non seulement deux vicaires étaient restés à Valence, mais que de surcroît ils accueillait des assemblées à l'évêché même et restaient des interlocuteurs de référence. On découvre désormais que d'autres clercs sont toujours en ville. Y sont-ils restés lors de la prise de celle-ci ? Ont-ils été fait prisonniers puis relâchés ? Sont-ils revenus une fois les tensions retombées ? Il nous est hélas impossible de répondre à ces interrogations. Mais cela montre cependant une certaine détente entre les habitants de la ville, rassemblée derrière un objectif commun ici : renforcer les défenses de Valence. Certes, les clercs prennent part ici à l'effort de guerre protestant en renforçant cette place. Mais ils espèrent sans doute que les aléas de la guerre faisant changer très vite de camp, ces fortifications protégeront la ville quel qu'en soit l'ennemi. Sans doute n'ignorent-ils pas non plus le massacre perpétré à Orange le 5 juin. Des troupes de mercenaires italiens, oeuvrant pour le camp catholique, semblent avoir massacré indistinctement catholiques et huguenots de cette ville<sup>1</sup>.

Cette insertion des clercs dans la vie de la cité protestante n'est pas l'exclusivité de Valence. A Romans par exemple, le 28 mai 1562, neuf députés du consistoire présentent à l'assemblée générale de la ville une série de demandes visant à organiser la vie de la cité, parmi lesquelles celle de passer des contrats d'apprentissage aux moines cordeliers mis sous la tutelle d'un maître pour apprendre un métier<sup>2</sup>. Preuve peut-être d'une conscience urbaine retrouvée, cette acceptation des clercs dans la vie quotidienne ne semble pas être un phénomène marginal. Cependant, malgré ce signe de détente, il n'en demeure pas moins que c'est bien la Réforme qui impose ses pratiques : même si on ne parle pas de leurs éventuelles conversions, les clercs sont véritablement reconvertis socialement et travaillent pour être payés comme n'importe quel autre citoyen de la ville.

Nous nous sommes également posé la question du lieu de prêche des protestants valentinois. Ils n'occupent pas Saint-Apollinaire puisque le toit est brisé. Par ailleurs, on rencontre dans la délibération du 26 octobre 1562 le terme de « temple des Cordeliers » et non pas « couvent des Cordeliers »<sup>3</sup>. Mais cela ne préjuge en rien de l'utilisation qui est faite du bâtiment car le terme de temple est aussi

---

<sup>1</sup> J. M. CONSTANT, *Les français pendant les guerres de religions*, Paris, Hachette littératures, 2002, p. 21.

<sup>2</sup> U. CHEVALIER, *Annales de la ville de Romans...op. cit.*, p. 106.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 179 r./v., 26 octobre 1562.

employé par les catholiques pour définir certaines de leurs églises. Mais nous pensons que c'est avec ce bâtiment que les huguenots de Valence ont le plus fort attachement, car il a déjà coûté la vie à plusieurs d'entre eux. Il ne serait donc pas incohérent qu'ils l'aient à nouveau occupé pour prêcher, en hommage à leurs coreligionnaires et concitoyens déjà tombés. Etant donné les fonctions politiques qu'il continue de tenir, notamment lors des assemblées générales, la récupération du couvent par les protestants valentinois serait cohérente avec le regain d'intérêt démocratique qu'ils ont manifesté dans cette cité. Ils mettraient ainsi en scène un prolongement politique et démocratique de leur foi, à l'instar de la suppression du règlement du Parlement qui leur paraissait injuste. Nous avons vu que les protestants ont rendu Saint-Apollinaire inutilisable pour les catholiques. Le 6 mai 1562, on apprend que des munitions d'artilleries de la maison consulaire ont été déplacées pour être entreposées dans Saint-Apollinaire<sup>1</sup>. Cela en dit long sur la confiance triomphante des huguenots valentinois... ou sur la méfiance vis-à-vis des consuls pas encore réélus! Mais qu'en est-il pour les autres églises de Valence ? La messe étant supprimée, il est inimaginable que les protestants aient permis une exception à leurs concitoyens catholiques. On ne sait pas avec précision ce à quoi elles pouvaient être utilisées. Peut-être à héberger des soldats de passage ? On sait seulement que l'église Saint Jaume<sup>2</sup>, c'est-à-dire Saint Jacques, en provençal, est réquisitionnée à la fin du mois de mai 1563 pour y tenir « le conseil de la communauté de Valence »<sup>3</sup>. On notera que ce n'est pas le couvent des Cordeliers qui est réquisitionné, ce qui alimente par ailleurs notre hypothèse concernant le fait que le couvent puisse abriter un grand lieu de culte des protestants de Valence.

On a donc pu constater, avec des limites importantes, qu'au beau milieu du conflit les tensions interreligieuses sont plus ou moins gommées au sein de la cité, au profit d'une conscience urbaine quelque peu retrouvée. Une sorte d'union sacrée peut aussi être observée à Romans. Ulysse Chevalier dans ses *Annales de la ville de Romans* retranscrit souvent fidèlement le contenu des délibérations consulaires romaines. Dans la délibération du 18 mai 1562, il relève cette déclaration de l'assemblée : « les habitants de cette ville, de l'une et de l'autre religion, ne feront

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 18 r.

<sup>2</sup> ANNEXE 3 (lettre Z, à côté de Saint-Jean).

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 206v. – 207 r., 26 mai 1563.

qu'un corps et supporteront les mêmes charges en commun »<sup>1</sup>. Ce qu'il en fut réellement à l'épreuve du temps est une autre histoire. A Valence en effet, lorsque vient la fin de la guerre et que les huguenots sentent que la Réforme ne pourra pas s'imposer aussi facilement qu'ils l'espéraient, les tensions politiques et religieuses se font plus pressantes. Cela se traduit entre autre par l'empêchement fait aux catholiques de participer à la vie politique valentinoise, comme nous avons pu le constater avec le contrôle du consistoire.

### **3) Les dernières tensions et la marche vers la paix**

Ce consensus, nous l'avons vu, reste fragile et se fait à l'avantage des dominants, les huguenots. Certaines tensions naissent fatalement de cette situation déséquilibrée, mais à la moitié de l'année 1563, après la rédaction de l'édit de pacification du 19 mars, on assiste à un rééquilibrage confessionnel qui tend vers cette paix qu'après plus d'un an de guerre toute la population de Valence attend avec une impatience non dissimulée.

#### **a) Les dernières tensions.**

Cette domination protestante sur Valence donne lieu nous l'avons vu, à une situation déséquilibrée, au détriment bien sûr de la minorité catholique. Ceux-ci sont alors cause de tensions. Quelle est la réalité des tensions au sein de la cité ? Nous ne pouvons pas le dire avec autant de détails que pour la situation inverse de 1560-1561. Nous manquons hélas d'une source aussi précise que ce qu'étaient les mémoires de François Joubert pour la période d'avant guerre. Nous savons seulement que la messe est interdite, Saint-Apollinaire comme sans doute les autres églises de la ville est inutilisable. Au mieux, les catholiques demeurant encore dans Valence sont limités, de fait, à une pratique discrète et domestique de leur foi. Quant au domaine politique, même s'il ne semble pas que les consuls Richard, Meillan, Govin et Richardier se soient officiellement convertis à la Réforme, ils n'ont pas la possibilité de mener une

---

<sup>1</sup> U. CHEVALIER, *Annales de la ville de Romans...op. cit.* pp. 105-106.

politique de véritable équité. Valence est sous commandement protestant, et le baron des Adrets a la ferme intention de garder cette ville sous son contrôle. Il est inévitable que cette situation ait pesé sur les catholiques restant à Valence, et tous ne le vivent peut-être pas aussi bien que Claude Rogier. Voilà à quoi devait ressembler l'atmosphère de la ville vue par les catholiques.

Le récit de l'*Histoire ecclésiastique*, même s'il n'est pas aussi précis que ce que l'était celui de Joubert, offre un complément incontournable aux délibérations consulaires. On y apprend que peu après la délivrance de Grenoble, il fut découvert et déjoué à Valence une conspiration catholique. Plusieurs personnes furent arrêtées et emprisonnées. Le secrétaire de Jean de Monluc, Achille Chion, « feignant d'être de la religion, fut pendu et étranglé comme auteur de la trahison »<sup>1</sup>. C'est la seule source dont nous disposons à propos de ce complot. Dans le registre des comptes de cette période, on nous mentionne également la mort d'Achille Chion mais sans en préciser ni la date exacte ni la raison<sup>2</sup>. Cependant une série d'autres complots semblent avoir été montés de façon assez proche dans le temps. On sait que le 14 juin, Maugiron pénètre dans Grenoble à la tête d'une petite armée<sup>3</sup>. Dans les jours qui suivent, il enlève Saint-Marcellin, grâce justement à un complot au sein de la ville<sup>4</sup>. Autour du 23 juin, Arnaud rapporte la découverte d'un complot à Romans. On compte ainsi pas moins de deux autres complots catholiques quasi-simultanément. Pourquoi n'y en aurait-il pas eu à Valence ? Cette ville constitue un des verrous de la vallée du Rhône. Si le parti catholique veut couper cette route aux huguenots, il lui faut prendre Valence. De plus, Bèze donne des noms précis et connus, tout porte à croire que ce complot a bel et bien eu lieu. Bèze nous indique que le complot est découvert simultanément ou un peu après la délivrance de Grenoble<sup>5</sup>. Sachant que des Adrets reprend Grenoble le 26 juin et atteint Lyon le 30, on estime la découverte du complot autour du 28 juin. Si complot il y a eu, nous devons nous interroger sur les motivations des catholiques conjurés. Un élément de réponse vient d'être avancé : l'importance stratégique de la ville pour chacun des camps. Selon Chorier, Maugiron a bénéficié d'une complicité interne pour se saisir de Saint-Marcellin. Selon Eugène Arnaud cette fois, c'est une conjuration oeuvrant aussi pour Maugiron qui fut démantelée à Romans. On peut donc supposer qu'il ait également tenté de s'emparer

---

<sup>1</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 199.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 30 r.

<sup>3</sup> E. ARNAUD, *op. cit.* p. 132.

<sup>4</sup> CHORIER, *op. cit.* t. II, p. 565.

<sup>5</sup> BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 199.

de Valence et Achille Chion aurait été le chef des complices au sein de la ville. Mais Maugiron ayant dû fuir face à l'offensive du baron des Adrets, sans doute les conjurés valentinois s'étaient-ils déjà trop impliqués dans ce coup de main et furent-ils découverts. Maugiron s'étant replié, il ne put leur être d'aucun secours.

Ce complot déjoué n'a pu avoir que des conséquences négatives pour la communauté catholique valentinoise, évoluant déjà dans un cadre fragile. Cette conjuration a sans doute effrayé les protestants de Valence. Cela pourrait expliquer la date si proche des nouvelles élections, le 11 juillet soit environ de 13 jours après, ainsi que les résultats. Les nouveaux consuls et conseillers semblent en effet tous protestants. Nous pensons donc que ce coup de main raté a orienté les choix électoraux de la majorité des valentinois vers des consuls protestants. Nous ne sommes pas les seuls à avoir pu observer un durcissement de l'attitude des protestants vis-à-vis des catholiques de leur ville à la suite de cette incursion de Maugiron. Pierre Cavard a remarqué un durcissement similaire. A Vienne comme à Valence semble-t-il, la messe et toutes pratiques du catholicisme étaient interdites mais une certaine liberté de croyance existait et était tolérée<sup>1</sup>. Après la campagne de Maugiron, le catholique est perçu comme un ennemi intérieur potentiel et le protestantisme est ainsi devenu obligatoire sous peine d'amande et d'exil.

Mais la plupart des tensions interreligieuses internes à la cité sont imputables aux protestants. Sur la question des confréries tout d'abord. On sait que ces associations charitables à caractère religieux, dont l'origine est souvent médiévale, sont vilipendées par les protestants. Qu'en est-il à Valence ? Nous n'avons presque rien trouvé les concernant. La délibération consulaire du 22 novembre 1562 fait juste état d'une convocation de toutes les confréries de la ville afin qu'elles remettent « leurs inventaires et autres documents ». Tout ceci ressemble fort à des tracasseries administratives visant à les policer puis les supprimer. Seuls quelques membres d'une seule confrérie, la confrérie des trépassés, répondent à cette injonction. Nous connaissons d'après le cadastre de Plèche, le nom d'une autre confrérie valentinoise, celle des confrères de saint Jean<sup>2</sup>. Que peuvent lui reprocher les protestants valentinois ? Institutions de l'Eglise, les confréries ont de manière générale d'abord une valeur religieuse visant à la glorification de Dieu. Pour cela elles fournissent aux

---

<sup>1</sup> Pierre CAVARD, *op. cit.* p. 84.

<sup>2</sup> ANNEXE 3.



nécessiteux de la ville un secours matériel, une aide spirituelle, et l'assurance de prières à l'intention des défunts. Comme son nom le laisse penser, c'est à cette dernière particularité que semble spécialement consacrée cette confrérie des trépassés. Par ces oeuvres charitables, les confréries étaient souvent perçues comme des assurances sur l'au-delà<sup>1</sup>...ce que nient en bloc les protestants. Pour eux, seules la *sola scriptura* et la *sola fide*, c'est-à-dire l'essence de la vraie foi, peuvent permettre d'espérer le Salut divin. Le caractère charitable des confréries explique peut-être qu'en ces temps difficiles, celles de Valence n'aient pas été immédiatement écrasées. Cependant, le fait que seuls deux membres d'une seule des confréries valentinoises obéissent au commandement des consuls ne peut signifier que deux choses : ou bien les catholiques qui s'en chargeaient sont apeurés et n'osent se faire connaître au grand jour, ou bien, ce qui est plus probable, ils sont en fuite. Dans les deux cas, les confréries sont abandonnées, ce qui explique l'absence des convoqués. En ce milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses autres confréries disparaissent ou diminuent à travers le royaume, à cause justement de l'hostilité huguenote<sup>2</sup>. Il semble donc que les confréries valentinoises n'aient pas été supprimées de façon sauvage en avril 1562, mais les consuls protestants font en sorte qu'elles disparaissent en gênant leur fonctionnement et en entravant leur liberté d'action. C'est semble-t-il chose faite le 1<sup>er</sup> décembre 1562. Les anciens locaux de la confrérie Saint-Jean sont arrentés au profit de la ville<sup>3</sup>.

Enfin, les états de Montélimar, tenus du 6 au 11 décembre 1562 et ceux de Valence du 27 janvier 1563 au 6 février 1563, reflètent les dernières tensions qui ont pu secouer la ville. En effet, de nombreuses décisions qui y furent adoptées sont des mesures de discipline religieuse ainsi que ce qui se rapporte bien à des mesures anti-catholiques. Il découle notamment des états de Montélimar l'obligation à tous les habitants du Dauphiné :

« d'assister et de fréquenter les saintes assemblées qui se font aux temples, ouyr les presches et prierres qui se feront, et surtout le jour du dimenche et mercredi, jour de prières solempnelles»<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> [dir.] L. BELY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2005, p. 315.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f<sup>o</sup> 185 r.

<sup>4</sup> LACROIX, *Histoire de Montélimar*, Nyons, 1974, p. 295. Lacroix publie dans cet ouvrage un large extrait de la résolution de ces états, dont une partie cependant est perdue.

Les derniers monastères sont également vidés et leurs occupants forcés d'assister aux assemblées<sup>1</sup>. De plus, toute personne ayant combattu contre « la religion » devra se soumettre au consistoire et faire amende honorable<sup>2</sup>. En fait de manière générale, tout écart de la discipline ecclésiastique renvoie à comparaître devant le consistoire. Voilà qui doit faire se tenir les derniers catholiques de Valence dans la plus grande discrétion. On imagine la pression qui a dû être mise sur eux. Tous les yeux devaient être tournés vers les catholiques notoires ou présumés comme tels, pour voir s'ils se soumettraient. Le firent-ils ? Nous ne pouvons le dire, mais nous n'avons trouvé aucune trace d'un quelconque scandale qu'aurait suscité une de leurs absences. Est-ce synonyme de l'obéissance des catholiques de Valence ? Il se peut en fait que compte tenu de l'épuisement dans lequel sont les habitants de la ville, ils n'y aient en fait pas accordé de grande importance... ce qui expliquerait que les états tenus à Valence aient jugé bon de réaffirmer une nouvelle fois ces mesures.

D'autres mesures anti-catholiques concernent le domaine politique : il leur est interdit de briguer les magistratures municipales, et il sera fait examen de la foi des maîtres d'écoles qui seraient engagés<sup>3</sup>. Ces mesures, applicables dans toute la province, reflètent bien la suspicion que nous avons descellée à Valence. On empêche les catholiques de participer aux plus hautes fonctions municipales : c'est pour eux à la fois discriminatoire et humiliant. Ils sont désormais considérés comme des citoyens de second rang, sans doute pour entraîner des conversions ou pour ne pas trop risquer de les mettre dans le secret de la guerre, dont les huguenots sentent bien venir la fin. Ils ne voudraient pas que suite à un complot, elle se termine en leur défaveur !

Le rappel de l'interdiction de piller les biens des catholiques sans autorisation des autorités protestantes<sup>4</sup>, reflète encore l'angoisse qui devait les habiter chaque jour. D'une seule parole, les autorités protestantes pouvaient décider de leur sort, nouvelle démonstration de l'arsenal persuasif dont disposent les autorités pour contrôler ces derniers catholiques. Enfin, pour les plus « obstinés des papistes » de la province et donc de Valence, c'est-à-dire les catholiques les moins discrets ou les moins conciliants, ils devront être « chassés »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 299.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 296.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 298.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 303.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 304.

Alors que la guerre semble perdue pour le parti huguenot, qu'ils sentent que leur message ne s'imposera pas de lui-même, les protestants durcissent leur emprise, sur les catholiques de valence comme sur ceux du reste de la province. Mais cela ressemble à une dernière tentative de conversion, et bien vite, les rumeurs de paix atteignent Valence et la vallée du Rhône, amenant avec elles un vent de détente dans les relations interreligieuses.

#### b) La marche vers la paix.

On sait qu'à partir du mois de novembre 1562 des Adrets et Nemours s'entretiennent secrètement pour mettre en place une paix. Proposant cette paix aux Etats de Montélimar début décembre 1562, le baron a essuyé un refus qui prend plus ou moins la forme d'un désaveu. Toutefois il n'en reste pas là. Le 31 décembre, des Adrets est à Valence et apprend aux consuls la défaite de Dreux et la capture de Condé, qu'il a lui-même apprises par des lettres de Nemours. Il leur fait état des bonnes dispositions du duc pour parvenir à une paix. Ce que visiblement les consuls reçoivent très favorablement, souhaitant que le baron continue d'entretenir des liens « en bonne volonté » avec Nemours, le temps qu'une concertation avec les coreligionnaires du Lyonnais, Languedoc et Provence, c'est-à-dire la partie du croissant protestant la plus proche, soit établie<sup>1</sup>. On voit donc à la fin de la guerre une nette coupure entre les institutions protestantes qui dirigent la province et qui refusent la paix, alors que la majorité des populations espèrent très vite la fin du conflit.

Soupçonné de trahison au profit du duc de Nemours, le baron des Adrets est arrêté à Romans le 10 janvier 1563. Mais l'arrestation du baron ne signifie pas la fin de la guerre en Dauphiné. Au contraire. Après la chasse au traître, les autorités protestantes continuent la guerre.

Le 19 mars 1563 cependant est rédigé à Amboise l'édit de pacification qui met fin à la première guerre de religion accordant une liberté de culte aux réformés dans des cadres très spécifiques. Le 29 avril, Crussol convoque une assemblée générale à Valence pour faire exécuter l'édit d'Amboise, qui avait été publié dès le 21 mars à

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 188 v. – 189 v., 31 décembre 1562.

Vienne et le 23 à Romans<sup>1</sup>. De plus, comme les protestants étaient informés du massacre de Wassy, il est fort probable que les nouvelles de la défaite de Dreux et la capture de Condé leur arrivèrent rapidement. Pourtant jusqu'en juin rien ne change véritablement. On relève dans les archives des signes de tensions. Le 19 mai 1563 la vigilance des sentinelles est renforcée par l'ajout de clochettes « sur certaines tours » pour pouvoir s'avertir « les uns les autres tant de jour que de nuit »<sup>2</sup>. Ces tensions viennent de l'extérieur et les habitants se mettent à défendre leur cité avec une attention accrue. Signe de renouveau de l'unité urbaine, le terme de « république de Valence »<sup>3</sup> que nous n'avions pas vu depuis longtemps apparaît à nouveau. Mais le climat d'insécurité se fait de plus en plus pressant. Changy en vient à nouveau à fermer plusieurs portes de la ville : un roulement s'effectuera entre les portes Saint-Félix, Tordéon et Saunyère<sup>4</sup>. Le 9 juin encore, les habitants de chacun de ces quartiers se voient confier la garde de leur porte. Chaque jour en tout, 6 hommes participeront à ces gardes<sup>5</sup>. Le calcul est rapide : cela fait deux hommes par porte. Compte tenu du trafic qui peut transiter par chacune d'elle, ainsi que des risques qu'elles soient prises par surprise, cet effectif nous semble faible, mais sans doute dicté par l'état des finances de la cité. Nous avons remarqué dès 1562 que les gardes des portes n'excédaient jamais plus de deux par porte. Pourquoi une telle tension si les nouvelles de la paix sont connues des valentinois ? Nous n'y voyons qu'une raison. Les troupes catholiques ne sont pas loin. Les autorités veulent donc éviter à tout prix que la ville ne soit prise par surprise. Cela permet aux autorités provinciales de garder une relative position de force, ce qui compte dans les négociations avec les émissaires et commissaires royaux venant faire appliquer la paix.

La vie toutefois reprend son cours : on cherche à recruter un grand professeur pour l'université de Valence, du nom de Molineri<sup>6</sup>, ou « du Moulin »<sup>7</sup> qui devait partir de Lyon en exil en Allemagne. Le 28 mai, Valence voit passer les compagnies de huguenots provençaux descendant de Lyon<sup>8</sup>.

Le 29 avril, Crussol convoque une assemblée générale à Valence pour faire exécuter l'édit d'Amboise, qui avait été publié dès le 21 mars à Vienne et le 23 à

---

<sup>1</sup> Ulysse Chevalier, *Annales de la ville de Romans...op. cit.* p. 115.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 205 v. – 206 r., 19 mai 1563.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 206 v., 20 mai 1563.

<sup>4</sup> ANNEXE 3.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 209 r. – 210 r., 9 juin 1563.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 206 v. – 207 r., 26 mai 1563.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r., 28 mai 1563.

<sup>8</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r., 28 mai 1563.

Romans. Pourtant jusqu'en juin rien ne change : les institutions protestantes se maintiennent. Changy assure toujours le gouvernement de valence et du Valentinois, et le conseil politique siège toujours. Début juin, le conseil politique commande à tous les villages du Valentinois d'envoyer un émissaire à Valence auprès du maréchal de Vieilleville lorsqu'il arrivera « afin de lui prêter toute obéissance et faire toutes remontrances et réquisitions nécessaires pour la pacification et repos dudit pays »<sup>1</sup>. C'est donc le conseil politique qui organise la soumission du Valentinois aux commissaires royaux. Les institutions protestantes jouent leur rôle de cadre jusqu'à la fin. Se voulant représentatives, elles se présentent donc comme des interlocuteurs et maillons incontournables pour la mise en place de la paix. On redoute alors plus que jamais une surprise de la ville. L'ennemi catholique n'a en effet jamais été aussi proche. Fin juin, le comte de Crussol, qui lui aussi assure jusqu'au bout la défense de la province, fait mettre sur pied 80 hommes de la milice bourgeoise de Valence, pour renforcer la surveillance de la ville<sup>2</sup>. A partir de juillet, alors que la venue dans la ville du maréchal se rapproche, les autorités protestantes tentent de montrer bonne figure en soignant leurs relations avec les catholiques de Valence. Le premier consul d'alors, l'écuyer Jean de Genas, ainsi que son équipe consulaire, constituée notamment du zélé réformé Paul Victeron, reçoivent par lettres la ferme condamnation de Crussol des tensions anti-catholiques qui semblent s'être récemment produites dans Valence<sup>3</sup>. Le comte condamne notamment les « insolences (qui) se font en cette ville comme brisement de certaines cloches ». Les consuls lui répondent avec empressement qu'ils n'ont consenti à aucune insolence ni brisement des cloches et que jamais aucune démolition n'a été fait par leur consentement. Le consul Victeron et le premier consul de Genas lui-même avaient déjà par plusieurs fois protesté « que ce n'était de leur seu ni consentement » et que dorénavant « ladite ville gardera que aucune chose soit faite qui contrevient à l'édit du roi ». Ils se proposent de se déplacer immédiatement au « temple » de Saint-Apollinaire avec le juge mage pour vérifier que personne ne cause « aucune dépopulation », dans le cas contraire le juge sera chargé de les punir<sup>4</sup>. Cette délibération nous est très précieuse. Elle nous permet de supposer que des catholiques se rendaient encore dans l'enceinte de la cathédrale, sans doute pour prier. Nous doutons toutefois qu'ils puissent y faire plus que des

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 209 r. – 210 r., 9 juin 1563.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 210 r./v., 22 juin 1563.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 210 v. – 211 r., 1<sup>er</sup> juillet 1563.

<sup>4</sup> *Ibid.*

prières, étant donné les interdictions et menaces qui pèsent sur eux. Il est aussi très probable que ces agressions, que les consuls nomment pudiquement « dépopulations », ont dû être accrues suite aux conclusions des états de Montélimar et de Valence.

Tout ceci nous nous montre une chose : à la veille de la venue des commissaires royaux pour faire appliquer la paix d'Amboise, en l'occurrence du maréchal de Vieilleville, la population valentinoise est divisée. Nous trouvons d'un côté une frange d'huguenots extrémistes qui croit continuer la lutte contre Rome. De l'autre côté, on retrouve les derniers catholiques de la ville, dont le nombre nous est inconnu. Ces derniers se sont trouvés eux même divisés entre lutter dans l'ombre pour empêcher le triomphe de la Réforme, ou tenter de retrouver un semblant d'union avec des protestants modérés pour traverser les troubles sans trop de mal à leur personne et à leur ville. Enfin, entre ces deux groupes, se trouvent la grande majorité des habitants, saignés à blanc par les malheurs des temps, ainsi que les consuls qui eux espèrent la mise en place rapide de la paix, afin de reconstruire la vie et l'économie de la cité. Il est clair que la frange la plus dure des huguenots met ses coreligionnaires partisans de la paix dans l'embarras : les violences commises contre les catholiques risquent de leur voir imposer une paix aux conditions désavantageuses.

A la fin du mois de juin, le premier consul se présente à Lyon devant le maréchal. Il lui présenta la soumission et l'obéissance de la ville, ce que le maréchal « a pris en bonne part et en a été fort aise »<sup>1</sup>. On l'attend à Valence début juillet, avec la ferme intention de lui montrer « la bonne union et concorde qui est entre les habitants de ladite ville »<sup>2</sup>. Derrière la volonté d'afficher cette union retrouvée que nous avons vu germer au fil des délibérations, les consuls semblent avoir fini par éteindre le feu que continuait d'entretenir les réformés les plus zélés. Le soulagement semble gagner les valentinois. La paix et le retour au calme permettent alors de recommencer à respirer après cette année et demie de guerre, de privations et de sacrifices. Il est délibéré en ce 6 juillet que par toute la ville « l'on rendra grâce à Dieu du bénéfice qu'il lui a plu faire à son peuple de lui donner la paix ». On recevra à Valence le maréchal avec « les plus grands honneurs que faire ce pourra, comme l'entrée de sa majesté », et notamment la remise des clés de la ville pour symboliser

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f° 210 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 211 v., 6 juillet 1563.

cette volonté d'obéissance<sup>1</sup>. Cet enthousiasme reflète évidemment le soulagement général et la joie qui commence à réveiller la cité meurtrie.

On ne connaît pas la durée exacte du séjour de Vieilleville à Valence, ni sa date d'arrivée. Cependant, dans les archives de Romans figure dans une délibération consulaire, mentionnant l'envoi d'un émissaire auprès du maréchal, comme ce qu'avait demandé le conseil politique<sup>2</sup>. Cet émissaire était à Valence le 11 juillet. Il nous est donc permis de penser qu'il était présent le jour de l'arrivée de Vieilleville, que nous situons ainsi le 11 ou le 12 juillet 1563. Le 16 juillet en revanche, les délibérations valentinoises ne mentionnent plus une présence du maréchal, et la ville reprend seule sa politique de guet et de mise en défense<sup>3</sup>. On en déduit donc que le 16 juillet, Vieilleville est reparti. Ainsi s'ouvre une aire de paix relative entre les habitants... avant le commencement d'une nouvelle guerre.

Une question toutefois n'a pas été posée : celle des relations de Valence avec son évêque, alors que justement plusieurs actes malveillants ont été commis par des huguenots envers des catholiques valentinoises. Le 19 septembre 1563, une fois la paix rétablie, c'est la ville elle-même qui entreprend une démarche de réconciliation avec son évêque<sup>4</sup>. François Buhliond est commis pour aller à la cour du roi vers Monluc « aux fins de le supplier d'être protecteur de sa pauvre ville, envers tous ceux qui tâchent de la mettre en peine ». Il semble donc que les relations entre l'évêque et sa ville épiscopale se soient altérées. Serait-ce à la suite d'un durcissement des tensions contre les catholiques restant, précipité notamment par les états de Montélimar et de Valence ? Nous n'avons pas trouvé d'autres traces de sa venue depuis le 15 août 1562. Au contraire, les tensions s'étaient encore accrues par la suite. Son message de réconciliation n'avait alors pas été entendu. Mais il semble qu'à la fin de la guerre, les réformés de Valence commencent à se souvenir de ce que Monluc a fait pour eux...

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMR, BB9, f° 78 r./v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 212 v., 16 juillet 1563.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 218 v. – 219 v., 19 septembre 1563.

**TROISIEME PARTIE :**  
**Valence protestante à l'épreuve du conflit**



A partir du mois de mars 1562, Valence commence à sentir véritablement les effets du conflit. Dès lors elle se retrouve prise au cœur du dispositif de guerre protestant. Valence devient une ville d'étape et doit loger et nourrir à grands frais les compagnies protestantes. En temps que verrou stratégique de la vallée du Rhône, Valence voit aussi sa défense renforcée par un commandement centralisé, l'implantation d'une garnison et de nouveaux travaux de fortification. Placée au sein d'un dispositif stratégique interrégional, le rôle provincial de Valence est accru. A partir de décembre 1562 et jusqu'à la fin de la guerre, la ville accueille un conseil politique et financier dont le rayonnement s'étend à toute la province pour planifier et organiser l'effort de guerre en Dauphiné.

Si Valence est placée au centre d'un dispositif stratégique, cela implique du même coup qu'elle soit extrêmement sollicitée pour fournir l'effort de guerre nécessaire. Et cet effort de guerre a un coût que les revenus ordinaires de la cité ne parviendraient pas à couvrir. Pour subvenir aux frais qui lui sont imposés, la ville se mobilise financièrement grâce à un emprunt et des taxes sur ses citoyens les plus riches. D'autres revenus conjoncturels viennent s'ajouter comme les confiscations des biens ecclésiastiques, tandis qu'une aide de la province se fait toujours plus hypothétique.

A l'exception peut-être de Carole Jourdy qui a concentré son étude sur les guerres suivantes, la question du poids de la guerre sur Valence au cours de la première guerre reste encore largement ignorée, tant par les études anciennes que plus contemporaines. C'est donc sur ce champ d'étude que nous allons nous pencher à présent, bien que les délibérations et les comptes de la cité semblent être les seules sources dont nous disposons pour la période.

## Chapitre VI :

### Valence au centre d'un dispositif stratégique.

La mort de la Motte-Gondrin fut l'élément déclencheur de la première guerre de religion en Dauphiné, le signal qu'attendait la déferlante huguenote pour s'abattre sur la province. Rapidement places fortes et villes passent sous contrôle protestant. La machine de guerre protestante se met en place et Valence se retrouve propulsée au centre de ce dispositif stratégique. Les malheurs de la guerre appartiennent à cette litanie trinitaire d'une société redoutant ses fléaux endémiques, la peste, la famine et la guerre<sup>1</sup>. Même si cette dernière ne frappa pas directement Valence, du moins en affecta-t-elle durement la population et le potentiel économique. L'historiographie des guerres de religion en Dauphiné est pour le moment, essentiellement événementielle, relatant batailles et manœuvres des armées<sup>2</sup>. Mais *quid* du quotidien des habitants des villes ? Au début des années 1980, Myron Gutmann déplorait l'absence d'une étude des crises de l'Ancien Régime posant la question du poids de la guerre. Il proposait alors trois axes pour cette étude : la relation des communautés avec les armées, notamment l'hébergement des soldats, leur entretien et leur fournitures en nature comme en argent ; les conséquences économiques de la présence militaire en termes de production agricole, de prix et de nourriture ; les conséquences de la présence militaire sur la démographie<sup>3</sup>. Parmi les travaux les plus récents portant sur les guerres de religion en Dauphiné, une étude du logement des troupes a été réalisée pour Grenoble à partir d'un livre des foules<sup>4</sup>. Carole Jourdy en 2000 a traité l'ensemble des guerres de religion sur Valence, posant la première pierre de l'étude du passage des troupes dans la ville. Il nous appartient aujourd'hui d'approfondir sur Valence la question d'une ville dans la guerre, essentiellement,

---

<sup>1</sup> SOURIAC, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le midi toulousain (1562-1563)*, Champ Vallon, 2008, p. 328.

<sup>2</sup> Pour s'en persuader, nous renvoyons à la lecture des ouvrages déjà cités et forts intéressants de Nicolas Chorier, Eugène Arnaud et Jean-Denis Long.

<sup>3</sup> SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 328.

<sup>4</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *Gens de guerre et citadins : étude sociale lors de la première guerre de religion à Grenoble à partir du livre des foules (1562-1563)*, mémoire de maîtrise, Université Pierre Mendès France Grenoble II, 2004, pp. 28-30.

pour une période courte comme la première guerre, autour des deux premiers axes de Gutmann.

## **1) Assurer l'étape dans la ville.**

La présence de la soldatesque, amie ou ennemie, éprouvait durement les communautés locales proches des terrains d'opérations<sup>1</sup>. Or, Valence, de part sa position stratégique dans la vallée du Rhône, se retrouve en effet dans le dispositif huguenot en position de ville relais, ville d'étape pour les troupes protestantes. Celles-ci viennent s'y ravitailler, dormir et panser les plaies... pour le plus grand malheur de ses habitants.

### **a) Des passages de troupes incessants.**

Selon les terrains d'opérations auxquels les chefs protestants les ont destinées, de nombreuses compagnies de soldats remontent la vallée du Rhône vers Lyon ou Grenoble, tandis que d'autres redescendent vers la Provence et le Languedoc. La vie des valentinois est donc rythmée par ces allées et venues incessantes.

Dès le 3 mai, une semaine après la mort du lieutenant général et seulement quelques jours après le départ du baron des Adrets, on apprend à Valence qu'une compagnie s'approche pour y faire étape<sup>2</sup>. Les soldats remontent en direction de Lyon pour rejoindre le théâtre des opérations. Le 4 mai, les informations se font plus précises. On apprend qu'il s'agit d'une troupe de 2000 hommes venant du Languedoc<sup>3</sup>. Ces troupes arrivent dans Valence autour du 6 mai<sup>4</sup>, et y stationnent toujours le 15. La cohabitation avec les soldats est difficile, des abus ont été commis<sup>5</sup> et durent encore toute la durée du stationnement de ces troupes, c'est-à-dire au moins jusqu'au 22 mai<sup>6</sup>.

Le mois de juin 1562 voit le massacre d'Orange et la rentrée de Maugiron dans Grenoble. Des Adrets et ses lieutenants interviennent au nord et au sud du Dauphiné rhodanien, ce qui entraîne des allées et venues incessantes de troupes. La population

---

<sup>1</sup> SOURSIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 328.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 145 v., 3 mai 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 146 r. – 147 r., 4 mai 1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 148 r., 6 mai 1562.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 148 v. – 149 r., 15 mai 1562.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 151 r. – 152 r., 22 mai 1562.

de Valence se plaint de ces « allées et venues, montées et descentes et séjours des gens de guerre qui sont passés et repassés depuis le commencement du mois de mars jusqu'à présent »<sup>1</sup>. C'est à partir de ce moment que les compagnies de provençaux sont explicitement montrées du doigt pour les « émotions » que les soldats créent dans la ville.

En Juillet-août 1562, on compte au moins trois compagnies dans Valence. En septembre cette fois, c'est Dupuy-Montbrun qui ordonne de rassembler les soldats présents dans Valence pour les mener au combat. En effet, la guerre se fait plus pressante. Au début du mois, le 4, Sisteron est tombée aux mains des catholiques, et ni Montbrun ni des Adrets ne sont parvenus à l'empêcher. Déjà le 2 septembre Valence voyait passer des renforts au nombre de 6000 fantassins et 500 cavaliers faisant étape dans la ville<sup>2</sup>.

L'échec subi par des Adrets le 28 septembre 1562 occasionne de nouveaux mouvements de troupes pour un rééquilibrage des fronts. C'est ainsi qu'on voit le 31 septembre s'acheminer vers Valence les compagnies de Cachat et de La Motte-Montgois<sup>3</sup>. Mais la ville, une nouvelle fois au bord de la rupture va tenter de les détourner de l'étape valentinoise. En septembre et octobre 1562, des Adrets subit deux échecs successifs face au duc de Nemours. Ces perturbations sur le front entraînent des mouvements de troupes pour rééquilibrer les forces du front. Des troupes remontent visiblement la vallée du Rhône pour faire étape à Valence<sup>4</sup>. Le 3 octobre, on attend dans la ville 7 nouvelles compagnies de gens de pied conduites par Mirabel<sup>5</sup>.

A la fin novembre 1562, des Adrets est en négociations avec Nemours et la situation se détend. De plus, avec la convocation des états du Dauphiné à Montélimar, on assiste, à partir de cette date à un mouvement descendant des compagnies dans la vallée du Rhône. C'est ainsi que le 29 novembre les consuls cherchent à nouveau à écarter des compagnies venant de Vienne<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 161 v., 25 juin 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 173 r./v.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 14 r.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 15 r.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 177 r.

<sup>6</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 17 r.

Clairement, on s'aperçoit que du début du mois de novembre 1562 à début janvier 1563, les compagnies ont « passé et repassé »<sup>1</sup> par Valence, au grand dam des consuls.

L'arrestation du baron à Romans, par son propre camp, ne met pas fin aux mouvements de troupes dans la vallée rhodanienne de la province. Au contraire, Crussol prend en main la défense du Dauphiné et les positions des huguenots se radicalisent, comme le montre les états tenus à Valence du 27 janvier au 6 février 1563. La guerre continue donc. En mars, stationnent à Valence trois compagnies venant de Grenoble, sous le commandement de Bourjac<sup>2</sup>, Sainte-Marie et Bernard. Il semble donc que les positions rhodaniennes soient renforcées, sans doute pour garder des liens de communication et d'entraide entre huguenots dauphinois, lyonnais, provençaux et languedociens.

Enfin, quand au printemps 1563 le conflit se termine dans la province, les compagnies redescendant de Lyon font toujours étape à Valence. Nous avons notamment l'exemple de cette compagnie de provençaux qui est attendue à partir du 29 mai<sup>3</sup>. Jusque là les mouvements de troupes se faisaient dans le sens sud/nord de la vallée du Rhône, la paix se mettant en place les soldats sont renvoyés chez eux et les flux s'inversent.

Une question se pose alors : Valence est-elle un point de passage important dans cette moitié sud du royaume ? Tout porte à croire que c'est bien le cas. Sa situation rhodanienne la prédispose aux échanges et aux passages. Nous avons bien remarqué le caractère incessant des passages de compagnies aux dires des consuls. Sans doute n'exagèrent-ils pas. Nous ne connaissons pas les effectifs précis des compagnies d'infanteries, mais Souriac, qui a étudié leurs passages dans un des principaux lieux de transit du Sud Ouest, le Comminges, en estime l'effectif entre 100 et 200 personnes. La fréquence des passages rapportée à Valence nous laisse imaginer une ville presque constamment visitée par des centaines de soldats. Enfin pour le Comminges, il note un maximum de 500 ou 800 soldats passant dans les

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 20 r.

<sup>2</sup> Il s'agit probablement du même Bourjac que nous avons vu comme sénéchal de Valentinois en 1561-1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r., 28 mai 1563.

communautés de cette vallée<sup>1</sup>. Certes ce n'est pas une communauté qui est affecté, mais plusieurs. On peut donc imaginer dans des cas extrêmes comme ceux là que les troupes sont réparties en plusieurs endroits, encore que, les capitaines rechignent à disperser leurs troupes. A Valence, outre une intensité de passages extrêmement élevés, on note parmi nos seuls effectifs donnés, le chiffre de 2000 soldats en mai 1562, c'est-à-dire au début de la guerre quand les forces se mettent en place. Sont-il vraiment tous des soldats ? Souriac a en effet pu constater ce lieu commun disant que les soldats n'arrivent jamais seuls. Ils sont accompagnés de valets, environ un pour 2 soldats en moyenne<sup>2</sup>, de prostituées, et toutes ces personnes gravitant autour de la troupe peuvent multiplier l'effectif par deux ou trois, à loger aussi par le même hôte. Nous n'avons pas de précisions sur ce point dans nos sources, mais peut-il en être différent pour les troupes protestantes que nous voyons passer ? Toutefois, même si dans le cas des 2000 soldats de passage il peut s'agir d'une exception, l'étape rhodanienne de Valence semble voir passer un plus grand nombre de soldats que dans le Comminges.

De manière générale, on constate que la chronologie de ces passages coïncide avec les grands évènements militaires et politiques touchant la province : la prise d'arme protestante en avril-mai 1562, le déroulement de la guerre elle-même, et enfin le retour des compagnies dans leurs foyers en mars-avril 1563. Souriac dans son étude des guerres de religion dans le Midi toulousain a relevé une réactivité semblable dans les lieux situés dans les couloirs de passage, notamment le Comminges<sup>3</sup>. Ses conclusions sont donc bien valables pour Valence : on mesure l'inégalité du poids de la guerre cristallisé par la tenue de l'étape. En effet, Valence et ses alentours constituent un point stratégique dans la vallée du Rhône. Ils sont mis régulièrement en contact avec les compagnies qui se déplacent dans un sens sud-nord, avant une éventuelle bifurcation vers le Grésivaudan, puis nord-sud à la fin du conflit.

---

<sup>1</sup> SOURIAC, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le midi toulousain (1562-1563)*, Champ Vallon, 2008, p. 336.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 337.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 336.

## b) Le ravitaillement des troupes.

Pour les capitaines de compagnies, le passage de leurs troupes dans les villes répond à des questions de logistique, rudimentaires mais indispensables pour maintenir une troupe sur pieds en limitant les désertions. Cette logistique se borne de manière générale à l'approvisionnement du soldat en pain, vin, et viandes, ainsi que l'établissement du logis chez divers particuliers. Souriac note que tout cela se déroulait sans l'apparition d'une véritable administration planificatrice<sup>1</sup>. Ordonné par des Adrets dans sa lettre de commission à Changy datée du 23 mai 1562<sup>2</sup>, le ravitaillement des troupes à Valence s'inscrit visiblement dans cette dynamique.

Le pain constitue la base du ravitaillement des troupes. Le 14 juin, des Adrets réclame la fourniture de 2000 pains du poids d'une livre pour ravitailler son camp, mais la ville se plaint déjà de difficultés financières<sup>3</sup>.

Pour anticiper les besoins et les satisfaire aussi vite que possible, le premier consul Richard est le 25 juin à l'initiative de la construction dans la ville d'un magasin de blés spécialement dédiés au ravitaillement de l'étape et du camp du baron des Adrets<sup>4</sup>. Il s'agit de réunir 1500 setiers de blé. Et pour trouver le blé nécessaire, les consuls comptent le prélever « sur les villages qui ont habitude de contribuer à la présente cité ». Avec les blés récupérés, la ville doit satisfaire les exigences de des Adrets : il demande pour son campement près de Romans « autant de pains qu'il sera possible »<sup>5</sup>. Pour planifier la fabrication et la cuisson des pains, est commis un des conseillers, Paul Victeron, dont on connaît la fidélité à la Réforme. On voit donc qu'entre le premier ordre du baron et le début de la mise en place, il s'écoule plus d'une dizaine de jours... c'est dire la complexité de l'organisation à mettre en place. Les boulangers de Valence sont donc particulièrement sollicités : ils sont indispensables à l'effort de guerre ! Ainsi on voit apparaître dans les sources le nom de quatre boulangers et deux notables particuliers<sup>6</sup>, possédant sans doute eux aussi un four. La somme que la ville leur rembourse s'élève à hauteur de 100 livres, dont le

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 328.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 156 r., lettre de des Adrets à Changy, datée du 23 mai et recopiée à la suite de la délibération consulaire du 25 mai 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 160 v., 14 juin 1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 160 v. – 161 r., 25 juin 1562.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 20 v., payés le 26 et 30 décembre 1562.

tiers de la somme a été fourni par des particuliers<sup>1</sup>. La contribution des riches particuliers représente donc une part importante de l'effort valentinois. Le pain coûte alors 4 deniers la livre<sup>2</sup>.

Le vin est une autre composante de l'alimentation de base fournie aux soldats. Acheté à des marchands, il est ensuite acheminé vers la ville<sup>3</sup>. En septembre 1562 par exemple, on fait venir 15 muids de vin de Tournon, de 8 livres chacune<sup>4</sup>. Sans doute les coteaux avaient-ils déjà leur vocation viticole. Mais cette ressource vient souvent à manquer. Prenons par exemple ce cas original à la fin du conflit : le 28 mai 1563, les consuls attendent des compagnies provençales descendant de Lyon pour retourner chez eux. Le vin destiné au ravitaillement de l'étape vient à manquer. Ils décident alors de puiser dans la cave du chapitre de Saint-Apollinaire « qui appartient à la ville »<sup>5</sup>. Grâce aux biens d'église accaparés par les institutions laïques et protestantes, les consuls peuvent ainsi disposer là d'une réserve à portée de main pour subvenir aux urgentes nécessités de l'étape... même s'ils pensaient peut-être l'utiliser dans le cadre de leurs fonctions.

Par leur nécessité, Les vivres qui viennent le plus vite à manquer sont bien sur les « chairs », c'est-à-dire les viandes. C'est en effet l'aliment le plus rare et le plus onéreux. Le 14 août, la ville ne peut plus en fournir aux compagnies de Changy, mais ce n'est visiblement que temporaire<sup>6</sup>. On est en rupture de stocks ! Ainsi, le 27 août, on envoie un laboureur pour entretenir un troupeau à Vassieux<sup>7</sup>, sans doute pour un prochain acheminement vers Valence. Mais le 9 octobre 1562, les consuls se plaignent d'une nouvelle pénurie à l'étape<sup>8</sup> et le 30 novembre des troubles apparaissent à sa distribution, car pour tenter de perdre le moins d'argent, les consuls ont vendu les « chairs » au plus offrant<sup>9</sup>.

Du fromage est également distribué aux soldats. C'est une des denrées les plus rares et on ne la voit que peu mentionnée. On sait par exemple que Valence en fut

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, cahier n° 110, f° 12 v., août 1562.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 18 v.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 30 v.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 207 v. - 208 r.

<sup>6</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 20 r..

<sup>7</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 20 r.

<sup>8</sup> AMV, BB6, f° 177 r./v.

<sup>9</sup> AMV, BB6, f° 184 r.



approvisionnée l'été 1562 à hauteur de 4 quintaux et 88 livres pour le passage de trois compagnies<sup>1</sup>. Cette quantité a un coût de 60 florins soit environ 36 livres.

On a peu parlé dans notre étude de la contribution du bourg à l'organisation de l'étape. Les indications sont en effet rares sur ce sujet. Il importe toutefois de mentionner que sa participation à l'étape consiste essentiellement à désengorger la ville même de Valence. En novembre 1562 par exemple, alors que des Adrets a reçu des renforts contre Nemours, une des compagnies huguenotes fait étape dans le bourg<sup>2</sup>. Le 3 octobre 1562, alors que la ville attend l'arrivée de 7 nouvelles compagnies, les consuls du bourg déclarent ne pas avoir les moyens de les recevoir, en proposant tout de même une petite aide aux consuls de la ville<sup>3</sup>.

Rassembler le ravitaillement nécessaire impose donc plusieurs contraintes aux consuls, contraintes qu'ils font ensuite peser sur les centres de ravitaillement sollicités.

Les contraintes résident essentiellement dans l'acheminement des denrées. Pour cet acheminement, les consuls ont recours aux services de charretiers<sup>4</sup>. Ils sont les intermédiaires dans la chaîne de distribution entre les particuliers ou les villages fournisseurs et Valence qui reçoit et redistribue les denrées pour l'étape. On en connaît au moins deux : Jean Molle et Claude Bressier qui acheminent le foin de la femme d'Alby en janvier 1563<sup>5</sup>.

Le 29 juillet, le premier consul Alby envoie 2 sergents pour ordonner « aux villages des alentours » les quantités de blé, vin, avoine, pour le ravitaillement selon les ordres du baron des Adrets<sup>6</sup>. Les coûts de l'acheminement des grains et vin se rajoutent à celui des denrées. On sait par exemple que le consul Alby se fait rembourser par « la communauté » 50 livres pour avoir réalisé cette opération<sup>7</sup>. Cette indication n'est pas très parlante étant donné que nous ne savons pas pour quelle quantité se rapportent ces sommes, mais si l'opération se renouvelle à plusieurs

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 11 v.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 23 v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 177 r.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 20 r.

<sup>5</sup> *Ibid.* f° 20 r.

<sup>6</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 10 r./v.

<sup>7</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 18 v.

reprises, et durant un an et demi par plusieurs personnes, cela peut vite peser très lourd sur le budget d'une ville qui n'est déjà que d'environ 8000 livres ! Fin août, des compagnies sont passées, il faut refaire les réserves. On « contraint » donc à nouveau les villages voisins à apporter les blés, le vin et l'avoine qu'ils se sont vus cotiser<sup>1</sup>. En septembre, deux sergents de la ville sont même récompensés pour avoir « poursuivi » des villageois afin de les contraindre à ravitailler Valence<sup>2</sup>.

Une fois collectées, il faut faire décharger les « munitions » de l'étape acheminées à Valence. Comme leur transport jusqu'à la ville, cette opération a un coût non négligeable, qui vient s'ajouter aux nombreuses autres dépenses. On retrouve ainsi qu'en février 1563 Jacques Alby doit déboursier 17 livres pour faire décharger le foin apporté des villages voisins<sup>3</sup>. On n'en connaît hélas pas la quantité, mais cette somme équivaut à peu près à son indemnité de premier consul pour une année. C'est donc l'argent de sa fortune personnelle qu'il doit investir dans l'effort de guerre, sans promesse d'aides ou de remboursement immédiats.

Cela nous permet de nous rendre compte que si Valence est sous la pression des compagnies passant par la vallée du Rhône, elle met également une très forte pression sur ses lieux de ravitaillement. Comment s'en étonner ? Il en va en effet de sa propre sécurité. Nous avons déjà trouvé la trace de plusieurs « abus ». La situation risquerait vite de devenir incontrôlable si les soldats affamés sont mécontents ! Depuis la fin du mois de septembre, les armées protestantes rencontrent des difficultés aux environs de Vienne face à l'armée catholique du duc de Nemours. Cela occasionne des mouvements de troupes qui remontent la vallée du Rhône et à Valence, on durcit encore le ton face aux villages participants à l'organisation de l'étape. Ainsi début octobre, on retrouve dans les archives la trace de deux autres sergents valentinois employés spécialement pour presser les villages de fournir le ravitaillement nécessaire à l'étape<sup>4</sup>. Ils n'y vont pas seuls : pour accentuer la pression, des conseillers valentinois se rendent également sur le terrain, et parmi eux, un certain Paul Victeron, notoirement connu comme protestant zélé. Les consuls mettent donc d'importants moyens de pression pour parvenir à rassembler coûte que coûte les denrées de l'étape. En juillet 1562, les vivres viennent à manquer et la ville a

---

<sup>1</sup> *Ibid.* f° 12 v.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 22 r.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 14 v.

dû donner de l'argent au lieu des vivres attendus. Suivant la commission de des Adrets, la pression des cotisations sur les villages s'accroît (21 juillet)<sup>1</sup>. Nous pouvons ainsi dégager une grande tendance : pour que le ravitaillement nécessaire au bon fonctionnement de l'étape, Valence envoie ses notables et ses sergents à travers la campagne pour mettre une grande pression sur les villages cotisés.

Une fois ces denrées acheminées à Valence, il faut encore les entreposer. Le 25 juin, pour anticiper les besoins et les satisfaire aussi vite que possible, le premier consul Richard est à l'initiative de la construction dans la ville d'un magasin de blés spécialement dédiés au ravitaillement de l'étape et du camp du baron des Adrets<sup>2</sup>. On sait également que de juillet à 1562 à août 1563, une boutique a été louée pour la distribution de l'étape<sup>3</sup>. Un certain nombre de denrées devaient y être provisoirement entreposées. Le 9 septembre 1562, Sisteron est déjà tombée. La situation semble particulièrement urgente puisque Changy, craignant que « le siège et camp de l'adversaire vienne au devant de la présente cité » ordonne le stockage de la plus grande quantité possible de grains dans de « bons et sûrs greniers » dans l'enceinte de la ville. A ces fins il se propose même de prêter main forte aux consuls<sup>4</sup>. La délibération consulaire du 24 octobre 1562 nous apporte d'autres renseignements sur la façon d'entreposer les « munitions » de l'étape. Alors qu'il est procédé à une nouvelle cotisation de grains sur les « villes et villages circonvoisins » ainsi que sur des particuliers de la ville, Changy ordonne la mise en place d'un « magasin » de farines pouvant accueillir l'équivalent de 700 à 800 setiers de blés, lesquels grains seront moulus au préalable<sup>5</sup>.

Puis le ravitaillement de l'étape doit être distribué. Des personnes sont spécialement commises pour la distribution<sup>6</sup>. On sait qu'une boutique est spécialement louée ces fins du mois d'août 1562 jusqu'à début janvier 1563 au moins<sup>7</sup>. De manière générale, ce sont des entrepreneurs qualifiés de « munitionnaires » qui tiennent ces boutiques de distribution<sup>8</sup>. On sait que la boutique louée ici appartient à

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 168 r., 21 juillet 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 160 v. – 161 r., 25 juin 1562.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 23 v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 174 r./v.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 177 v. – 178 r.

<sup>6</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 31 r., 16 octobre 1562.

<sup>7</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 23 v.

<sup>8</sup> [dir.] L. BELY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime...op. cit.* p. 505.

un dénommé Pierre Estezet. Plus loin dans le registre des comtes, on retrouve mentionné la même personne, payée 10 livres pour les « vacations faites à la délivrance de l'étape »<sup>1</sup>. Tout porte donc à croire que ce commerçant a troqué son activité habituelle pour endosser temporairement le rôle de munitionnaire. Ce cas de figure n'est pas une exception valentinoise. Pour le Midi toulousain comme pour le reste du royaume, Pierre-Jean Souriac a relevé qu'en effet, de façon quelque peu similaire avec la situation valentinoise, les chefs de guerre s'adressaient directement aux représentants civils pour obtenir ravitaillement. C'était à ces derniers de traiter avec un marchand de leur connaissance pour fournir le ravitaillement nécessaire aux troupes<sup>2</sup>. Ce sont ces marchands sollicités que l'on nomme munitionnaires. A Valence, y-en a-t-il d'autres dans ce cas ? Les sources n'en parlent pas, à moins que d'autres points de distribution occasionnels soient dressés dans la ville. Les sources mentionnent en effet à plusieurs reprises des personnes qui ont participé à la distribution, en dehors semble-t-il du cadre d'une boutique. C'est le cas de Jean Sablière au mois de mars-avril 1563<sup>3</sup>, que nous avons déjà vu rémunéré pour ses prestations de fourrier.

Il arrive aussi que le ravitaillement des troupes doive être apporté directement au camp où elles sont stationnées. C'est le cas lorsque l'armée du baron des Adrets était cantonnée à Beaurepaire<sup>4</sup>.

Face aux quantités de vivres acheminées à Valence, nous avons cherché à savoir où ces denrées étaient prélevées et sur quel périmètre de distance. Les villages et quelques châteaux des alentours constituent le principal vivier de ravitaillement. On voit dans la délibération du 25 juin 1562 que ce sont ceux qui « ont coutume de contribuer à chaque passage de gens d'armes »<sup>5</sup>. L'intérêt bien compréhensible de prélever sur les mêmes lieux réside dans le fait qu'étant accoutumés à être réquisitionnés, les modes de collecte doivent déjà être en place, de même que des réseaux de communication et des liens personnels bien établis. Cette organisation déjà en place permet ainsi de gagner un temps précieux. On sait également qu'en juin 1562 dix « compagnons » sont chargés d'aller chercher

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 24 r.

<sup>2</sup> SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 335.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 25 v.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 25 r., (il s'agit d'une prestation payée le 16 avril 1563, plusieurs mois après l'arrestation du baron des Adrets).

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 160 v. – 161 r., 25 juin 1562.

« moutons et bœufs » dans les montagnes du Diois<sup>1</sup>, soit environ 30 à 40 km au sud de Valence. Le 27 août 1562, troupeau est acheminé de Vassieux<sup>2</sup>, c'est-à-dire depuis le cœur du Vercors ! Le 12 novembre encore, les comptes de la ville nous précisent l'envoi de trois notables jusqu'à Crest et dans « les villages circonvoisins » afin de ramener les blé, vin et avoine de l'étape<sup>3</sup>. Cela nous permet de cerner une zone de ravitaillement et d'influence d'environ 20 à 30 km en direction du sud Valentinois.

Les ressources des terres des villages « circonvoisins » à Valence sont bel et bien réquisitionnées, sans que leurs consuls puissent formuler de quelconques objections. Toutefois, à la fin du conflit, Valence et ses alentours semblent à bout de force, à tel point que le 28 mai 1563, attendant de nouvelles compagnies descendant de Lyon, les consuls valentinois appellent ces consuls « du ressort de Valence ». Leur but est d'organiser un tour de table de concertation sur les capacités des villages à subvenir à une nouvelle cotisation<sup>4</sup>. On peut donc voir qu'à ce moment là, la capacité de mobilisation des ressources du pourtour valentinois, voire du Valentinois tout entier a atteint un stade de saturation. Le pays est à bout et il est de plus en plus difficile pour eux de soutenir l'étape des compagnies. On comprend bien ainsi quel a pu être leur soulagement à la nouvelle de la paix.

Mais les villages de la zone d'influence valentinoise ne sont pas les seuls à contribuer au ravitaillement et le ravitaillement fourni par des particuliers constitue aussi une manne essentielle. Le premier octobre 1562 l'étape valentinoise souffre d'une nouvelle pénurie alors que « nombre de gens de guerre sont en la présente cité »<sup>5</sup>. La situation devient véritablement critique car l'approvisionnement venant des villages ne suffit plus. Un pallier de difficulté est à nouveau franchi puisque les consuls décident de réquisitionner des vivres chez des particuliers « selon leur pouvoir et avec discrétion »<sup>6</sup>. C'est donc ceux qui ont la situation la plus confortable que l'on sollicite, « avec discrétion » car la situation doit tout de même être critique pour eux aussi. Les noms de ceux qui seront cotisés seront systématiquement relevés, sans doute en vue d'un remboursement futur. Les consuls ne souhaitent visiblement pas risquer une émeute frumentaire, tant de la part des soldats que des propres

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 18 v.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 20 r.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 16 v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r., 28 mai 1563.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 176 v.

<sup>6</sup> *Ibid.*

habitants de la ville. La délibération du 9 octobre nous précise le type des denrées prélevées : il s'agit essentiellement de blés, pris dans les greniers de ces particuliers<sup>1</sup>. On retrouve des traces de plusieurs notables acheminant leurs récoltes pour satisfaire les besoins de l'étape. C'est par exemple le cas d'Antoine Faure, qui amène à ces fins 30 setiers de blé et froment en décembre 1562<sup>2</sup>. De même, on voit le 10 janvier 1563<sup>3</sup> la femme du premier consul livrer de ses propres terres 45 quintaux de foin pris dans sa grange de Montéléger<sup>4</sup>. On sait en effet que de nombreux notables possèdent des terres dans les campagnes... ce qui prendra une grande importance tout au long du procès des tailles<sup>5</sup>.

Enfin, notons qu'à partir du 30 novembre 1562, les grains, vin, bétail et foins des « absents » et « fugitifs » de la ville sont également réquisitionnés par des Adrets<sup>6</sup>. La guerre touche à sa fin et devant l'épuisement général des contribuables à l'étape, les chefs huguenots cherchent à diversifier les sources d'approvisionnement pour subvenir le mieux possible aux besoins de leurs armées.

Les terres de l'Eglise romaine sont aussi utilisées car elles constituent une alternative aux perquisitions des villages et des particuliers. Toutefois, depuis le début de la guerre, leur exploitation n'est plus aussi efficace que l'est celle des terres des villages et les levées ne sont donc qu'épisodiques. Le 28 novembre 1562, des Adrets avertit Valence qu'il va y faire passer une partie de son armée<sup>7</sup>. Au cas où ils ne parviendraient pas à obtenir une déviation vers « les villages voisins », les consuls prévoient de réquisitionner le bétail des biens ecclésiastiques. Le 28 février 1563, le conseil politique ordonne que « toutes les villes de ce pays », c'est-à-dire au moins sur toute la superficie du Valentinois, acheminent vers lui les denrées nécessaires à l'étape provenant des terres de l'Eglise<sup>8</sup>. On est en effet après la tenue des états de Valence. Les huguenots sentent que la guerre est mal engagée et que la province souffre énormément de ce conflit. Malgré les difficultés, ils continuent le combat et durcissent encore leur détermination. Toutes les possibilités permettant de trouver

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 177 v. – 178 r.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 28 r., 4 décembre 1562.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 20 r.

<sup>4</sup> Il s'agit d'un village au beau milieu d'un plateau, aujourd'hui connu sous le nom de plateau de Lautagne et désormais attenant à la ville.

<sup>5</sup> Daniel HICKEY, *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales, 1540-1640*, Grenoble, PUG, 1993.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 183 v. – 184 r.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 182 v. – 183 r.

<sup>8</sup> AMV, BB6, f° 193 r.

de quoi ravitailler les troupes sont donc étudiées. Les ressources restant sur les terres de l'Eglise sont réquisitionnées à ces fins.

Les levées sur les domaines ecclésiastiques semblent très ponctuelles, en fonction de la conjoncture. Les autorités provinciales et consulaires les utilisent comme complément mais préfèrent la plupart du temps solliciter prioritairement les villages voisins, déjà habitués à contribuer à l'étape. Le souci constant des étapiers est en effet de pouvoir lever le plus de ravitaillement possible dans un minimum de temps pour subvenir aux besoins des troupes arrivant à Valence. Avec ces villages qui sont habitués à être sollicités, les cadres d'une organisation sont déjà fixés, tandis que pour les denrées provenant des terres d'Eglise, on voit encore en février 1563 le conseil politique tenter d'évaluer leur potentiel productif en fonction des besoins de la guerre<sup>1</sup>. Les autorités protestantes semblent donc encore mal connaître et mal gérer ces sources de ravitaillement.

A défaut de pouvoir fournir les vivres nécessaires, il arrive que la ville donne en compensation une certaine somme d'argent au capitaine de la compagnie. Nous rencontrons par exemple cette situation le 4 juillet 1562, lorsque que « le sieur » Pomier conduit sa troupe dans la ville<sup>2</sup>. Vingt écus lui sont donnés, avec promesse de remboursement. Cela nous permet de penser que les autres dépenses faites par la ville pour réaliser l'étape doivent bien être théoriquement remboursés par la province. La viande nous l'avons vu, vient souvent à manquer. Le 9 octobre 1562, à défaut de « chair » à fournir aux soldats, les consuls requièrent au gouverneur d'ordonner que les soldats se « contentent en argent »<sup>3</sup>. Le 7 novembre 1562 encore, il ne reste plus guère que du foin et de l'avoine pour les chevaux. Devant cette pénurie, les consuls demandent au receveur Claude Amel de donner une certaine somme d'argent aux soldats. Nous pensons que cet argent, sans toutefois en connaître le montant, peut éventuellement leur permettre de s'acheter un surplus de vivres à la prochaine étape en plus des rations prévues, ou alors de l'acheter directement auprès des paysans rencontrés en chemin. Ceci, au vu de ce qui se pratique à Vienne, il peut également s'agir de la passade. Dans cette ville d'étape, les consuls décrètent donner trois ou quatre sous à chaque soldat pour leur boire

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 193 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 164 v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 177 r./v.

d'arrivée, leur souper du soir et leur boire au matin<sup>1</sup>. Cette méthode permettait pour les séjours de cours terme de limiter ce droit de réquisition qui fait tant souffrir les habitants en complétant la solde de ces hommes de guerre. Mais déjà début mai 1562, après quelques passages de compagnies, les consuls de Vienne ont vite mesuré le prix d'une telle politique : cela coûte à la ville environ 27 livres la passade<sup>2</sup>. Il semble donc que cette politique coûteuse ait pu être appliquée de manière moins systématique, et comme Valence, Vienne commence à faire les frais des abus des compagnies montant sur Lyon. A Valence à nouveau dans la délibération du 4 mai 1563, on apprend que deux compagnies résident alors dans la cité mais n'ont aucun moyen pour pailler leur ravitaillement. Il semble alors que le conseil politique ordonne aux consuls de distribuer aux soldats l'équivalent de ce que donnaient les consuls de Vienne dans leur passade, mais dans ce cas présent sur un mois ! Le conseil ordonne d'entretenir ces deux compagnies pour un mois, ce qui coûte à la ville 300 livres<sup>3</sup>. Cela met bien en avant que les soldats ne payent pas toujours les vivres qui leur sont distribués à l'étape.

En effet, nous aurons l'occasion d'y revenir, les soldats sont mauvais payeurs. Le montant de leur solde, souvent insuffisant pour leur entretien dans une ville les conduit à certaines dérives. Il semble que les compagnies se contentent de profiter du ravitaillement et paient mal ou peu la ville, à tel point que le 8 août, un des conseillers est envoyé vers des Adrets afin qu'il leur ordonne de régler leurs dépenses<sup>4</sup> ! Mais les contraintes imposées par le rythme des passages et le nombre des soldats ne permettent pas un contrôle rigoureux du paiement de l'étape.

Ces dépenses non payées pèsent terriblement sur les habitants et les finances de la cité. Le 31 décembre, un des notables est obligé d'aller par devant des Adrets, présent alors à Montélimar, pour lui montrer l'empêchement de la ville à réaliser la totalité du ravitaillement<sup>5</sup>. Il semble qu'à ce moment là le maximum des possibilités de la ville et de tous ceux qui contribuent au ravitaillement de l'étape soit atteint. C'est alors qu'arrive enfin, presque au même moment, du blé, du vin de l'avoine, des chandelles<sup>6</sup>. Un bol d'air pour une cité qui semble à bout.

---

<sup>1</sup> Pierre CAVARD, *La Réforme...op. cit.* p. 67.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 201 v.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 19 v., 8 août 1562.

<sup>5</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 18 v./19 r., 31 décembre 1562.

<sup>6</sup> *Ibid.* f° 19 r.



Mais bien souvent, les particuliers n'ont aucun moyens d'exiger que les soldats les paient et se retournent vers les autorités municipales. C'est ainsi que le 15 juillet 1562, Pierre de la Court, qui tient l'hôtel des Dauphins, demande à la ville de lui payer les dépenses et le logement qu'il a fourni aux soldats que les consuls lui ont ordonné de loger<sup>1</sup>. Pour éviter les tricheries, ces derniers vont examiner ses comptes.

Mais la délibération du 11 décembre 1562 vient appuyer l'idée que les consuls espèrent que les états vont payer leurs dépenses. En effet, même si l'on a vu que les soldats achètent tout ou partie de leurs vivres, les tarifs auxquels leur vend la ville sont, semble t-il, nettement insuffisant pour pouvoir couvrir toutes les dépenses, en particulier celles de l'acheminement. Lors de la venue de des Adrets, les consuls de Valence prévoient de lui demander de faire en sorte rapidement que les compagnies soient entretenues « aux dépens du pays »,c'est-à-dire le Dauphiné. Mais de manière générale, nous ne voyons pas dans les compagnies passant à Valence d'équivalent aux commissaires de guerre. Comme dans le Midi toulousain, ce flou souligne la non prise en charge par l'armée protestante de l'indemnisation des civils pour les frais occasionnés pour leur propre ravitaillement<sup>2</sup>.

Le 19 septembre 1563, soit deux mois après le passage de Vieilleville, les consuls reçoivent une injonction du grand trésorier de France leur demandant de lui communiquer le montant des dépenses effectuées par la ville durant la durée de la guerre, concernant notamment les frais de l'étape et de défense<sup>3</sup>. Cette réponse qui doit être renvoyée très rapidement, dès le lendemain, laisse entrevoir une indemnisation royale. Mais comme l'a remarqué Souriac pour les villes du midi toulousain, les frais ne furent au mieux remboursés que de moitié. Cette précipitation voulue par le grand trésorier a peut-être déjà pour but d'empêcher les consuls de rassembler les preuves de toutes les dépenses qui pourraient leur être remboursées. Mais on voit surtout que les états protestants du Dauphiné ou les autres institutions protestantes, on pense notamment au conseil politique, n'ont eu ni le temps ni les moyens de rembourser Valence pour les dépenses effectuées pour subvenir à l'effort de guerre protestant. Le conseil politique avoue dès le 4 mai 1563 « n'avoir aucun moyen »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 167 v.

<sup>2</sup> SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.*, p. 334.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 218 v. – 219 v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 201 v.

Valence n'est pas considérée seulement comme un point de ravitaillement dans le dispositif stratégique des chefs huguenots. C'est aussi un lieu de récupération sécurisé pour les troupes. Par commandement de Changy, on y soigne ainsi les soldats malades ou blessés des compagnies y faisant étape, au moins durant la période du 24 au 31 juillet 1562<sup>1</sup>. Le 2 septembre à nouveau, la ville se prépare à rassembler des quantités de blé nécessaires pour ravitailler des blessés passant bientôt par la ville<sup>2</sup>. On retrouve notamment la trace d'un certain capitaine Duges, blessé à « Vauréas », c'est-à-dire Valréas en provençal<sup>3</sup>, et « longtemps » hébergé chez un particulier<sup>4</sup>. Nous n'avons pas de date particulière mentionnant la durée de son séjour à Valence. Cependant des combats eurent bien lieu à Valréas un peu avant la chute de Sisteron. Ce capitaine fut semble t-il honorablement installé : des chirurgiens et des barbiers s'occupaient de lui. Ce dernier les payait... avec les blés que son hôte avait entreposés dans le même logis<sup>5</sup> !

### c) Le logement des troupes : les soldats chez l'habitant.

Il est la plupart du temps indissociable de l'étape des compagnies. Ordonné par des Adrets dans sa lettre de commission à Changy datée du 23 mai<sup>6</sup>. Nous ne pouvons cependant pas faire une analyse aussi détaillée que ce qui a pu être fait sur Grenoble grâce au livre des foules, ni étudier les répartitions précises en fonction des privilèges individuels ou collectifs. Sur la durée des séjours, Soubeyrand a pu constater que dans la première phase du conflit, c'est-à-dire aux mois de mai et juin 1562, les troupes ne stationnent que peu de temps à Grenoble, c'est-à-dire moins d'une semaine<sup>7</sup>. Ce laps de temps correspond en effet à la période où le camp protestant avance ses pièces sur l'échiquier stratégique, met ses armées en place pour contrôler le plus de territoire possible au niveau du lyonnais et du Dauphiné. Il nous

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 23 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 173 r./v.

<sup>3</sup> Valréas se situe dans l'actuelle enclave vaclusienne, à l'extrême sud du département de la Drôme.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 213 r. – 214 r., 28 juillet 1563. (Il s'agit d'une plainte concernant des événements de l'année précédente).

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 156 r., lettre de des Adrets à Changy, datée du 23 mai et recopiée à la suite de la délibération consulaire du 25 mai 1562.

<sup>7</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *op. cit.*, p. 39.

est donc permis d'imaginer des durées de séjours quelque peu similaires à Valence. Soubeyrand affirme que passé la période de mai, juin et début juillet 1562, les séjours se font plus longs à Grenoble, durant de deux semaines à un mois<sup>1</sup>. Nous ne pouvons sans doute pas supposer des séjours d'une même durée à Valence. Du fait de sa position rhodanienne, nous avons pu constater la fréquence extrême des passages, probablement plus importante qu'à Grenoble du fait que le fond de la vallée du Grésivaudan débouche sur Chambéry, aux mains des catholiques. Valence ne constitue qu'une étape aux troupes protestantes pour rallier Lyon, c'est pour cette raison que nous supposons des séjours plus courts, sauf bien sûr pour les blessés, comme le cas de ce capitaine.

Pour la question du logement des troupes séjournant à Valence, nous savons néanmoins, grâce à quelques indices disséminés ici ou là dans les délibérations, que les troupes n'étaient pas logées de façon totalement approximative à travers la ville, du moins pas durant très longtemps. Etant donné que nous voyons apparaître ici ou là le terme de « foule », il est pensable que toutes les chambres ou locaux disponibles sont réquisitionnés, souvent au sein même de la cellule familiale<sup>2</sup>. Le 2 septembre 1562, alors que les combats font rage dans le secteur de Sisteron, les mouvements de troupes s'intensifient. Pour éviter une répartition anarchique des troupes faisant étape à Valence, ce qui est cause de nombreux problèmes pour la population, les consuls demandent à Changy de délimiter des secteurs précis qui seront spécialement destinés à accueillir ces compagnies<sup>3</sup>.

La délibération du 15 juillet 1562<sup>4</sup> nous signale le logement de soldats à l'hôtel du Dauphin (Annexe 3). Sachant que la ville comporte plusieurs autres hôtels, notamment ceux des Trois Rois, du Chapeau Rouge et de l'Aigle (Annexe 3), on peut penser que leurs chambres sont elles aussi réquisitionnées. Cela ne serait pas en effet un cas particulier. Dans le Midi toulousain, toutes les hôtelleries de lieux traversés sont systématiquement réquisitionnées et accueillent le plus grand nombre de personnes possible. Dans ce cas précis, il se trouve que les lettres du roi étaient pour une fois respectées puisqu'elles ordonnaient que les auberges soient réservées aux

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 45.

<sup>2</sup> [dir.] L. BELY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime...op. cit.* p. 751.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 173 r./v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 167 v.

seules troupes de passage, tandis que les logements chez l'habitant doivent en théorie être utilisés pour des durées plus longues<sup>1</sup>. Il en va de même à Vienne<sup>2</sup>.

Si un logement discriminatoire des soldats s'effectue à Grenoble où la rive droite, quartier le plus populaire, est délibérément sacrifiée aux soldats<sup>3</sup>, tout comme à Vienne<sup>4</sup>, il n'en va pas de même à Valence, du moins pas au moment de la première guerre. La ville n'a pas cet avantage pratique d'être traversée par un cours d'eau, et ne peut donc pas couper aussi facilement la ville du contact de la soldatesque. On ne parle pas non plus de logements de troupes au détriment des catholiques valentinois. Le baron des Adrets lui-même, dans la lettre de commission qu'il donne à Changy pour l'investir du gouvernement du Valentinois (annexe 14) lui enjoint d'obliger

« manants et habitants de ladite cité et pays de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient (...) qu'ils aient à vous recevoir et ceux qui vous leur seront envoyés, soit capitaines, soldats ou autres »<sup>5</sup>.

De l'ordre même du chef des réformés dauphinois, aucun logement discriminatoire ne doit être réalisé. Il semble en effet que les passages de troupes incessants forcent à une répartition assez homogène le logement des troupes. Nous ne disposons hélas pas de sources suffisamment détaillées tels que les rôles établis par les fourriers pour en connaître une répartition précise. Nous constatons seulement que le cœur bourgeois de Valence, que nous voyons composé par la « Grand rue » et les groupes de maisons adjacentes, allant de la porte Saunière jusqu'à Saint-Jean, ainsi que la côte des Chapeliers descendant jusqu'au bourg (annexe 3) est lui aussi sollicité pour le logement des troupes, en particulier les hôtels qui y sont situés. L'hôtel des Dauphins par exemple, situé dans la Grand rue juste à côté de la prestigieuse « maison des têtes » d'Antoine de Dorne (annexe 3) toujours visible aujourd'hui, est réquisitionné<sup>6</sup>. D'autres hôtels sont situés dans ce cœur bourgeois : l'hôtel des Trois rois, situé de l'autre côté de la rue et Le Chapeau Rouge un peu plus loin dans la Grand rue. Un autre hôtel, l'Aigle est un peu plus excentré mais dans un quartier qui

---

<sup>1</sup> SOURIAC, *op. cit.* p. 339.

<sup>2</sup> Pierre CAVARD, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Vienne, Blanchard frères, 1950, p. 67.

<sup>3</sup> Stéphane GAL, « Gens de guerre et gens des villes, entre haine et nécessité : L'exemple de la défense de Grenoble dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. », *Le peuple des villes dans l'Europe du nord-ouest (fin du Moyen-Âge – 1945)*, Guignet éditeur, volume II, 2003, pp. 185 - 197.

<sup>4</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *op. cit.* p. 50.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f<sup>o</sup> 155 v., lettre du 23 mai 1562 recopiée à la suite de la délibération consulaire du 25 mai 1562.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f<sup>o</sup> 167 v., 15 juillet 1562.

semblait bourgeois lui aussi figure encore aujourd'hui dans cette rue une maison médiévale qui appartenait à un drapier. Si tous ces hôtels ont bien été mécaniquement réquisitionnés, cela amène consuls et notables de Valence à côtoyer quotidiennement cette soldatesque. On remarque donc que contrairement à Grenoble voire même à Vienne, les soldats furent à Valence beaucoup plus mélangés à la population. Les discriminations religieuses, sociales et spatiales semblent moins criantes que ce que Stéphane Gal a relevé à Grenoble au cours de la première guerre de religion<sup>1</sup>. Cependant il remarque aussi qu'au cours des guerres suivantes, la pression exercée par le nombre de soldats joue en faveur d'un partage plus égalitaire du poids du logement, notamment à la fin des années 1580<sup>2</sup>. Du fait d'un passage très soutenu des troupes dans Valence et d'une disposition de la ville ne permettant pas une coupure entre soldats et population, il semble donc que la situation valentinoise soit bien différente de celle de Grenoble. Au détour d'un registre, nous avons en effet lu que durant les guerres de religions suivantes, une répartition du logement s'effectue à Valence, au détriment des catholiques<sup>3</sup>. Mais en 1562-1563, nous ne sommes pas encore dans une phase de radicalisation et concernant les inégalités de logement, la fréquence des passages semble les avoir plus tôt atténués.

Comme partout ailleurs, des personnes nommées généralement « fourriers » sont spécialement chargées de loger les soldats<sup>4</sup>. On en connaît au moins deux sur Valence, Jean Sablière et François Jourdan, payés tous deux 27 livres pour leurs prestations. Une fois les soldats partis, les habitants qui les hébergeaient sont tenus à partir du 7 novembre 1562 de venir déclarer ce départ aux fourriers et « étapiers », sous peine d'une amende de 5 livres<sup>5</sup>, somme importante pour l'habitant moyen : elle représente par exemple le tiers du salaire annuel d'un gardien des portes. Pourquoi une telle sévérité ? Nous pensons que c'est essentiellement pour faciliter le recensement des places libres pour planifier les étapes à venir, mais peut-être aussi dans le but d'éviter les fraudes lors des indemnités futures. Effectivement, à la fin

---

<sup>1</sup> Stéphane GAL, « Gens de guerre et gens des villes... », *op. cit.* p. 189.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 195.

<sup>3</sup> AMV, BB7, (délibération du 23 octobre 1568) d'après le registre d'André LACROIX *Inventaire sommaire des archives communales et des archives hospitalières de la ville de Valence antérieures à la Révolution*, Valence, Legrand et Granger, 1914, p. 45.

<sup>4</sup> « Dictionnaires d'autrefois », The ARTFL Project, dictionnaire d'ancien français en ligne.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 180 v.

de la guerre, plusieurs personnes viennent demander le paiement des sommes qu'ils ont dépensé en logeant les soldats passés dans cette ville<sup>1</sup>.

Malgré ces précautions, de nombreux incidents éclatent. Le 15 mai, les premiers incidents arrivent avec les premières compagnies. Les délibérations parlent alors « d'abus » sans nous fournir plus de précisions. D'autres « abus » sont signalés le 22 mai 1562<sup>2</sup>. Ils n'ont peut-être pas cessé durant la semaine.

Les consuls décident alors de réguler ces débordements. L'un d'entre eux, Meillan, à la tête d'une poignée de conseillers tentera de les circonscrire, et notamment d'éviter un logement anarchique des soldats chez les particuliers<sup>3</sup>. Le but de cette manœuvre vise à ne pas éparpiller les sources de problèmes, c'est-à-dire les soldats, à travers la ville. A plusieurs reprises dans le registre des délibérations on perçoit les désagréments que causent les compagnies de passage. Ainsi dans la délibération du 25 juin 1562, après s'être plaint des passages incessants des compagnies, qui « montent et remontent » la vallée du Rhône par Valence, les consuls dénoncent les mauvaises conduites des soldats provençaux<sup>4</sup>, sans toutefois préciser les motifs dont ils sont chargés. Les plaintes concernant les compagnies de provençaux vont être de plus en plus fréquentes. Comment l'expliquer ? Au-delà bien sûr du choc culturel provoqué par la proximité soudaine entre soldats en guerre et population éprouvée, la conduite des provençaux dans Valence tient peut-être aussi du fait qu'habitants et provençaux se considèrent comme étrangers. Rappelons nous l'opposition à laquelle s'était confrontée La Motte-Gondrin lors de sa première nomination en tant que lieutenant général. Au vu de la situation, nous pensons donc que même si les soldats et les habitants sont de la même religion et se battent dans un but commun, cela n'efface pas le sentiment d'appartenance régionale, qui entraîne dans un tel contexte défiance et incivilité.

Nous avons cherché à connaître la nature de ces abus tout en ne disposant pas, à la différence de Grenoble, d'un livre des foules capable de nous renseigner avec précision. On sait cependant que les consuls, au nom de la ville indemnisent des plaignants. Oppressés par la soldatesque, qui passe et repasse par la ville, les

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 194 v., 21 mars 1563.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 151 r. – 152 r., 22 mai 1562.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 161 v.

habitants s'estiment donc « foulés ». Nous n'en avons que peu de traces, notamment celles le 26 mars 1563 de Bernard Esperit et Antoine du Cros, deux habitants, « pour payer certaines foules », à hauteur respectivement de 30 et 18 sols<sup>1</sup>. Le 9 octobre 1562 encore, de nouveaux « abus » sont signalés, « tant à la distribution de l'étape que par les logis »<sup>2</sup>. Il est clair que même si leur nature n'est pas précisée, il s'agit sans doute de bousculades et de vol de denrées, tandis que « par les logis ».

En 2004, Nicolas Soubeyrand, alors étudiant en maîtrise à Grenoble II, a réalisé sous la direction de Stéphane Gal une étude portant sur le logement des troupes à Grenoble pendant la première guerre de religion<sup>3</sup>. Disposant de sources plus précises que ce que nous possédons pour Valence, il a pu relever que les populations civiles étaient bel et bien soumises à des pillages, rançonnages, menaces et intimidations de la part des soldats de passage. Ces derniers causaient également de nombreux dégâts matériels chez leurs malheureux logeurs. Nous estimons donc une situation quelque peu similaire à Valence. Souriac étudiant la guerre en Midi toulousain, met en avant des pratiques douteuses des capitaines fermant les yeux sur la mauvaise conduite de leurs hommes. Ces exactions vont de la réquisition de vivres jusqu'aux viols et meurtres d'hôtes, sans que cela scandalise outre mesure les capitaines. Rien d'aussi dramatique à Valence, quoique pour les viols, nous pouvons penser que les familles, pour sauver leur honneur, refusent de déclarer ces drames.

Comment peut-on expliquer ces abus ? Par la nature rustre du soldat ? Tous ces incidents découlent en fait les désordres et incertitudes qui entourent le paiement de l'étape et sa distribution, à Valence comme ailleurs<sup>4</sup>. Incertitudes venant de précisions insuffisantes de nos sources, mais aussi incertitudes juridiques. Les textes de lois concernant l'organisation des étapes, renforcés par Henri II, sont pourtant formels. Très favorables à la société civile, ils stipulent notamment que les soldats ont le devoir d'acheter au prix du marché les vivres qu'ils consommaient et de payer au logeur les frais qu'ils lui ont occasionnés. La solde du soldat devait lui permettre de couvrir l'ensemble de ses frais, ressource grâce à laquelle il n'avait rien à réclamer

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 23 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 177 v. – 178 r.

<sup>3</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *Gens de guerre et citadins : étude sociale lors de la première guerre de religion à Grenoble à partir du livre des foules (1562-1563)*, mémoire de maîtrise, Université Pierre Mendès France Grenoble II, 2004, pp. 28-30.

<sup>4</sup> Soubeyrand fait le même constat pour Grenoble. Dans les deux premiers jours où se présentent les compagnies, il est assez fréquent semble-t-il que la munition de l'étape soit encore absente. *op. cit.* p. 41.

gratuitement au civil. Si malgré ces cadres le civil avait à ce plaindre du soldat, la loi lui prévoyait de nombreux recours éventuels pour obtenir réclamation : notamment auprès du capitaine ou des membres encadrant la compagnie, du juge royal ou de la ville, etc<sup>1</sup>. Alors pourquoi ce désordre à Valence ? En réalité, Souriac montre que c'est le lot commun de la quasi-totalité des villes accueillant des soldats, pour plusieurs raisons. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que pour les fantassins, les textes royaux sont beaucoup plus flous, passant sous silence le ravitaillement de l'infanterie. A cela vient s'ajouter un « droit de réquisition », habitude dont Souriac a montré qu'en Languedoc, elle caractérise le véritable rapport entre le militaire et le civil<sup>2</sup>. Ce droit accorde aux soldats une nourriture gratuite, selon une ancienne habitude qui permettait d'éviter au capitaine des frais supplémentaires. Depuis le Moyen Âge cette réquisition est profondément ancrée dans les pratiques, au point nous dit Souriac qu'aucune institution locale concernée par les passages de troupes ne proteste contre cette spoliation. Même si les hommes du Midi cherchèrent toujours à se faire indemniser des « foules », jamais ils ne dénoncèrent cette pratique<sup>3</sup>. Cette pratique est d'autant plus courante que nécessaire pour des capitaines voulant éviter au maximum les désertions. En effet, Souriac nous signale la solde d'un fantassin autour de 6 à 9 livres par mois, soit un peu moins de 5 et 7 sous par jours. Or, il estime de même que le coût moyen du soldat hébergé lui revient à 8 sous par jours<sup>4</sup> ! La solde même du soldat lui est devenue insuffisante pour subvenir à son entretien, d'où les troubles intervenus à Valence lors de l'étape, et la baisse du prix du pain et du vin que nous observons dans la ville<sup>5</sup>.

Ces conduites ne sont donc pas le seul lot de Valence. Comme le signale Souriac, une des dénonciations traditionnelles des malheurs de la guerre prenait son origine dans cette proximité entre l'homme de guerre et le simple sujet, ouvrant la voie à toute les exactions possibles dans une société traditionnellement violente où l'armée était le plus souvent sous-encadrée, peu disciplinée et mal payée<sup>6</sup>. Dans le midi toulousain aussi les soldats font figure d'opresseurs, dans la mesure où partout où ils passent les habitants se voient chargés de nouvelles obligations, inévitables compte tenu de la présence physique de la soldatesque. Il explique la violence du

---

<sup>1</sup> SOURIAC, *Une guerre civile... op. cit.* pp. 329-332.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 333.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 339.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 180 v.

<sup>6</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 328.



soldat par l'indiscipline collective de la troupe, qui naît souvent d'un évènement particulier venu perturber l'ordre d'accueil que les consuls avaient réservé à la compagnie. A Lombers par exemple, des soldats s'en prennent à la population parce que les vivres manquent. Ils ne prennent pas conscience que ce sont leurs propres officiers qui en ont détourné une partie. Souriac remarque que les consuls, sans force armée à leur disposition, perdent le contrôle de la ville et se font eux mêmes malmenés par la soldatesque. On assiste à Lombers à une inversion des pouvoirs, les consuls en étant dépossédés par une situation d'anarchie militaire. Il y a eu des morts parmi les habitants et un consul fut humilié, tiré par la barbe par des soldats. Les capitaines, loin de lutter à leurs côtés laissent faire les évènements, de peur de perdre à leur tour tout crédit auprès de leurs hommes<sup>1</sup>.

A Valence, malgré la fréquence des passages, selon des contextes parfois difficiles, rien ne laisse supposer de tels débordements. Sur toute la durée de la guerre, nous avons relevé régulièrement des abus, mais au final peu de plaintes de particuliers. Cela tient sans doute au fait qu'à l'instar du livre des foules grenoblois<sup>2</sup>, les témoignages de plaintes sont collectés à la fin de la guerre. Pierre-Jean Souriac quant à lui, a pu remarquer à propos d'abus signalés à Lombers, dans le midi toulousain, que sur 2500 soldats, seuls 22 logeurs subirent des violences, soit un bilan plutôt modéré malgré des violences graves<sup>3</sup>. Peut-on ainsi réellement nuancer la situation valentinoise ? Les sources sont hélas trop lacunaires pour nous permettre de parvenir à des conclusions aussi précises. Toutefois, nous retiendrons que ce sont les soldats provençaux qui ont causé le plus de problèmes, soit des « étrangers » à la province. Peut-on imaginer que des compagnies de soldats dauphinois de passage à Valence se soient comportées de façon moins violente ? Ce ne serait sans doute pas impossible.

Avec ou sans violence, les soldats protestants viennent ruiner la population qu'ils sont censés défendre. Les consuls de Valence veulent à tous prix les empêcher car ils sont garants du calme social indispensable à la vitalité de l'économie valentinoise.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 347.

<sup>2</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *op. cit.* p. 31.

<sup>3</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *op. cit.* p. 346.

#### d) Les tentatives des consuls pour limiter les désagréments.

Le déroutement des compagnies est la principale mesure que tentent de prendre les consuls pour soulager les habitants et l'économie locale toute entière. Le 4 mai, constatant qu'accueillir 2000 hommes serait « extrêmement difficile pour le pays » et compte tenu des foules que la ville « a déjà accueillies et que journallement est contrainte (de) supporter », Mirabel, tout juste choisi pour la défense de la cité, déclare vouloir écrire au capitaine des languedociens pour lui demander de « rester dans le royaume »<sup>1</sup>, c'est-à-dire sur la rive droite du Rhône. En effet, si la foule que Valence accueille déjà est si importante, sans doute composée des miséreux des alentours à la recherche de travail ou d'aide sociale, l'effectif total de la ville risque d'exploser : On comptait près de 6000 habitants avant la guerre, avec le passage de 2000 hommes de guerre, la population totale dépassera nettement les 8000 habitants ! L'objectif est donc clairement d'éloigner les troupes protestantes dont l'accueil semble bien difficile à supporter pour la ville, « pour le soulagement du peuple du roi ». Soulager la ville, et soulager les alentours : on craint à juste titre que les soldats, n'ayant l'autorisation de se ravitailler dans l'enceinte de Valence, ne « tiennent les champs sans approbation »<sup>2</sup>, c'est-à-dire vivent sur le pays et détruisent les récoltes, au dépend des populations voisines.

Eloigner les soldats, c'est ce que vont sans cesse chercher de faire les consuls pour préserver leur ville tant que possible. Les tentatives de déviations de compagnies sont de plus en plus courantes au fil de la guerre. Nous en avons déjà vu une tentative en mai 1562. Depuis, des compagnies sont passées et ont séjourné dans Valence, mettant l'organisation de l'étape à rude épreuve. Le 31 septembre 1562, un notable est envoyé au devant de deux compagnies, celles de la Motte-Gontgois(?) et de Cachat pour les convaincre d'éviter Valence, afin de « lui éviter dépenses »<sup>3</sup>. Il semble que les deux lieutenants du baron des Adrets, Changy, gouverneur du Valentinois ainsi que Montbrun, appuient la ville dans sa requête. L'objectif que souhaite atteindre Valence en refusant ces compagnies réside avant tout dans un souci d'économies... pour sa survie ! Le même appui est à nouveau accordé le 26 octobre pour dérouter la compagnie de du Bail, qui est invité à passer par... « les

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 146 r. – 147 r., 4 mai 1562.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 14 r.

villages voisins »<sup>1</sup>. Nous nous penchons ici sur l'organisation de l'étape valentinoise, mais une étude spécialisée sur la contribution des villages cotisés permettrait de mieux saisir l'intense contribution des paysans sans cesse sollicités par Valence, mais aussi par les troupes qu'elle refuse, toutefois si les sources le permettent. Le 29 novembre, à la faveur d'une détente sur le front des combats et à la tenue des états à Montélimar, des troupes descendent de Vienne. Les consuls vont chercher à persuader des Adrets basé alors à Romans de dévier ces compagnies pour préserver Valence d'un nouvel effort financier et humain<sup>2</sup>. C'est encore le cas le 11 décembre 1562, alors que Valence s'apprête à recevoir des Adrets. Les consuls veulent s'entretenir avec le baron pour lui démontrer une nouvelle fois la pauvreté de la ville, « lui priant d'avoir pitié d'elle »<sup>3</sup>. Face à cette présence militaire, les consuls d'une ville comme Valence, pas assez forte pour fermer ses portes à ces compagnies, n'ont d'autre choix que de chercher un accommodement avec les chefs provinciaux où ceux des compagnies pour protéger le plus possible les habitants.

Cependant il importe de relever que les consuls de Valence, s'ils tentent bien de détourner des compagnies de leur ville, ne souhaitent visiblement pas fâcher le baron des Adrets en perturbant trop souvent ses plans de guerre. Ainsi, le 3 juillet 1562, lorsque les consuls de Montélimar demandent à leurs homologues de Valence de se joindre à eux pour obtenir du baron qu'il trouve un autre chemin que leurs villes pour sa cavalerie, les consuls valentinois leur répondent ni plus ni moins « qu'il n'est nul besoin de l'importuner » et de le détourner de ses « desseins »<sup>4</sup>. Autrement dit, les consuls de Valence se désolidarisent du sort de Montélimar pour ne pas risquer d'exaspérer le baron. Ils préfèrent sans doute par cette manœuvre économiser leurs recours au baron afin de ménager leurs chances d'être écoutés par lui ou un de ses lieutenants.

Ces tentatives ne sont pas une exception valentinoise. Après leur tentative avortée de donner la passade à toutes les compagnies passant par leur ville, les consuls de Vienne adressent une requête au baron des Adrets pour qu'il dévie les compagnies sur la rive droite du Rhône<sup>5</sup>. Dès le 20 mai 1562, devant les frais exorbitants de l'étape, les consuls en écrivent à nouveau au baron pour réclamer que

---

<sup>1</sup> *Ibid.* f° 15 r.

<sup>2</sup> *Ibid.* f° 17 r. et BB6, f° 182 v. – 183 v., délibérations des 28 et 29 novembre 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 185 v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 164 r.

<sup>5</sup> Pierre CAVARD, *op. cit.* p. 68.

les dépenses soient réparties sur l'ensemble de la province. Même Vienne, ville plus riche et plus puissante que Valence, pose un genou à terre sous le coup financier occasionné par l'étape. Pierre-Jean Souriac a également relevé que ces tentatives d'éloignement étaient un trait récurrent des conseils de ville confrontés au devoir d'hébergement des soldats, non seulement dans le Midi toulousain, mais aussi dans l'ensemble du royaume<sup>1</sup>. Nous avons vu par exemple que les consuls de Valence avaient demandé de dévier les compagnies vers les villages voisins. Cette pratique est courante et durable dans le temps. Souriac montre notamment que les consuls de Montauban, au début de l'année 1586 réagissent exactement de la même façon, en reléguant sur ses marges les compagnies de passage, afin d'épargner à leur ville ces charges supplémentaires<sup>2</sup>. D'autres villes encore, lorsqu'elles se sentent de taille, prennent le risque de fermer leurs portes aux compagnies. Mais Valence est loin de disposer d'un tel choix, avec une économie exsangue, un flux très dense de compagnies, et le baron des Adrets qui contrôle la province grâce à ses lieutenants.

Mais il semble toutefois que le passage des troupes soit dans la plupart des cas inévitable. Pour les chefs huguenots, il est en effet hors de question que les demandes des consuls de Valence viennent enrayer l'effort de guerre, sauf dans le cas où, nous l'avons vu, c'est la cité même qui est mise en péril. Les consuls n'essayent pourtant pas moins de soulager la ville, son économie et ses habitants. Le 6 décembre 1562, Achille Lambert, un des conseillers de la ville est envoyé vers des Adrets à Pont-Saint-Esprit pour lui demander de limiter le nombre de compagnies « qui sont pour l'heure dans Valence »<sup>3</sup>. Quoi que veuillent faire les consuls pour soulager leur ville, ils doivent en référer au baron des Adrets. L'organisation de l'effort de guerre protestant ne saurait en effet souffrir d'un désordre organisationnel.

Les consuls tentent alors de soutenir tant bien que mal les habitants. Valence, déjà en difficulté économique, semble en situation de saturation démographique avec l'arrivée des compagnies. A peine la guerre entamée, la population valentinoise commence à souffrir de la situation. Le 6 mai, des compagnies sont dans la ville. Il semble donc que les efforts pour les dérouter aient échoués. Afin d'adoucir les difficultés des habitants, les consuls se proposent de prendre en charge les frais

---

<sup>1</sup> P.-J. SOURICIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 340.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 341.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 17 r./ v.

pesant sur les contributions des valentinois à l'étape<sup>1</sup>. Cela pourrait par exemple concerner les dépenses de transports des denrées du champ à l'intérieur de la ville. Devant la nécessité de contribuer à l'effort de guerre, les consuls tentent d'en maintenir l'approvisionnement tout en soulageant le poids de l'engagement des habitants de la ville. Mais nous l'avons vu, les denrées du ravitaillement sont difficilement rassemblées et certaines indispensables, en particulier la viande, viennent souvent à manquer. Pour empêcher que les soldats parcourent la campagne à la recherche de leurs besoins, des gardes sont installés pour surveiller certains champs, notamment les champs fruitiers. Ce nouveau corps de garde a un coût qui vient s'ajouter aux dépenses déjà élevées de la ville<sup>2</sup>. Bien qu'on ne connaisse pas le nombre de ces gardes, le total de leur solde annuelle est de 71 livres 8 sols. Il est cependant probable qu'ils soient moins payés que les gardes des portes, ce qui nous amènerait à estimer leur nombre à une vingtaine. Si ces grades ne sont mobilisés qu'une partie de l'année, pour le temps des blés et des fruits par exemple, le nombre pourrait alors être le double.

Enfin nous avons pu remarquer dans la délibération du 31 décembre 1562, alors que suite aux déclarations de des Adrets les consuls sentent la fin du conflit imminente, ils autorisent la sortie de blé de la ville pour venir en aide aux « pauvres gens circonvoisins de la ville »<sup>3</sup>, chose qui ne s'était encore jamais vue. C'est à la fois un signe de détente générale, un optimisme qui pousse à l'entraide et qui permet à la ville de retourner une aide dans ses proches campagnes, qui ne lui ont jamais fait défaut tout au long du conflit. Mais cela nous permet également de mesurer en partie l'appauvrissement que la guerre a causé dans les campagnes.

Mais le soulagement des habitants passe surtout par la lutte contre les abus perpétrés par les soldats faisant étape à Valence. Valence ne dispose pas des mêmes moyens que ses consœurs dauphinoises, Grenoble et Vienne. Toutes deux sont en effet traversées par un cours d'eau qui les sépare en deux parties de tailles différentes. Les consuls de Grenoble et de Vienne, en sacrifiant la plus petite partie de leurs villes, situées toutes deux sur les rives droites (annexe 4), pour y loger quasi exclusivement les troupes de passage, peuvent ainsi éloigner au maximum les soldats de la plus

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 148 r., 6 mai 1562.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 27 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 189 v.

grande partie de la population civile<sup>1</sup>. Les consuls de Valence n'ont pas cette possibilité de séparation. Ils tentent donc de mettre en place plusieurs mesures pour soulager la population.

Les premières mesures concrètes pour limiter ces abus sont proposées à partir du 15 juillet 1562<sup>2</sup>. Sans doute les chefs protestants ont-ils pris conscience de la longueur du conflit et donc de la nécessité de ménager leurs populations civiles. Les consuls demandent à Changy, gouverneur de la ville, de faire relever les noms des soldats qui sont d'ores et déjà dans la cité. A l'avenir, les consuls réclament que les capitaines des compagnies entrants dans Valence présentent un rôle de leurs soldats, signé par chacun d'entre eux et délivré aux responsables de l'étape. Ceux qui commettent des abus pourront être ainsi facilement identifiés et retrouvés pour ensuite être privés de ravitaillement. Contre les nouveaux « abus » d'octobre 1562, le consul Fabry assistera lui-même avec « le » fourrier et « autres commis » à la distribution des logements aux troupes. Il s'agit non seulement de tenter de canaliser les désagréments dans des zones bien identifiées et donc plus facilement contrôlables, mais aussi sans doute de montrer que les consuls sont solidaires des malheurs de leurs concitoyens. Mais cela ne suffit visiblement pas et la tenue des rôles semble très approximative.

Le 26 octobre, Beaufort, qui commande à Valence durant l'absence de Changy, convoque dans « le temple de Cordeliers » capitaines et soldats des compagnies stationnant dans Valence pour avoir une idée précise de leur nombre<sup>3</sup>. Voici peut-être le seul indice qui nous permet de différencier la conduite de soldats protestants et de soldats catholiques. Rassemblées dans le temple protestant, les troupes huguenotes se voient ici rappeler de façon assez explicite pour quelle cause elles se battent. Ce rappel à la religion réformée implique aussi un rappel à la police des mœurs et les incite donc à adopter une meilleure tenue chez leurs hôtes valentinois.

Il est décidé au cours de cette assemblée que chacun devra inscrire dans des registres leurs « noms et surnoms » et description en présence des consuls et d'autres notables valentinois. On voit donc que jusqu'à présent un certain flottement caractérisait l'accueil des troupes dans Valence. Ces incertitudes, ce contrôle insuffisant de la situation a donné lieu à des nombreux incidents dont la population valentinoise, déjà éprouvée par le coût du ravitaillement, en est la première victime. Il est donc décidé

---

<sup>1</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *op. cit.* p. 50.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 167 r./v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 179 r./v.

la mise en place de mesures précises et concrètes pour renforcer la surveillance des soldats faisant étape. Mais ces mesures relèvent-elles de l'initiative valentinoise ? Il semble que non. Dans les modalités légales de l'hébergement, on remarque qu'une liste devait être établie lors de l'arrivée d'une compagnie avec en face du nom du logeur les noms et surnoms du soldat. Voilà qui ressemble à ce que tentent de mettre en place les consuls. Cette mise en place tardive de telles mesures montre le flottement et le manque de moyens des consuls pour défendre les habitants face à la soldatesque. Avec cette convocation et relevé des identités, il est décrété que la ville « ne baillera plus étape aux provençaux (...) sauf aux pauvres blessés ». L'exaspération liée à la conduite de certaines compagnies donne lieu à Valence à la stigmatisation de celles-ci, assortie de sanctions dont la privation du soutien que constitue l'étape. Les compagnies de provençaux, dont la conduite particulièrement exécrationnelle a déjà donné lieu à de nombreuses plaintes, sont les premières à en faire les frais. Le 6 décembre 1562, les consuls réclament justement à Beaufort, commandant Valence en l'absence de Changy, qu'il expulse de la ville « le grand nombre de soldats provençaux »<sup>1</sup>. Compte tenu de la situation, nous nous permettons de douter que Beaufort ait pu disposer des forces nécessaires pour expulser les provençaux. Il est plus probable que les habitants aient dû prendre une fois de plus leur mal en patience et attendre le départ des compagnies. Ceci montre tout de même que les mesures décrétées par les consuls, si restrictives soient-elles, ont un faible poids devant la réalité de la guerre et les nécessités de l'organisation de la machine de guerre protestante.

Outre les tentatives de renforcement du contrôle des compagnies séjournant à Valence, les consuls veulent accroître leur réactivité face à cette situation instable et dangereuse pour la sécurité de leurs concitoyens. Il est ainsi conclu dans la foulée que 6 à 7 « notables », sans doute des consuls et des conseillers, s'assembleront chaque jour dès 7 heures du matin à la maison consulaire<sup>2</sup>, en dehors des assemblées habituelles aux fréquences aléatoires. Il s'agit donc bien d'assurer la continuité du pouvoir politique dans Valence. Cette continuité permettrait une meilleure anticipation des besoins provoqués par la tenue de l'étape et ainsi éviter que la situation dans la cité ne soit pas suffisamment sous contrôle. La finalité étant d'épargner le maximum de souffrances et de désagréments à la population. Le 7

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 185 v.

<sup>2</sup> *Ibid.*

novembre 1562, les consuls, en accord avec le gouverneur Changy, décident de réduire le prix des pains et du vin, en espérant que les abus cesseront<sup>1</sup>. Nous savons donc maintenant qu'une partie de ces abus n'étaient pas simplement dû à l'irrespect des soldats « étrangers », mais provenaient aussi de la cherté de l'étape. Plutôt que la répression, qui peut s'avérer dangereuse sur des soldats déjà mal nourris, les chefs huguenots et les consuls préfèrent prévenir les troubles en réduisant leurs motifs.

Les mesures décrétées par les consuls, bien que restrictives n'ont hélas que peu de poids devant la réalité de la guerre. Nous avons pu constater que la présence de la soldatesque à Valence avait durement éprouvé la communauté valentinoise dont le potentiel économique avait été presque autant affecté qu'à la suite de combats. Pierre-Jean Souriac a été amené à faire la même constatation pour les villes du midi toulousain<sup>2</sup>.

#### e) La vie des valentinois durant le conflit.

Que savons nous sur la vie des valentinois durant la guerre ? Les réalités de cet aspect sont difficiles à cerner ici, ne disposant pas de sources du fort privé semblables aux mémoires que François Joubert a tenu avant le conflit. Les délibérations nous donnent cependant quelques éléments d'information pour entrevoir les difficultés de vie de la population valentinoise.

Nous avons pu mesurer les contraintes et difficultés dues au logement des soldats ainsi que les corvées nécessaires aux travaux de fortification. Malgré ces contraintes, la vie suit son cours tant bien que mal. Pour le ravitaillement de la cité, les troupeaux envahissent les rues et les fossés de la ville, causant des dégradations dans cet ouvrage défensif à tel point que les consuls décident de saisir les troupeaux qui continueraient à y paître<sup>3</sup>. C'est un des aspects concrets de l'afflux de ravitaillement vers la ville.

Outre les viandes, la mobilisation des grains et des vins, constituant l'alimentation de base, sont mobilisés principalement pour le ravitaillement des troupes durant la période du conflit. Leur utilisation étant prioritairement donnée

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 180 v.

<sup>2</sup> SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 328.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 151 v., 22 mai 1562



aux soldats, ils viennent par conséquent à manquer pour le propre ravitaillement de la population valentinoise qui fait alors l'expérience de la pénurie. C'est donc pour encourager encore l'acheminement du vin vers la ville que les consuls décident à partir du 9 septembre 1562 d'en affranchir l'entrée, au moins jusqu'à la Saint-Marc. Les consuls en accord avec Changy permettent également aux familles valentines de reconstituer leurs réserves personnelles en grains pour les 6 mois à venir<sup>1</sup>. C'est donc un grand bol d'air que les autorités municipales apportent à la population de la ville. Sisteron est tombée deux jours plus tôt, et Changy sait bien que le conflit s'annonce encore long et éprouvant. En même temps qu'il refait les stocks de la cité, il permet à la population valentinoise de faire ses propres réserves pour supporter moins difficilement la durée de la guerre et un éventuel siège de Valence<sup>2</sup>.

Nous l'avons vu, les valentins sont fortement éprouvés matériellement et financièrement par le passage des soldats, surtout les plus faibles, n'oublions pas que les confréries valentines ont été supprimées<sup>3</sup>. C'est ainsi que des propriétaires terriens permettent tacitement à certains nécessiteux de glaner dans leurs champs à peine de quoi survivre. Mais certains semblent profiter de la situation, des personnes qui glanent dans les champs alors que d'après les consuls qui s'en insurgent, ils ont la force de gagner leur vie par leur travail. Outre la défense aux propriétaires de les laisser agir, les consuls imposent des sanctions à ces profiteurs, parmi lesquelles 5 livres d'amande, l'interdiction de rentrer en ville et la privation du droit de garder les portes, sans doute pour éviter leurs complicités. Il semble toutefois que cette surveillance n'ait pas dissuadé ces glaneurs ayant la force de gagner eux mêmes leur vie. Le 31 décembre en effet, les consuls, en décidant de distribuer du blé aux « pauvres gens circonvoisins » demandent aux gardes des portes de renforcer leurs surveillances contre ces « traîne sacs »<sup>4</sup>. Cependant, la persistance de ce phénomène nous amène à nous poser la question de la réalité de « l'aisance » de ces personnes qui apparaissent aux yeux des consuls comme des profiteurs. Les flux commerciaux étant grandement affectés par les troubles<sup>5</sup>, les emplois manuels et peu qualifiés ne nécessitant pas d'autre qualité que la force des bras diminuent, hormis les corvées aux fortifications. Nous avons remarqué que la paye des corvées était nettement moins élevée que les salaires des soldats par exemple, qui eux mêmes étaient

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 174 r./v.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 181 v. – 182 v., 22 novembre 1562.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 188 v. - 189 v.

<sup>5</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 29 r.

insuffisants. Ce qui nous amène à penser que le travail à la force des bras ne suffit pas à nourrir véritablement des travailleurs précaires en cette période de pénurie. Ainsi, même si aux yeux des consuls ces personnes ont effectivement la force de gagner leur vie à la sueur de leur front, il semble que les emplois auxquels il leur est possible de postuler ne leur permettent pas de nourrir leur famille. Ils pourraient alors constituer un groupe de « travailleurs pauvres » conjoncturels. Peut-être les gardes des portes en sont-ils conscients et ferment-ils les yeux sur ces pratiques et peut-être même les connaissent-ils personnellement comme amis ou voisins, ce qui pourrait expliquer la persistance de ce phénomène.

En évoquant la question, des champs entourant Valence, la délibération du 22 décembre mentionne « des dommages qui sont fait journellement dans les champs ». Non seulement les habitants voient leurs dépenses accroître à cause de la tenue de l'étape, mais leurs sources même de revenus et de nourriture sont endommagées. Il n'est pas clairement précisé par qui ces dégradations sont provoquées, mais nous venons de voir le cas de glaneurs profiteurs qui peuvent éventuellement se comporter de manière moins scrupuleuse et respectueuse des cultures que les véritables nécessiteux. Mais il y a aussi à ce moment à Valence une fronde des soldats de la garnison. Mal payés et loin d'être tous valentinois, nous pensons que ce sont surtout eux les responsables de ces dégradations pour exprimer non seulement leur mécontentement mais aussi pour se fournir en denrées qui leur manquent. Il est bien connu que lorsque le soldat n'est pas satisfait, il le fait savoir par un déchaînement de violences, pillant et cassant sans vergogne<sup>1</sup>. La ville n'en est pas à sa première expérience depuis le début du conflit. C'est pour faire cesser ces dégradations que les consuls des artisans et des laboureurs décident de nommer une garde spéciale<sup>2</sup>.

Par ailleurs, non seulement les valentinois voient le commerce s'effondrer dans leur cité<sup>3</sup>, mais ils voient aussi tomber en désuétude l'université, qui était pourtant le fleuron de la cité. Au 22 novembre 1562, il ne reste plus qu'un seul étudiant et les consuls décident par conséquent de la fermer. Ce n'est qu'en mai 1563, lorsque la tension retombe et que la venue du maréchal de Vieilleville est attendue que les consuls envisagent de la rouvrir en attirant un « grand professeur de loi », du nom de Molineri qui cherche à quitter Lyon pour fuir vers la Suisse<sup>4</sup>. C'est finalement le

---

<sup>1</sup> Stéphane GAL, « gens de guerre et citadins... » *op. cit.* p. 191.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 181 v. – 182 v.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 29 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 206 v. – 207 r.

célèbre juriste huguenot François Hotman qui arrive à Valence à la mi-juillet 1563<sup>1</sup> suite à l'appel de Jean de Monluc. Il y restera jusqu'en 1566<sup>2</sup>.

Quant à l'engagement personnel des valentinois dans le conflit, nous n'en avons presque aucune trace, hormis dans la délibération du 2 novembre 1562. On y apprend qu'une habitante de la ville, Catherine Chaznière réclame une aide financière aux consuls pour faire libérer son beau fils, Jean Murat, « prisonnier de l'ennemi », contre la libération duquel est demandé 160 écus, soit environ 480 livres !<sup>3</sup> Le conseil de ville, venant en aide à chaque citoyen accorde un prêt de 20 écus à cette femme, soit 60 livres. On est encore très loin du compte, mais si d'autres cas de mise à rançons de valentinois se présentent, les finances de la ville ne pourraient sans doute pas soutenir cette nouvelle charge. Bien qu'anecdotique, ce prisonnier valentinois témoigne bien de l'engagement armé de certains habitants aux côtés des troupes protestantes, comme d'autres sont dans les armées catholiques. Quoiqu'il en soit cet engagement s'exprime à l'extérieur des murs de la cité, la communauté elle, n'en voit pas véritablement sa cohérence menacée.

Nous avons pu constater que la mise en place de l'étape valentinoise se fait par tâtonnements, sans véritable organisation planificatrice dans la durée. Les consuls sont constamment pris à la gorge par l'urgence de la situation et l'ampleur des moyens à mobiliser pour organiser le ravitaillement de la soldatesque. A plusieurs reprises ils tentent de trouver un équilibre entre demande des soldats, exigence des impératifs de guerre, contrainte de ravitaillement et contrainte pour les habitants, car si la troupe est une contrainte pour les habitants, les vivres qu'ils fournissent est un besoin vital pour les soldats en étape et pour le bon déroulement de l'effort de guerre protestant.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 212 v., 16 juillet 1563.

<sup>2</sup> [dir.] Jouanna, *Histoire et dictionnaire... op. cit.* p. 981.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 180 r.

## **2) Défendre Valence.**

Dans le dispositif stratégique du baron des Adrets, non seulement Valence est une place essentielle en temps que ville d'étape, mais elle constitue aussi un des verrous pour contrôler la vallée du Rhône. Il faut donc conforter sa position et cela s'illustre par une militarisation de la cité au travers de son commandement, sa garnison et des travaux de fortifications.

### a) Le commandement de la ville.

Secouée par les événements de cette fin d'avril 1562, et malgré que les premières démarches pour vivre ensemble aient été formulées, les consuls peinent à trouver leurs marques pour organiser la défense de la cité. Le 15 mai par exemple, la répartition des tours de garde est remise à la venue prochaine de Mirabel, déjà chef des protestants valentinois en 1560 et devenu un des hommes de des Adrets. Pour le moment Mirabel, arrivé à Valence le 27 avril derrière des Adrets mais absent à ce moment, reste en contact avec la cité. Il ordonne pour le moment simplement la fermeture des portes du Sire et de Baisebéguine, portes près desquelles les murs ont semble t-il besoin d'être réparés. Après être allés constater les réparations à effectuer, les consuls s'exécutent et font murer ces deux portes<sup>1</sup>. Le 18 avril, consuls et conseillers nomment officiellement Mirabel « pour chef en ladite ville »<sup>2</sup>.

Nous avons constaté que bien que les consuls soient maintenus en place, la réalité du pouvoir, c'est-à-dire le pouvoir de commandement militaire, est entre les mains de fidèles lieutenants du baron des Adrets, tous passés à la Réforme. Entre le moment où des Adrets prend la ville le 27 avril et le moment où il nomme Changy, un des ses bras droits, à la gouvernance de Valence et du Valentinois dès le 20 mai, c'est l'ancien chef des protestants de Valence, Claude Mirabel, qui assure la transition du commandement. Cela nous montre une fois de plus que si les habitants ont montré une volonté de vivre dans l'union, les chefs protestants ont eux une guerre à mener contre les armées catholiques. Dans cette optique, il leur faut s'assurer des bases solides, au commandement qui leur soit totalement acquis, pour qu'ils puissent porter leur effort militaire à l'ensemble de la province et du sud-est. Voilà pourquoi il

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 148 v. – 149 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 150 v.

n'est pas question de partager le pouvoir militaire de Valence avec des catholiques de la ville.

Le 23 avril, François du Fay, seigneur de Changy, arrive à Valence muni des lettres du baron le nommant « chef et gouverneur en cette ville de Valence et Valentinois »<sup>1</sup>. On notera que son autorité s'étend au-delà de l'enceinte de la ville à tout le Valentinois et le Diois<sup>2</sup>, c'est-à-dire toutes les terres situées sur la rive gauche du Rhône de l'Isère au Vercors, jusqu'à Die et Montélimar au sud (annexe 2). Des Adrets centralise donc à Valence un sous commandement provincial, contrôlant la partie rhodanienne du Dauphiné, dont il est ainsi sûr de la fidélité. A Vienne aussi des Adrets met un des ses lieutenants, Bernin, comme gouverneur du Viennois<sup>3</sup>. Les consuls de Valence accueillent d'abord fraîchement cette nouvelle. Cette prise de pouvoir du baron des Adrets semble les gêner, comme le laisse penser les termes de la réponse qu'ils font à Changy. Ils souhaitent d'abord bien s'assurer de l'accord du Parlement, simple manière peut-être de gagner du temps car compte tenu de la présence de des Adrets à Grenoble, cette réponse ne peut être que positive. Mais surtout les consuls formulent explicitement leur volonté de garder « tous les habitants dans l'obéissance du roi et non d'autre personne »<sup>4</sup>. Cette formule montre probablement que les consuls n'étant pas idiots, ils ont bien conscience que des Adrets et Changy n'agissent pas selon les ordres du roi. Sans doute craignent-ils aussi une radicalisation de la situation religieuse dans Valence avec ce changement de chef. Quoi qu'il en soit, la décision du baron s'impose et Changy, en recevant carte blanche du baron<sup>5</sup>, prend les commandes de la ville et du Valentinois. Dès lors la ville s'intègre pleinement dans l'organisation stratégique des huguenots.

Le 10 janvier 1563, des Adrets est arrêté à Romans. Dès lors, c'est le comte de Crussol, déjà commandant en Languedoc, qui assure le commandement suprême du Dauphiné. C'est lui qui va assurer la pacification de la province et la détente des relations entre catholiques et protestants avant l'arrivée de Vieilleville. Le 11 mai, le roi lui écrit pour lui ordonner de déposer les armes, ce à quoi il obéit<sup>6</sup>. Dès lors la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 152 r. – 153 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 156 r., lettre du baron des Adrets à Changy, datée du 23 mai 1562, faisant suite à la délibération consulaire du 25 mai.

<sup>3</sup> Pierre CAVARD, *op. cit.*, p. 74.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 153 v., 23 mai 1562.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 156 r., lettre de des Adrets à Changy, datée du 23 mai et recopiée à la suite de la délibération consulaire du 25 mai 1562.

<sup>6</sup> Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné... op. cit.* p. 188.

guerre et bel et bien finie et Vieilleville peut préparer son arrivée dans la province. Quant à Valence, Changy a été maintenu après l'arrestation de des Adrets. Mais à partir des états de Valence de début février 1563, le gouvernement spécial de Valence est confié à Changy le jeune<sup>1</sup>, sans doute le fils de François de Fay.

b) Les gardes de la ville.

Valence, est véritablement devenue un chaînon du contrôle de la vallée du Rhône pour les armées protestantes. Tenir cette place stratégique passe par un renforcement de la mise en défense. Celle-ci s'organise au fil du conflit et des menaces.

Pour défendre Valence, des soldats sont levés dans la ville même. Le 25 mai sur ordre du baron des Adrets, Changy lève des hommes pour contrer la menace qui vient du Comtat Venaissin. Le neveu du pape, Fabricy, s'est armé semble t-il avec plusieurs soldats « étrangers » pour « fondre sur le Dauphiné, dans le but d'y perpétrer massacres, cruautés et saccages ». C'est avec ces mots que Changy expose l'urgence de la situation aux consuls<sup>2</sup>. Des Adrets et lui n'ont pas sous estimé le danger : le 5 juin, Orange tombe entre les mains de mercenaires italiens. Tous les habitants sont passés au fil de l'épée. Changy commande alors la levée de 6 compagnies en Valentinois, soit 1200 hommes et 50 arquebusiers à cheval. Les désobéissants seront emprisonnés<sup>3</sup>.

Indirectement cette levée d'hommes contribue à la défense de la ville... mais aussi à sa dépopulation en homme d'armes.

On observe à Valence une temporalité de mise en défense dans un climat régional sous tension. Ce temps de mise en défense se joue dans un espace particulier, celui limité par l'enceinte urbaine, les portes et les corps de garde<sup>4</sup>. Chaque alerte militaire amène en effet le corps de ville à prendre une succession de mesures pour répondre au sentiment de menace. Ainsi au fil du conflit, la défense de Valence s'organise. Pour comprendre ces stratégies de mise en défense de la ville, nous ne disposons guère de

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 178.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 153 r. – 156 r.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *op. cit.* p. 276.

sources aussi diversifiées que celles de Souriac pour son étude toulousaine. Aucun règlement militaire ne nous est parvenu par exemple, si tant est qu'il ait pu y en avoir un. Nous devons donc nous contenter une fois encore des délibérations consulaires qui s'avèrent être tout de même d'une très grande utilité, mais aussi éventuellement des comptes de la cote CC 35.

Concernant les gardes de la cité, Changy donne plusieurs instructions de défense formulées dans les lettres du baron qu'il amène avec lui. Il a reçu du baron le pouvoir d'élire des capitaines « avec le nombre de soldats que vous verrez être besoins » pour les mettre en garnison dans les villes et château, lesquels soldats il cantonnera à Valence et aux alentours pour éviter les troubles entre habitants. Ils logeront dans les maisons de Valence et des alentours.

Le 2 juillet, après plusieurs mois d'imprécisions concernant le guet et la surveillance de la ville, de Sarras, lieutenant de Changy au gouvernement de Valence, décrète la mise sur pied d'une garnison à Valence. Les consuls sont tenus de lever parmi les « manants et habitants » de la ville, des hommes « capables aux armes » pour la surveillance de jour et de nuit. Un dénommé Desquille est élu capitaine et doit lever dans sa compagnie 240 hommes, « tant de la ville que autres étrangers », aptes et capables aux armes pour la défense de Valence<sup>1</sup>. Il ne s'agit donc plus seulement d'une milice bourgeoise et strictement valentinoise. Non seulement l'engagement des gardes ne tient plus compte de la situation sociale, mais en outre elle ne se limite plus aux valentinois pour la défense de leur ville. Pourquoi un tel changement ? Il faut pour la garde des hommes qui sachent manier les armes, utiliser des arquebuses, etc. Tout cela nécessite un certain niveau économique, déjà dans la possession d'arme. Nous pensons bien sûr à la dépopulation masculine de la ville. Changy avait déjà procédé à une levée fin mai début juin pour contrer la menace catholique venant du Comtat. Les hommes mobilisés sont-ils rentrés à Valence ? Rien ne nous permet de l'affirmer. Cet élargissement du recrutement, qui n'est plus limité au droit de bourgeoisie ni au seul cadre de la ville, pourrait donc être synonyme à Valence d'une pénurie d'hommes possédant des armes et sachant bien s'en servir. Toutefois, cette nouvelle levée, après celle procédée par Changy un mois plus tôt montre aussi que la possession d'armes s'étendait au-delà des élites urbaines. Souriac pour le Midi toulousain a également montré l'abondance des armes parmi la population, ce qui explique dans les guerres de religion la facilité avec laquelle les civils se mettent en

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 162 v.

armes et partent au combat, formant des contingents indispensables pour les capitaines et chefs de guerre<sup>1</sup>.

Le 2 septembre, Changy souhaite renforcer la garde de la ville pour atteindre 800 hommes. On est en effet dans un contexte délicat. Sisteron est assiégée par les catholiques et craignant une offensive dans la vallée du Rhône, des Adrets et Changy souhaitent plus que jamais renforcer le potentiel défensif de la ville. Ce que la ville aux dires du consul Alby, n'a pas les moyens d'entretenir<sup>2</sup>.

Les évènements appellent régulièrement Changy loin de Valence. Le 24 octobre<sup>3</sup>, pour pallier ses absences dans le commandement de la ville les consuls proposent à des Adrets de désigner le sieur de Beaufort<sup>4</sup> pour commander Valence en l'absence du gouverneur de Valentinois. Est-ce pour convaincre des Adrets de la fidélité de la ville ? En tout cas la garde des clés de la ville sera partagée. Beaufort en possédera une, tandis qu'une autre sera conservée par les consuls. Il est élu capitaine le lendemain, avec toutefois de sérieuses restrictions<sup>5</sup>. Bien sûr il ne devra rien faire sans en informer Changy. Rien d'exceptionnel à cela. Ce qui surprend, se sont les limitations qu'imposent les consuls à son pouvoir, comme s'ils voulaient en faire une de leur marionnette ou en limiter grandement l'influence. En effet, il ne pourra lui-même procéder à aucune chose sans l'accord du conseil de ville, ce qui rompt nettement avec le pouvoir qu'exerce Changy sur Valence. Par cette initiative de commandement, les consuls tentent-ils plus ou moins ouvertement de s'autogérer ? Trouvent-ils Changy trop ferme ? Dans ce cas là, profitent-ils de son absence pour donner un peu d'air aux habitants et à eux mêmes ? Cette hypothèse nous semble probable étant donné que nous avons déjà vu les consuls demander au gouverneur de la ville et du Valentinois d'user envers les habitants « de justice et non de violence »<sup>6</sup>. La précipitation avec laquelle les consuls mettent en place Beaufort nous permet de le penser. Ce n'est qu'après coup qu'ils demandent à des Adrets de valider cette nomination<sup>7</sup>. Tout porte à croire que leur « coup de main » ait réussi, car dans le cas contraire, nous aurions probablement retrouvé une trace de ce refus dans les délibérations, alors qu'on voit Beaufort commander la garnison au moins jusqu'au 1<sup>er</sup>

---

<sup>1</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* pp. 177-181.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 173 r./v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 178 v.

<sup>4</sup> Pour qu'il ait la faveur des consuls, nous pensons qu'il s'agit d'un gentilhomme local. De nombreux villages du Valentinois portent notamment ce nom.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 178 v. – 179 r.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 174 r./v.

<sup>7</sup> AMV, BB6, f° 179 r./v., 26 octobre 1562.



décembre 1562<sup>1</sup>. Comme le fait remarquer Souriac, ces jeux d'autorité dans les villes sont très courants durant cette période de guerre civile, période durant laquelle les pouvoirs urbains oscillent entre désir d'autonomie municipale et leur mise sous tutelle par les chefs de guerre<sup>2</sup>.

Nous nous doutons maintenant bien que l'entretien de la compagnie imposée par Changy coûte cher à la ville, tout comme les frais de la défense ordinaire, c'est à dire des personnels de défense qui existaient déjà avant le conflit. Les comptes de la cité nous fournissent des informations sur l'effort financier fourni par la ville durant la période : le salaire d'un capitaine, celui de la porte Saunière par exemple, nommé Thomas Berther, s'élève pour deux mois à 20 livres jusqu'au 25 mars 1563<sup>3</sup>. Viennent s'ajouter les salaires des portiers<sup>4</sup>. Il est intéressant de mesurer le poids de la guerre sur leur fluctuation. Le salaire du portier de Saint-Félix par exemple est pour un an jusqu'au début de l'année 1562 d'un montant de 16 livres. Au cours des années 1562 et 1563, il passe à 6 livres ! Celui de la porte Saunyère, une des portes les plus utilisées, il passe de 15 livres à 14. Mais le garde de la porte Tourdèon, elle aussi une des plus utilisées, passe de 15 livres à 7 ! D'autres salaires sont divisés par deux durant les troubles : ceux des gardes des portes du port, qui passe d'environ 14 livres à 7, tandis que pour les portes du Bayle et de Pontpéry, les payent passent de 10 livres environ à seulement 2 livres ! Pour ces dernières cela tient-il au fait qu'elles furent en partie murées ? On remarque donc paradoxalement que la défense de la ville tient une place beaucoup plus importante dans la politique municipale, mais faute d'argent, son budget est diminué !

Concernant le coût même de la garnison de Valence, les comptes nous informent qu'en janvier 1563, le coût des deux compagnies s'élève à 600 livres<sup>5</sup> !

Un tel coût est difficilement supportable par les finances de la cité et la délibération consulaire du 22 novembre 1562 nous laisse penser que les soldats sont mal payés par les consuls. Ce jour là en effet ces derniers alertent de Beaufort sur les troubles causés par les soldats de la compagnie veillant sur Valence en morte-payé. Les soldats, aux dires, des consuls refusent d'effectuer leurs tours de garde ainsi que de participer aux corvées qu'on leur attribue, sans doute pour travailler aux

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 184 r./v. – 185 r.

<sup>2</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *op. cit.* p. 96.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 21 r.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 23 r./v.

<sup>5</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 19 v.

fortifications<sup>1</sup>. Tout porte donc à croire que les soldats de la garnison de Valence se mutinent, sans doute pour être payés à la hauteur de leurs espérances pour le service qu'ils fournissent. Cependant ils ne vont pas jusqu'à mener une rébellion armée. C'est la guerre et ils savent qu'il ne leur sera pas fait de quartier s'ils agissent ainsi. Leur lutte se cantonne donc à de la désobéissance. Devant ce problème, les consuls s'en remettent au capitaine de Valence, de Beaufort, lui-même à qui ils avaient limité les pouvoirs.

Mais des Adrets en décembre 1562 décide de casser la compagnie assurant la garde de Valence et fait de même avec celle de Romans<sup>2</sup>. Chorier et Arnaud affirment que le baron agit de cette façon pour faciliter la prise de contrôle de ces villes qu'il a négocié secrètement avec le duc de Nemours, chef des armées catholiques qu'il affronte. Le fait que Changy tarde à obéir permet de penser qu'il est en désaccord avec la décision de des Adrets et commence à nourrir quelques soupçons vis-à-vis de son supérieur<sup>3</sup>... soupçons qui se termineront début janvier 1563 par l'arrestation du baron par Montbrun à Romans. Les consuls quant à eux n'y voient qu'une décision favorable, capable de soulager la ville de lourdes dépenses. Contrairement aux historiens précédemment cités, nous pouvons sinon dédramatiser, du moins proposer d'autres objectifs à la politique finale du baron. Sans doute a-t-il bel et bien l'intention de repasser dans le camp catholique et pour cela, faciliter le travail pacificateur de Nemours dans la région. Mais sachant que la fin du conflit est imminente, aurait-il voulu soulager les habitants de charges inutiles ? En soulageant les populations, ici celle de Valence, le baron prépare-t-il sa « reconversion » dans le parti des vainqueurs en atténuant les futurs motifs de reproches qui pourraient lui être formulés ? Une étude plus approfondie de la pensée du baron apporterait peut-être quelques éléments de réponse.

Au mois de janvier 1563, Crussol a remplacé des Adrets au commandement de la province. Sans doute sait-il que depuis Dreux la partie est perdue pour les protestants. Son objectif est donc d'assurer une défense correcte aux places et villes du Dauphiné afin de pouvoir négocier une paix future avec les catholiques sans être totalement en position de faiblesse. C'est semble-t-il dans ce but qu'il vient à Valence le 14 février 1563 faire « la montre » des compagnies qui y sont stationnées, c'est-à-

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 181 v. – 182 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 186 v. – 187 r., 13 décembre 1562 et Eugène ARNAUD, *op. cit.* p. 172.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 186 v. – 187 r.

dire les passer en revue. Cette « montre » est l'occasion pour lui de rappeler aux troupes les instructions à suivre et de remotiver les hommes. La délibération du 12 mars vient confirmer l'hypothèse d'une protection accrue de Valence pour se protéger d'un éventuel coup de main catholique qui viendrait bouleverser l'équilibre des forces. Après que des Adrets ait cassé la compagnie valentinoise de Changy, Crussol semble avoir doté la ville d'une nouvelle garde conséquente, à tel point que les consuls l'alertent sur l'état des finances de la ville, insuffisantes pour payer les salaires des capitaines. Ils demandent que ces salaires soient répartis sur l'ensemble de la province<sup>1</sup>. Un signe de l'importance donnée à cette nouvelle garnison réside aussi peut-être dans ce détail : le 21 mars 1563 le sergent major de la ville réclame qu'il lui soit donné « quelque belle hallebarde », ce qui sera fait aux frais de la ville<sup>2</sup>. Les soldats ne prendraient donc pas leur tâche à la légère et on leur donne les moyens de réaliser leur mission dans de bonnes conditions.

Cette organisation renforcée de la défense de Valence, même si elle doit profiter à la ville, semble échapper aux consuls. Le 28 avril par exemple, les consuls sont stupéfiés d'apprendre la réouverture de la porte Tourdion, complètement demeurée sans qu'ils en ussent donné l'ordre. Ils apprennent rapidement que cette porte fut rouverte sur ordre de Changy, sans leur accord, contrairement à « l'ancienne coutume de la cité »<sup>3</sup>. Très vite ils en écrivent à Crussol pour protester, mais il y a peu de chances qu'il leur ait donné raison, Changy ayant très probablement agit sous son ordre.

Il semble donc que de plus en plus les chefs huguenots aient considéré Valence d'abord comme un verrou au sein de leur stratégie défensive plutôt que de chercher à en assurer la défense gracieusement ou isolément. L'avis des consuls était au fil du conflit de plus en plus ignoré. Seul compte la place que doit tenir la ville dans leur stratégie afin de tenir tête le plus longtemps et de la meilleure manière possible aux armées catholiques.

A la fin du mois, Crussol convoque à Valence une assemblée générale pour faire exécuter l'Edit de pacification d'Amboise. C'est la fin. Le système défensif protestant est abandonné dans un certain désordre. Le 6 mai, la garnison de Valence

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 193 v., 12 mars 1563.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 194 v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 201 r.

qui n'a plus été payée commence à se disperser et refuse d'assurer la garde de la ville<sup>1</sup>. Mais les consuls, abandonnés par le conseil politique désargenté, craignent sans doute un ultime coup de main armé contre la ville. Ils décrètent une levée sur les plus aisés de 1200 livres pour entretenir la garnison encore deux semaines ou un mois<sup>2</sup>, sans doute le temps que les commissaires royaux arrivent. Mais on voit bien que l'atmosphère est au relâchement et les habitants qui souffraient du conflit demandent peu à peu la réouverture des portes pour faire reprendre le commerce dans leurs rues. C'est le cas des habitants de la rue Saint-Félix le 26 mai<sup>3</sup>, se plaignant que la fermeture trop longue de la porte éponyme a provoqué un appauvrissement certain de cette artère importante. Les consuls relaient cette demande à Changy et comme gage de sûreté, ils lui proposent de surveiller attentivement et de façon journalière les gardes de ces portes. Un serment prêté devant le juge mage sera aussi exigé des gardes des portes, mais on supprimera les capitaines pour des raisons d'économie<sup>4</sup>. Les consuls font donc le choix de la confiance pour faire des économies.

Le 9 juin on prépare à Valence la venue du maréchal de Vieilleville, porteur de la paix tant attendue en cette ville. Mais on s'aperçoit que l'atmosphère est loin d'être euphorique. L'ouverture de plusieurs portes étant réclamé avec force par la population, les consuls décident d'en renforcer la garde pour qu'elle atteigne 6 hommes chacune les jours d'ouverture, gardes ayant prêté serment<sup>5</sup>. Pourquoi de telles précautions ? Vieilleville est à Lyon, mais sans doute craint-on que des bandes armées catholiques passant dans les parages ne veuillent se saisir de la ville par surprise. Il semble que le massacre d'Orange a marqué les esprits. Tant que le maréchal est loin, on préfère ne pas risquer la sécurité de la ville et attendre d'être sous sa protection. Crussol, qui assure toujours le commandement suprême de la ville jusqu'à la venue de Vieilleville confirme ces précautions. Il fait même créer une compagnie de 80 hommes pour assister les gardes des portes qui ne seront pas plus d'une ou deux ouvertes simultanément<sup>6</sup>. Cette nouvelle création nous laisse penser que les consuls n'ont pas réussi à maintenir la précédente garnison.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 202 v./203 r.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 206 v. – 207 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r., 28 mai 1563.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 209 r. – 210 r.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 210 r./v., 22 juin 1563.

Il importe aussi pour les valentinois de protéger leurs champs des « glaneurs » en tout genre, soldats comme habitants qui sévissent au moins depuis le début du mois de juin 1562<sup>1</sup>. C'est ainsi que pour limiter ces vols, le 26 juillet les consuls mettent en place un corps de garde spécialement affecté à la surveillance des champs. Il semble toutefois que ce corps de garde bien particulier ne soit assemblé que de façon temporaire. En effet, le 22 novembre 1562 par exemple, les consuls signalent dans la délibération du même jour des « dommages qui sont faits journellement » dans les champs entourant la ville. Il est par ailleurs probable que ces dégâts soient provoqués par les soldats en étape ou par ceux de la garnison mal payée. Devant l'urgence de la situation, deux consuls dont celui des laboureurs lèvent un corps de garde qu'ils accompagneront pour la surveillance des champs<sup>2</sup>. Tout porte donc à croire que le corps de surveillance précédemment levé avait bien été dissout et qu'un nouveau est reformé pour répondre à des besoins ponctuels. Connaissant l'état des finances de la cité, nous ne voyons rien d'étonnant à ce que cette levée ne soit non pas constante mais ponctuelle, ce qui nous amène à parler à nouveau de temporalité de mise en défense, qui se trouve dans le cas des champs particulièrement exacerbée.

Nous avons donc pu constater les hésitations et les tentatives de mise en place d'un système de garde à Valence. Tantôt provisoire ou professionnel, le corps de garde peine à s'inscrire dans la continuité temporelle. En effet, le coût financier de l'entretien d'un corps de garde ou d'une garnison amène la plupart du temps les consuls et les autorités protestantes à réagir au coup par coup selon la menace.

Une telle temporalité de mise en défense ne s'observe pas qu'à Valence. Nous faisons appel une nouvelle fois à Pierre-Jean Souriac et à son étude des guerres de religion dans le midi toulousain. Il a en effet pu cerner une temporalité de défense qui répond également aux dangers du moment à Toulouse, Pamiers, Muret et plusieurs autres cités de la région durant cette première guerre de religion<sup>3</sup>. Pour assurer la garde de ces villes du Midi toulousain, les levées d'hommes apparaissent là encore tels des spasmes lors de regains de tensions, et ce phénomène ne se limite pas à la seule première guerre de religion. Une étude de ce point à propos des guerres de religion suivantes à Valence permettrait sans doute de vérifier le prolongement de ce

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 159 r., 2 juin 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 181 v. – 182 v.

<sup>3</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 274.

mécanisme dans le temps. La comparaison ne s'arrête d'ailleurs pas là. Le schéma défensif est semblable : comme pour Valence, la plupart des points de défense de Toulouse sont situés aux portes et sur les remparts. Comme Valence, les marges de la ville sont intégrées à sa mise en défense. Prenons le cas des portes, véritables interfaces avec l'extérieur. Les capitouls de Toulouse en ordonnent l'inspection et procèdent à des réparations de serrures. Comme à Valence toujours, ces visites sont renouvelées<sup>1</sup>.

Toutefois Souriac nous signale qu'un corps de garde toulousain grossit jusqu'à 100 hommes en temps de crise et est associé à une patrouille de 150 à 200 individus selon la conjoncture<sup>2</sup>, ce qui fait en période critique près de 250 à 300 hommes. Souvenons-nous que Changy voulait attribuer une compagnie de 200 hommes à Valence et que les consuls ont pu en réduire l'effectif à environ 100 personnes. Toute proportion gardée, on peut donc en conclure que Valence était mieux gardée que Toulouse !

Nous avons également vu que le corps de garde de Valence n'était pas composé uniquement de valentinois, au sens propre d'habitants de la ville, mais recrutait dans ses rangs d'autres personnes extérieures à la ville. Nous avons ainsi pu constater plusieurs révoltes de la garnison, tandis que s'il s'agissait uniquement d'habitants de la ville, sans doute se seraient-ils contentés de rentrer dans leurs foyers sans demander leur reste. A Toulouse, le recrutement de la garde est strictement intra-muros. Les gardes urbaines de Toulouse, au contraire de celles de Valence dans la période du conflit, s'inscrivent comme l'a remarqué Souriac dans la géographie de la ville, au sens où chaque compagnie envoyée à la garde est constituée sur la base du quartier d'habitation et rassemblée par les dizeniens<sup>3</sup>. Souriac a lui aussi relevé qu'une telle organisation du corps de garde, semblable à la milice bourgeoise de Valence avant le conflit, permet d'affirmer une nouvelle fois les liens entre identité citadine et service militaire. Mais il n'en va plus de même à Valence. Certes Toulouse est une ville catholique et Valence est passée sous contrôle protestant. Mais l'explication n'est sans doute pas là mais réside surtout dans la démographie. Toulouse est un monstre urbain par rapport aux 6000 habitants de Valence. De plus de nombreux catholiques ont été amenés à quitter Valence suite aux troubles religieux, ce qui fait autant d'hommes possédant une arme et capables de s'en servir.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 278.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 279.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 276.

Ce ne sont pas les nombreux nécessiteux entrés en ville qui vont les remplacer dans un corps de garde. Valence connaît donc une pénurie d'hommes armés de qualité, ce qui semble ne pas être le cas de Toulouse.

Pierre-Jean Souriac considère le cas de Toulouse comme un véritable modèle des modalités spatiales de mise en défense<sup>1</sup>. Il a vérifié ce modèle notamment sur Albi et Cordes. A quelques exceptions près, l'étude du cas de Valence vient confirmer son hypothèse.

Mais les mises en place de corps de gardes ne sont pas les seules traces qui nous permettent d'étudier la position de Valence dans le dispositif militaire protestant.

### c) les fortifications.

Les guerres d'Italie ont démontré, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la vulnérabilité à l'artillerie des remparts de type médiévaux. Pour améliorer la défense, les italiens ont inventé le tracé bastionné, c'est-à-dire des bastions polygonaux permettant de multiplier les angles de tirs<sup>2</sup>. Alors que pendant les guerres de religion le pouvoir royal s'affaiblissant on assiste de moins en moins à de grands chantiers<sup>3</sup>, il semble que Valence soit une exception du fait de son importance stratégique pour le parti protestant contrôlant le Dauphiné et voulant par le contrôle de la vallée du Rhône, rester en lien avec le lyonnais, le Forez etc.

Le 30 juin 1560 la délibération consulaire nous informe que des travaux de transformation des fortifications ont déjà été entamés suivant les ordres de Changy et l'autorisation du consistoire<sup>4</sup>. La démolition d'une certaine partie des défenses, sous la direction d'un mathématicien du nom d'Antoine Drier, et la mention « (d') autres choses nécessaires hors la présente cité pour la fortification d'icelle »<sup>5</sup> peuvent laisser penser à des travaux visant à moderniser la vieille disposition imposée par les remparts médiévaux, sans doute selon un tracé qui se voudrait bastionné. On

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 280.

<sup>2</sup> [dir.] Arlette JOUANNA, *Histoire et dictionnaire...op. cit.* p. 926.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 162 r.

<sup>5</sup> *Ibid.*

retrouve mentionné dans la délibération du 19 septembre 1562 la présence de travaux touchant aussi les fortifications du bourg, mais sans plus de précisions<sup>1</sup>.

Le 26 juillet, les nouveaux consuls, élus le 11 du même mois avec Jacques Alby à leur tête reçoivent de Changy l'ordre d'accélérer les travaux en cours, et notamment les réparations des murailles qui sont primordiales avant d'envisager des aménagements. Il demande pour financer ces réparations la levée de 2000 écus. Il réclame aussi la levée de travailleurs, des « manouvriers » pour accélérer l'avancement des travaux de refortifications. Pour encadrer ces réparations, Alby délègue sur le terrain pas moins de 7 conseillers parmi lesquels Paul Victeron et Jean Brunet, protestants que nous connaissons et savons convaincus. Pour la nourriture des ouvriers réquisitionnés la ville fera cuire des pains<sup>2</sup>. Changy tient ses ordres du baron et veut les appliquer.

Trois jours plus tard, le 29 juillet est organisé à Valence un conseil général pour établir la mobilisation nécessaire à ces travaux<sup>3</sup>. Changy réaffirme un coût pour la ville estimé à 2000 écus, qu'elle a obligation de fournir sous peine d'être qualifiée de rebelle. Cette nouvelle charge financière imposée à Valence, dont les finances sont déjà éprouvées par les frais de l'étape soulève des protestations chez certains membres de l'assemblée. Claude Rogier, que nous savons catholique et dévoué à sa ville, ose s'insurger contre les menaces du gouverneur, mettant en avant tous les efforts financiers déjà consentis par Valence. Pourquoi de telles menaces du baron ? A-t-il le sentiment que la ville n'obéit pas assez vite aux ordres transmis par Changy ? Lui a-t-il ainsi donné consigne de mettre sous pression les consuls pour qu'ils s'exécutent au plus vite ? C'est possible, compte tenu de l'importance de la ville, des Adrets doit être particulièrement agacé de voir les consuls constamment se plaindre de ses ordres. Mais malgré de longues négociations, l'assemblée s'incline devant les ordres. Pour accélérer les travaux, un système de corvées est établi et les « cotisations », c'est-à-dire l'enrôlement des travailleurs se fera par quartiers<sup>4</sup>. La ville est divisée en quatre zones sur lesquelles quatre conseillers assureront la rigueur de la levée. Quatre sont affectés sur le quartier de la porte Tourdéon jusqu'à celle de Pontpéry, quatre autres sur l'autre quart qui va de Tourdéon à Saint-Félix, c'est-à-dire à l'Est, quartier de Saint-Félix à Saunrière et enfin les derniers sur le quart de la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 175 r./v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 169 r./v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 169 v. – 170 v.

<sup>4</sup> *Ibid.*



superficie de la ville qui va de cette porte aux rivages du Rhône jusqu'à Pontpéry. Ces commis feront dans leurs quartiers respectifs le rôle des habitants pour faciliter ensuite l'attribution des corvées selon le principe « le fort portant le faible sans aucune exception des personnes » qui sera répété à l'envie de nombreuse fois<sup>1</sup>. Changy ayant exposé les objectifs, les consuls se retrouvent dans l'après midi pour délibérer de réquisitionner jusqu'à 3000 corvées ! Toutes les forces de travail sont alors sollicitées, même celles des clercs restés dans Valence qui seront payés comme des personnes normales<sup>2</sup>. Dès le 6 août les rôles sont déjà remplis et les travaux entamés « le plus vite qu'il étoit possible »<sup>3</sup>. Cependant les consuls, dépassés par le nombre se confrontent vite à un problème : comment organiser la gestion de 3000 corvées simultanément ? Devant l'impossibilité de la tâche, les consuls nomment deux personnes « capables » pour les attribuer et surveiller ceux qui y seront « défaillants »<sup>4</sup>. Il est possible qu'ils optent alors pour une alternance ou une répartition tournante des corvées, afin de toujours avoir des personnes aptes et facilement contrôlables sur les chantiers. Dès le 18 août 1562, Changy estime qu'elles vont coûter à la ville 5000 livres, et en réclame déjà 2000 pour la première partie des travaux<sup>5</sup> ! On ne parle pas de financement de la province !

Le 9 novembre l'engagement des valentinois se chiffre à 4500 corvées<sup>6</sup>, soit un quart de plus que ce qui avait été ordonné en juillet. Cela ne peut signifier que deux choses : que les travaux n'avançaient pas assez vite, ou que Changy a opté pour des modifications. Mais des Adrets ne trouve pas l'état d'avancement à son goût et presse les consuls de lever encore 2025 corvées. On connaît le coût de ses corvées, il s'élève à 3 sols par corvée<sup>7</sup>, c'est-à-dire très peu en soit quand on sait que la solde journalière d'un soldat est d'environ 7 sols. Mais en faisant le total des 4500 corvées déjà réalisées, on atteint la somme de 13500 sols, soit la solde de presque 2000 soldats sur une journée, c'est-à-dire l'équivalent de la passade journalière de plusieurs compagnies. Certes les corvées sont mal payées et les dépenses pourraient être beaucoup plus lourdes pour la ville, mais ces dépenses cumulées à celles des frais de l'étape nous donne une idée de l'effort financier fourni par la ville. Ce n'est qu'un

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 170 v. - 171 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 171 r./v.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 172 r. - 173 r., 18 août 1562 et AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 12 r., 26 août 1562.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 181 r./v.

<sup>7</sup> *Ibid.*

bilan provisoire, des Adrets commandant encore 2025 journées de travail pour les valentinois. Les consuls sont bien conscients de l'incapacité de la ville à payer autant de travailleurs, fussent-ils peu payés. Ils décrètent ainsi que ceux qui ne toucheront aucun salaire verront leur journée de travail retranchée au nombre de corvées qu'ils doivent effectuer<sup>1</sup>. Automatiquement, cette nouvelle levée de corvéable amène beaucoup de monde d'un coup sur le chantier, et il semble que les consuls voulant trop bien encadrer ces travailleurs, ces derniers se soient retrouvés sur encadrés, à tel point que « même les commandeurs excéderont tantôt les travailleurs »<sup>2</sup>. Ce constat établi, les consuls décident de mettre en place au plus vite une meilleure répartition par « diseniers et centeniers », des corvéables, c'est-à-dire qu'ils viendront travailler ensemble selon leur zone d'habitation de la ville<sup>3</sup>. Ce système peut permettre aux consuls, outre le fait de disposer d'une clarté dans l'encadrement, d'effectuer des rotations de travailleurs sur un seul et même site pour en voir avancer les travaux de manière continue. Mais dans les jours qui suivent les consuls ne parviennent pas à encadrer autant de personnes, et devant les « abus » commis au cours des travaux, les consuls font cesser durant un jour toute activité sur les chantiers<sup>4</sup>. Cette interruption a pour but, selon eux, de mettre en place une nouvelle organisation des corvées avec des effectifs strictement employés selon les besoins.

On saisit bien là le problème des consuls : d'un côté Changy et des Adrets exigent un avancement de plus en plus rapide des travaux, forçant les consuls à mobiliser toujours plus de monde. D'un autre côté, la réalité économique et celle du terrain posent de grandes difficultés aux consuls. Les travailleurs ne peuvent pas être trop encadrés car on perd alors en efficacité et les dépenses s'alourdissent du salaire des commis encadrant les travaux. Mais comme le nombre de travailleurs nécessaires est important, l'encadrement nécessite plusieurs encadrants. Toute la difficulté de la tâche réside donc pour les consuls à maîtriser les dépenses de la ville tout en assurant un avancement correct des travaux. C'est ainsi que le 28 novembre ils préfèrent se donner du temps pour réfléchir en profondeur à la résolution de ce problème central.

Comme tout grand chantier, un contrôle rigoureux est difficile à exercer. Ainsi c'est seulement le 24 janvier 1563 que les consuls renvoient un des cadres du chantier après avoir constaté plusieurs dépenses inutiles. Ils demanderont au gouverneur de le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 181 v. – 182 v., 22 novembre 1562.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 182 v. – 183 v., 28 novembre 1562.

remplacer par un « capable et expérimenté »<sup>1</sup>. Les consuls ont donc renforcé les contrôles, ce qui s'illustre ici par une chasse au gaspillage de temps et d'argent.

En matière de fortifications, Valence fait donc la synthèse de l'héritage médiéval et de fortifications modernes qui pourraient être inspirées des très récents manuels importés d'Italie<sup>2</sup>.

Le cas de travaux de fortification d'ampleur comme ceux de Valence est-il si rare dans un royaume au pouvoir royal affaibli? Il semblerait en fait que ce phénomène de fortifications d'ampleur soit essentiellement un phénomène huguenot, dans le sud de la France en tout cas. Soubeyrand signale déjà à Grenoble la participation de plusieurs habitants à des travaux de fortifications, et ce durant plusieurs mois au moment de la première guerre de religion<sup>3</sup>. Souriac lui, nous permet de mettre la situation dauphinoise en parallèle avec celle du Midi Toulousain. Dans cette région nous dit-il, à quelques exceptions près, les guerres de Religion restèrent pour l'essentiel des guerres de vieilles murailles à peine replâtrées<sup>4</sup>. Sauf que ces fameuses exceptions concernent exclusivement...des places protestantes. Castres, Réalmont, Montauban, ces trois places, toutes protestantes, semblent d'après son étude, avoir été les seules sur lesquelles des travaux d'envergure ont été réalisés. Et là encore, comme pour Valence, on ne sait presque rien de ces fortifications dont la démolition fut ordonnée à la fin de la guerre, à l'exception de Montauban, une des places qui fut le mieux fortifiée. L'exemple de cette cité peut ainsi nous donner une idée plus précise du type de fortifications réalisées à Valence. Hélène Guicharnaud en a fait l'étude à la fin des années 1990. Les défenses de Montauban passèrent d'une architecture défensive médiévale, encore renforcée au début des guerres de religion, à un tracé bastionné caractéristique de la trace italienne. Lorsque Monluc vient mettre le siège devant la capitale quercinoise en 1562, celle-ci dispose encore de ses remparts du XIV<sup>e</sup> siècle. Outre plusieurs réparations apportées à l'enceinte, quelques fossés et retranchements furent réaménagés<sup>5</sup>. Voilà sans doute ce à quoi devaient ressembler les premiers travaux de

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 191 v. – 192 r.

<sup>2</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *op. cit.* p. 280.

<sup>3</sup> Nicolas SOUBEYRAND, *op. cit.*, p. 86.

<sup>4</sup> Pierre-Jean SOURIAC, *op. cit.* p. 282.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 283 et Hélène Guicharnaud, « Les fortifications de Montauban lors de l'Edit de Nantes », *L'Edit de Nantes. Sûreté et éducation. Actes du colloque international de Montauban, 14-17 octobre 1998*, Montauban, 1999, p. 86.

modernisation des fortifications valentinoises, dont le résultat, tout comme Castres et Réalmont, fut anéanti lors de la pacification de 1563. Souriac précise qu'en dehors de ces sites protestants, Le Midi toulousain présentait une situation particulièrement archaïque<sup>1</sup>. Valence, voire éventuellement Grenoble, s'inscrit donc dans une dynamique de fortification des sites protestants du sud du royaume. Les huguenots du croissant protestant consolident leurs positions, et Valence, érigé en verrou de la vallée du Rhône, n'échappe ainsi pas à ce phénomène. Cela met en évidence le deuxième aspect des guerres de Religion après la diffusion de la Parole : le contrôle du territoire<sup>2</sup>.

C'est ce contrôle du territoire rhodanien qui donne à Valence un rôle accru dans cette première guerre de religion.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* p. 283.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 289.

### 3) L'influence croissante de Valence.

Outre les éléments rassemblés ci-dessus, plusieurs autres traces dans les archives qui nous permettent de dire que l'influence de Valence s'est trouvée accrue durant le conflit.

#### a) Une place accrue dans la gestion de la province.

Tout d'abord sa position. Valence est devenue le siège de cadres importants. Nous pensons bien sûr à François du Fay, seigneur de Changy, qui devient gouverneur non seulement de Valence, mais aussi de tout le Valentinois et Diois. Bien qu'il ne réside pas continuellement à Valence<sup>1</sup>, son autorité sur la partie rhodanienne du Dauphiné a contribué à concentrer les efforts productifs de cette région en direction de la grande ville d'étape. Valence s'est ainsi retrouvée au centre de l'effort productif d'une population d'un secteur géographique qui s'étendait jusqu'à Vassieux et aux montagnes du Diois.

Mais au plus nous consultons les sources, au plus il nous semble que des Adrets cherche à renforcer les villes dauphinoises rivales Grenoble. Il avait placé un de ses lieutenants, Bernin, à Vienne, et Changy à Valence. Lui-même, au mois de mai, fait déplacer de Grenoble à Valence 2 grosses pièces de batteries, une vingtaine de pièces de campagne, ainsi que plusieurs mousquets et arquebuses à croc<sup>2</sup>. Pourquoi dégarnir Grenoble au profit de Valence ? *L'Histoire ecclésiastique* nous apporte un élément de réponse : des Adrets craindrait « un fort siège » de la ville<sup>3</sup>. Maugiron et son armée campent en effet dans le secteur de Chambéry et des Adrets craint peut-être qu'il attaque la ville. Il est cependant étrange de dégarnir une place si on craint un siège... sauf s'il s'agit de l'affaiblir. Peut-on penser que des Adrets soit près à sacrifier Grenoble ? Sans doute craint-il que durant une de ses absences Maugiron s'empare de Grenoble et mette trop facilement les mains sur cette précieuse artillerie. Aux dires d'Eugène Arnaud, Grenoble était mal fortifiée et d'un ravitaillement difficile<sup>4</sup>. Les faits ont en effet démontré que Grenoble pouvait être prise par les

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 168 r./v., 24 juillet 1562.

<sup>2</sup> Théodore de BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 164.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Eugène ARNAUD, *histoire des protestants du Dauphiné...op. cit.* p. 171.

catholiques mais que le parti protestant pouvait se donner les moyens de la reprendre. Nous pensons cependant que cette crainte n'est pas la seule raison et que la place de Valence dans le dispositif protestant y est pour beaucoup. En effet, à moins de lancer une attaque contre Chambéry ou d'autres places alpines restées catholiques, ce n'est pas à Grenoble que cette artillerie est le plus idéalement placée pour être utilisée. A Valence en revanche, au coeur de la vallée du Rhône et des voies de communications protestantes, cette artillerie est non seulement plus en sécurité qu'à Grenoble, mais aussi plus disponible pour être utilisée sur un front ou un autre. Valence, point stratégique pour l'étape des armées protestantes, érigée en verrou de la vallée par une défense renforcée, semble aussi servir occasionnellement d'arsenal aux armées protestantes du fait de sa position sécurisée.

La tenue d'états provinciaux indiquent également la place accrue de Valence et éventuellement une nouvelle fois son potentiel de contre pouvoir à Grenoble. Trois Etats provinciaux se tiennent à la fin du conflit, le premier à Montélimar du 6 au 11 décembre 1562 puis deux successifs à Valence, d'abord fin décembre et début janvier 1563 qui sont les derniers de des Adrets où, réunissant la noblesse dauphinoise et les commis des états, il tente de relancer l'idée d'une paix avec Nemours, puis du 27 janvier au 6 février où les états du Dauphiné nomment Crussol gouverneur du Dauphiné et confient le Valentinois et le Viennois à Montbrun<sup>1</sup>. Ces états de Valence de février 1563 se situent véritablement dans la même ligne que ceux tenus à Montélimar : ils tiennent à réaffirmer dans le cadre de cette cité un règlement général touchant la discipline ecclésiastique, la guerre, la police et la justice<sup>2</sup>.

Déjà, peu avant les états de Montélimar, des Adrets voulait transférer le siège du Parlement de Grenoble à Valence<sup>3</sup>. Devant l'opposition des consuls de Grenoble, il dut abandonner l'idée. Mais elle ne resta pas sans suite.

---

<sup>1</sup> Théodore de BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 194. et André LACROIX, *Histoire de Montélimar*, Nyons, 1974, p. 309.

<sup>2</sup> E. ARNAUD, *op. cit.* p. 175.

<sup>3</sup> Nicolas CHORIER, *op. cit.* p. 581.

## b) Le conseil politique ou le rayonnement provincial de Valence.

C'est dans la résolution des états tenus à Montélimar que l'on voit apparaître pour la première fois le terme de « conseil politique »<sup>1</sup>. Le sujet a été déjà plus ou moins traité en profondeur ou avec exactitude du fait de sa complexité. Nous proposons d'exposer rapidement l'état de la connaissance pour ensuite faire part des progrès amenés par les résultats de nos recherches.

La création de ce conseil politique, dont les pouvoirs semblent étendus, n'a pas échappé aux érudits du XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècles. Eugène Arnaud dans son histoire des protestants du Dauphiné ne s'attarde finalement que très peu sur le sujet. Il se contente de situer sa date de création au moment des états de Montélimar de décembre 1562, et ce avant la proposition de des Adrets de déplacer le parlement à Valence<sup>2</sup>. Il mentionne cependant que les Etats de Valence confirment la création de ce conseil politique réunissant 3 personnes nommées par la noblesse, 8 par les villes et consistoires de Valence, Grenoble, Romans, Montélimar, Crest et Crémieu, et un par les villages<sup>3</sup>. Deux secrétaires et un procureur y furent joints. Ce conseil politique serait donc une institution de rayonnement provincial. Il relève aussi des domaines de pouvoir décisionnels du conseil politique, notamment sur l'économie concernant une levée de 10 000 livres sur les aisés de la province, emprunt destiné à financer la guerre<sup>4</sup>. L'essentiel semble donc avoir été dit. D'autres érudits mentionnent ce conseil politique dans leurs monographies. Jules Chevalier a précisé lui que ce conseil est bel et bien investi dans les faits des prérogatives du Parlement. Il rend des arrêts, fait des ordonnances, et agit au nom du roi dans une apparente légalité. Ce qui lui fait dire que les protestants dauphinois ont créé un Etat dans l'Etat, aux mains des ministres et des chefs militaires. Jules Chevalier précise à propos des états de Montélimar qu'ils réorganisèrent le conseil politique et des finances<sup>5</sup>, mais sans donner plus de précisions... ce qui suppose une existence antérieure que n'établit pas Eugène Arnaud. Jules Ollivier date également la création de ce conseil des états de Montélimar, faisant correspondre la fondation de ce conseil politique et financier au déclin de l'autorité du baron des Adrets. Les états de Valence confirmèrent bien les

---

<sup>1</sup> André LACROIX, dans son *Histoire de Montélimar*, a publié ces résolutions dans les pages 293 à 306.

<sup>2</sup> Eugène ARNAUD, *op. cit.* p. 171.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 177.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Jules CHEVALIER, *Mémoires servant à l'histoire des comtés de Valentinois et Diois*, t. II, Picard et fils, 1905, p. 506.

décisions de Montélimar concernant la formation de deux conseils, l'un pour la guerre, l'autre pour les affaires politiques<sup>1</sup>. C'est bien ce dernier que l'on nomme conseil politique. Enfin il confirme la composition du conseil rapportée par Arnaud, c'est-à-dire trois députés nobles et huit du tiers-état pour composer ce conseil restructuré par les états de Valence. La juridiction de ce conseil politique s'étendant à tout le Dauphiné, ce qui fait de la province une véritable république à la mode helvétique<sup>2</sup>.

Cerner ce qu'était ce conseil politique est déterminant pour avoir une certaine idée du rayonnement de Valence à la fin de la première guerre de religion. Que nous reste-t-il à découvrir ? On dit ce conseil d'inspiration suisse. Pierre Cavard a remarqué une forte influence suisse chez les réformés rhodaniens, qui ne doit d'ailleurs rien à la volonté personnelle du baron des Adrets<sup>3</sup>. D'après Cavard, ce n'était pas la première fois qu'ils parlent de « se cantonner » à la manière helvétique. Compte tenu de la relative proximité de Genève et des correspondances entre les églises réformées et Calvin, cette hypothèse ne paraît pas si invraisemblable. Mais cela mériterait à lui seul un travail beaucoup plus approfondi que ce que nous pouvons faire dans ces quelques pages. Arnaud et Ollivier ont tous deux basé leur étude sur Chorier. Nous avons donc voulu connaître les éléments que l'auteur dauphinois, plusieurs décennies après les faits, avait été capable de rassembler<sup>4</sup>. On se confronte d'emblée à une incohérence chronologique. Chorier étant la référence des érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est sur lui qu'ils se sont basés pour dater la création du conseil politique aux états de Montélimar. Cependant Chorier, qui a dû trouver cette information dans les archives de Grenoble, affirme que dès le 16 novembre 1562 Grenoble a choisi son député pour l'y représenter<sup>5</sup>. Ce qui suppose une existence antérieure aux états de décembre 1562. C'est ensuite que Chorier, inspirant Arnaud et Ollivier, rapporte que ce conseil a siégé à Valence mais affirme qu'il fut inspiré par le gouvernement des provinces Unies. Quelle fut véritablement cette influence ? Rien ne nous permet de le savoir ici.

Observons désormais des sources strictement d'époque. Dans ce qui nous est parvenu des résolutions des Etats de Montélimar où a été à priori fondé le conseil politique, on peut en effet constater que ce terme apparaît à plusieurs reprises bien

---

<sup>1</sup> Jules OLIVIER, *Essai historique sur la ville de Valence*, Editions du Bastion, 1983, p. 116.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 118.

<sup>3</sup> Pierre CAVARD, *op. cit.*, p. 73.

<sup>4</sup> Nicolas CHORIER, *op. cit.* pp. 581-582.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 581.



qu'aucun des articles rapportés ne traite clairement de la naissance officielle de ce conseil. Il est mentionné comme si sa fondation n'était pas nouvelle. On voit de plus que son rôle consiste à assister les blessés de guerre, ainsi que les veuves et orphelins de guerre<sup>1</sup>. Plus loin, on lit que l'assemblée crée deux conseils « pendant les troubles présents », l'un pour le fait de la guerre, l'autre pour les affaires politiques et finances du pays<sup>2</sup>. C'est ce dernier que l'on nomme désormais conseil politique<sup>3</sup>. Lui seul pourra donner ordre de « délivrer argent » et contrôlera aussi les recettes et dépenses du pays et tout membre du conseil prêtera serment devant le juge du lieu où il exerce sa charge<sup>4</sup>. Grâce à une lettre de Sébastien de Vesc, gouverneur de Montélimar, écrite aux villages du ressort de Montélimar et datée du 3 janvier 1563, on sait que ce conseil politique siège à Valence et a le pouvoir de commander la mobilisation générale, ici de deux hommes par feux pour combattre dans les armées protestantes de la province<sup>5</sup>. Voilà ce que nous apportent les sources imprimées.

Les informations déjà rassemblées et connues nous ont amené à nous interroger sur la réalité du pouvoir du conseil politique sur les villes à travers l'exemple de sa ville hôte, c'est-à-dire Valence. Après avoir épluché les délibérations consulaires, nous pouvons désormais apporter un éclairage supplémentaire sur ce conseil politique encore mal connu, sur ses modes opératoires et ses conséquences sur Valence.

La délibération consulaire du 9 octobre 1562 nous révèle déjà une surprise de taille. Ce jour là, Changy convoque les consuls pour leur faire part d'une décision qui n'a pas manqué de nous surprendre. Il leur expose en effet la nécessité :

« de faire assembler en la présente cité un notable de chacune des villes de ce pays, gens de biens paisibles et craignant, pour conférer tant du fait de la politique que des finances, afin que chacun sache comment les affaires se procéderont »<sup>6</sup>.

Fabry, second consul, est alors nommé pour y représenter la ville.

Bref, cette délibération nous montrerait que la fondation du conseil politique remonte à presque deux mois avant les états de Montélimar, ce dont aucun auteur ou chroniqueur n'a parlé avant nous. Le 13 décembre sont lues en conseil les résolutions

---

<sup>1</sup> André LACROIX, *Histoire de Montélimar*, Nyons, 1974, p. 299.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 300.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 303.

<sup>4</sup> *Ibid.* pp. 304-305.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 308.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 177 r./v.

des états<sup>1</sup>, mais jusqu'au 31 décembre<sup>2</sup>, on ne voit pas encore trace de l'activité du conseil politique dans les délibérations. Cette pré-création expliquerait que la résolution des états ne consacre aucun paragraphe à la fondation du conseil. Celui-ci en effet ne sort pas de nulle part à la faveur des états. Il avait déjà été pensé et semble-t-il ses membres étaient déjà prêts à s'assembler entre les mois d'octobre et novembre. Rappelons en effet que Chorier affirme que Grenoble nomme son représentant au conseil politique le 16 novembre 1562<sup>3</sup>, soit plus d'un mois après les consuls de Valence, ce qui plaiderait pour une élaboration étalée dans le temps. Les Etats de début décembre 1562 à Montélimar ne feraient donc que finaliser cette création et en préciserait les objectifs. On remarque par ailleurs que la première lettre que les consuls de la ville de Tain, actuelle Tain l'Hermitage, reçoivent du conseil politique est datée précisément de ce 31 décembre 1562<sup>4</sup>. Certes, ces deux exemples sont peut-être trop insuffisants, mais peut-on dater la première réunion officielle du conseil politique de ce 31 décembre ? Ou alors peut-être quelques jours avant, le temps que les membres puissent prendre connaissance des dossiers qui leurs sont adressés. Par exemple les consuls de Tain, pour faire part au conseil des difficultés financières de leur bourg, ont écrit audit conseil quelques jours avant la réponse du 31 décembre.

On peut donc mieux cerner la date de création de ce conseil politique. Elle ne daterait donc pas officiellement des états de Montélimar de début décembre 1562, mais au contraire, ses membres auraient commencé à être choisis et désignés par les localités au moins deux mois avant l'ouverture des états. Ceux-ci n'auraient donc fait qu'officialiser cette nouvelle institution en traçant à grands traits ses objectifs et domaines de compétence. Mais il ne fut pas en fonctionnement immédiatement. Il faut semble t-il attendre la fin du mois de décembre pour le voir commencer à organiser les affaires de la province, en l'occurrence de la partie rhodanienne. Ce fut peut-être un peu plus long pour les villes plus éloignées de Valence. Cette institution va vite cependant devenir incontournable dans la province.

Tentons de cerner la réalité de ses actions. Le 31 décembre 1562, le conseil use déjà de son autorité. Outre le représentant de Valence au conseil, il convoque le

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 186 v. – 187 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 188 v. – 189 v.

<sup>3</sup> CHORIER, *op. cit.* p. 581.

<sup>4</sup> Charles BELLET, *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné*, t. 1, Paris, 1905 p. 179.

premier consul de la ville dans les plus brefs délais afin d'écouter la proposition de des Adrets au sujet de la paix avec Nemours<sup>1</sup>. On mesure d'hors et déjà la puissance de cette institution. Son autorité s'impose aux consuls, quels qu'ils soient, et sans concession. Mais ce qui frappe surtout c'est que non seulement le conseil se superpose à l'autorité des consuls dans leur propre ville, mais ne se contentant pas de coordonner l'activité provinciale, le conseil politique relève les consuls d'une partie de leurs prérogatives ancestrales. Et cela les consuls en sont bien conscients et tentent de s'y opposer. Le 23 janvier 1563, c'est le premier consul lui-même, Jacques Alby, qui se présente devant le conseil pour « les prier qu'il leur plaise déclarer par quels moyens ils veulent dessaisir la maison de céans (c'est-à-dire la maison consulaire) de ses activités anciennes et invétérées »<sup>2</sup>. L'explication des raisons de cette protestation nous apparaît dans les délibérations suivantes. Toute décision prise par les consuls doit être validée par le conseil politique, notamment en ce qui concerne les fortifications de la ville. C'est ainsi que le 24 décembre les consuls ne peuvent se passer de l'autorisation du conseil pour faire renvoyer un des mauvais cadres employé aux fortifications<sup>3</sup>. Le 28 février, Alby apprend que le conseil politique a ordonné que :

« toutes les villes de ce pais remettoient par devers ledit conseil dans trois jours par déclaration toutes les denrées, tant bleds, vin, que bestailz venant de l'esglize romaine, qui ont este convertiz aux fournitures de l'estappe, affin que ledit conseil puist mieulx arrester les comptes des sequestres desdits biens »<sup>4</sup>.

Outre la confirmation du vaste rayon d'influence du conseil politique, nous voyons surtout que ses membres n'avertissent qu'après coup les consuls de Valence de leur décision, alors que pourtant elle concerne directement leur ville puisqu'il va falloir y stocker le ravitaillement exigé. Alors que cette information nous informe une fois de plus de l'importance de Valence au sein du dispositif protestant, en l'occurrence du ravitaillement des armées, on remarque cependant que cela ce fait en passant outre l'autorité des consuls de la ville. L'éloignement volontaire des consuls par le conseil n'est peut-être que le lot de Valence du fait de son importance stratégique. Les institutions protestantes veulent appliquer leur plan de guerre et l'urgence de la

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 188 v. – 189 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 191 r./v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 191 v. – 192 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 192 v. – 193 r.

guerre ne facilite pas le dialogue avec les consuls de sa ville hôte. Cependant, l'attitude du conseil ne s'impose pas partout de la même façon. Visant surtout à assurer au mieux le ravitaillement des troupes protestantes, on voit le conseil politique donner carte blanche aux consuls de Tain pour mettre sous pression les villages du ressort de leur ville<sup>1</sup>. Le conseil politique donne donc les moyens aux villes étapes d'assurer le bon fonctionnement de celles-ci, mais semble faire sien le commandement de Valence, devenue centre névralgique.

C'est désormais bien le conseil politique qui commande directement à la ville la façon dont elle doit gérer sa défense. Nous avons vu que les consuls devaient s'y référer pour pouvoir exclure un ouvrier inefficace. C'est ainsi que le 28 avril 1563, le premier consul de Valence, Jacques Alby est une nouvelle fois convoqué devant les membres du conseil pour se faire donner ordre de ravitailler correctement la compagnie de Changy le jeune qui assure la garnison<sup>2</sup>. Mais cette situation de soumission semble être mal vécue par les consuls, peut-être plus que du temps de la Motte-Gondrin. Situation qui n'est bien sûr pas facilitée par les contraintes financières que les consuls se voient imposées par ce conseil politique. Sermonnés par les membres du conseil, les consuls protestent auprès de lui, mettant en avant le fait que selon les résolutions des états de Montélimar et de Valence, c'est à la province d'entretenir les garnisons, ce que le conseil politique ne peut ignorer étant lui-même chargé de rassembler l'argent à ces fins.

Bref, on sent précisément dans la délibération du 28 avril monter l'exaspération des consuls vis-à-vis de ce conseil siégeant dans leur ville. Bien loin de permettre l'accroissement de leur pouvoir, le conseil en diminue beaucoup les domaines d'application. Nous avons effectivement remarqué que depuis sa fondation, les consuls de Valence ne se retrouvent plus qu'à gérer les difficultés de logement des troupes de passage et le paiement de la garnison. Le conseil politique commande, les consuls obéissent.

Gérant les finances de la province, c'est au conseil politique que les consuls s'adressent pour se faire rembourser les dépenses faites pour l'effort de guerre<sup>3</sup>. Le 12 mars 1563, suite aux réalisations de Etats, les consuls de Valence réclament que le conseil politique paie le salaire des capitaines de la garnison de la ville et que ces

---

<sup>1</sup> Charles BELLET, *Histoire de la ville de Tain... op. cit.* pp. 181-182.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 201 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 191 r./v., 23 janvier 1563.

mêmes salaires soient unifiés à l'ensemble de la province<sup>1</sup>. Le 21 mars Les consuls apprennent que le conseil politique a fait une côte sur plusieurs habitants de Valence pour lever les 20 000 livres décidées par les états<sup>2</sup>. Cette côte semble avoir été faite sans concertation avec les consuls puisque ceux-ci réclament un réexamen de celle-ci au motif que tous ceux nommés « n'ont pas la qualité portée par ledit article » et ne font donc pas partie du groupe des aisés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas suffisamment riches pour soutenir cet emprunt<sup>3</sup>. Cet exemple nous montre une nouvelle fois le manque de discussion entre le conseil politique et la base, c'est-à-dire les autorités locales, ici les consuls de Valence. Tout cela se passe comme si le conseil politique décidait indépendamment et sans véritable concertation avec l'échelon local. Les délibérations des 4 et 6 mai 1563 viennent confirmer ce raisonnement. Les consuls font reparler des troupes de Changy le jeune qui stationnent à Valence et dont les problèmes de financement étaient apparus dès le 28 avril. Les consuls avaient protesté que c'était aux frais du « pais » que doit s'entretenir les garnisons, donc du conseil politique puisqu'il gère aussi les finances. Mais celui-ci en ce début du mois de mai ne peut que constater la diminution de ses capacités. Les membres du conseil, objectant qu'ils n'ont « aucun argent ni moyens », laissent à la ville la charge de les entretenir, suggérant le recourt à l'emprunt. Le 28 mai à nouveau, le conseil politique ordonne aux consuls de Valence de dresser l'étape pour les compagnies provençales qui, la guerre terminée, redescendent de Lyon. Le conseil une fois encore, ne disposant pas des fonds nécessaires à la tenue de l'étape, laisse l'initiative aux consuls pour trouver le ravitaillement nécessaire<sup>4</sup>...comme ils le faisaient avant son existence. Si le conseil politique tient toujours à user de son pouvoir de commandement pour continuer temps bien que mal à faire fonctionner l'appareil de guerre protestant, on voit bien que la situation économique étant mauvaise au possible, le conseil n'est plus à même d'assurer son propre rôle.

Le conseil politique, après avoir ordonné les affaires politiques et financières du Dauphiné, se retrouve donc en quelques mois, incapable de remplir les buts qui lui étaient assignés. Il ne fait nul doute que c'est la paix qui fait que la machine de guerre protestante se stoppe d'elle-même progressivement et que ses rouages tombent rapidement en désuétude.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 193 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 194 r./v.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r.

L'Édit de pacification est progressivement publié dans la province à partir du mois de mai<sup>1</sup>. Dès lors le conseil politique, privé de fonds et d'instructions stratégiques, ne tente plus d'exister qu'à travers la préparation de la paix. Avec l'autorité qui leur reste, les membres de ce conseil politique convoquent à partir du 9 juin un émissaire de chacune des villes du Dauphiné pour participer à la délégation qui se présentera devant le maréchal de Vieilleville pour lui présenter la soumission de la province<sup>2</sup>. A partir de ce moment, on ne trouve plus trace du conseil politique dans les délibérations de l'année 1563. Le comte de Crussol, qui avait présenté l'édit de pacification d'Amboise le 29 avril passé en assemblée générale réunie à Valence<sup>3</sup>, assure en effet lui aussi la préparation de la paix au sein des villes et notamment de Valence comme ce fut dit précédemment<sup>4</sup>.

Siégeant à Valence, au centre des routes de communications protestantes, ce conseil politique ne cesse donc de questionner. Cette institution, petit parlement qui paraît strictement protestant, apparaît dans la dernière phase de la première guerre de religion. Il mériterait sans doute une étude à elle seule, qui viserait notamment à étudier sa continuité dans le temps, car il semble en effet que ce conseil politique et des finances fut réuni au commencement de la deuxième guerre. Mais au début du mois de juin 1563, le conseil politique ne sert plus qu'à organiser partiellement la venue de Vieilleville afin de préparer au mieux la mise en place de la paix. Nos recherches ont notamment permis de préciser les dates de début et d'extinction de cette institution dont le rôle fut aussi important qu'éphémère. Son objectif était de relayer sur le terrain la politique des chefs huguenots pour assurer le bon fonctionnement de la machine de guerre protestante. Si le conseil politique augmente le rayonnement de Valence à l'échelle de la province, l'indépendance de la ville, défendue par le pouvoir des consuls, en est au contraire amoindrie par l'autorité de cette nouvelle institution. Au prétexte des impératifs de guerre, il s'agit bel et bien d'une tutelle sur le pouvoir des consuls qui se voient accaparer une partie de leurs prérogatives par ce conseil. Les consuls ne se trouvent plus guère que chargés de distribuer l'étape et de gérer les affaires courantes de la cité. Souriac au cours des guerres de religion a également relevé que les capitouls de Toulouse voyaient eux

---

<sup>1</sup> Théodore de BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 196.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 209 r. – 210 r.

<sup>3</sup> Jean Denis LONG, *La Réforme et les guerres de religion... op. cit.* p. 72.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 210 v. – 211 r., 1<sup>er</sup> juillet 1563 et délibérations suivantes.

aussi leur autorité court-circuitée par une institution supérieure, le Parlement<sup>1</sup>. Il s'agit donc bien d'une constante : lorsque deux institutions siègent dans une même ville, elles en viennent à se concurrencer, et cela tourne vite en faveur de celle qui a le plus grand rayonnement régional.

Mais d'un autre côté, il faut bien reconnaître que profitant de cette organisation de guerre, Valence se voit plus que jamais posée comme un contrepoids à l'influence de Grenoble.

---

<sup>1</sup> P-J. SOURIAC, *Une guerre civile...op. cit.* p. 156.

## Chapitre VII :

### « La mobilisation financière »

Enfin, nous terminons cette étude par la question délicate de la « mobilisation financière » de Valence, pour reprendre l'expression de Pierre-Jean Souriac à propos du Midi Toulousain. Par quels moyens les chefs huguenots et les consuls de Valence parviennent-ils à financer cet effort de guerre ? Ce domaine de recherche semble être totalement nouveau pour les guerres de religion à Valence. Tentons donc, au milieu des informations diverses et désordonnées fournies par le registre des délibérations consulaires et les registres de comptes des années 1562-1563, de cerner les ressources mobilisées et les moyens par lesquels elles sont levées. L'argent c'est le nerf de la guerre, et il fait cruellement défaut aux consuls durant cette période. Par des revenus conjoncturels, Valence tente tant bien que mal de subvenir aux frais imposés par la guerre.

#### **1) La mobilisation financière de Valence.**

Valence avant même le début du conflit voyait ses finances en mauvaise santé. La première guerre civile, engendrant de nouveaux besoins financiers, va aggraver la situation. A peine la guerre ouverte dans la province, les finances de Valence se retrouvent handicapées par la mort de La Motte-Gondrin qui laisse à la ville une dette de 500 écus, au grand dam des consuls qui en réclament le remboursement par des Adrets<sup>1</sup>. Assurer l'étape et soutenir le coût de la refortification oblige les consuls de Valence à trouver des moyens de financements au beau milieu des troubles.

##### a) Des revenus en chute.

Les recettes de la ville de Valence nous sont quelque peu difficiles à cerner avec précision. Point de registres précisant les recettes d'ordre ordinaire ou extraordinaire comme à Toulouse<sup>2</sup>. Les comptes de Valence, sous la cote CC 35, sont partagés entre recettes et dépenses inscrites selon un ordre chronologique qui n'est pas toujours

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 145 r., 1<sup>er</sup> mai 1562.

<sup>2</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.*, p. 152.



respecté à la lettre. Les informations fournies par ces comptes sont souvent peu détaillées et les sommes indiquées sont assez évasives. Cela tient surtout au fait que les recettes de la ville résultent de mises à ferme. Ces fermes sont celles de certains droits accordés par ce fait à des bourgeois de la ville sur une durée de trois ans en général. Parmi ces droits, nous voyons figurer par exemple le droit de l'entrée du vin dans la ville, grâce auquel le fermier pouvait prélever une taxe sur les quantités entrant dans la ville, où encore la mise à ferme de la mesure des farines. Ces mises à ferme sont généralement accordées pour les trois ans contre un paiement annuel<sup>1</sup>. Ce mode de rentrée d'argent est commun à de nombreuses autres villes que Valence, et notamment Toulouse. Outre le revenu des amendes, cette ville dispose aussi de l'apport des taxes sur le vin vendu dans les auberges<sup>2</sup>. C'est encore le cas de Valence comme le laisse penser la délibération consulaire du 28 mai 1563. François Monchault qui en est le fermier, réclame aux consuls le droit de pouvoir visiter caves et selliers des « hôtels et cabarets de la présente cité » afin « d'éviter les abus », c'est à dire les fraudes<sup>3</sup>. Souriac a calculé qu'en moyenne les revenus ordinaires de Toulouse, ville de 45 000 habitants, reviennent à environ 20 000 livres<sup>4</sup>. Toute proportion gardée et à quelques incertitudes près, celles de Valence devraient ainsi tourner autour de 2600 livres en temps normal, ce que nous allons tenter de vérifier et de confronter à ces temps de crise que la ville traverse. Malgré les imprécisions qui entourent ces recettes ordinaires de la cité, l'étude des dépenses se révèle intéressante pour cerner les conséquences du conflit sur l'équilibre financier de Valence.

Du fait de ces fermages annuels, les comptes sont plus parlants en ce qui concerne les dépenses de la cité. Cela nous permet d'en constater l'érosion des revenus. Du fait des troubles qui ont visiblement empêché une exploitation optimale, les fermiers réclament aux consuls tout ou partie du remboursement de leur ferme<sup>5</sup>. C'est ainsi qu'on voit figurer dans les dépenses 200 livres à Guillaume Emery, « pour raison des pertes qu'il dit avoir eu l'année 1562 à cause des troubles » sur la ferme des bouchers et sur le poids des farines, et 345 pour l'année 1563. De même, 60 livres à Pierre Taulier pour les mêmes raisons pour ses pertes de la ferme du « cesteryage », 60 livres à Vincent de Loncle pour les mêmes raisons sur sa ferme du vin. On compte

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 29 r.

<sup>2</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 152.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r.

<sup>4</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 152.

<sup>5</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 29 r.

encore 500 livres remboursées à Claude Amel pour ses pertes sur 1562-1563, fermier du droit « lendiers ou bien sallye », 15 livres à François de Combes pour sa ferme du « cros » de la porte Tourdéon qui lui avait été baillé pour trois ans au prix de 15 livres par an. Il se plaignait en effet lui aussi « de n'avoir pas pu en jouir » (sans doute à cause de la fermeture des portes). Pour la même raison, Achille Chion pour la porte de Saint-Félix à hauteur de 12 livres. Les comptes précisent « qu'il n'a pu en jouir à cause des derniers troubles et aussi à cause de sa mort », sans doute victime du complot. Concernant le rentier pour la porte Saunyère, 19 livres à Jean Govenier pour les mêmes raisons. On voit au passage une hiérarchie dans les portes : hiérarchie de prestige, hiérarchie de trafic et de passages. Une partie de la ferme du vin tenue par Pierre Mathieu pour un an au prix de 385 livres lui est aussi remboursée à hauteur de 96 livres. On compte ainsi pas moins de 1307 livres qui ne vont pas dans les caisses de la ville. C'est aussi sans compter ceux qui refusent de payer : André Réal refuse de payer 18 livres pour l'année 1563 pour la ferme de l'hôpital Saint-Sébastien qui lui était attribuée depuis trois ans, sous prétexte que la ville ne lui a toujours pas remboursé le foin de l'étape qu'il a fourni l'année passée<sup>1</sup>.

Devant cette érosion budgétaire, la ville procède à quelques réductions budgétaires. Nous avons déjà vu la forte diminution du salaire des gardes. Il faut encore relever la baisse de la pension de l'évêque, qui passe de 220 livres en 1562 à 165 livres en 1563. On remarque au passage un nouvel élément qui nous permet de confirmer ce que nous pensions : la ville de Valence est loin d'avoir rompu tous liens avec son évêque. Nous notons une baisse du salaire des gardes de la ville, mais il faut remarquer que celui des consuls n'est pas diminué. De 1561 à 1563, il n'a pas bougé et reste à hauteur de 36 livres pour le premier consul, 10 livres 4 sols au consul des artisans et 7 livres 16 sols au consul des laboureurs<sup>2</sup>. Ce salaire relève plus de l'indemnité que d'un véritable gagne pain pour ces notables valentinois. Mais tandis que tous les habitants subissent une diminution de leurs revenus, celui des consuls lui ne baisse pas. Sans doute certains le justifièrent-ils par une participation personnelle au ravitaillement de la cité...

---

<sup>1</sup> *Ibid.* f° 30 r.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 21 r./v.

Derrière tout ces chiffres apparaît donc une réalité : ces temps de crise ont eu une influence particulièrement néfaste sur santé des finances de la cité, et cela avant même que les premiers deniers soient déboursés pour soutenir les dépenses de l'étape. Les troubles ont en effet empêché au moins 50 % des recettes ordinaires d'être enregistrées. Valence ne fut pas la seule ville à être durement touchée. Toulouse par exemple vit également 30 % de ses recettes ordinaires non perçues à cause de cette première guerre<sup>1</sup>. On constate donc qu'outre les dépenses nécessaires à l'étape et aux fortifications, un terrible manque à gagner handicape parallèlement les finances de la ville. Ce manque à gagner n'est pas de l'argent dépensé pour financer l'effort de guerre, mais il découle au contraire des troubles occasionnés. Valence n'échappe ainsi pas au paradoxe conjoncturel des villes au cours d'une guerre : la cité finance l'étape et participe à l'entretien de la machine de guerre protestante qui vise à sa défense, tout en se trouvant affaiblie par celle-ci. Par leur présence directe ou les dépenses qu'elles occasionnent, ce sont les armées censées défendre Valence qui ruine ses finances, et non l'adversaire. On constate ainsi que se vérifie cette règle propre aux lieux de passage des troupes : le soldat ruine celui qu'il est censé protéger par sa présence.

Suite à cette hémorragie financière, les consuls ont recours à des recettes extraordinaires, parmi lesquelles ce qui est nommé pudiquement un emprunt sur les « aisés ».

b) Le recours à la colonne vertébrale de communauté : la mise à contribution des « aisés » de la ville.

Face à des revenus de plus en plus faibles et des dépenses de plus en plus élevées, les consuls ont recours à une catégorie d'habitants qui deviendra de plus en plus sollicitée, les « aisés ». Le recours à cette catégorie au niveau de vie élevé se met progressivement en place. Le 6 mai 1562, lorsque la ville est obligée de payer ce qui est une des premières étapes, les dépenses de la ville ne semblent pas encore trop affectées. Les habitants « ne voulant bailler leurs denrées » n'y seront pas obligés. Les consuls quant à eux « répondront de toutes les dépenses et frais de ladite étape pour et au nom de la ville »<sup>2</sup>. Par ces dispositions assez souples des consuls, on constate

---

<sup>1</sup> P.-J. SOURSIAC, *op. cit.* p. 152.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 148 r.

que la ville n'est pas encore financièrement sous pression. Le 16 mai, lorsque la situation financière devient un peu plus mauvaise, se sont deux riches particuliers qui prêtent à la ville<sup>1</sup>. C'est la première fois depuis le début du conflit que les plus aisés se mobilisent financièrement. Mais ce phénomène se caractérise par le volontarisme et reste marginal.

Le 25 mai a lieu la première cotisation sur les aisés de Valence<sup>2</sup>. Changy est arrivé deux jours plus tôt pour organiser la défense et l'étape de la ville, ce qui a sans doute contribué à déclencher un déclin dans la mobilisation financière. Changy rappelle le, vient d'exposer en conseil une situation urgente qui place la ville sous la menace directe des troupes catholiques du Comtat Venaissin. Le terme de personnes « aisées » n'est pas encore apparu mais c'est pourtant de cela dont il s'agit. Pour mobiliser tous les moyens nécessaires, et en particulier économiques, Changy commande de lever les 4400 livres en répartissant la levée sur les habitants en soulageant les personnes « misérables et atteintes d'extrême pauvreté ». Cette somme sera ainsi répartie sur un certain groupe de personnes enregistrées sur un rôle. Bien que nous n'en connaissions pas encore l'effectif exact, on voit commencer à apparaître une catégorie de personnes suffisamment aisées sur laquelle l'argent nécessaire à l'effort de guerre protestant va pouvoir être levé. La situation à partir de cette période devient très critique car la guerre est bel et bien commencée. Les réfractaires à cette cotisation seront emprisonnés et leurs biens exploités<sup>3</sup>, au nom de l'urgence de la situation. Au vu de la délibération du 30 mai qui fait suite à l'enregistrement du rôle, on voit qu'il s'agit non pas d'une taxation mais bien d'un emprunt arbitraire sur les aisés de la ville. Cette levée a pour but de subvenir aux frais de l'étape et également aux frais de fortifications<sup>4</sup>.

Le 2 juillet 1562 une nouvelle cotisation est annoncée, ordonnée par des Adrets notamment pour couvrir les frais de la compagnie qui se met en garnison à Valence. La délibération du 11 juillet nous apprend que depuis le 2 juin jusqu'à cette date ont été réalisées des côtes pour permettre la levée des « pérécations ». Il semble donc qu'un niveau de cotisation a été établi selon les moyens des habitants cotisés. Cela va se vérifier à nouveau dans la délibération du 3 octobre de la même année pour la contribution du bourg. Ses consuls affirmant ne pas avoir les moyens d'aider la cité à

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 149 v. – 150 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 154 r./v.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 158 v.

accueillir les 7 compagnies bientôt attendues, les consuls de Valence établissent une estimation des capacités que bourg et ses aisés peuvent fournir à l'étape<sup>1</sup>.

Dans le courant du mois, jusqu'à la mi-août, on ne retrouve pas trace de nouvel emprunt sur les aisés. C'est une période de grandes corvées pour les fortifications et de réquisitions sur les villages. Mais les coûts des fortifications s'envolent et Changy annonce, lors du conseil général du 29 juillet, la levée supplémentaire de 2000 écus<sup>2</sup>. Les consuls, consternés, se mettent à nouveau en quête d'argent. Le 18 août 1562 lorsque Changy revient ordonner au plus vite la levée de 2000 livres dans un premier temps, puis de 5000 livres pour financer les travaux de fortification, ce sont les aisés qui sont à nouveau mis à contribution<sup>3</sup>. Il s'agit d'une « cotisation » forcée sur tous les « manants et habitants » de la ville. Cette formulation laisse penser que tous les habitants sont imposés de la même manière, mais on lit plus loin la phrase maintes fois répétée durant cette période difficile : « le fort portant le faible sans aucune exception », ce qui nous permet de comprendre que seuls les plus aisés seront cotisés, mais le nombre d'aisés, notion floue et modulable, doit probablement être étendu. Pour faciliter cette levée d'argent, elle se fera par quartier, probablement les quatre mêmes qui furent établis pour répartir les corvées. Sont nommés en effet 16 commis pour y procéder, soit quatre par quartiers, auxquels sont donné « toute puissance ».

Le 6 décembre encore, lorsque la taille est levée, point sur lequel nous reviendrons plus loin, le rôle des cotisés concerne à nouveau les aisés<sup>4</sup>.

Le 16 décembre, suite à la décision des états de Montélimar, il doit être levé sur la province 60 000 livres et Valence en elle-même doit verser 1804 livres ce qui revient à 44 livres par foyer cotisé. Le calcul est rapide : cela fait 41 foyers d'aisés cotisés. On note donc un noyau d'environ 164 personnes, membres des familles aisées de Valence. Mais il s'agit encore d'une cotisation forcée car ceux qui s'en esquiveraient seront emprisonnés et leurs biens saisis<sup>5</sup>.

Il arrive également que parmi ces « aisés » le premier consul lui-même, avec ses propres finances soit amené à s'impliquer pour soulager les finances de la ville. C'est ainsi qu'Alby paye la solde de 12 soldats passant par la ville en juillet 1562 en plus de l'étape que les habitants de Valence doivent leur assurer<sup>6</sup>. Le 28 octobre, le montant

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 177 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 169 v. – 170 v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 172 r. – 173 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 185 r./v.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 187 r./v.

<sup>6</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 10 r.

des dépenses qui ne lui sont pas encore remboursées atteint 174 florins, soit une bonne centaine de livres<sup>1</sup>. Mais Changy sait qu'en cas de pénurie d'argent dans les institutions provinciales, les habitants de Valence sont obligés de trouver le moyen de d'obéir s'ils veulent se préserver de la colère des soldats. Cet apport immédiat ne peut se faire que par les plus riches des habitants, les seuls à pouvoir débloquer des sommes aussi rapidement.

Le 22 décembre 1562, la ville doit réunir la somme de 3000 livres. Pour trouver l'argent nécessaire, il est décrété une cotisation, un « capage », sur tous les habitants de la ville d'un montant de 4 sols. Si on compte au mieux 6000 habitants pour Valence, à raison de 4 sols par personnes et 20 sols pour une livre, on arriverait à collecter environ 1200 livres, soit moins de la moitié de la somme demandée. Pour trouver plus d'argent, la recherche est étendue sur « l'aisance »<sup>2</sup>. Si l'on compte environ 41 foyers d'aisés cotisés, effectifs sur lequel nous reviendrons plus loin, cela revient pour chacun de ces foyers à payer respectivement environ 44 livres, ce qui ne semble pas impossible au vu des sommes qu'ils sont capable de fournir pour acquérir un droit de ferme, même chez les moins aisés des aisés.

Les 2 et 5 janvier 1563, les consuls doivent rassembler 3800 livres. Difficile de dire s'il s'agit chaque fois de nouvelles levées ou s'il s'agit de sommes qui sont encore à rassembler à un instant « t » compte tenu des frais en tout genre qui s'y cumulent. Bref, pour rassembler cette somme, la classe des « aisés » est encore sollicitée pour une levée de la taille<sup>3</sup>.

Le 6 mai 1563, sur ordre du conseil politique, lorsqu'il faut lever d'urgence de quoi retenir la garnison de Valence encore quelques semaines, laquelle commence à se débander faute de paiement, un emprunt est à nouveau réalisé sur « les personnes que l'on verra aisées » à hauteur de 1200 livres, moyennant promesse qu'ils seront remboursés dès les premiers deniers reçus de la levée sur la province<sup>4</sup>.

Bref, on voit nettement l'implication essentielle que ces « aisés » fournissent pour l'effort financier que doit fournir Valence : ils y participent à hauteur de près de 20 000 livres, soit près de deux fois et demi le montant des recettes annuelles de la ville en temps normal, cela doit même dépasser les recettes de Valence sur les deux

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 15 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 187 v. – 188 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 190 r. – 191 v., 2 et 5 janvier 1563.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 202 v. – 203 r.

années 1562-1563. On comprend ainsi pourquoi cette sollicitation des « aisés » valentinois est vite devenue incontournable.

Pierre-Jean Souriac a observé le même procédé de collecte à Toulouse. On relève ainsi de nombreuses similitudes avec les informations que nous avons collectées sur Valence, notamment en ce qui concerne un niveau de cotisation établi selon la richesse des habitants. Il s'agit donc à Toulouse aussi d'une forme d'impôt par chef de famille, modulable selon la situation foncière et financière<sup>1</sup>. Ce fonctionnement ne serait donc pas propre spécialement aux cités protestantes, mais relèverait au contraire d'une constante urbaine où comme le dit Souriac le citadin, en consentant plus ou moins facilement à payer la cotisation municipale (on a vu pour Valence qu'il y a de véritables menaces), se mobilise derrière la mise en défense de sa ville et témoigne de son adhésion à la communauté urbaine<sup>2</sup>.

Cette avalanche de dates et de sommes prélevées nous amène à nous poser deux questions. La première concerne l'identité même de ces « aisés ». Comment les identifier ?

Nous nous sommes également demandé pourquoi ils étaient autant sollicités. Nous l'avons vu, si l'ensemble de la communauté est mise à contribution pour travailler notamment aux fortifications, un groupe de personnes appartenant à l'élite de la cité est sollicité financièrement à chaque occasion qui s'avère nécessaire. C'est vers ce groupe que se tournent les consuls, Changy et les institutions provinciales pour faire face aux dépenses de la guerre. Faire payer les plus riches d'un corps social n'était pas un réflexe nouveau à l'époque, note Souriac en observant le même mécanisme dans Toulouse la catholique<sup>3</sup>. Comme pour le groupe des élites toulousaines, les aisés valentinois sont un groupe aux contours mal dessinés. Pour en cerner les contours, il aurait fallu retrouver les fameux rôles où leurs noms sont consignés. Hélas, de toute évidence ils sont perdus. Ces aisés sont déterminants et les levées reposant sur eux, de plus en plus fréquentes, assurent à Valence sinon de plus grands revenus, au moins une alternative et une plus grande flexibilité financière. Si à Toulouse Souriac a remarqué que la levée était confiée au trésorier de la ville<sup>4</sup>, il en va différemment à

---

<sup>1</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 155.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 156.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 157.

Valence, sans doute parce que Claude Amel s'est vu confier différentes missions par des Adrets dans la province et que son absence de la ville ne lui permet pas une telle disponibilité. Comme le montre en détail la délibération du 18 août 1562, la cotisation des aisés se fait par quartiers et selon les classes. Des commis sont nommés pour lever spécialement l'argent parmi l'élite des artisans, des laboureurs, etc.<sup>1</sup>

Reste à savoir si ces emprunts leur ont été ou non remboursés. On sait qu'en septembre 1563 les consuls se voient demander le montant des dépenses effectuées durant la guerre par le grand trésorier de France, en vue d'un remboursement. Cependant, nous l'avons déjà dit, Souriac a pu constater que ces remboursements atteignent au mieux 50 % des sommes avancées, ce qui laisse envisager un remboursement très partiel des prêteurs « aisés » de Valence. Souriac observe de même une situation compliquée à Toulouse. Il n'a trouvé aucune trace de ces présumés dédommagements<sup>2</sup>. Ce qui nous amène comme lui à nous questionner : ces emprunts furent-ils jamais remboursés ou ne furent-ils qu'une forme de collecte déguisée sur les plus aisés ? C'est la conclusion qu'il tire pour Toulouse pointant du doigt que cette collecte affirma ainsi d'autant plus l'esprit d'engagement collectif présent dans la communauté urbaine toulousaine. Nous sommes tentés d'en conclure de même pour Valence.

Qui sont ces aisés ? Tentons d'identifier ce groupe. Ne disposant hélas pas des fameux rôles contenant les noms des cotisés, la tâche ne nous est pas aisée. Nous devons nous contenter des formules trouvées dans les archives : le groupes des « aisés » ou encore « l'aisance », ou encore une répartition « sur l'ensemble des manants et habitants, le fort portant le faible ». Dans les comptes de mai 1562, à propos la levée ordonnée par Changy sur le Valentinois et revenant à 4400 livres sur la ville, on trouve encore l'expression « sur les aisés tant nobles que prêtres et autres »<sup>3</sup>. Voilà qui nous donne un aperçu très imprécis de cette catégorie au niveau de vie suffisamment élevé pour pouvoir avancer de l'argent en risquant fort de ne pas le récupérer. On y voit ainsi un noyau dur composé notamment de nobles, désignant ici la noblesse rurale et urbaine de ce groupe des « aisés ». Les habitants de Valence appartenant à ce que Le Roy Ladurie nomme à Romans la première qualité<sup>4</sup>, c'est-à-

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 172 r. – 173 r.

<sup>2</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 157.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 109, f° 32 v. – 33 r.

<sup>4</sup> E. LE ROY LADURIE, *Le carnaval de Romans...op. cit.* p. 14.



dire vivant noblement, semblent donc constituer une partie du « noyau dur » de ce groupe. Il y a aussi fort à parier que derrière le terme « prêtres et autre » de la formule de Changy sont aussi comptabilisés les habitants de la deuxième qualité dont les marchands constituent le plus gros contingent<sup>1</sup>. Quant à l'expression employée notamment dans la délibération du 18 août 1562 concernant une levée sur « tous les manants et habitants de ladite ville » tout en suivant le principe du « fort portant le faible »<sup>2</sup>, elle nous laisse comprendre un élargissement éventuel à la troisième qualité constitués par des artisans en tout genre, voire jusqu'à quelques laboureurs aisés<sup>3</sup>. Un élargissement assez arbitraire semble être descellé dans les informations que nous tirons de la délibération du 6 décembre. Pour fournir l'entretien de 4 compagnies faisant étape à Valence, les consuls organisent une levée de la taille sur les aisés. Il est dit que le rôle des cotisés va être revu afin d'y apporter quelques modifications, ce qui nous laisse penser que l'effectif du groupe d'aisés va être modifié<sup>4</sup>. Selon leur santé économique, certains vont être rajoutés au groupe, d'autres seront rayés. Etre « aisé » n'est donc pas un état définitif et constant, le groupe suit une évolution conjoncturelle. La délibération du 16 décembre enfin, qui intervient suite à la décision des états de Montélimar de lever sur la province 60 000 livres et sur Valence elle-même 1804 livres, il est dit que cela revient à 44 livres par foyer cotisé<sup>5</sup>. Nous calculons ainsi environ une quarantaine de foyers cotisés, ce qui correspond à peu près au noyau de notables qui constitue la sphère politique élargie au conseil des quarante.

Mais il s'agit bien d'un groupe aux contours très flous. La délibération du 21 mars 1563 nous montre bien que les limites de ce groupe d'aisés cotisé est fluctuant en fonction des besoins. A cette date, ce sont les membres du conseil politique qui ont eux même établi le rôle des personnes à cotiser. Les consuls s'en apercevant demandent expressément au conseil de revoir sa copie car « tous ceux qui figurent sur la côte ne sont pas de la qualité portée par ledit article »<sup>6</sup>. La situation est claire : la province a besoin d'argent pour financer la guerre et le conseil politique se charge donc d'en rapporter le plus possible en élargissant son champ de cotisés. Mais les consuls de Valence, soit pour protéger des concitoyens moins fortunés ou justement

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 172 r. – 173 r.

<sup>3</sup> E. LE ROY LADURIE, *Le carnaval de Romans...op. cit.* p. 17.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 185 r./v.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 187 r./v.

<sup>6</sup> AMV, BB6, f° 194 r./v.

pour éviter que ceux ci après le conflit, ne tentent une ascension sur l'échelle des qualités, demandent au conseil de « corriger et rayer » le rôle.

Voici donc un groupe aux contours très incertains et modulables en fonction des besoins financiers, mais les sources, hélas, ne nous permettent pas de préciser encore cette délimitation. Nous pouvons cependant trouver un intérêt à rapprocher la situation toulousaine de celle de Valence. Souriac relève en effet lui aussi une oscillation de la fourchette des cotisés<sup>1</sup>. Grâce à des sources plus abondantes, il nous livre une étude plus pointue qui pourrait nous donner une idée plus précise de ces « aisés » valentinois. Il estime que l'effectif de ce groupe fluctue à Toulouse entre 40 et 500 foyers. Ceux sont de plus les capitouls qui ont le pouvoir d'étendre ou de contracter ce groupe selon les besoins financiers de la cité<sup>2</sup>. Les aisés de Toulouse seraient donc entre 1 et 10 % des foyers de la cité, soit autour de 2000 personnes. Dans le « noyau dur » des aisés toulousains, fortunes reconnues par les autorités municipales, on retrouve le haut clergé de la ville et les notables, tandis que dans la sphère modulable suivant les besoins figurent marchands, libraires, apothicaires, etc. ceux que Le Roy Ladurie faisait entrer dans la deuxième qualité de la population romanaise. Dans son étude sur cette ville en 1580, on remarque une proportion semblable de ce groupe d'aisés s'étendant des habitants de la première qualité représentant un très faible pourcentage de la population, aux habitants de la deuxième qualité<sup>3</sup>. Le total de ces foyers de ces deux qualités nous amène dans les mêmes proportions que Toulouse, autour de 10 à 14 % des foyers, soit probablement la même proportion qu'à Valence, bien que cette conclusion ne soit construite sur rien de concret, faute de sources. Nous voyons également que notre impossibilité de définir clairement le groupe des « aisés » valentinois est aussi un problème qui se retrouve pour d'autres villes.

Enfin, ne disposant pas des rôles où figurent les noms des prêteurs et les sommes avancées, il serait assez hasardeux de tenter une estimation moyenne des sommes versées par ces « aisés » valentinois. Si nous additionnons les sommes levées sur la cité figurant dans les comptes et les délibérations, nous arrivons à la somme totale d'environ 20 000 livres levées sur la ville durant le conflit. Ce résultat en lui-

---

<sup>1</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* pp. 158-160.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 158.

<sup>3</sup> Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le carnaval de Romans...op. cit.* pp. 20-23.

même peut déjà être contesté car on ne sait pas vraiment si ces sommes successivement levées correspondent bien à des levées distinctes ou s'il s'agit de rappel des sommes à verser par la ville. Si nous considérons toujours un groupe de 41 foyers d'aisés sollicités comme l'indique le cahier de comptes pour la levée de décembre 1562 suite aux états de Montélimar<sup>1</sup>, cela nous amène au total d'environ 487 livres levées au total sur ces foyers. Une estimation qui en soit n'a rien d'impossible étant donné que nous avons vu Claude Amel avancer à la ville près de 1000 livres. Mais ce résultat, s'il permet de plafonner les contributions des aisés durant ce conflit n'a hélas scientifiquement aucune valeur car il ne repose sur aucune donnée véritablement précise. Nous nous contenterons donc de tirer quelque chose des seuls renseignements précis dont nous disposons, ceux-ci étant apportés par ce cahier 110 du registre de comptes CC 35. Il stipule bien que sur les 3006 florins à lever sur la ville, cela revient à 44 livres par foyers cotisés<sup>2</sup>, d'où notre déduction de 41 foyers mis à contribution. Cette contribution nous le voyons n'est pas exubérante pour ces foyers aisés. A titre de comparaison, nous voyons déjà le 16 mai 1562 deux particuliers de la ville prêter de leur propre chef des sommes à hauteur de 50 écus soit 150 livres<sup>3</sup>. Mais tous les foyers ne sont pas aussi riches et certains souffrent plus que d'autres : nous voyons ainsi dans la délibération du 14 avril 1563 un « aisé » du nom de Vincent Quadre réclamer d'être « déchargé » de certaines cotisations auxquelles il est soumis à hauteur de 45 livres. Dans le cas contraire, il menace de retrancher cette somme des dons qu'il fait à l'aumône générale<sup>4</sup>. Bien sûr les consuls refusent de le dispenser et lui enjoignent d'écouter sa conscience quant à l'aumône...

Certains foyers aisés souffrent donc eux aussi de l'effort financier à fournir pour la guerre. Pourtant, hormis un cas particulier, ils ne s'en sont pas véritablement plaints. Nous en venons ainsi à penser qu'à travers ces contributions, plus ou moins adaptées aux revenus du cotisé, il s'agit surtout de montrer son attachement à la communauté urbaine valentinoise.

Voilà donc de quoi affiner encore l'image d'une ville confrontée au poids de l'étape et autres frais de guerre. Particulièrement affectés par l'étape, la présence des

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 17 v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 187 r./v., 16 décembre 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 149 v. – 150 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 196 r./v.

soldats fut un calvaire pour les habitants de valence, comme ce fut hélas le lot commun de toutes les villes d'étape. Mais l'élite urbaine, dans une sphère plus ou moins large, fut aussi mise à contribution financièrement, une contribution qui fut raisonnée, adaptée... et de plus en plus fréquente, comme dans d'autres villes, comme à Toulouse par exemple. Ce qui nous amène à faire le même constat que Souriac : impôt d'urgence au début de la guerre, en marge des recettes de la ville, la cotisation des aisés fut effectivement de plus en plus récurrente pour porter à bout de bras les finances de Valence, tout en participant à la consolidation des liens de solidarité qui unissent les habitants... « Le fort portant le faible autant qu'il en sera possible ».

## **2) Des recours financiers conjoncturels.**

Tout en utilisant ces ressources qui sont propres à la ville même, les consuls de Valence cherchent d'autres apports financiers. Ceux sont des revenus conjoncturels propres à cette période de guerre, et en particulier de guerre de religion.

### **a) De nouveaux revenus.**

Nous l'avons aperçu lors du recours aux aisés, les guerres de Religion furent bien sûr le temps des taxes extraordinaires et des expédients financiers à répétition pour solder les armées en campagne toujours à cours d'argent. Outre l'exploitation des biens ecclésiastiques, les autorités municipales valentinoises ou provinciales ont recours à plusieurs nouvelles sources de revenus. Cependant, nous nous confrontons dans nos sources à un problème qui n'a pas épargné Souriac dans son étude du Midi Toulousain : ces subsides conjoncturels furent avares en production documentaire<sup>1</sup>. A l'aide des délibérations consulaires et des comptes de la cité, nous allons donc nous efforcer d'y voir un peu plus clair dans les moyens employés pour soutenir l'effort financier imposé à Valence.

Avant même que les consuls cherchent véritablement comment renflouer les caisses de la ville, ce sont quelques bienfaiteurs particuliers qui viennent soutenir l'effort financier que la ville commence progressivement à fournir. On en retrouve deux

---

<sup>1</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 173.

exemples dans nos sources. Le premier cas apparaît dans la délibération consulaire du 16 mai 1562. C'est Plovier, à la fenêtre duquel fut pendu la Motte-Gondrin deux semaines plus tôt, qui avance à la ville 50 écus soit 150 livres<sup>1</sup>. Cette somme est conséquente puisqu'elle représente la solde journalière de près de 400 fantassins. Plovier ne s'attend sans doute pas à un remboursement de l'intégralité de la somme avancée, mais l'intérêt pour lui est bien de montrer à tous la grande capacité dont il fait preuve, lui-même et la grande famille valentinoise dont il est issu, pour la défense de l'intérêt de la communauté valentinoise. Un second exemple figure dans la délibération du 11 décembre 1562. Il s'agit cette fois d'un prêt particulier en plein conflit, venant en aide à la ville dont les finances déjà à ce moment sont beaucoup sollicitées. Le prêteur est cette fois un dénommé Faure, notable déjà connu, qui prête à la ville la somme de 100 livres. Cette fois les consuls mettent un point d'honneur à le rembourser dans les plus brefs délais. Ils lui rembourseront les 100 livres avancés et bénéficieront chacun en échange d'une exemption de taille<sup>2</sup>. Pourquoi un tel empressement à rembourser ce généreux prêteur ? Les consuls, eux même parmi les plus notables de Valence, se sentent peut-être mal à l'aise devant cet acte bienfaiteur qui peut faire ombrage à leurs efforts personnels. Le premier consul d'alors, Jacques Alby, a lui-même fourni des grains de ses propres terres pour permettre le bon fonctionnement de l'étape. S'agirait-il d'une sorte de compétition entre bienfaiteurs ?

Quoi qu'il en soit, ces efforts financiers des particuliers portent à peine les finances de la ville à bout de bras, et il est désormais indispensable de trouver d'autres sources de revenus.

C'est dans cette perspective que nous rencontrons ce qui devient la forme principale de sollicitation du groupe des aisés : l'emprunt sur les particuliers. La délibération du 25 mai semble nous le confirmer pour Valence<sup>3</sup> : Changy ordonne selon les ordres de des Adrets une levée d'hommes et une levée financière immédiate d'un montant de 4400 livres sur la ville de Valence. Les consuls objectent que la ville doit déjà de l'argent à de nombreuses personnes. Plus loin on voit que la répartition se fera sur ceux nommés au rôle, « pour fournir et avancer en vertu de ladite commission ». Les réfractaires seront emprisonnés et leurs biens exploités<sup>4</sup>. Il semble

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 149 v. – 150 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 185 v. – 186 r.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 153 r. – 154 v.

<sup>4</sup> *Ibid.*

que se soient les plus aisés de la ville qui sont concernés par cet emprunt forcé, car Changy et les consuls se mettent d'accord d'épargner les personnes « misérables et atteintes d'extrême pauvreté »<sup>1</sup>. Le 30 mai, un rôle des personnes cotisées pour l'emprunt, sans doute ces « aisés » valentinois même si le terme n'est pas employé, est rédigé en présence du gouverneur Changy pour lever rapidement 4000 livres destinées à payer les frais de l'étape, ainsi que des réparations des murs et autres fortifications<sup>2</sup>. Dans la délibération du 22 décembre nous retrouvons à nouveau la trace de la levée d'un emprunt de 3000 livres sur les aisés de la ville. Sous 15 jours 300 à 400 livres devront être rassemblées<sup>3</sup>. Le dernier emprunt est décrété le 21 mars 1563 suite aux ordres de Crussol, d'un montant de 2000 livres, somme levée une fois encore sur les aisés de Valence<sup>4</sup>. L'emprunt, source de revenu rapide pour la ville, est donc un revenu conjoncturel intimement associé au groupe des aisés valentinois, groupe dont les capacités financières permettent de réunir dans un minimum de temps l'argent nécessaire et d'éviter une éventuelle émeute en cas de remboursement tardif ou partiel. Ordonné directement par les consuls ou par les autorités provinciales, cet emprunt sert directement à assurer le fonctionnement de l'effort de guerre protestant sur Valence, en particulier l'organisation de l'étape et le financement des fortifications. Nous avons remarqué que ces emprunts sur les aisés sont souvent forcés et des sanctions d'emprisonnement menacent ceux qui ne joueraient pas le rôle qu'on leur a assigné. Toutefois, malgré ces menaces, tous les cotisés semblent consentants pour se plier à l'emprunt. En temps que figures dominantes de la communauté urbaine, ils savent qu'ils doivent montrer leur dévouement par des sacrifices pour le bien de la communauté.

Étroitement lié à la sollicitation des aisés, l'emprunt constitue donc pour la ville un moyen efficace pour disposer rapidement de l'argent nécessaire.

Mais les consuls savent que ces emprunts vont accroître dangereusement les dettes de la cité. Ils recourent donc à de nouveaux impôts. Dans les délibérations des 6 et 14 juin 1562, on voit apparaître des taxations de parcelles et des prises d'intérêts sur des achats réalisés en ville<sup>5</sup>. Dans la délibération du 24 juillet 1562 on retrouve un autre exemple de parcelle taxée. Il s'agit de celle de Marc de Vernoux, un des notables

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 154 r., 25 mai 1562.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 158 v.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 178 v. – 188 r.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 194 r./v.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 159 v. – 160 r., 6 juin 1562 ; f° 160 r./v., 14 juin 1562.

de Valence, dont le montant s'élève à 212 livres et 10 sols<sup>1</sup>, mais on ne sait pas pour quelle superficie. Quoiqu'il en soit cela constitue une ressource importante. On voit également mis en place le 2 janvier 1563 un « capage » sur le vin, ce qui ressemble visiblement à une taxe sur le vin entrant dans la ville<sup>2</sup>. On remarque ainsi la politique louvoyante des consuls qui laissent ponctuellement libre l'entrée du vin puis qui finissent par le taxer de nouveau. Ils semblent chercher le moyen de faciliter le ravitaillement en vin de la ville tout en ne se privant pas complètement de l'apport financier d'une telle taxe.

Si Valence échappe dans la première guerre aux pillages, aux attaques et aux destructions, elle ne peut comme aucune autre ville dauphinoise éviter la pression croissante des tailles et autres impositions destinées au financement des armées protestantes. Et parmi ces nouveaux impôts, figure la taille, étudiée en Dauphiné par Daniel Hickey, Le Roy Ladurie et Scott van Doren notamment<sup>3</sup>. Dans son ouvrage sur le procès des tailles, Hickey s'appuie sur un graphique établi d'après les études de Le Roy Ladurie et de Scott van Doren mesurant la pression fiscale entre 1531 et 1611<sup>4</sup>. Nous remarquons une lacune dans ce graphique, précisément sur la période de la première guerre de religion. Tentons donc de cerner d'un peu plus près la contribution des habitants de Valence à cet impôt conjoncturel. Pour payer l'étape et les dépenses journalières, les consuls sont tombés d'accord le 1<sup>er</sup> décembre 1562 pour utiliser la taille imposée en l'année 1561, qui sera exigée en argent, argent qui sera mis entre les mains du premier consul Jacques Alby. Amel consent à ce que la taille soit levée, mais elle ne s'élèvera pas à plus de 10 livres par mois pour les commis désignés pour la lever<sup>5</sup>. Cela évite de les payer. C'est donc plus pour les autres. Les premiers deniers collectés seront en priorité utilisés pour rembourser des dettes. Cette taille est levée en priorité sur les aisés de la ville, comme nous l'avons déjà vu<sup>6</sup>. Toute la population n'est donc pas concernée, il s'agit d'une nouvelle manifestation de cette esprit municipal basé sur des relations de solidarité, obéissant au principe plusieurs fois formulé du « fort portant le faible ».

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 168 r./v.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 190 r./v.

<sup>3</sup> Daniel Hickey, *Le Dauphiné devant la monarchie absolue...op. cit.* p. 51.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 53.

<sup>5</sup> AMV, BB6, f° 184 v.

<sup>6</sup> AMV, BB-, f° 185 r./v., 6 décembre 1562.

## b) Des confiscations au profit de la ville.

Les confiscations permettent à la ville de subvenir aux besoins financiers de la province en guerre sans passer exclusivement par des cotisations ou des impôts, recours frappant indifféremment les habitants.

Accaparés par les autorités protestantes, les biens ecclésiastiques constituent la première cible des confiscations. Les consuls décident d'acheminer vers Valence des denrées provenant des biens affermés. On retrouve quelques traces de ce système dans les archives, en premier lieu dans les lettres que des Adrets donne à Changy, datées du 23 mai. Dans ces lettres il lui donne l'ordre de taxer les bénéfices ecclésiastiques sans égard particulier pour les « prebtres et moynes ». Il lui commande aussi de réquisitionner les reliques et bijoux du Valentinois, et de procéder à l'inventaire par des personnes solvables<sup>1</sup>, sans doute pour s'indemniser sur elles s'il y a un quelconque problème. Il lui est bien dit aussi de céder au plus offrant, « au profit du pays », les dîmes, pensions, rentrées et fruits dépendants des prieurés, chapitres, abbayes, dudit pays, sous le contrôle d'un soit disant préfet du roi. Ces informations sont capitales. Janine Garrisson dans ses *Protestants du Midi*, avait en effet remarqué que l'organisation protestante sur tout le Midi a réussi à assurer une continuité administrative dans un royaume morcelé par les luttes confessionnelles. Les autorités protestantes se surimposèrent aux organisations administratives existantes dont elles détournèrent les revenus<sup>2</sup>. Ce que nous voyons sur Valence et le Valentinois s'inscrit bien dans cette dynamique. Le parti protestant du Dauphiné, des Adrets à sa tête, s'assure désormais les revenus des bénéfices ecclésiastiques des territoires contrôlés.

C'est ainsi que les premières traces de ces pratiques, datant du 9 octobre 1562, nous informent sur le fait que Changy fait assembler dans Valence des blés provenant de ces bénéfices ecclésiastiques, « attendu la notoire nécessité de la ville »<sup>3</sup>. Ce qui signifie qu'outre le blé provenant des villages voisins, les autorités protestantes puisent dans ces nouveaux greniers pour approvisionner la ville. Le 28 novembre cette fois, des Adrets avertit les consuls qu'il va faire passer par la ville une

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 155 r.

<sup>2</sup> Janine GARRISSON, *Protestants du Midi*, *op. cit.*, p. 210. ; cité aussi dans SOURIAC, *op. cit.*, p. 172.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 177 v.



partie de son armée. Au cas où ils ne parviendraient pas à obtenir une déviation vers « les villages voisins », les consuls prévoient donc de réquisitionner le bétail des biens ecclésiastiques pour l'étape de « la chair », c'est-à-dire bien entendu le ravitaillement en viande des soldats<sup>1</sup>. Le 28 février 1563, c'est le conseil politique lui-même qui ordonne que « toutes les villes de ce pays », acheminent sur Valence les denrées nécessaires à l'étape provenant des terres de l'Eglise romaine afin qu'il puisse plus efficacement établir les comptes concernant ces biens<sup>2</sup>. Les membres du conseil tentent d'en évaluer le potentiel. En mars 1563, Alby, premier consul de Valence fait acheminer à Valence les blés « des bénéfices de ladite Eglise romaine et autre circonvoisine de cette ville »<sup>3</sup>, suivant les commissions et lettres du baron des Adrets et de Changy du 24 octobre 1562. La délibération du 28 mai 1563 nous apprend que le vin de la cave du chapitre de Saint-Apollinaire qui « appartient à la ville », c'est-à-dire lui aussi sécularisé, va être utilisé pour compléter les besoins en vin de l'étape des provençaux bientôt attendus<sup>4</sup>.

Même si les lettres de des Adrets du 20 mai 1562 parlent des bénéfices ecclésiastiques comme source de revenus, les sources valentinoises utilisées ne nous signalent pas de réquisition avant celle du 9 octobre. Jusqu'à cette date, ce sont les aisés de la ville ainsi que les villages voisins qui sont sollicités. A Vienne cependant, les sources témoignent un peu plus tôt de cette mainmise sur les biens ecclésiastiques. Le 31 mai 1562, c'est-à-dire peu après son entrée en fonction, Bernin met par ordonnance terres, seigneuries, juridictions et justices, rentes et revenus, domaine et dîmes des bénéfices ecclésiastiques, soit disant en possession du roi. Tous ceux qui en avaient l'administration sont cependant destitués et remplacés par des séquestres qu'il nommera lui-même. S'ils refusent ce remplacement, ils seront considérés comme rebelles. Les anciens baux sont aussi annulés et on offrira au plus offrant et dernier enchérisseurs la perception des revenus et le fermage des terres ecclésiastiques<sup>5</sup>. Ses revenus supprimés, le clergé inférieur est poussé vers la misère. Tout l'héritage féodal est ainsi balayé par les capitaines huguenots qui se targuent d'agir au nom de l'autorité royale.

Mais pourquoi observent-on un tel décalage temporel de l'exploitation des biens ecclésiastiques au profit des communautés viennoises ou valentinoises ? Nous

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 182 v. – 183 r.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 193 r.

<sup>3</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 22 v.

<sup>4</sup> AMV, BB6, f° 207 v. – 208 r.

<sup>5</sup> Pierre CAVARD, *op. cit.*, p. 77.

n'avons pas sur la question de réponse absolue, mais seulement quelques éventuels éléments de réponse. Nous pensons bien sûr que le diocèse de Vienne est plus riche que celui de Valence dont les bénéfices sont répartis sur le Valentinois et le Diois. Cela a peut-être précocement rendu plus évident, plus facile, plus rentable et plus systématique son accaparement par les autorités protestantes du Viennois. Nous avançons donc l'idée d'une différence d'organisation dans la gestion des bénéfices ecclésiastiques du Viennois et du Valentinois-Diois. C'est la conduite du conseil politique en 1563 qui nous fait privilégier cette hypothèse. Rappelons nous que le 28 février 1563 le conseil ordonne à toutes les villes de la province d'acheminer sur Valence les denrées « tant blé, vin, que bétail » venant des terres de l'Eglise afin que les membres du conseil puissent quantifier ces denrées avec rigueur<sup>1</sup>. Cette initiative qui arrive à la fin de la guerre nous laisse entrevoir un certain flottement dans la gestion provinciale des biens d'Eglise, qui serait causé ou provoqué par des différences tant de richesse que d'efficacité d'approvisionnement entre les diocèses. Le conseil politique aurait ainsi cherché bien tardivement à connaître le potentiel d'approvisionnement de chacune des villes dauphinoises après avoir peut-être constaté d'importantes disparités.

Les autorités dauphinoises protestantes ont donc superposé leur autorité à celle de l'Eglise sur les bénéfices ecclésiastiques, comme à Castres, Lavaur, Albi, ou Montauban six ans plus tard<sup>2</sup> dans le midi toulousain. Les fruits tirés des terres du Valentinois sont acheminés à Valence pour subvenir à l'effort de guerre protestant et la ville devient ainsi un point de collecte. On a bien noté que les consuls de Valence décident parfois directement de l'utilisation des bénéfices ecclésiastiques s'il s'agit d'assurer le ravitaillement de l'étape. Une certaine marge de manœuvre semble donc leur être accordée, sans toutefois pouvoir s'écarter de l'objectif fixé par Changy et le baron des Adrets : assurer coûte que coûte le bon fonctionnement de l'effort de guerre protestant. Pierre-Jean Souriac a remarqué la récurrence d'une telle organisation sur les terres contrôlées par les protestants du Midi toulousain. On peut donc en conclure que l'exploitation des biens ecclésiastiques est une constante spatiale et temporelle sur les terres du croissant protestant. Tout comme Souriac, nous avons remarqué qu'il n'a pas été ici question de vente mais bel et bien d'un affermage des revenus ecclésiastiques. Les biens restent la propriété de l'adversaire catholique et une simple

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 192 v. – 193 r.

<sup>2</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 173.

exploitation ne fait ainsi pas craindre des procédures de restitution en cas de paix. Seuls comptent pour les protestants le maximum qu'ils peuvent tirer de ces terres le temps que durera la guerre<sup>1</sup>. Souriac a relevé dans les années 1570-1580 une organisation d'exploitation qui semble bien rodée. Dans notre cas nous avons constaté autour de Valence une organisation beaucoup plus lâche, témoignant des hésitations et incertitudes de cette première guerre civile.

Quant aux confiscations des biens personnels des catholiques, nous n'en avons pas de réel témoignage à Valence. Il y eut certes, le 27 avril 1562, le pillage de la maison de Gaspard de Saillans où logeait La Motte-Gondrin. Théodore de Bèze affirme cependant que les membres du consistoire firent restituer ses biens à son propriétaire<sup>2</sup>. Cela relève donc d'un acte de pillage tout à fait exceptionnel compte tenu des événements. La délibération du 14 avril 1563 nous informe quant à elle sur l'amertume des consuls qui déplorent l'absence de plusieurs habitants « lesquels sont dans le camp de l'ennemi ou ailleurs », c'est-à-dire engagés dans les rangs catholiques ou en exil. Hormis avoir brisé la solidarité municipales, ces absents ne participent pas aux cotisations pesant sur la ville, abandonnant alors doublement « la ville au temps de nécessités »<sup>3</sup>. Les consuls décident alors d'un commun accord de contraindre ces absents à payer leur part de la cotisation. Même si la délibération ne le précise pas, il est fort possible qu'une partie de leurs biens fût saisie. On ne peut donc pas réellement parler de confiscation des biens des catholiques de Valence. Il n'y a pas de procédure discriminatoire dans cette saisie, au contraire, les consuls leur reprochent d'avoir brisé la solidarité citadine, un lien qui apparaît à bien des égards comme sacré.

Il ne s'agit donc pas à Valence d'accabler les papistes, qui sont encore et d'abord perçus comme membres à part entière de la communauté valentinoise. Rien d'étonnant donc que nous n'ayons pas trouvé de mise à contribution ciblant exclusivement les catholiques. Souriac étudie dans le sud ouest des emprunts obligatoires sur les catholiques de Montauban ainsi que des biens personnels de catholiques exploités<sup>4</sup>. Mais il situe l'action dans les années 1568-1580, c'est-à-dire bien après le début des guerres, quand les protestants se sont aperçus que la diffusion

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Th. de BEZE, *Histoire ecclésiastique...op. cit.* p. 160.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 196 r./v.

<sup>4</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 173.

de leur doctrine ne se fera pas aussi facilement que ce qu'ils espéraient en 1562 et que la guerre contre l'adversaire catholique se durcit dans tous les domaines, notamment contre les prêtres. On peut donc imaginer qu'en 1562-1563 l'âpreté du conflit n'a pas encore totalement dissous la communauté valentinoise au point de charger la minorité catholique. Pour le moment, ce que Jérémie Foa<sup>1</sup> a remarqué concernant les villes de moins de 10 000 habitants lors de la Saint-Barthélemy se vérifie bel et bien à Valence et cela dès les années 1562-1563. Les habitants, quelque soit leur confession, restent globalement soudés dans l'effort économique imposé par la guerre, une guerre qui sollicite des sacrifices mais ne les menace pas directement.

### **3) La province, quelle aide financière pour Valence ?**

En proie à un effort financier qui paraît à bien des égards trop important pour elle, Valence espère longtemps un soutien financier de la province.

#### a) L'attente d'un soutien de la province.

Devant les dépenses que l'effort de guerre oblige Valence à réaliser, nous nous sommes demandé qui paye effectivement l'étape. En théorie en effet, les dépenses réalisées par la ville lui sont remboursées au moyen d'une contribution sur l'ensemble de la province, de façon à équilibrer la charge<sup>2</sup>. Dans la lettre de commission du 23 mai 1562 donnée à Changy, des Adrets semble bien aller dans ce sens. Mais dans la pratique, nous nous sommes vite aperçus que la situation était beaucoup plus floue.

Les sources valentinoises se montrent très vagues au sujet de l'organisation du paiement. Une incertitude générale et durable caractérise la résolution de ce problème dont Valence en supporte seule le coût. Pourtant dans sa lettre à Changy du 23 mai 1562 (annexe 14), des Adrets lui enjoint d'entretenir les troupes, leur logement, vin, et victuailles en répartissant les dépenses sur le pays<sup>3</sup>. Des Adrets est alors bien conscient qu'il faut ménager les populations. Mais il semble que durant

---

<sup>1</sup> Jérémie FOA, « Protestants, Catholiques et Voisins. De la « Non-Saint-Barthélémy » dans quelques petites villes françaises », article non encore publié.

<sup>2</sup> [dir.] L. BELY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime...op. cit.* p. 505.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 156 r., deuxième lettre à Changy, faite à Lyon et datée du 23 mai 1562.

toute la durée du conflit cette mesure ne soit pas suivie. Dans la chronologie des dépenses de la ville dont nous avons déjà rapporté la trace, nous n'avons à aucun moment senti que ces dépenses allaient être remboursées à la ville par une aide provinciale. Cette absence de prise en charge de la province nous est confirmée par plusieurs éléments. Le 11 juillet 1562, les consuls de Valence envoient un député à Grenoble pour assister à l'assemblée convoquée par des Adrets pour « jeter sur l'universel du pays toutes despenses ja faictes ou à faire, ordinaires ou extraordinaires »<sup>1</sup>. Cela témoigne donc qu'au cœur du conflit, les villes ont déjà supporté seules le coût de la guerre, sans aucune aide provinciale.

Pour soutenir cet effort de guerre, la communauté valentinoise a dépensé près de 20 000 livres grâce au soutien de ses plus riches citoyens. Mais une bonne part a été levée grâce à des emprunts et nous n'avons trouvé à aucun moment de trace de remboursement venant d'une aide financière provinciale. Il semble donc que cette assemblée convoquée par des Adrets en juillet 1562 n'ait pas eu l'effet attendu. Loin de rembourser les villes, les levées provinciales suivantes sont destinées presque exclusivement à l'entretien des armées et au financement des opérations militaires. C'est ce qui ressort des états de Montélimar de décembre 1562, mesure confirmée par les états de Valence tenus de fin janvier au 6 février 1563<sup>2</sup>. La priorité est donc clairement donnée à la poursuite de la guerre par le biais de l'entretien des armées protestantes dauphinoises, en dépit des dettes que la guerre a déjà provoqué dans des villes comme Valence. Certes ces fonds destinés aux armées vont permettre aux soldats de recevoir une paie et par conséquent aussi de pouvoir limiter les abus qu'ils provoquent dans les villes d'étape. Ce peut-être le cas de Valence. Mais la priorité financière est donnée à la lutte armée au détriment du soulagement financier de l'arrière pays.

Mais les autorités protestantes conscientes des efforts consentis par les villes promettent longtemps une aide financière. C'est ainsi que le 21 mars 1563 on attend à Valence de l'argent qui devrait arriver du Languedoc pour permettre à la province de rembourser une partie des dettes valentinoises<sup>3</sup>. Cet argent est-il un jour arrivé en Dauphiné ? Il nous est impossible de le savoir mais nous n'en trouvons aucune trace. Toujours est-il que cela nous permet de vérifier que l'alliance conclue entre les régions du Croissant protestant, évoquée lors des états de Montélimar, ne reste pas

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 166 r.

<sup>2</sup> André LACROIX, *Histoire de Montélimar... op. cit.* p. 305.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 194 r./v.

sans suite et des promesses d'entraide financière sont prévues. Mais la fin du conflit approchant, il est peu probable que ces promesses se soient réellement concrétisées.

A Valence nous n'avons donc pas trouvé trace de l'aide provinciale réelle et massive mainte fois promise et attendue par la ville. Pourtant des Adrets devait forcément être conscient de l'effort financier fourni par les villes seules, en l'absence d'un soutien de la province. C'est ce qui explique peut-être certains aspects de son comportement peu avant son arrestation, notamment la cassation des garnisons de Valence et Romans. Après sa mise au ban, les autorités provinciales protestantes sentent que la guerre ne tourne pas en leur faveur. Nous avons remarqué que la mobilisation financière bat son plein à l'échelle de la province, comme si l'objectif stratégique des huguenots était de mettre leurs dernières forces dans une guerre qu'ils sentent bientôt finie, pour pouvoir négocier leur reddition dans les meilleures conditions. Dans cette perspective l'entretien des armées devient plus encore qu'avant la priorité numéro une. Le remboursement des dettes des villes de la province, et en particulier de Valence, semble être laissé à la charge des autorités royales lorsqu'elles reprendront le contrôle de la province.

C'est en effet de cette manière que cela se passe. On voit en septembre 1563 le grand trésorier de France sommer les consuls de fournir le total des dépenses effectuées durant le conflit en vue d'une indemnisation<sup>1</sup>, étape importante pour une reconstruction du royaume. Mais dans le meilleur des cas signale Souriac, ces indemnisations ne dépassaient pas la moitié des sommes déclarées<sup>2</sup>. Une étude précise reste encore à faire sur ce sujet car il semble que ce furent les « aisés » valentinois qui firent les frais du manque d'aide de la province<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 212 v. – 213 r., 19 septembre 1563.

<sup>2</sup> AMV, BB6, f° 194 r./v.

<sup>3</sup> Nous avons commencé à mener cette étude en observant les recettes et dépenses de la ville dix ans avant la guerre et jusque dans les années 1570 (AMV, CC35, CC36, CC37). Nous constatons qu'avant les troubles, les finances de la cité sont en parfait équilibre et la ville dégage même un excédent (CC35 cahier n° 98, année 1552, f° 18 ; cahier n°106 année 1558 notamment). En 1560-1563 les finances sont affectées par les troubles mais retrouvent un équilibre en 1563-1564 (CC36 cahier n° 112). On remarque également que jusque dans les années 1570, les finances sont en déficit, mais un déficit qui dépasse de peu les 2000 livres en 1565 (pour une recette de 1171 livres et une dépense de 1441livres ; CC36 cahier117 f° 7v.), et un déficit de 2000 florins touche aussi les finances de 1570 (pour 26 554 livres de recette et 28 436 de dépenses : CC 36, cahier 119, f° 44 v.). Ces déficits restent donc plutôt mesurés. Est-ce donc suffisant pour qualifier ce phénomène de spirale d'endettement comme ce que Stéphane Gal a relevé pour Grenoble, facilitant sa soumission à la monarchie absolue au détriment des libertés municipales ?

Au cours du conflit, aucune démarche de dédommagement n'a pas été envisagée avec précision par les autorités provinciales, et par le conseil politique en particulier. Valence a dû faire face seule, grâce aux ressources financières des « aisés », à quelques taxes, et aux apports ponctuels des terres ecclésiastiques du diocèse. A plusieurs reprises les autorités protestantes ont assuré la ville de leur concours financier, mais nous n'avons retrouvé aucune trace dans les archives de cette aide promise. Souriac avait relevé dans le midi toulousain qu'un tel remboursement ne vient qu'après une estimation des pertes... et celle-ci ne se fait véritablement qu'à la fin de la guerre par les autorités royales...

b) Les levées des états sur Valence, le paradoxe d'un fonctionnement.

Même si Valence ne reçoit pas d'aide massive de la province, cette dernière lève cependant des sommes d'argent pour soutenir l'effort de guerre protestant. Ce mécanisme constitue en l'occurrence un paradoxe : alors que Valence attend une aide financière, c'est elle qui est encore mise à contribution pour aider l'effort financier de la province.

Dès sa lettre du 23 mai 1562, des Adrets donnait les instructions : pour le paiement « des gens de guerre (...) taxer toutes et chacune des villes dudit pays »<sup>1</sup>. Pour subvenir à ces frais et devant l'urgence de la situation, les autorités protestantes de la province recourent à des levées sur tout le Dauphiné. Faisons en un bref rappel. En décembre 1562, après les états de Montélimar, Claude Amel, « receveur général du pays de Dauphiné », déclare la levée de 1804 livres soit 3006 florins et 8 sols sur Valence<sup>2</sup> suite aux 60 000 livres à lever sur la province<sup>3</sup>. D'après les délibérations des 13 et 16 décembre 1562, cet emprunt se fera sur les aisés « des villes et villages de ce pays », à raison de 44 livres par foyers et ceux qui ont été désignés pour ses cotisations s'y verront « contraints »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> AMV, BB6, f° 155 r./v. et ANNEXE 14.

<sup>2</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 17 v., 18 décembre 1562.

<sup>3</sup> AMV, BB6, f° 186 v. – 187 v., 13 et 16 décembre 1562, et CC 35, cahier n° 110, f° 17 v., 18 décembre 1562.

<sup>4</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 18 v., 20 décembre 1562.

Enfin, en janvier 1563, le conseil politique décrète suite aux états de valence la levée de 2000 livres sur la ville<sup>1</sup>.

Ces informations montrent un véritable paradoxe. Pour soutenir l'effort de guerre protestant, les états provinciaux répartissent les levées sur l'ensemble de la province. Mais Valence supporte déjà les dépenses de l'étape et contribue depuis le début du conflit à cet effort de guerre. La ville se retrouve donc sujette à une contribution double sans être exemptée des levées ponctuelles. Le paradoxe réside justement dans le fait que Valence risque de se voir réinjecter une partie des sommes versées à la province au travers du ravitaillement et de l'étape, plus ou moins payé par les soldats qui ont eux mêmes reçu l'argent levé... par la province. C'est peut-être essentiellement sur ce point que s'exprime l'aide provinciale, une aide très indirecte et... quasi nulle. Mais il semble que la fin du conflit ait empêché ce paradoxe de s'accomplir entièrement à Valence. Ceux sont les autorités royales qui se proposeront finalement de rembourser les dettes de la ville.

Le bilan de la mobilisation financière d'une ville comme Valence pendant la première guerre de religion n'a donc pas été facile à réaliser, essentiellement du fait du manque de sources diversifiées et adéquates permettant de traiter de ce domaine. Nous avons cependant pu relever les principaux moyens financiers qui ont permis à la ville de soutenir l'effort de guerre qui lui fut imposé. Recours aux aisés, taxes diverses et exploitation des biens ecclésiastiques constituent les facettes principales de l'effort économique fourni par la ville. Cet effort financier, qui aurait dû en théorie être remboursé par la province ne l'a jamais été, et il faut attendre la fin de la guerre pour que les consuls puissent espérer un dédommagement de la part de l'état royal. Nous avons également remarqué que si les menaces visant à forcer les particuliers aisés à contribuer à cette mobilisation financière sont fréquentes, nulle trace de sanctions en revanche. Nous pouvons ainsi rapprocher nos conclusions de celles établies par Souriac dans le Midi Toulousain<sup>2</sup>. La tendance générale qui se dégage est

---

<sup>1</sup> AMV, CC 35, cahier n° 110, f° 26 r.

<sup>2</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 176.



un cheminement progressif vers une autonomisation des moyens de guerre à l'échelle provinciale et locale. Si en Midi Toulousain les prélèvements royaux visant à financer les armées provinciales rencontrèrent un consentement collectif jamais démenti durant la première décennie des guerres, on peut voir avec le cas de Valence qu'il en allait de même pour financer les armées protestantes malgré une aide provinciale quasi nulle. Avec la première guerre de religion, nous ne sommes en effet pas encore dans une période de recherche généralisée du refus de l'impôt, qui amènera des villes comme Grenoble<sup>1</sup> à épouser la cause ligueuse ou d'autres celle d'Henri de Navarre<sup>2</sup>...

---

<sup>1</sup> Stéphane GAL, « Gens de guerre et gens des villes... », *op. cit.* p. 196.

<sup>2</sup> P-J SOURIAC, *op. cit.* p. 176.

## CONCLUSION GENERALE

Des chrétiens contre des chrétiens. La première guerre de religion fut donc le premier volet de huit guerres successives qui vont voir se déchirer et s'entretuer catholiques et protestants au sein du royaume de France. Le Dauphiné n'entra dans la première guerre qu'à la fin du mois d'avril 1562 après le meurtre à Valence du lieutenant général La Motte-Gondrin, le plus haut représentant de l'autorité royale dans la province. Les tensions entre catholiques et protestants allaient croissant depuis plusieurs années, à l'instar des évènements du royaume. Ce premier volet des huit actes fut d'horreur. Les protestants furent horriblement massacrés à Orange puis massacrèrent à leur tour les catholiques, par le bras du baron des Adrets. A Bollène et en Forez en marge du Dauphiné, à Saint Marcellin... autant de massacres perpétrés par les troupes du baron qui restent encore aujourd'hui ancrés dans de nombreuses mémoires.

Le cas valentinois vient cependant nuancer cette sanglante vision de la première guerre de religion en Dauphiné. C'est la grande conclusion que nous pouvons tirer de cette étude. Dans la ville de Jean de Monluc, les difficultés des temps et une identité urbaine solide viennent donner une tournure différente à ce conflit. La première guerre de religion prend à Valence une dimension qui dépasse les clivages religieux, toujours bien présents mais quelque peu estompés par les difficultés qu'engendre la guerre en mettant la ville et ses habitants à rude épreuve. Malgré une guerre voulue par ses auteurs comme annonciatrice d'un renouveau du triomphe christique, on ne trouve en effet à Valence que peu de traces d'un tel fanatisme révolutionnaire montant les habitants de la cité les uns contre les autres. Les explications sont à la fois simples ou complexes, et certainement multiples. Il y a bien sûr l'action pacificatrice plus ou moins camouflée de l'évêque Jean de Monluc dès 1560, ce qui lui permettra de pouvoir retourner dans sa ville épiscopale en pleine occupation protestante. Il faut aussi compter avec les efforts tout aussi conciliateurs de grandes figures du catholicisme valentinois comme celle de Claude Rogier, qui eurent le courage de faire entendre leur voix dès le lendemain de la prise de la ville. Cette attitude conciliatrice des catholiques porta très vite ses fruits dans un contexte difficile pour tous les habitants. Valence, se retrouvant propulsée au cœur du

dispositif militaire protestant, se vit contrainte tout au long du conflit d'assurer sans interruption l'étape aux troupes montant ou descendant la vallée du Rhône. La ville et ses habitants, tant pour le logement des troupes que pour le ravitaillement des armées, se retrouvèrent extrêmement sollicités de bout en bout de la durée de la guerre. C'est cette adversité qui sembla gommer les oppositions religieuses pourtant vivaces à la fin du mois d'avril 1562. Mais loin de se déchirer, la communauté urbaine valentinoise se souda autour de son identité urbaine et se rassembla sous la bannière de l'intérêt commun.

Pourtant les tensions religieuses s'étaient d'abord illustrées par des épisodes violents. La prise du couvent des Cordeliers le 31 mars 1560 ouvrait la voie à un activisme protestant très audacieux. Leurs actions allaient se nourrir de cette angoisse eschatologique qui leur donnait cette volonté irrésistible de restaurer le royaume de Dieu, au milieu des fragilités inhérentes à une cité divisée sur les moyens à mener pour y mettre un terme. Révélateur des tensions qui couvaient déjà depuis de nombreux mois, le premier coup de main des Cordeliers fut réprimé dans le sang par les exécutions des meneurs huguenots. Mais leurs activités ne s'arrêtèrent pas pour autant. Il y eut des tentatives de revendications politiques tandis que continuaient les prêches. De 1560 à 1562 les tensions n'ont cessé d'aller croissant au sein de la ville. Les consuls en place qui obtinrent dès 1561 l'aide du lieutenant général La Motte-Gondrin, fidèle convaincu du duc de Guise, et partisan d'une intransigeance appuyée contre le protestantisme. Les mesures antiprotestantes s'accumulèrent en même temps que l'évêque, Jean de Monluc tentait de calmer la situation à l'aide de pardons royaux obtenus grâce à son influence à la cour. S'installe alors à Valence un système d'influence tripartite. En figurant ce rapport de force sous l'apparence d'un triangle, on voit un premier sommet constitué par La Motte-Gondrin, soutenu de manière plus ou moins appuyée par les consuls. Face à eux, un autre sommet représenterait les protestants, qui dans la mesure du possible, tentent des actions de publicisation de leur foi. Enfin, le troisième sommet du triangle matérialiserait l'action conciliatrice de Jean de Monluc. Certes, la situation de la ville étant déséquilibrée en faveur des partisans du lieutenant général, ce triangle n'est donc pas équilatéral.

Les tensions, déjà palpables avant le massacre de Wassy deviennent exacerbées en avril 1562. C'est ce qui nous permet d'expliquer de quelles façons ont dégénéré en violences les journées des 25, 26 et 27 avril. Non pas dues seulement à la

folie de La Motte-Gondrin comme l'a interprété Théodore de Bèze et d'autres à sa suite, ces violences ont éclaté du fait des tensions extrêmes et de la défiance des différents acteurs présents dans la ville, tant catholiques que protestants. La mort du lieutenant général, bientôt suivie par une grande vague iconoclaste, marque l'entrée en guerre de la province dans le camp huguenot. Dès lors, Valence qui quelques mois plus tôt malmenait ses huguenots, devient une place stratégique de première importance dans le dispositif militaire du baron des Adrets. Assurant un point de contrôle de la vallée du Rhône, un des axes majeurs du Croissant protestant, la ville se vit imposer la fourniture de l'étape aux compagnies protestantes montant ou descendant vers les théâtres d'opérations. Pour renforcer sa position, Valence et le Valentinois-Diois se virent imposer un gouverneur et la ville vit fleurir des travaux de refortification.

Les catholiques valentinois non exilés, au beau milieu de l'organisation voulue par le baron des Adrets, ont réussi à trouver leur place. Grâce une volonté affichée de préserver l'unité urbaine, ils se virent considérer comme des citoyens valentinois à part entière. Même si le protestantisme reste la religion officielle imposée par des Adrets dès la prise de la ville, les catholiques valentinois semblent avoir pu conserver non pas leur liberté de culte mais leur liberté confessionnelle, leur permettant une pratique personnelle cantonnée au domaine strictement privé tout en gardant une nécessaire discrétion. Cette situation put perdurer jusqu'à la découverte d'un complot fomenté par Maugiron en juin 1562. Ce qui apparut comme une trahison et puni comme tel a bien créé une réaction de méfiance, concrétisée par la tenue de nouvelles élections consulaires qui débouchèrent sur le choix de consuls tous protestants. Les états de Montélimar finirent par obliger chaque personne à assister aux prêches et à rejeter définitivement tout lien avec la religion romaine. Mais la guerre touchait déjà à sa fin et bientôt la promulgation de la paix d'Amboise et la préparation de la venue du maréchal de Vieilleville permirent aux catholiques valentinois de retrouver une certaine liberté, suivant les instructions même de Crussol. Mais malgré ce regain de tensions, la communauté valentinoise reste unie dans les difficultés auxquelles la cité est confrontée, et c'est cette union que les consuls mettent en avant devant le maréchal de Vieilleville.

Cette constatation rappelle celle amenée par Jérémie Foa à propos de ses recherches sur le phénomène de la « Non-Saint-Barthélemy »<sup>1</sup>. Il remarque en effet que si en 1572 on assiste dans les grandes villes à plusieurs Saint-Barthélemy qui suivent l'exemple de la capitale, les protestants des petites villes au contraire, sont épargnés. En dessous du seuil de 10 000 habitants, catholiques et protestants sont restés étrangement solidaires, non pas parce qu'il ne s'est rien passé, mais bien parce que les habitants étaient animés d'une volonté active de préserver la paix et d'empêcher le déclenchement des tueries. C'est une situation semblable à laquelle nous assistons à Valence. Les habitants de cette ville moyenne de 6000 habitants, placés au milieu d'une guerre visant à écraser la religion papiste, ont pourtant gardé une solidarité et une concorde que peu de facteurs sont venus troubler, pour le bien politique et économique de la communauté urbaine. En reléguant les convictions religieuses au second plan, la communauté urbaine valentinoise montre ici qu'elle a bien conscience que son rôle est avant tout d'assurer la sécurité de ses membres et non leur Salut<sup>2</sup>, rôle qui à Valence comme en territoire protestant est laissé au consistoire. C'est cette unité préservée que les notables valentinois mettront en valeur à la venue du maréchal de Vieilleville. En cas de division trop flagrante, les villes risquent en effet de se voir infliger l'entretien d'une garnison ou d'une forteresse<sup>3</sup>. Mais Valence, place stratégique de la vallée du Rhône n'y échappera finalement pas.

Au cœur du conflit, les tensions religieuses se sont donc effacées derrière les difficultés que la guerre impose à la ville. Préparer l'étape et le logement des compagnies de passage par Valence est une mobilisation de tous les instants, éprouvante financièrement et humainement tant pour la ville elle-même que pour les villages alentours. Placée au centre d'une organisation régionale, Valence vit son influence croître à l'échelle de la province. En tant que verrou de la vallée du Rhône, la ville se vit dotée d'une garnison et ses fortifications furent améliorées pour faire de Valence une des seules places de guerre convenables du Dauphiné... au dépend de Grenoble, la capitale dauphinoise. Mais surtout, l'influence de la ville fut accrue par l'implantation d'un conseil politique et financier. Cette instance représentative aux pouvoirs étendus à toute la province fut chargée à partir de décembre 1562 de coordonner le bon fonctionnement et la bonne organisation de l'effort de guerre

---

<sup>1</sup> Jérémie FOA, « Protestants, Catholiques et Voisins. De la « Non-Saint-Barthélemy » dans quelques villes françaises », article pas encore publié à ce jour.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 10.

<sup>3</sup> *Ibid.*

protestant. Valence devint donc pour un temps une sphère décisionnelle essentielle qui fit d'elle sinon la ville principale du Dauphiné, au moins un contrepoids très puissant à l'influence grenobloise, retardant encore l'affirmation de cette dernière dans son rôle de capitale provinciale.

Des chrétiens contre des chrétiens. Ces termes pourraient résumer la guerre confessionnelle que les huguenots de France livrent aux papistes du royaume durant cette première guerre. Mais il en va différemment à Valence où Catholiques et Protestants restèrent plutôt en bons termes. Reste maintenant à savoir si cette entente tiendra sur la durée, à l'épreuve des guerres civiles à venir...

# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources
---------

## I) SOURCES MANUSCRITES

- Archives municipales de Valence - Médiathèque (AMV) :
  - Registres des délibérations consulaires : BB5, BB6, BB7.
  - Registres de comptes : CC35, CC36, CC37.
  - Justice, procédures, police, FF16.
  - écrits du fort privé : MS 204 (manuscrit des mémoires de François Joubert).
- Archives municipales de Romans (AMR) :
  - registres des délibérations consulaires : BB8, BB9.
- Archives départementales de la Drôme (ADD) :
  - Registres des comptes généraux de Saint-Apollinaire : 15G 49 (livret 99), 15G 48, 15G 49, 15G 50.

## II) CATALOGUES ET SOURCES IMPRIMEES

- Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) :
  - Bulletin de la société de statistiques, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 1841, t. II, pp 214-231.
  - BELLET Charles, *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné*, t. I, Paris, 1905, pp. 179-186.
  - CONDE, *Mémoires de L. Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe. Augmenté d'un supplément.* t. IV, Paris – Londres, Rollin, 1643, pp. 343-345.

- THOU (de), Jacques Auguste, *Histoire universelle de 1543 à 1604*, t. IV, Londres, 1734.

- Archives municipales de Valence - Médiathèque (AMV)

-Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme, t. 55, Valence, 1921, pp. 142 – 144.

-LACROIX André, *Histoire de Montélimar*, Nyons, A. Chantemerle, 1974, pp. 293-306.

-LACROIX André, *Inventaire sommaire des archives communales et des archives hospitalières de la ville de Valence antérieures à la Révolution*, Valence, Legrand et Granger, 1914, pp. 32-43 et pp. 150-151.

- « Google recherche de livres » (livres en ligne numérisés par des universités américaines)

-BEZE Théodore (de), *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, livre 12<sup>e</sup> « contenant les choses advenues dans la ville de Grenoble et en Dauphiné », Le Leux, 1842, pp. 157-200.

-DUCHON, *Choix des chroniques et mémoires sur l'histoire de France : mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes, mémoires de Bouvin de Villars*, Paris, A. Derez, 1836.

### III) OUVRAGES HISTORIQUES ANCIENS

-ALLARD Guy, *les vies de François de Beaumont, baron des Adrets, de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun, et de Soffrey de Callignon, chancelier de Navarre par M. Guy Allard*, Grenoble, Jean Nicolas, 1676.

-BRIZARD Gabriel (abbé) *Histoire du baron des Adrets*, édition des 4 seigneurs, 1980.

-CHORIER Nicolas, *Histoire générale du Dauphiné*, t. II., Lyon, 1672, Reprints édition des 4 seigneurs, Grenoble, 1971.



## Bibliographie

### I) OUTILS DE TRAVAIL : OUVRAGES DE SYNTHÈSE ET DICTIONNAIRES

-FAVIER René, *Les villes en Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, La pierre et l'écrit, PUG, 1993.

- [dir] FAVIER René, *Nouvelle histoire du Dauphiné*, Glénat, 2007.

- GUIGNET Philippe, *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Mondes modernes, Ellipses, 2005.

-HICKEY Daniel, *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales, 1540-1640*, Grenoble, PUG, 1993.

-JOUANNA Arlette, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle 1483-1598*, Paris, PUF, 1996.

-JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique., LE THIEC Guy, *Histoire et dictionnaire de guerres de religion*, Bouquins, Robert Laffont, 1998, p.1115.

-SAUPIN Guy, *Les villes en France à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Belin, 2002.

-VOGLER Bernard, *Le monde germanique et helvétique à l'époque des réformes, histoire générale. 1517-1618*, t. I et II, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1981.

-ZELLER G., *Les institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1987.

-ZEMON DAVIS Nathalie, *Les cultures du peuple, rituels, savoirs et résistances au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collection historique, Aubier, 1979.

- Aide paléographique :

-AUDISIO Gabriel, RAMBAUD Isabelle, *Lire le français d'hier : Manuel de paléographie moderne XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2005.

- Dictionnaires :

-[dir.] BELY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2005.

-*Lexique latin-français, Antiquité et Moyen-Âge*, Paris, éditions Picard, 2006.

- Dictionnaire en ligne :

-« Dictionnaires d'autrefois », The ARTFL Project.  
(<http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>)

## II) LA REFORME ET LES GUERRES DE RELIGION

- En France

-BENEDICT, SEIDEL MENCHI, TALLON, *La Réforme en France et en Italie : contacts, comparaisons et contrastes*, actes du colloque international de Rome, 27-29 octobre 2005, Rome, Ecole française de Rome, 2007, pp. 403 – 430.

-CHAUNU Pierre, *Le temps des Réformes : histoire religieuse et système de civilisation : la crise de la chrétienté, l'éclatement, 1250-1550*, 2 volumes, Bruxelles, Complexes, 1984.

-CHRISTIN Olivier, *Les réformes : Luther, Calvin et les protestants*, découverte Gallimard, 1995.

-CHRISTIN, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Collection « Le sens commun », Edition de minuit, 1991.

-CONSTANT Jean-Marie, *Les français pendant les guerres de religions*, Paris, Hachette littératures, 2002

-COTTERET Bernard, *Histoire de la réforme protestante, XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Perrin, 2001.

-CROUZET Denis, *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de religion*, Epoques, Champ Vallon, 2008.

-CROUZET Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520-vers1562)*, Paris, SEDES, 1996.

-CROUZET Denis, *La sagesse et le malheur, Michel de l'Hospital, chancelier de France*, Epoques, Champ Vallon, 1998.

-CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610*, Epoques, Champ Vallon, 2005.

- GARRISSON Janine, *Protestants du midi, 1559 – 1598*, Toulouse - Privat, 1991.
- WANEGFFELEN Thierry, *Ni Rome, ni Genève, des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1997.

### Articles

- CROUZET Denis, « Sur les symboliques du refus de la « farce » papiste : La France des années 1530-1560 » in *La Réforme en France et en Italie : contacts, comparaisons et contrastes. Actes du colloque international de Rome*, 27-29 octobre 2005, Rome, Ecole française de Rome, 2007, pp. 403 – 430.
- L'Histoire, « Le mystère Calvin », n° 340, mars 2009, pp. 42-63.

### Ouvrages sur le protestantisme

- NOUIS Antoine, *Un catéchisme protestant*, Lyon, Réveil publications, 1997.
- TURCKEIM (de), LIENHARD, PARMENTIER, PRIEUR, SOMERVILLE, SEYTRE, *En compagnie de beaucoup d'autres : guide théologique du protestantisme contemporain*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1997.

#### • **En Dauphiné**

- ARNAUD Eugène, *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, t. I. Genève, Slatkine reprints, 1970.
- BENEDICT Philip, *Graphic history : The Wars, massacres and troubles of Tortorel and Perrissin*, Droz, 2007, p. 272.
- BOLLE Pierre, *Le protestant dauphinois et la république des synodes à la veille de la Révocation*, Lyon, La Manufacture, 1985.
- [dir] BOLLE Pierre, *Le protestantisme en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle : religion et vie quotidienne à Mens-en-Trièves, Die et Gap (1650 – 1685)*, Paris, 1983.
- [dir] BOUDON Jean et ROUGIER Henri, *Histoire du Dauphiné. Des pays et des hommes...*, Lyon, Editions Horvath, 1992, pp. 285-290.
- CAVARD Pierre, *La Réforme et les guerres de religion à Vienne*, Vienne, Blanchard, 1950.

- GAL Stéphane, *Grenoble au temps de la Ligue. Etude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562 - vers 1598)*, Grenoble, La Pierre et l'Écrit, PUG, 2000.
- LE ROY-LADURIE Emmanuel, *Le carnaval de Romans*, Paris, folio histoire, 1986.
- LONG Jean-Denis, *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné de 1560 à l'Edit de Nantes (1598)*, Genève, Slatkine reprints, 1970.
- MAZARD, FALQUE-VERT, CHOMEL, VERDIER, BELMONT, FAVIER, CHAGNY, *Dauphiné, France : de la principauté indépendante à la province (XII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Grenoble, PUG, 2000, pp. 128 – 130.
- RIPPERT d'ALAUZIER Gwenola (de), *Dauphiné protestant : regards sur les guerres de religion en Dauphiné au XVI<sup>e</sup> siècle, des prémices de la Réforme à l'Edit de Nantes*, Aubais, Publication du musée du protestantisme dauphinois, Mémoires d'Oc éditions, 2006, p 18.
- VYT Christophe, *L'iconoclasme protestant dans le Dauphiné pendant la première guerre de Religion (1562-1563)*, La pierre et l'écrit, revue du patrimoine du Dauphiné, n°12, décembre 2001, pp127-185.

### Articles

- FOA Jérémie, « Protestants, Catholiques et Voisins. De la « Non-Saint-Barthélémy » dans quelques petites villes françaises », article pas encore publié.
- GAL Stéphane, « Gens de guerre et gens des villes, entre haine et nécessité : L'exemple de la défense de Grenoble dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. », *Le peuple des villes dans l'Europe du nord-ouest (fin du Moyen-Âge – 1945)*, Guignet éditeur, volume II, 2003, pp. 185 - 197.

### Mémoire de maîtrise

- SOUBEYRAND Nicolas, *Gens de guerre et citoyens : étude sociale lors de la première guerre de religion à Grenoble à partir du livre des foules (1562-1563)*, mémoire de maîtrise, Université Pierre Mendès France Grenoble II, 2004, pp. 28-30.

- En Midi toulousain et Sud-Ouest

- BRUNET Serge, « *De l'espagnol dedans le ventre* » : *Les catholiques du Sud Ouest de la France face à la Réforme (vers 1540 – 1589)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

-SOURIAC Pierre-Jean, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires dans le midi toulousain (1562-1563)*., Champ Vallon, 2008, p. 328.

### III) HISTOIRE DE VALENCE

-CHEVALIER Jules, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et Diois*, t. II, A. Picard et fils, 1905.

-BLANC André, *la vie dans le Valentinois sous les rois de France (1500-1790)*, A. et J. Picard, 1977.

-OLLIVIER Jules, *Essais historiques sur la ville de Valence*, Editions du Bastion, 1983.

-PERROT Jules (chanoine), *La basilique Saint-Apollinaire (cathédrale de Valence)*, Valence, Jules Céas et fils, 1925 ; réédité en 1995 à l'occasion du neuvième centenaire de la cathédrale.

-*Valence*, Maury, 1991. (ouvrage commun)

-*Valence, traces d'histoire*, Les patrimoines, Editions le Dauphiné libéré, 2006. (ouvrage commun)

- VILLARD, *Annales valentinoises*, Monographie des villes et villages de France, Le Livre d'Histoire, 2005. (réédition de l'ouvrage de 1825).

- Histoire de Romans :

-CHEVALIER Ulysse, *Annales de la ville de Romans*, Jules Céas, 1897.

-LACROIX André, *Romans et le Bourg-de-Péage avant 1790 : archéologie, histoire et statistique*, Marseille, Lafitte reprints, 1978.

### Articles

-VYT Christophe, « La mutilation des statues de la cathédrale Saint-Apollinaire de Valence en 1562 », *Etudes Drômoise*, 2002, pp. 12 – 18.

-Le Dauphiné libéré, lundi 20 octobre 2008 (ADD, CP 297).

## Mémoire de maîtrise

-JOURDY Carole, *Valence pendant les guerres de religion (1562-1572)*, mémoire de maîtrise soutenu en 2000 à Lyon II, médiathèque de Valence.

# TABLE DES MATIERES

Introduction .....	5
Première partie : CHRONIQUE D'UNE GUERRE CIVILE A VALENCE .....	18
Chapitre I : Valence et la Réforme en Dauphiné : décor urbain et contexte religieux .....	20
1) Le décor urbain .....	20
2) Les cadres politiques de la cité .....	22
3) Les progrès de la Réforme à Valence et ses environ avant 1560 .....	25
Chapitre II : Les premiers troubles (1560 - avril 1562) .....	29
1) Prise de conscience du problème huguenot et valse des lieutenants généraux (janvier - août 1560) .....	29
2) Une tentative de reprise en main : La Motte-Gondrin à Valence (août 1560-avril 1562) .....	48
Chapitre III : La première guerre de religion à Valence (Avril 1562-1563) .....	55
1) La prise de Valence (27 avril 1562) .....	55
2) La guerre à Valence .....	67
Deuxième partie : DES CHRETIENS CONTRE DES CHRETIENS. L'EVOLUTION DES RELATIONS ENTRE CATHOLIQUES ET PROTESTANTS A VALENCE .....	71
Chapitre IV : Les actions des réformés pour légitimer leur culte dans une ville de Valence catholique (1560-avril 1562) .....	73
1) Les actions graduées des réformés .....	73
(Des assemblées d'initiés : les assemblées nocturnes p. 73 ; L'abandon de la clandestinité : des actions « coup de poing » et spectaculaires. p. 79 ; Retour à la légalité et passage à des actions politiques p. 90).	
2) Les réactions catholiques .....	96

(La méfiance du protestant p. 96 ; Négociation et rémissions, des soupapes de sécurités retardant l'affrontement confessionnel p. 103 ;_Les sanctions catholiques et conséquences sur la vie de la cité p. 110).	
3) Les violences d'avril 1562 décryptées .....	122
(la mise en scène de la mort du lieutenant général p. 122 ; Les violences touchant les autres catholiques de la ville p. 126).	
<b>Chapitre V : Les catholiques de Valence au milieu des protestants en guerre .....</b>	<b>136</b>
1) Des tensions immédiates après la prise de la ville .....	136
(Le triomphe de la frange radicale huguenote p. 136 ; Le cas Claude Amel p. 139).	
2) A la recherche d'un consensus .....	141
(un consensus politique p. 141 ; Accommodements religieux et volonté de ne pas être en rupture avec l'évêque p. 151).	
3) Les dernières tensions et la marche vers la paix .....	156
(Les dernières tensions p. 156 ; La marche vers la paix p. 161).	
<b>Troisième partie : VALENCE PROTESTANTE A L'EPREUVE DU CONFLIT .....</b>	<b>166</b>
<b>Chapitre VI : Valence au centre d'un dispositif stratégique .....</b>	<b>168</b>
1) Assurer l'étape dans la ville .....	169
(Des passages de troupes incessants p. 169 ; Le ravitaillement des troupes p. 173 ; Le logement des troupes : les soldats chez l'habitant p. 184 ; Les tentatives des consuls pour limiter les désagréments p. 192 ; La vie des valentinois durant le conflit p. 198).	
2) Défendre Valence .....	202
(Le commandement de la ville p. 202 ; Les gardes de la ville p. 204 ; les fortifications p. 213).	
3) L'influence croissante de Valence .....	219
(Une place accrue dans la gestion de la province p. 219 ; Le conseil politique ou le rayonnement provincial de Valence p. 221).	
<b>Chapitre VII : « La mobilisation financière » .....</b>	<b>230</b>
1) La mobilisation financière de Valence .....	230



(Des revenus en chute p. 230 ; Le recours à la colonne vertébrale de communauté : la mise à contribution des « aisés » de la ville p. 233).	
2) Des recours financiers conjoncturels .....	242
(De nouveaux revenus p. 242 ; Des confiscations au profit de la ville p. 246).	
3) La province, quelle aide financière pour Valence ? .....	250
(L'attente d'un soutien de la province p. 250 ; Les levées des états sur Valence, le paradoxe d'un fonctionnement p. 253).	
Conclusion générale .....	256
Sources et bibliographie .....	261

## RÉSUMÉ

À Valence, en ce 27 avril 1562, le Dauphiné bascule tout entier dans la première guerre de religion. Ce jour là, le lieutenant général La Motte-Gondrin, le plus haut représentant du roi dans la province, est tué par les huguenots. Presque instantanément le baron des Adrets, à la tête d'une armée protestante, s'empare de la ville. Dès lors la province entre en guerre sous la bannière du prince de Condé, pour faire triompher la Réforme.

Dès 1560 de graves troubles religieux secouaient déjà la cité. La prise du Couvent des Cordeliers par les réformés valentinois en avril 1560 s'était terminée dans le sang. Malgré les tentatives conciliatrices de l'évêque Jean de Monluc, les réformés valentinois vivaient sous le joug de La Motte-Gondrin qui a fait de la ville son quartier général... jusqu'aux sanglantes journées des 25, 26 et 27 avril 1562.

Devenus minoritaires dans une ville de Valence engagée aux côtés des troupes protestantes, les catholiques parviennent cependant à entretenir de bons termes avec leurs voisins protestants. Au cœur même de la tourmente de la première guerre de religion, catholiques et protestants valentinois sont restés soudés pour soutenir leur cité côte à côte. Quels sont donc les mécanismes qui permirent cette coexistence ?

## SUMMARY

In Valence, in this April 27th, 1562, the province of Dauphiné falls over entirely to the first religious war. This day there, the lieutenant général La Motte-Gondrin, the highest representative of king in the province, is killed by the Huguenots. Almost immediately the baron des Adrets, in the head of a Protestant army, seizes the city. From then on the province enters the war under the banner of Condé, to make the reformation triumph.

From 1560 grave religious disorders already shook Valence. The capture of the Convent of the Cordeliers by the Huguenots of Valence in April 1560 had ended in the blood. In spite of the conciliatory attempts of the bishop Jean de Monluc, the huguenots lived under the yoke of Motte-Gondrin which made of the city its headquarters until the bloody days of April 25th, 26th and 27th, 1562.

Become minority in Valence engaged beside the Protestant troops, the Catholics succeed however in maintaining good terms with their Protestant neighbours. In the heart of the storm of the first religious war, Catholics and Protestants of Valence remained welded to support their city side by side. What are thus the mechanisms which allowed this coexistence?

Lack in the history of the religious wars in Dauphiné, the case of Valence does not nevertheless miss interest. This study suggests bringing a new glance on the first religious disorders which shook Valence by multiplying the angles of approach. It is thus a political and religious, social and economic study which we try to deliver here.

## MOTS CLÉS

Valence, guerres de religion, Dauphiné, Monluc, Motte-Gondrin, des Adrets, Changy, huguenots, iconoclasme, violences religieuses, Conseil Politique, compagnies, religious wars, iconoclasm, religious violences